

RAPPORT
sur le **PRIX** et la
QUALITÉ des
SERVICES de
l'eau et de l'assainissement

2019



Le Mot du Vice-Président



Vous allez découvrir au travers de ces pages le troisième rapport sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement depuis la prise de compétence eau potable en 2017. Ce rapport n'a eu de cesse d'évoluer chaque année afin d'être plus complet, plus accessible dans sa lecture et de mettre en évidence la qualité de nos services et de nos actions. Ces actions menées à l'échelle du territoire contribuent à améliorer le quotidien de tous et participent pleinement au rayonnement de notre Métropole.

Ainsi le Tunnel du pont de La Motte est bien plus qu'un simple ouvrage technique. Sa haute technicité, les innovations qu'il a apportées et sa qualité ont contribué à en faire une référence pour longtemps et un outil de communication. Les prix nationaux qu'il a obtenus, ont consacré ce succès : le prix du « sans tranchée » et le « prix pour la transition écologique ». Deux prix pour un ouvrage unique en France, pour un chantier hors-normes qui a impressionné les organisateurs des concours, dépassant ainsi les grands travaux parisiens.

Nous pouvons tous être fiers de cette réussite collective, comme nous pouvons être fiers d'avoir réussi à diminuer sensiblement les prélèvements de la ressource du Cénomaniens conformément aux objectifs qui nous étaient fixés. Cette année, nous l'avons même dépassé avec une réduction effective de -22% ! Un défi relevé qui, bien entendu, est le fruit d'un long processus, initialement engagé par les communes et les syndicats, puis poursuivi par la Métropole qui sans cesse a veillé à la mise en cohérence des échanges et à l'interconnexion des réseaux.

Nous pouvons aussi être fiers de la solidarité et de la réactivité dont nous avons su faire preuve auprès de communes voisines de la Métropole qu'il a fallu alimenter en eau en urgence en pleine période de sécheresse de l'été 2019 alors que la Loire atteignait son niveau historiquement le plus bas.

Nous pouvons être d'autant plus fiers que toutes ces actions ont été menées en maîtrisant le prix de l'eau et de l'assainissement qui reste bien inférieur à la moyenne Française et en engageant des investissements forts car il reste encore beaucoup à faire, notamment dans le renouvellement des installations et de la gestion patrimoniale.

Je souhaite remercier l'ensemble des agents de la Direction du Cycle de l'eau, nos partenaires ainsi que les entreprises, qui permettent chaque jour, de mener à bien un service public de qualité et ambitieux.

Bertrand RITOURET

Table des matières

PARTIE 1	LES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	6
	PREAMBULE	6
	L'EAU POTABLE EN CHIFFRES	7
	L'ASSAINISSEMENT EN CHIFFRES	8
	PRESENTATION GENERALE	9
	Le Territoire	9
	L'organisation du service	10
	Les modes de gestion	10
PARTIE 2	L'EAU POTABLE	12
	PATRIMOINE ET INFRASTRUCTURE	12
	Les ressources	12
	Les usines	13
	Les réservoirs	14
	Evolution des branchements	16
	LES DONNEES TECHNIQUES	17
	Le traitement de l'eau potable	17
	Le cas spécifique de Tours	18
	Volumes prélevés au milieu naturel	19
	Nappe du Cénomanién	19
	Nappe du Turonien	20
	Nappe alluviale	20
	Volumes vendus aux communes extérieures	22
	Volumes achetés aux communes extérieures	22
	Volumes produits	23
	Evolution des volumes facturés	24
	Rendement des réseaux	24
	Le renouvellement des réseaux	26
	Taux de renouvellement des réseaux	28
	La qualité de l'eau	29
	Conformité de la ressource	30
	Conformité de l'eau produite	31
	Conformité de l'eau distribuée	32
	Pesticides organochlorés	34
	Bilan énergétique des usines	37
	FAITS MARQUANTS EN 2019	38

PARTIE 3	L'ASSAINISSEMENT	42
	PATRIMOINE ET INFRASTRUCTURE	42
	Typologie et linéaire des réseaux	42
	Répartition des regards et des branchements	43
	Répartition des postes de relevage, trop-pleins et déversoirs d'orage	43
	Les réseaux, les ouvrages annexes	44
	Les stations d'épuration	44
	LES DONNEES TECHNIQUES	46
	Le traitement de l'eau usée	46
	Le cas spécifique de la station d'épuration de la Grange David	47
	L'existence d'un zonage	48
	Le traitement des eaux usées dans les stations d'épuration	49
	Les volumes traités	50
	Les charges en DBO ₅	50
	Conformité sur le traitement de la pollution carbonée	51
	Conformité sur le traitement de la pollution azotée	51
	Conformité sur le traitement de la pollution phosphorée	52
	La valorisation agricole des boues	52
	Le bilan énergétique des stations	53
	Le bilan de production de biogaz	54
	Les abonnés, les volumes assujettis à la redevance	55
	Les réseaux de collecte des eaux usées	56
	L'entretien	56
	L'extension des réseaux	57
	Le renouvellement des réseaux	57
	La réhabilitation des réseaux par l'intérieur	58
	Les branchements	58
	Les branchements mis en service	58
	Les branchements domestiques	59
	Les branchements industriels	61
	La métrologie	61
	Le SPANC	66
	Le service public de gestion des eaux pluviales	71
	FAITS MARQUANTS EN 2019	73
PARTIE 4	INDICATEURS REGLEMENTAIRES	77
	SYNTHESE DES INDICATEURS DE PERFORMANCE	77
	Service eau potable	77
	Service assainissement collectif	77
	Service assainissement non collectif	78

	DETAILS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE	79
	Service eau potable	79
	Service assainissement collectif	88
	Service assainissement non collectif	95
PARTIE 5	LES ACTIONS INTERNATIONALES	97
	AU BENIN	97
	Adduction d'eau de TOUI GARE	97
	AU SENEGAL	98
	Latrines dans un collège de FATIK	98
	Partenariat avec le village de KOUSSANAR	98
	MAIS AUSSI	99
PARTIE 6	LES DONNEES FINANCIERES	100
	L'EAU POTABLE	100
	La facture d'eau	100
	Le budget annexe eau potable	103
	L'ASSAINISSEMENT	106
	Le budget annexe assainissement collectif	106
	Le budget annexe assainissement non collectif	110
	L'EAU PLUVIAL	111
	Le budget annexe eaux pluviales	111
PARTIE 7	ANNEXES	114
	ANALYSES ET FREQUENCES DES CONTRÔLES	114
	NOTE DE L'AGENCE DE L'EAU	118
	QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ? (Agence Régionale de Santé)	122
	FACTURE AU 1^{er} JANVIER 2019 ET 1^{er} JANVIER 2020	139
	DELIBERATION VOTE DES TARIFS – EAU POTABLE	145
	DELIBERATION VOTE DES TARIFS – BRCH EAU POTABLE	154
	DELIBERATION VOTE DES TARIFS – ASS. NON COLLECTIF	160
	DELIBERATION VOTE DES TARIFS – BRCH EU ET EP	164
	DELIBERATION VOTE DES TARIFS – ASS. COLLECTIF	168

	Tours Métropole Val de Loire - Direction du Cycle de l'Eau
	Service Eau et Assainissement
	Rédaction : Olivier LE NOAN
	Validation : Vincent SOULARD
	Date : 08/07/2020

PARTIE 1

LES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

PREAMBULE

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale présente à son assemblée délibérante, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

L'article D.2224-1 (annexe VI) du Code précité précise les caractéristiques et les indicateurs techniques et financiers devant obligatoirement figurer dans le rapport.

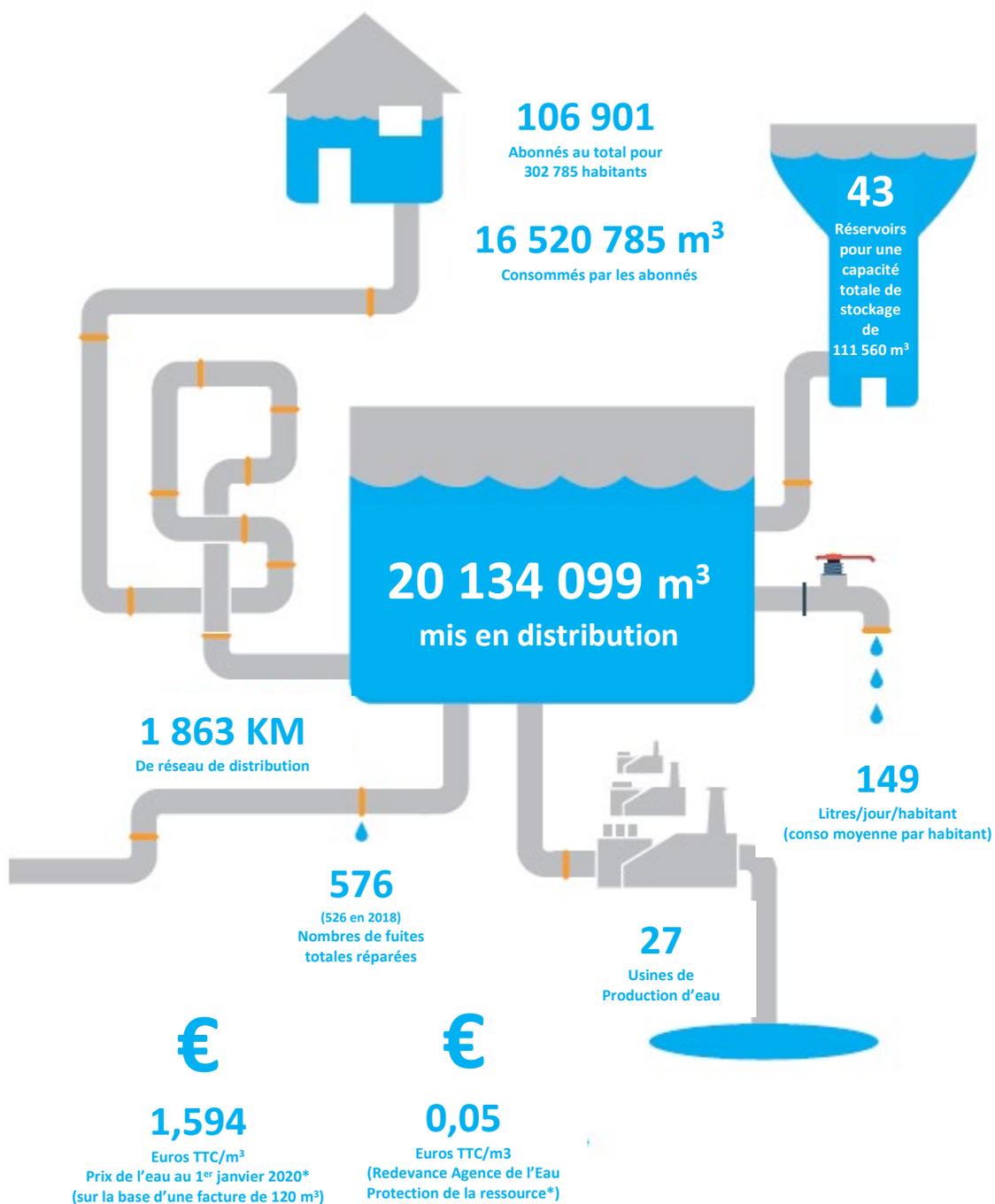
Depuis la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006, le rapport annuel sur l'eau doit respecter de nouvelles exigences en introduisant des indicateurs de performances conformément au décret n° 2007-675 et à l'Arrêté du 2 mai 2007.

Ce document est également examiné par la Commission consultative des services publics locaux créée en application de l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le rapport annuel 2019 prend en compte, les indicateurs de gestion établis par les Services de Tours Métropole Val de Loire et les éléments fournis par les exploitants VEOLIA EAU et SAUR qui ont transmis leurs rapports de délégataires le 04/06/2020 et le 28/05/2020.

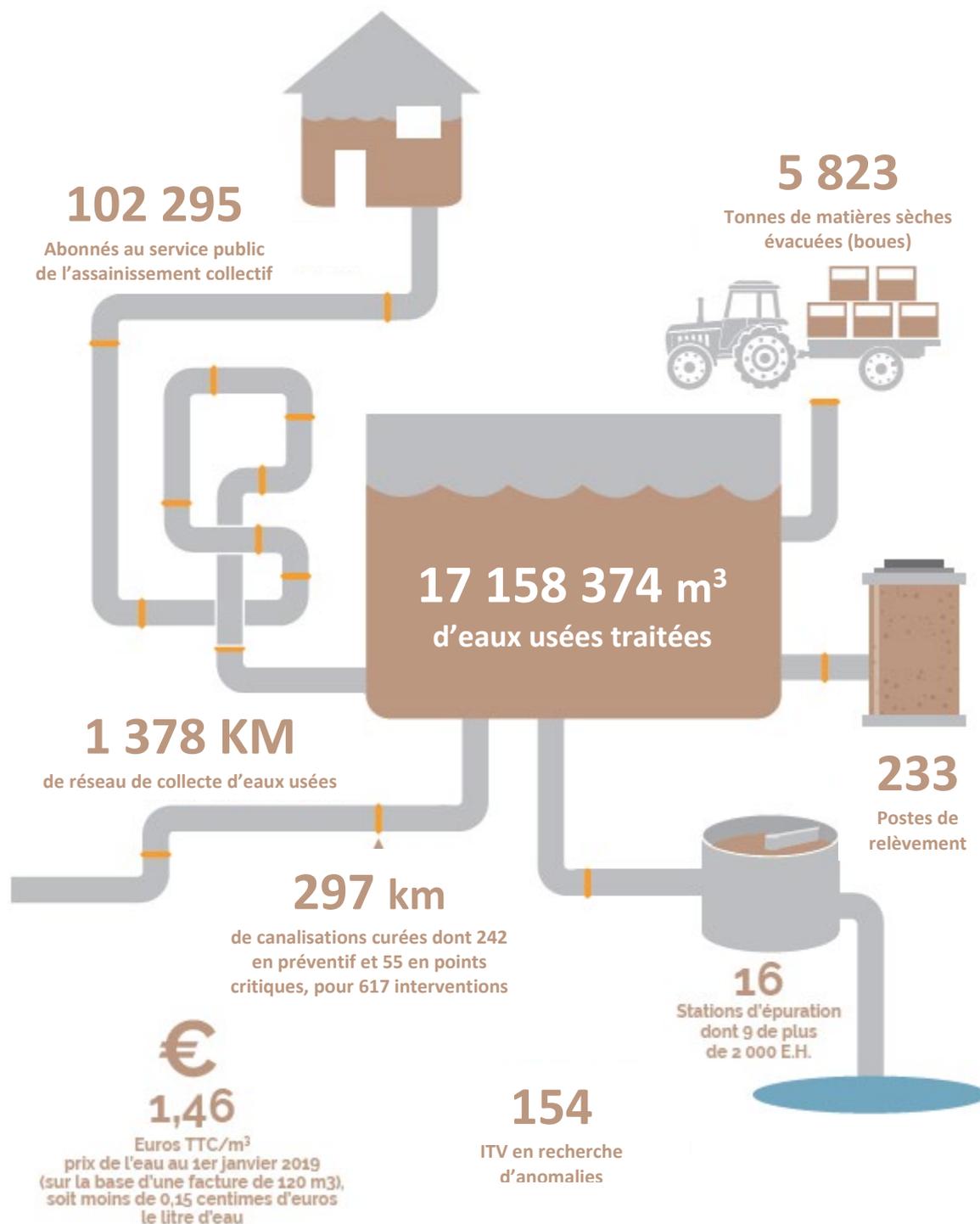
Présenté au conseil d'exploitation de la Régie de l'eau et de l'assainissement, ce document fait ensuite l'objet d'une communication au Conseil métropolitain lors d'une séance publique. Ce document est accessible à l'ensemble des usagers des services de l'eau et de l'assainissement.

L'EAU POTABLE EN CHIFFRES



* Moyenne du prix au mètre cube calculée en pondération au nombre d'abonnés par commune

L'ASSAINISSEMENT EN CHIFFRES



PRESENTATION GENERALE

LE TERRITOIRE

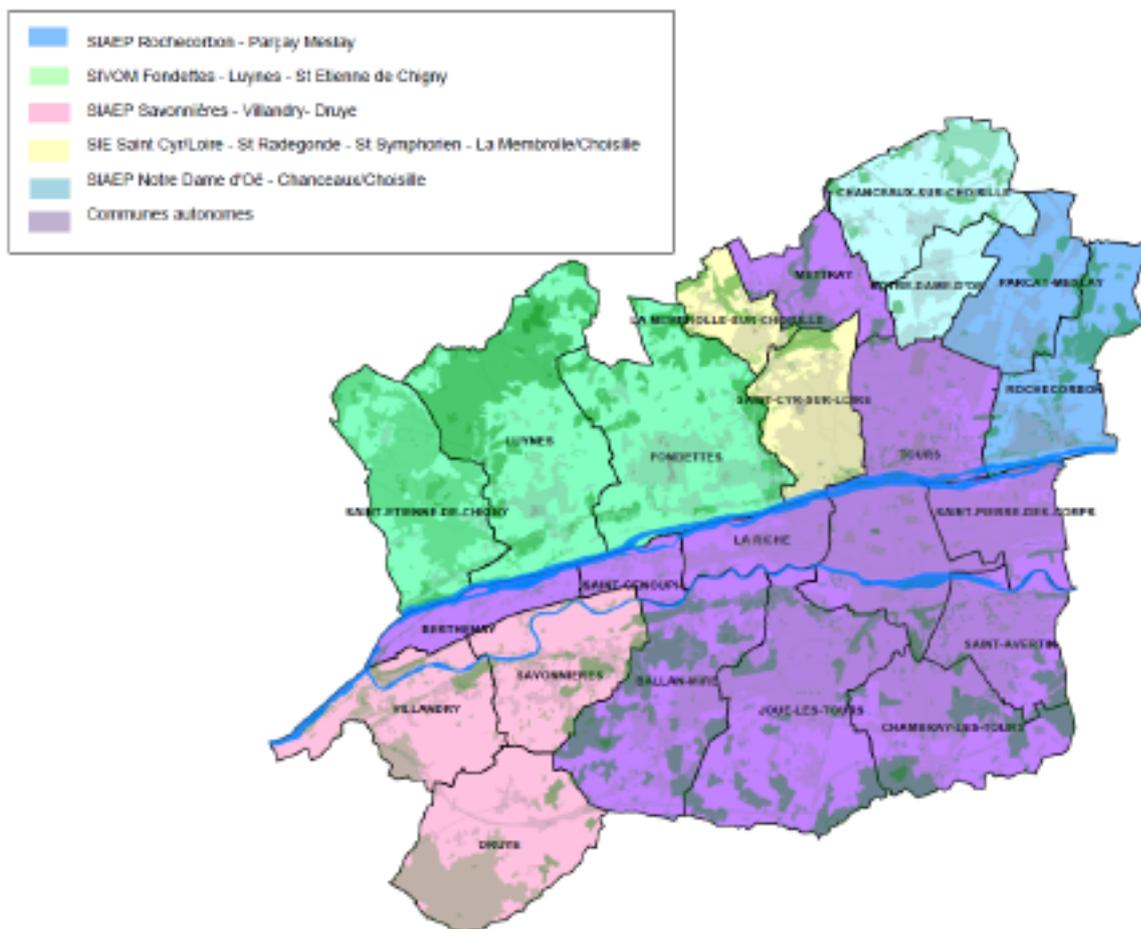
Tours Métropole Val de Loire, Etablissement Public de Coopération Intercommunale, a été créée le 22 mars 2017 par décret du 20 mars 2017.

Outre la compétence Assainissement prise en compte initialement dès 2000, la métropole exerce depuis le 1^{er} janvier 2017 les compétences Eau Potable et Eau Pluviale.

Elle comprend **22 communes**.

En 2019, Tours Métropole Val de Loire regroupe 302 785 habitants.

INTEGRATION DES COMMUNES A LA COMPETENCE EAU POTABLE



L'ORGANISATION DU SERVICE

Au 1er janvier 2019, l'organisation du service comptabilisait 194 agents répartis de la façon suivante :

Cadre d'emplois	Equivalent Temps Plein Eau Potable	Equivalent Temps Plein Assainissement
Filière Administrative	11,7	5,8
Filière Technique	79,7	63
Emplois de droit privé	12	22
Total Général	103,4	90,80

LES MODES DE GESTION

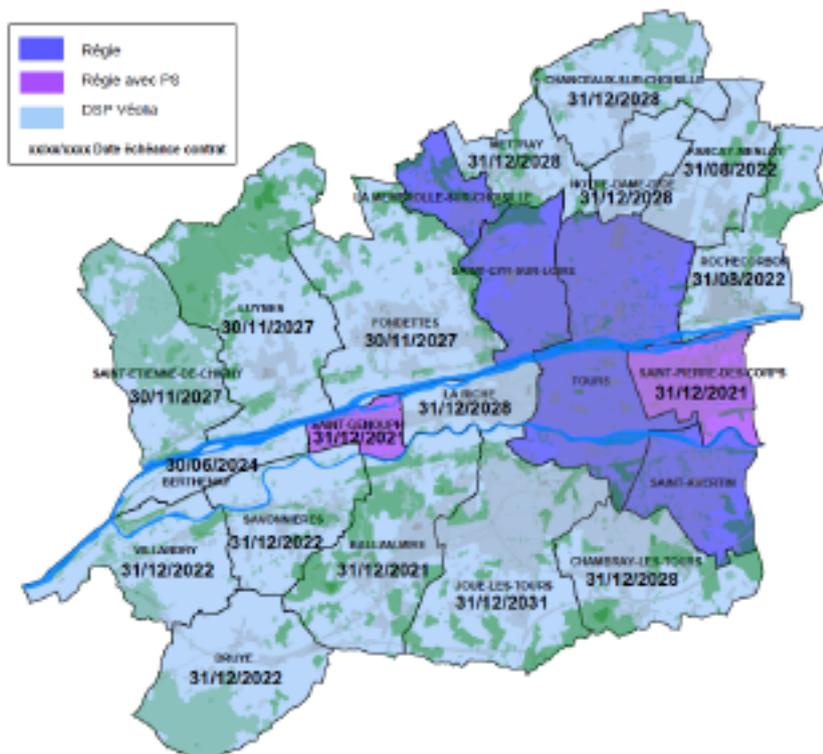
L'Eau Potable

La Métropole exploite en régie directe les systèmes de production et de distribution d'eau potable de 4 communes : Tours, Saint-Avertin, Saint-Cyr-sur-Loire et La Membrolle-sur-Choisille, correspondant à environ deux tiers de la population desservie.

Les systèmes de production et de distribution d'eau potable des communes de Ballan-Miré, Chambray-lès-Tours, La-Riche, Notre-Dame-d'Oé, Mettray, Joué-lès-Tours, Rochecorbon, Savonnières, Druye, Villandry, Berthenay, Luynes, Saint-Etienne-de-Chigny, Fondettes, Parçay-Meslay et Chanceaux-sur-Choisille sont, quant à eux, exploités en gestion déléguée par la société VEOLIA.

La Métropole fait également appel à des entreprises (Véolia) en prestation de service via des marchés publics sur les communes de Saint-Genouph et Saint-Pierre-des-Corps pour la gestion de la production et de la distribution et gère en régie directe la facturation, le recouvrement et la relation aux usagers.

CARTOGRAPHIE DES MODES DE GESTION SUR L'EAU POTABLE



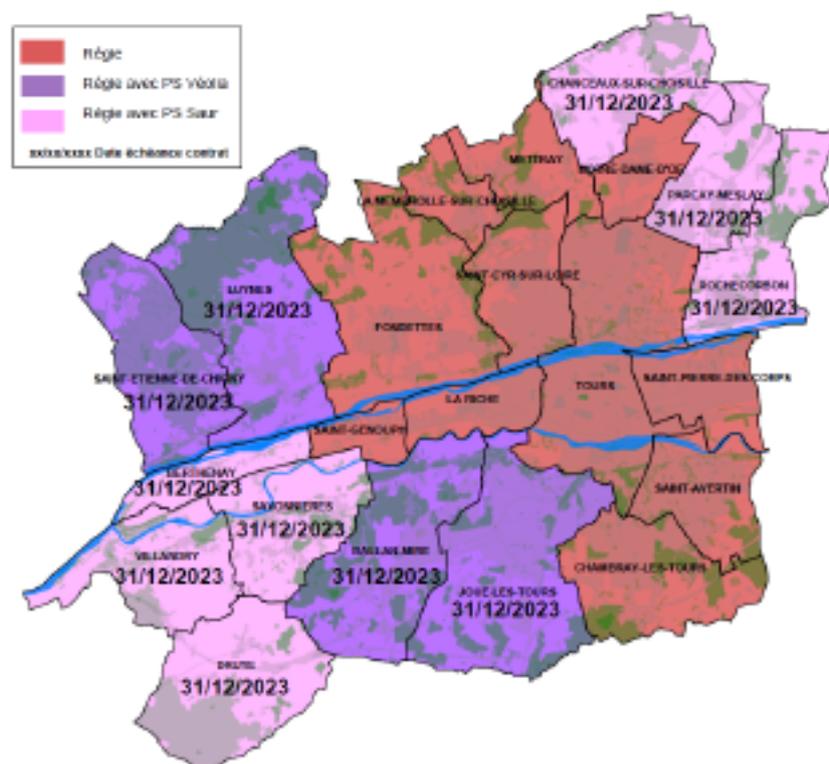
L'Assainissement

La Métropole intervient en régie sur toutes les communes de son territoire.

Cette régie est réalisée en prestation directe sur la moitié des communes : Saint-Genouph, Fondettes, La-Riche, La-Membrolle-sur-Choisille, Saint-Cyr-sur-Loire, Mettray, Notre-Dame-d'Oé, Tours, Saint-Pierre-des-Corps, Saint-Avertin et Chambray-Lès-Tours.

L'exploitation des infrastructures des eaux usées des communes de Saint-Etienne-de-Chigny, Luynes, Ballan-Miré et Joué-Lès-Tours est réalisée dans le cadre d'une prestation de service par la société Véolia. Pour les communes de Berthenay, Villandry, Savonnières, Druye, Chanceaux-sur-Choisille, Parçay-Meslay et Rochecorbon cette même prestation est réalisée par la société Saur.

CARTOGRAPHIE DES MODES DE GESTION SUR L'ASSAINISSEMENT



Partie 2

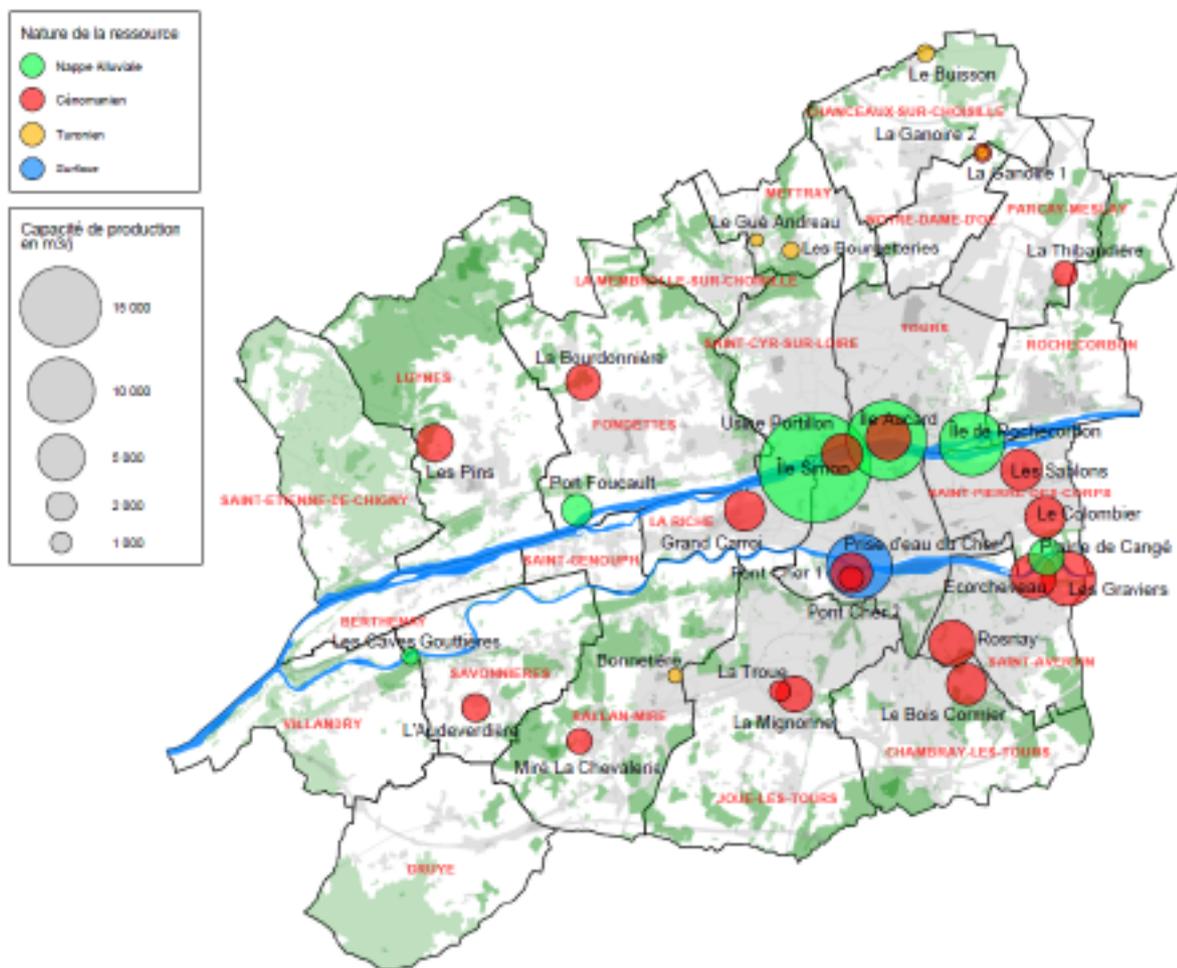
L'EAU POTABLE

PATRIMOINE ET INFRASTRUCTURES

LES RESSOURCES

Les ressources sollicitées sur le territoire sont principalement les ressources alluviales de la Loire et la nappe du Cénomaniens.

CARTOGRAPHIE DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE



LES USINES

Commune	Usines	Nature de l'installation	Type de traitement	Capacité de production	Capacité / commune	Taux de production par rapport à la capacité	Volume autorisé	Volume autorisé / commune	Taux de production par rapport à la capacité autorisée
SAINT AVERTIN	Ecorcheveau	Station de reprise et de traitement	Déferrisation Chloration	6 000 m³/j	10 000 m³/j	28%	10 000 m³/j	14 000 m³/j	20%
	Rosnay	Station de surpression et de traitement	Déferrisation Chloration	4 000 m³/j			4 000 m³/j		
TOURS	Ile Aucard	Station de reprise et de traitement	Ozonation Filtration sur charbon actif Chloration	35 000 m³/j	55 000 m³/j	49%	42 120 m³/j	62 120 m³/j	43%
	Gare du Canal	Station de reprise et de traitement	Ozonation Filtration sur charbon actif Chloration	20 000 m³/j			20 000 m³/j		
SAINT CYR SUR LOIRE	Usine Portillon (CTE)	Station de reprise et de traitement	Aération (pulvérisation) Filtration sur sable Chloration	7 250 m³/j	14 500 m³/j	43%	21 600 m³/j	43 200 m³/j	14%
	Usine Portillon (DGR)	Station de reprise et de traitement	Aération (pulvérisation) Filtration sur sable Chloration	7 250 m³/j			21 600 m³/j		
SAINT PIERRE DES CORPS	Bords de Loire	Station de reprise et de traitement	Chloration	A l'arrêt depuis 2004	8 000 m³/j	34%	A l'arrêt depuis 2004	5 573 m³/j	49%
	Les Sablons	Station de reprise et de traitement	Déferrisation Chloration	4 000 m³/j			4 800 m³/j		
	Le Colombier	Station de surpression et de traitement	Déferrisation Chloration	4 000 m³/j			773 m³/j		
Ballan Miré	Miré La Chevalerie	Station de reprise, de traitement et de surpression	Déferrisation Filtration sur sable Chloration	2 400 m³/j	2 760 m³/j	45%	2 400 m³/j	2 760 m³/j	45%
	Bonnetière	Station de reprise	Filtration sur charbon actif Chloration	360 m³/j			360 m³/j		
Chambray-Lès-Tours	Le Bois Cormier	Station de reprise et de traitement	Déferrisation Filtration sur sable Chloration	4 000 m³/j	4 000 m³/j	43%	4 000 m³/j	4 000 m³/j	43%
Chanceaux sur Choisisse	Le Buisson	Station de reprise et de surpression	Filtration sur charbon actif Chloration	500 m³/j	500 m³/j	80%	700 m³/j	700 m³/j	50%
Notre Dame D'oe	La Ganoire 1	Station de reprise et de surpression	Déferrisation Filtration sur sable Chloration	360 m³/j	1 160 m³/j		360 m³/j	1 960 m³/j	
	La Ganoire 2	Station de reprise et de surpression	Déferrisation Filtration sur sable Chloration	800 m³/j		1 600 m³/j			
Fondettes	La Bourdonnière	Station de reprise et de surpression	Déferrisation Filtration sur sable Chloration	3 000 m³/j	5 400 m³/j	36%	3 000 m³/j	6 000 m³/j	34%
	Port Foucault	Station de reprise	Chloration	2 400 m³/j			3 000 m³/j		
Luyes	Les Pins	Station de reprise et de surpression	Déferrisation Filtration sur sable Chloration	3 200 m³/j	3 200 m³/j	28%	3 200 m³/j	19 400 m³/j	32%
Joué-Lès-Tours	La Mignonne 1	Station de reprise et de traitement	Déferrisation Filtration sur sable Chloration	4 000 m³/j	22 200 m³/j		1 000 m³/j		
	La Mignonne 2	Station de reprise et de traitement	Déferrisation Filtration sur sable Chloration	3 200 m³/j			3 000 m³/j		
	Pont Cher eau de surface	Station de reprise et de traitement	Déferrisation Filtration sur sable Filtration sur charbon actif Ozonation	10 000 m³/j			10 000 m³/j		
	Pont Cher 1	Station de reprise et de traitement	Déferrisation Filtration sur sable Chloration	1 000 m³/j			1 400 m³/j		
Pont Cher 2	Station de reprise et de traitement	Déferrisation Filtration sur sable Chloration	4 000 m³/j	4 000 m³/j					

Commune	Usines	Nature de l'installation	Type de traitement	Capacité de production	Capacité / commune	Taux de production par rapport à la capacité	Volume autorisé	Volume autorisé / commune	Taux de production par rapport à la capacité autorisée
La Riche	Grand Carroi	Station de reprise	Déferri-sation Filtration sur sable Chloration	4 000 m ³ /j	4 000 m ³ /j	34%	4 000 m ³ /j	4 000 m ³ /j	34%
Mettray	Les Bourgetteries	Station de reprise	Déferri-sation Filtration sur sable Chloration	1 100 m ³ /j	1 100 m ³ /j	31%	1 100 m ³ /j	1 100 m ³ /j	31%
Parçay Meslay	La Thibaudière	Station de reprise et de surpression	Déferri-sation Filtration sur sable Chloration	1 500 m ³ /j	1 500 m ³ /j	32%	1 500 m ³ /j	3 000 m ³ /j	16%
Savonnières	L'Audeverdière	Station de reprise et de surpression	Déferri-sation Filtration sur sable Chloration	1 800 m ³ /j	1 800 m ³ /j	33%	2 000 m ³ /j	2 000 m ³ /j	31%
Villandry	Les Caves Gouttières	Station de reprise	Chloration	800 m ³ /j	800 m ³ /j		800 m ³ /j	800 m ³ /j	
Capacité totale de production					135 920 m³/j	41%	Volume totale de production autorisée	173 813 m³/j	32%

Le taux de production par rapport à la capacité des usines est de 41%. Par rapport à la capacité autorisée les unités de production fonctionnent à 32 %. Ce chiffre s'explique par la nécessité de pouvoir produire en secours de l'eau en suffisamment grande quantité en cas de défaillance d'une ressource (pollution, incident technique...).

LES RESERVOIRS

Commune	Réservoirs	Nature de l'installation	Volume	Autonomie moyenne en jours
SAINT AVERTIN	Rue de Cangé	Château d'eau	3 000 m ³	1,8
	Avenue de Gaulle - Rosnay	Réservoir enterré	2 000 m ³	
TOURS	Petite Arche	Château d'eau	3 000 m ³	2,3
	La Tranchée	Réservoir enterré	30 000 m ³	
	Ile Aucard	Réservoir enterré	2 000 m ³	
	Gare du Canal	Réservoir enterré	2 000 m ³	
	Rives du Cher	Château d'eau	2 000 m ³	
	Rives du Cher	Réservoir enterré	6 000 m ³	
	Montjoyeux	Réservoir enterré	15 000 m ³	
	Grandmont	Château d'eau	1 500 m ³	
SAINT CYR SUR LOIRE	Ménardière	Réservoir enterré	3 000 m ³	1,4
	Ménardière	Réservoir enterré	2 000 m ³	
	Ménardière	Château d'eau	3 500 m ³	
SAINT PIERRE DES CORPS	Les Sablons	Château d'eau	2 000 m ³	2,3
	Les Sablons	Réservoir enterré	1 000 m ³	
	La Rabaterie	Château d'eau	2 100 m ³	
	Le Colombier	Réservoir enterré	1 000 m ³	
	Bords de Loire	Réservoir enterré	160 m ³	

Commune	Réservoirs	Nature de l'installation	Volume	Autonomie moyenne en jours
Ballan Miré	Miré La Chevallerie	Réservoir enterré	1 500 m ³	1,6
	La Bonnetière	Château d'eau	500 m ³	
Chambray-Lès-Tours	Le Bois Cormier	Réservoir enterré	1 000 m ³	1,8
	Le Bois Cormier	Château d'eau	2 000 m ³	
Chanceaux sur Choisille	Le Buisson 1	Réservoir enterré	150 m ³	1,3
	Le Buisson 2	Réservoir enterré	800 m ³	
	Le Coteau	Château d'eau	300 m ³	
Notre Dame D'oé	La Ganoire	Réservoir enterré	500 m ³	
Fondettes	La Bourdonnière	Château d'eau	1 300 m ³	1,2
	La Limougère	Château d'eau	300 m ³	
	La Borde	Réservoir enterré	800 m ³	
	Bois Farault	Château d'eau	750 m ³	
Luynes	Les Pins	Réservoir enterré	500 m ³	
Joué-Lès-Tours	La Mignonne	Réservoir enterré	6 800 m ³	2,1
	La Mignonne	Château d'eau	4 000 m ³	
	Pont Cher	Réservoir enterré	2 300 m ³	
La Riche	Grand Carroi	Château d'eau	3 000 m ³	2,2
Mettray	Les Bourgetteries	Château d'eau	300 m ³	0,9
Parçay Meslay	Frasnes	Château d'eau	200 m ³	5,4
	La Thibaudière	Château d'eau	1 500 m ³	
Rochearbon	Cimetière	Réservoir enterré	300 m ³	5,4
	Bois Soleil	Château d'eau	600 m ³	
Druye	La Croix Robert	Château d'eau	300 m ³	
Savonnières	La Bretonnière	Château d'eau	300 m ³	1,0
	L'Audeverdière	Réservoir enterré	300 m ³	

Autonomie moyenne globale =	$\frac{111\,560\text{ m}^3}{55\,162\text{ m}^3/\text{j}}$	= 2,0 jours
-----------------------------	---	-------------

Le territoire métropolitain totalise une capacité de stockage de 111 560 m³.

L'autonomie moyenne est de 2 jours $\left(\text{Auto moy} = \frac{\text{capacité de stockage (m}^3\text{)}}{\text{V mis en distribution (m}^3/\text{j)}} \right)$

Cette autonomie est globalement satisfaisante, le schéma directeur complété d'une modélisation permettra de voir s'il existe des spécificités locales nécessitant un réajustement de ces stockages.

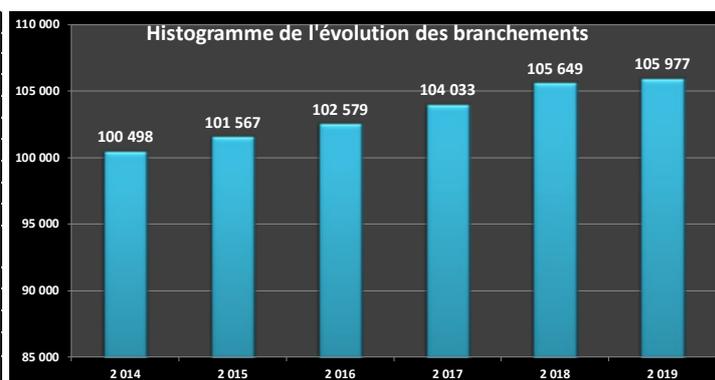
La cartographie suivante permet de situer les ouvrages de production et les réservoirs sur le territoire.

CARTOGRAPHIE DES SITES DE PRODUCTION ET STOCKAGE AEP



EVOLUTION DES BRANCHEMENTS

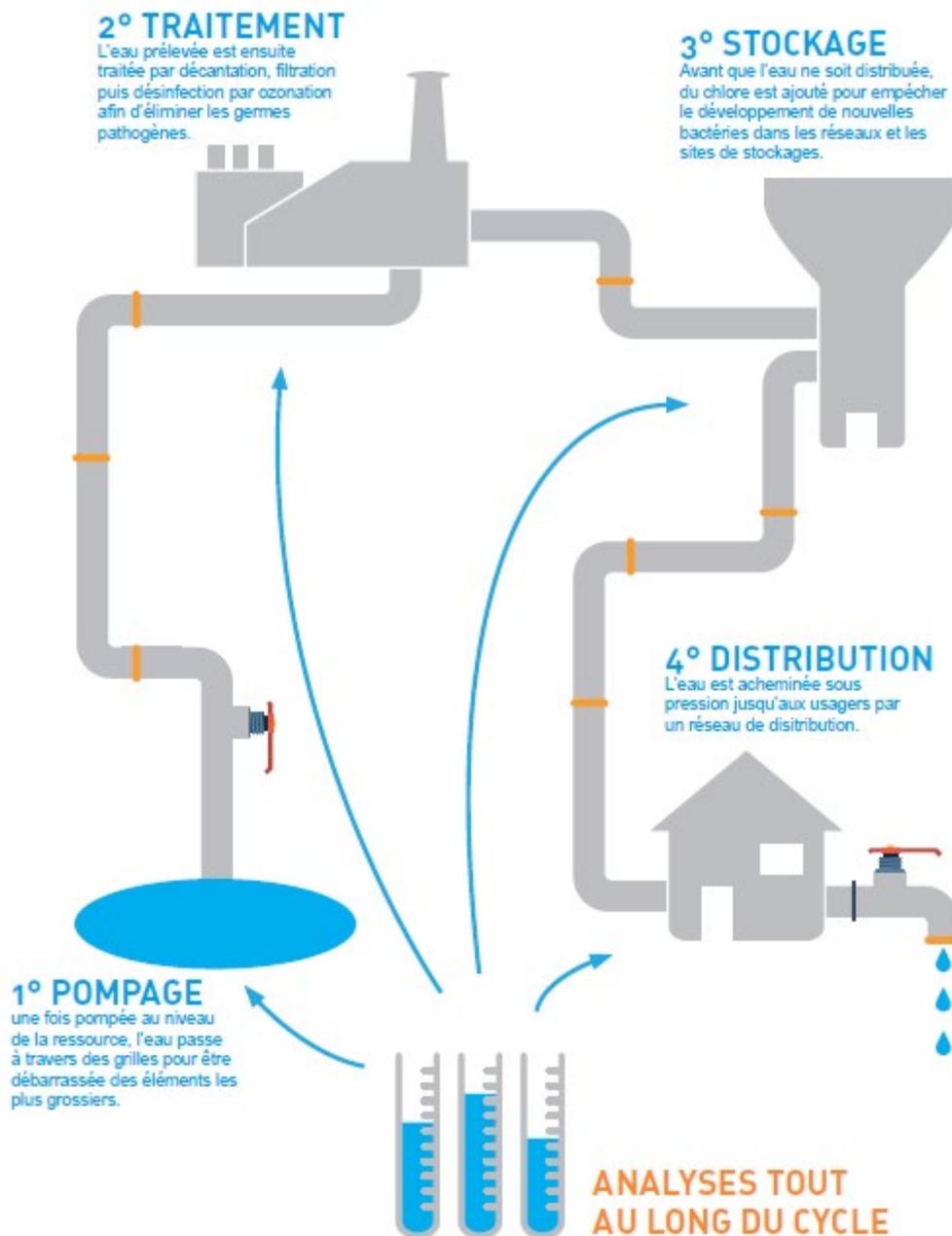
	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	Evolution par commune 2018/2019
Saint Avertin	6 607	6 618	6 641	6 671	6 762	6 786	0,35%
Tours	20 892	21 100	21 100	21 860	22 602	22 648	0,20%
Saint Cyr sur Loire	23 686	24 314	25 072	25 348	25 783	26 685	3,50%
Saint Pierre des Corps	5 836	5 843	5 853	5 871	5 927	5 888	-0,66%
La Membrolle sur Choisislle	1 335	1 347	1 385	1 421	1 422	1 437	1,05%
Ballan Miré	2 994	3 004	3 040	3 060	3 082	3 113	1,01%
Berthenay	294	294	294	295	300	283	-5,67%
Chambray-Lès-Tours	4 229	4 259	4 283	4 299	4 315	4 329	0,32%
Fondettes - Luynes - Saint Etienne de Chigny	7 470	7 491	7 528	7 622	7 689	7 722	0,43%
Joué-Lès-Tours	14 370	14 407	14 434	14 456	14 508	14 550	0,29%
La Riche	3 048	3 055	3 067	3 088	3 107	3 113	0,19%
Mettray	921	929	933	939	944	949	0,53%
SIAEP Notre Dame D'oé	3 362	3 407	3 421	3 447	3 492	2 720	-22,11% *
SIAEP Rochecorbon - Parçay Meslay	2 711	2 750	2 770	2 790	2 816	2 831	0,53%
Saint Genouph	497	497	497	499	499	500	0,20%
SIAEP Savonnières - Villandry - Druye	2 246	2 252	2 261	2 367	2 401	2 423	0,92%
TOTAL	100 498	101 567	102 579	104 033	105 649	105 977	0,31%
Evolution / N-1		1,06%	1,00%	1,42%	1,55%	0,31%	



Le nombre de branchements augmente régulièrement d'environ 1% en moyenne par an. 105 977 branchements d'eau potable sont comptabilisés en 2019.

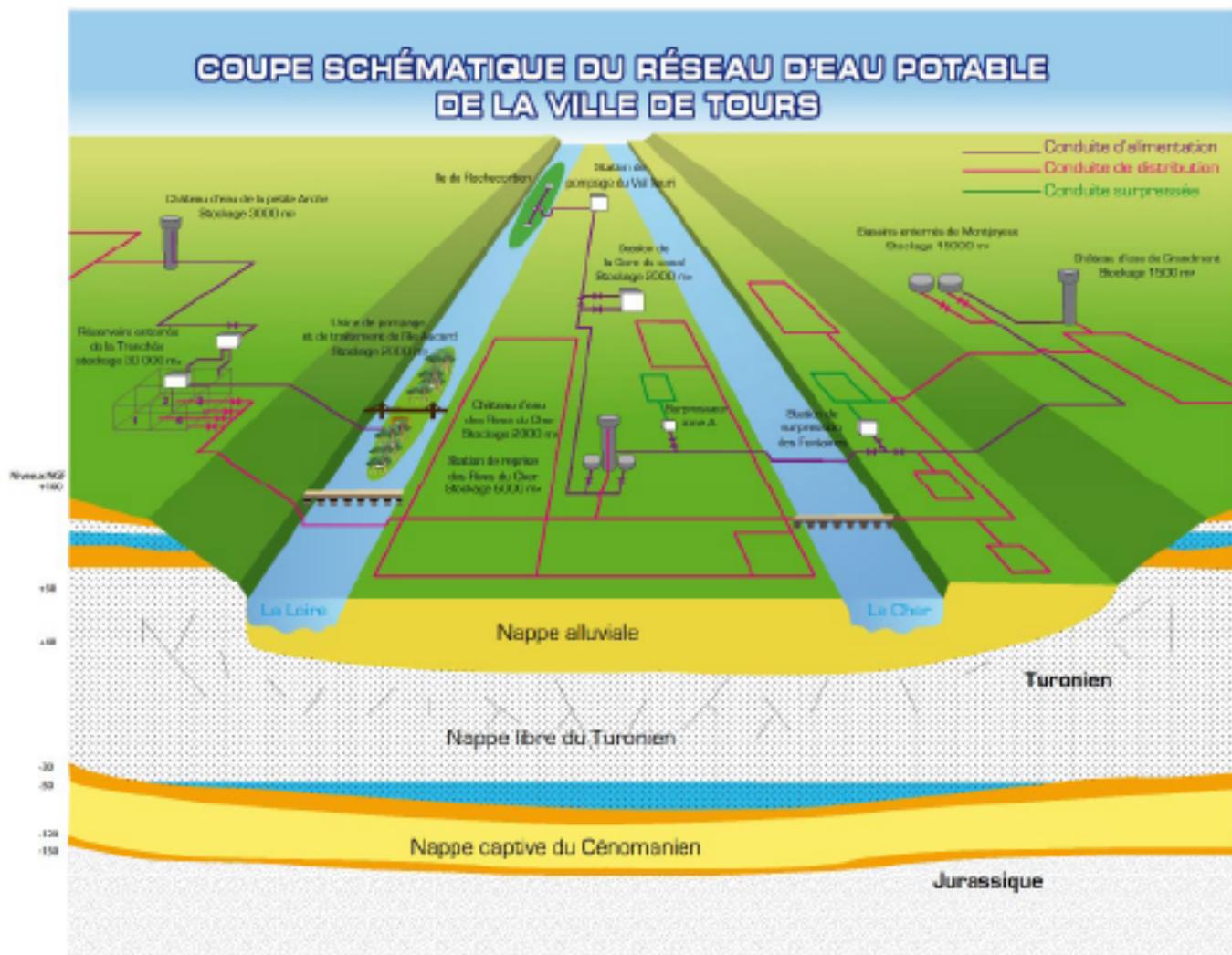
*Branchements de la commune de Cerelles sortie

LE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE (filière type à titre indicatif)



LE CAS SPECIFIQUE DE TOURS

Le réseau est entièrement maillé. Il est constitué essentiellement par des canalisations en fonte grise ou ductile dont les diamètres s'échelonnent de 60 à 1 000 millimètres. Il assure en tout lieu une pression statique au sol comprise entre 3 et 4 bars. La longueur totale du réseau est de 367 Km.



On distingue quatre grandes zones de distribution :

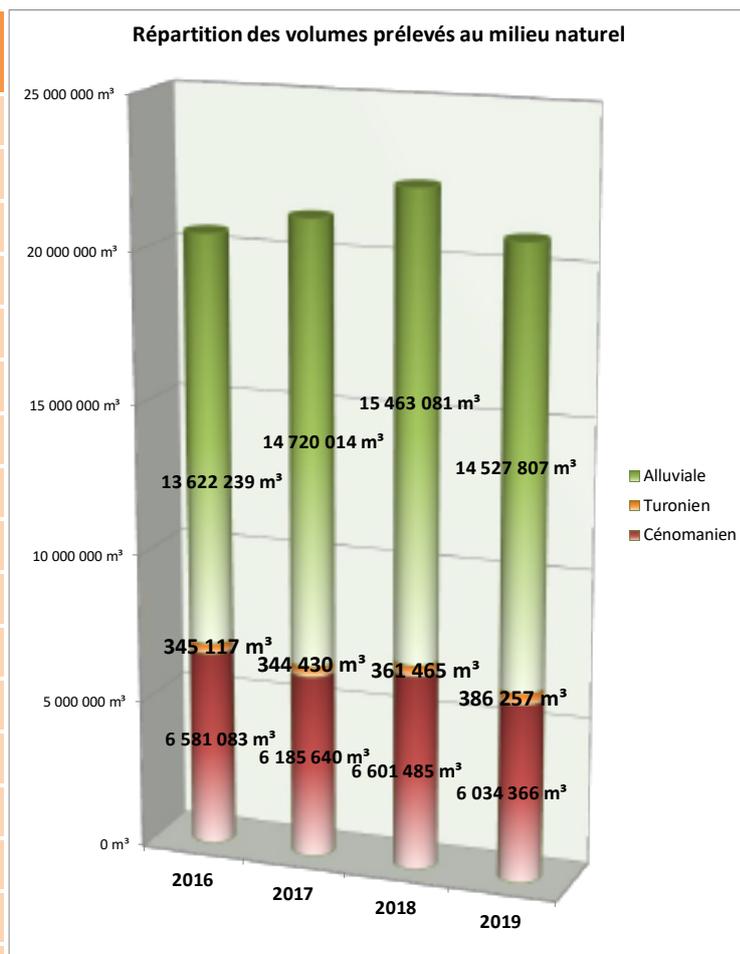
- **Tours Centre** : la plus importante, desservie à partir des bassins de stockage de la Tranchée et de Grammont de capacité respective de 30 000 m³ et 15 000 m³,
- **Tours nord** : le plateau nord de la ville est desservi par le château d'eau de la Petite Arche de capacité 3 000 m³,
- **Tours quartier Fontaines** : desservi par un réseau d'eau surpressé en raison de la hauteur des immeubles,
- **Tours Sud** : le plateau sud de la ville est desservi par le château d'eau de Grandmont de capacité 1500m³.

La capacité de stockage du service est au total de 61 500 m³.

VOLUMES PRELEVES AU MILIEU NATUREL

NAPPE DU CENOMANIEN

Pompage Nappe du Cénomanién	Commune	Volume m ³ /an	Evo % N/N-1
Ecorcheveau	ST AVERTIN	568 130 m ³	-8%
Les Gravières		44 970 m ³	-62%
Rosnay		146 083 m ³	-31%
Ile Aucard	TOURS	40 933 m ³	-3%
Ile Simon	ST CYR SUR LOIRE	430 m ³	975%
Les Sablons	ST PIERRE DES CORPS	579 576 m ³	-21%
Le Colombier		434 661 m ³	12%
La Thibaudière	PARCAY MESLAY	178 569 m ³	-18%
La Ganoire F2	NOTRE DAME D'OE	260 016 m ³	0%
Miré - La Chevallerie	BALLAN MIRE	428 186 m ³	-2%
Grand Carroi	LA RICHE	502 662 m ³	-5%
La Mignone 1	JOUÉ LES TOURS	340 192 m ³	-33%
La Mignone 2		452 155 m ³	-4%
Pont Cher 1		124 675 m ³	60%
Pont Cher 2		425 097 m ³	60%
La Bourdonnière	FONDETTES	267 803 m ³	-15%
Les Pins	LUYNES	442 489 m ³	3%
L'Audeverdière	SAVONNIERES	166 850 m ³	-10%
Le Bois Cormier	CHAMBRAY LES TOURS	630 889 m ³	-19%
TOTAL		6 034 366 m³	-8,6%



Globalement le pompage en nappe du Cénomanién est en baisse de près de 9% en 2019. Le volume pompé en 2019 est même au niveau le plus bas depuis 4 ans. Cette évolution est globalement à la baisse sur tous les sites de pompages à l'exception des pompages 1 et 2 de Pont Cher à Joué-lès-Tours. La forte augmentation à Saint Cyr sur Loire n'est pas représentative étant donné le très faible volume pompé (0,007% du volume total).

En 2019, 6 034 366 m³ ont été prélevés sur cette ressource.

Gestion de la nappe du cénomanién : contexte à l'échelle du bassin Loire-Bretagne

La nappe du Cénomanién couvre 25000 km² dans le bassin Loire-Bretagne. Son exploitation localement trop intensive a conduit à une baisse inexorable du niveau de la nappe notamment dans la région tourangelle. C'est pourquoi le SDAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) 2016-2021 a fixé comme objectif la réduction des prélèvements sur cette nappe de 20% par rapport à la période 2004-2006. En 2019, sur le territoire de la métropole, la baisse des prélèvements sur la nappe du Cénomanién par rapport à cette période de référence est de 22%.

NAPPE DU TURONIEN

Pompage Nappe du Turonien	Commune	Volume m ³ /an	Evo % N/N-1
Le Buisson	CHANCEAUX SUR CHOISILLE	130 593 m ³	25%
La Ganoire F1	NOTRE DAME D'OE	95 687 m ³	-3%
Le Gué Andreau	METTRAY	126 799 m ³	1%
Les Bourgetteries			
Bonnetière	BALLAN MIRE	33 178 m ³	0%
TOTAL		386 257 m ³	6,9%

Le prélèvement dans la ressource du Turonien est en augmentation par rapport à 2018 (+7%) avec 386 257 m³ prélevés.

NAPPE ALLUVIALE

Pompage Nappe Alluviale	Commune	Volume m ³ /an	Evo % N/N-1
Prairie de Cangé	ST AVERTIN	184 937 m ³	127%
Ile Aucard	TOURS	10 725 387 m ³	1%
Ile de Rochecorbon			
Ile Simon	ST CYR	1 939 050 m ³	-32%
Bord de Loire	ST PIERRE DES CORPS	0 m ³	0%
Pont Cher	JOUE LES TOURS	1 099 863 m ³	-17%
Port Foucault	FONDETTES	427 413 m ³	0%
Les Caves Gouttières	VILLANDRY	151 157 m ³	2%
TOTAL		14 527 807 m ³	-6,0%

Le prélèvement en nappe alluviale a globalement diminué de 6,0% en 2019 pour atteindre 14 527 807 m³. La commune de St-Avertin est à la hausse sur cette ressource pour compenser la limitation des prélèvements sur le Cénomaniens.

Le volume de prélèvement au niveau Fondettes, Villandry et Tours est globalement stable.

Au niveau de la Métropole, 4 ressources sont sollicitées :

- Eau issue des alluvions de Loire (4 usines) pour un volume total de 13 091 850 m³ (**62,50 %** du total de la production de la métropole)
- Eau issue de la nappe du Cénomaniens (19 sites de prélèvement) pour un volume total prélevé de 6 034 366 m³ (**28,81%**)
- Eau issue du Cher (3 sites comprenant eau de surface et nappe alluviale) pour un volume total de 1 435 957 m³ (**6,85 %**)
- Eau issue de la nappe du Turonien pour un volume total de 386 257 m³ (**1,84 %**)

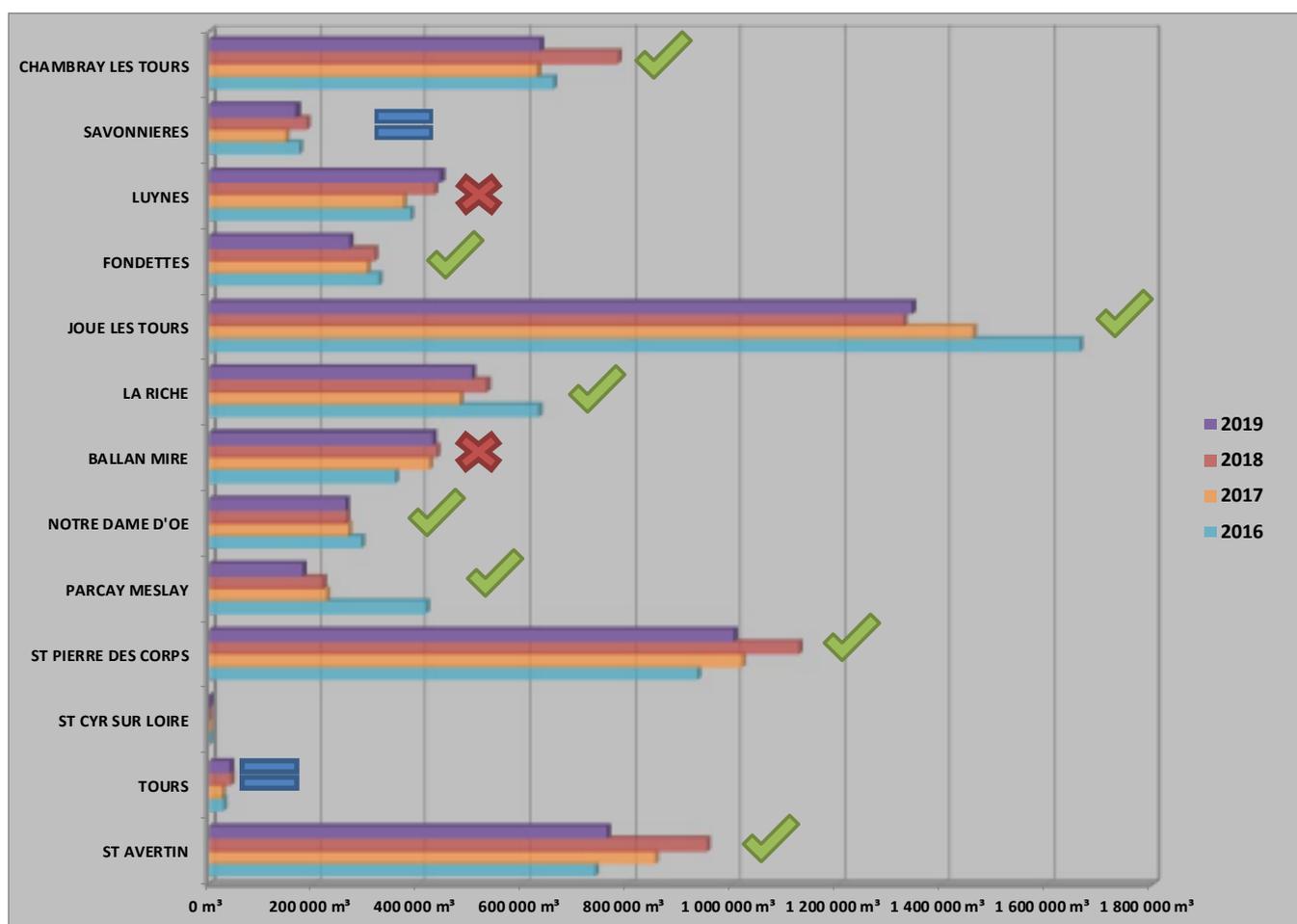
Cette diversité de ressources permet par le biais d'interconnexion de sécuriser l'alimentation en eau potable de la population, même en cas de défaillance ou de pollution accidentelle. Des travaux continus permettent de maintenir et d'améliorer ces secours et interopérabilité des ressources.

Focus sur la nappe du Cénomaniien :

Présent sur 4 régions et 10 départements, l'aquifère des sables du Cénomaniien se révèle stratégique dans le bassin Loire-Bretagne, de par son étendue, sa capacité et sa qualité justifiant dès 1996 un classement en nappe réservée en priorité pour l'alimentation en eau potable (NAEP), repris dans le cadre du SDAGE Loire-Bretagne. Cette nappe se situe à plusieurs dizaines de mètres de profondeur, c'est une nappe fragile et sa recharge est très lente (l'eau de pluie alimentant cette nappe a plus de 10.000 ans !). Depuis une trentaine d'années, le niveau de prélèvement a augmenté, conduisant à une baisse régulière du niveau de l'eau plus particulièrement au niveau de l'agglomération tourangelle.

Afin de préserver cette ressource la métropole de Tours a mis en œuvre depuis plus de 10 ans des actions importantes visant à limiter ces prélèvements. En 2019, le volume prélevé dans cette ressource a même été la plus faible depuis 2016 malgré la perturbation de la ressource alluviale en raison de la présence de métabolites organochlorés (nappe alluviale de la Loire) qui a nécessité de limiter le prélèvement de cette ressource et de compenser par le prélèvement dans le Cénomaniien (moins que l'année dernière cependant).

Cette évolution à la baisse concerne la plupart des communes à l'exception de Savonnières et Tours qui sont relativement stables tandis que seules Luynes et Ballan Miré sont globalement à la hausse.

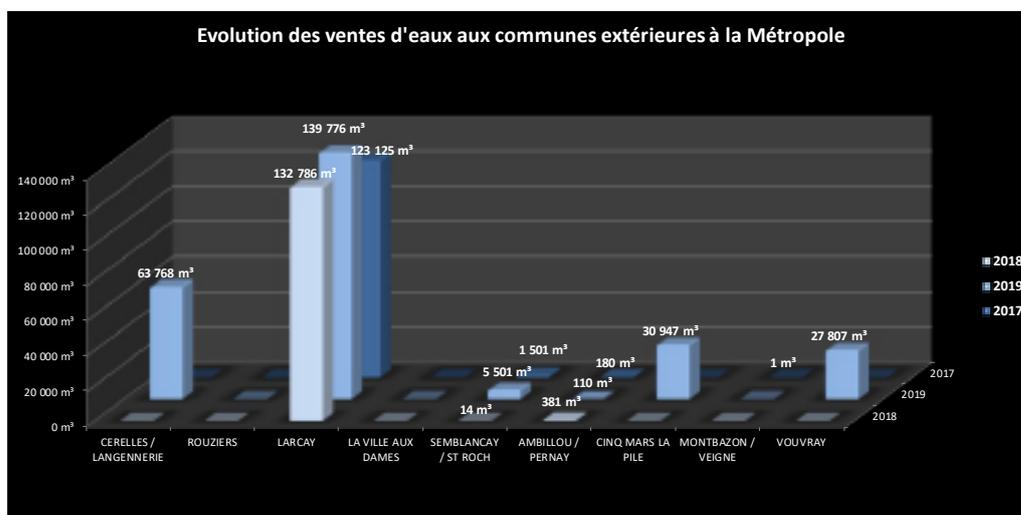


La hausse constante des prélèvements à Saint-Pierre-des-Corps et à Saint-Avertin constatée de 2016 à 2018 a été enrayerée en 2019 avec une nette diminution pour revenir à des valeurs proches de 2016.

VOLUMES VENDUS AUX COMMUNES EXTERIEURES

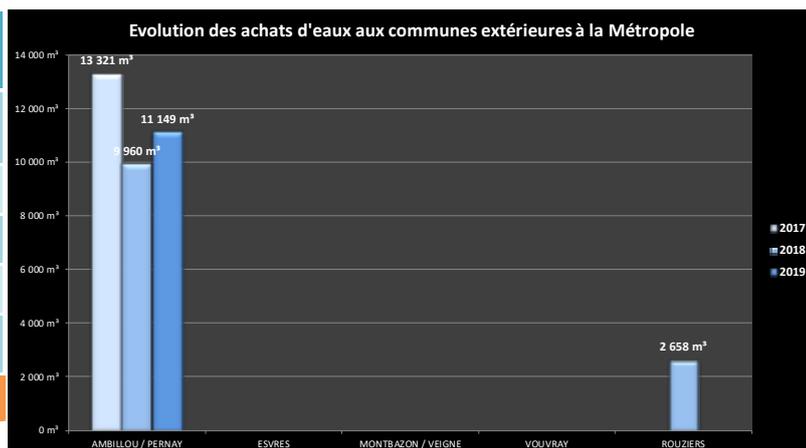
Exportation vers commune extérieure	Commune de destination	Vente commune extérieure Volume m ³ /an
CHANCEAUX SUR CHOISILLE/ NOTRE DAME D'OE	CERELLES / LANGENNERIE	63 768 m ³
	ROUZIERS	0 m ³
SAINT AVERTIN	LARCAY	139 776 m ³
SAINT PIERRE DES CORPS	LA VILLE AUX DAMES	0 m ³
FONDETTES - LUYNES - SAINT ETIENNE DE CHIGNY	SEMBLANCAY / ST ROCH	5 501 m ³
	AMBILLOU / PERNAY	110 m ³
	CINQ MARS LA PILE	30 947 m ³
CHAMBRAY LES TOURS	MONTBAZON / VEIGNE	0 m ³
ROCHECORBON / PARCAY MESLAY	VOUVRAY	27 807 m ³
TOTAL		267 909 m³

En 2019, 267 909 m³ ont été vendus à des communes extérieures à la métropole. Si l'essentiel de la vente était auparavant réalisé par la commune de Saint-Avertin à destination de la commune de Larçay, l'ouverture de nouvelles interconnexions en dehors de la Métropole en raison de la sécheresse (Vouvray et Cinq Mars La Pile) et le maintien d'une collaboration avec des communes ayant des besoins en augmentation (St Roch) expliquent une nette augmentation des volumes vendus aux communes extérieures. Par rapport à 2018, ces volumes ont doublé (+ de 101 %).



VOLUMES ACHETES AUX COMMUNES EXTERIEURES

Exportation vers commune extérieure	Commune d'achat	Achat commune extérieure Volume m ³ /an
FONDETTES - LUYNES - SAINT ETIENNE DE CHIGNY	AMBILLOU / PERNAY	11 149 m ³
CHAMBRAY LES TOURS	ESVRES	0 m ³
	MONTBAZON / VEIGNE	0 m ³
ROCHECORBON / PARCAY MESLAY	VOUVRAY	0 m ³
CHANCEAUX SUR CHOISILLE / NOTRE DAME D'OE	ROUZIERS	0 m ³
TOTAL		11 149 m³



En 2019, 11 149 m³ ont été achetés à des communes extérieures à la métropole. Par rapport à 2018, les volumes vendus aux communes extérieures sont en diminution de près de 12 %. Ces achats concernent uniquement la commune de Saint-Etienne-de-Chigny qui alimente le secteur de la queue de Merluche et l'Arnerie par le réseau de Pernay.

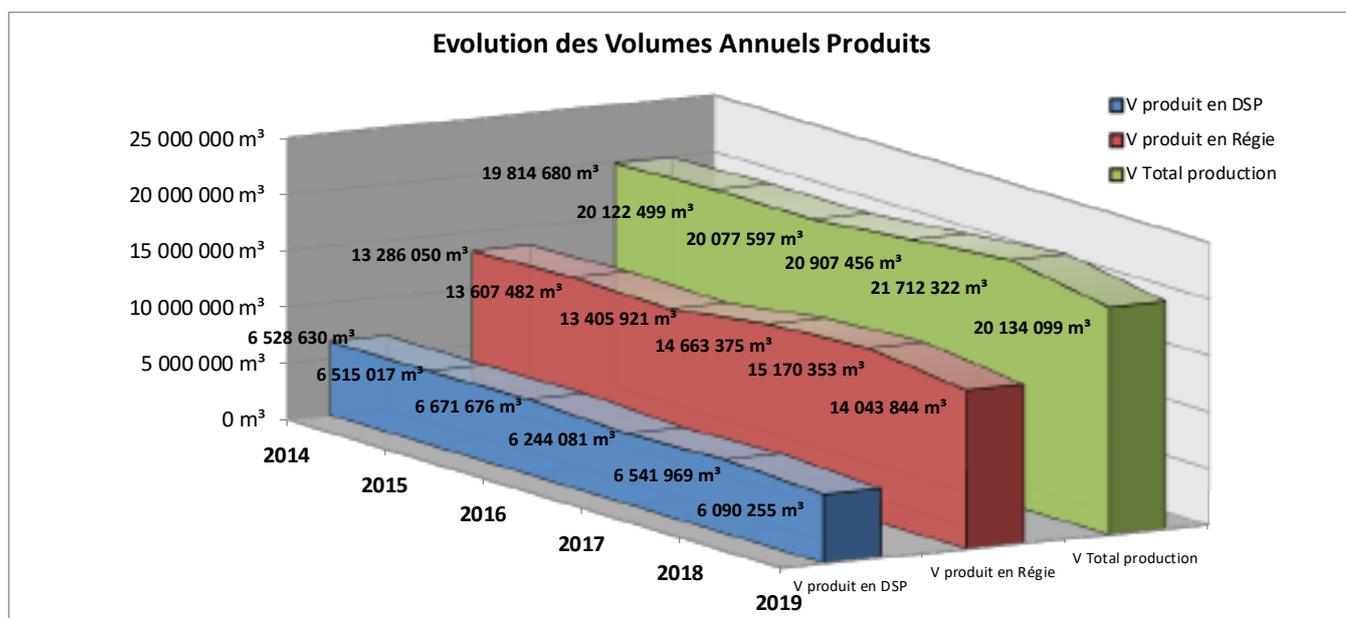
VOLUMES PRODUITS (INTRODUITS DANS LE RESEAU DE DISTRIBUTION)

(Volumes issus des ouvrages de production pour être introduits dans le réseau de distribution – volume de service non compté)

Commune	Volume produit m ³ /an	Evo % (N/N-1)	Evo % (N/N-1) par secteur Régie et DSP
SAINT AVERTIN	1 005 915 m ³	-8%	-7,4%
TOURS	9 766 168 m ³	-5%	
SAINT CYR SUR LOIRE	2 011 034 m ³	-20%	
LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE	268 614 m ³	36%	
SAINT PIERRE DES CORPS	992 113 m ³	-11%	
BALLAN MIRE	457 816 m ³	-2%	-6,9%
CHAMBRAY LES TOURS	622 636 m ³	-19%	
FONDETTES / LUYNES / ST ETIENNE DE CHIGNY	1 127 739 m ³	-4%	
JOUE LES TOURS	2 287 520 m ³	-8%	
LA RICHE	498 413 m ³	-5%	
METTRAY	123 759 m ³	1%	
CHANCEAUX SUR CHOISILLE / NOTRE DAME D'OE	482 158 m ³	5%	
ROCHECORBON / PARCAY MESLAY	174 335 m ³	-18%	
SAVONNIERES / VILLANDRY / DRUYE	315 879 m ³	-5%	
Volume produit	20 134 099 m³	-7,3%	

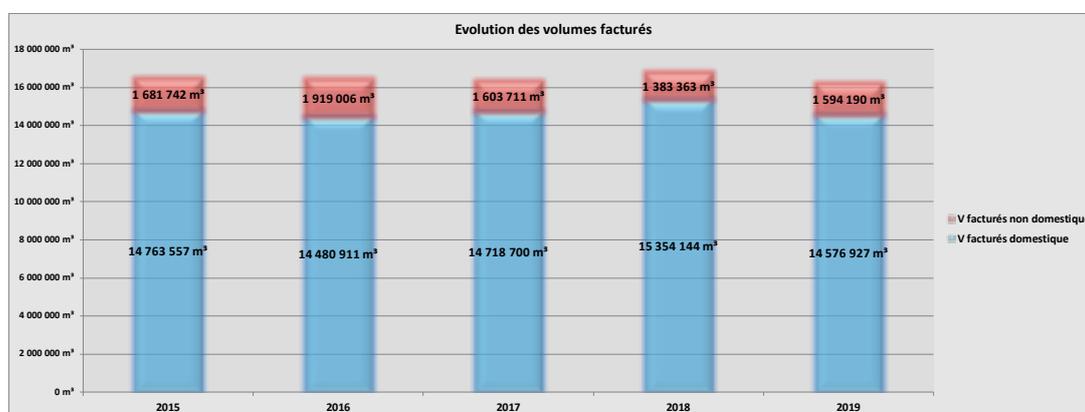
Tout comme les volumes prélevés, les volumes produits sont en baisse d'environ 7% avec 20 134 099 m³.

A l'échelle de la métropole, globalement les volumes produits en Régie sont 2 fois plus importants qu'en DSP ce qui s'explique par la taille des communes concernées.



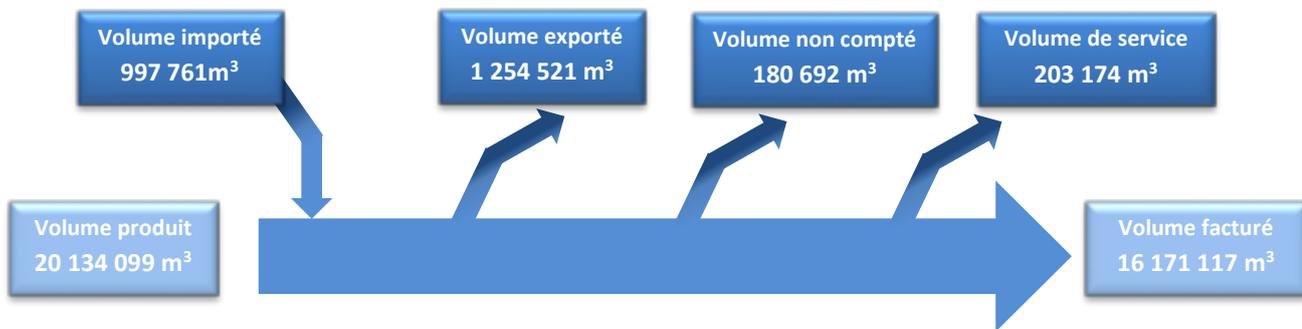
EVOLUTION DES VOLUMES FACTURES

	2016			2017			2018			2019		
	Volumes facturés abonnés non domestiques	Volumes facturés abonnés domestiques	Evo % (N/N-1)	Volumes facturés abonnés non domestiques	Volumes facturés abonnés domestiques	Evo % (N/N-1)	Volumes facturés abonnés non domestiques	Volumes facturés abonnés domestiques	Evo % (N/N-1)	Volumes facturés abonnés non domestiques	Volumes facturés abonnés domestiques	Evo % (N/N-1)
Saint Avertin	0 m³	757 139 m³	1,3%	0 m³	753 505 m³	-0,5%	0 m³	687 184 m³	-9,2%	0 m³	770 387 m³	2,2%
Tours	1 656 353 m³	5 461 462 m³	-2,0%	1 244 702 m³	5 468 500 m³	-5,7%	1 265 095 m³	5 902 176 m³	0,7%	1 265 261 m³	5 496 320 m³	0,7%
Saint Cyr sur Loire	0 m³	2 044 136 m³	1,1%	0 m³	2 171 623 m³	6,2%	0 m³	2 216 640 m³	8,4%	0 m³	2 069 088 m³	-4,7%
La Membrolle sur Choisille	0 m³	141 747 m³	-17,4%	0 m³	148 290 m³	4,6%	0 m³	157 393 m³	11,0%	0 m³	139 166 m³	-6,2%
Saint Pierre des Corps	220 336 m³	615 308 m³	-4,2%	187 103 m³	700 103 m³	6,2%	105 280 m³	743 350 m³	1,6%	169 669 m³	683 187 m³	-3,9%
Ballan Miré	0 m³	358 969 m³	-0,7%	0 m³	414 328 m³	15,4%	0 m³	419 504 m³	16,9%	0 m³	409 359 m³	-1,2%
Berthenay	0 m³	27 701 m³	2,8%	0 m³	26 708 m³	-3,6%	0 m³	27 605 m³	-0,3%	0 m³	28 168 m³	5,5%
Chambray-Lès-Tours	21 776 m³	753 810 m³	3,8%	22 662 m³	831 038 m³	10,1%	0 m³	817 534 m³	5,4%	0 m³	820 082 m³	-3,9%
SIAEP Notre Dame D'Oé	0 m³	392 382 m³	-0,4%	0 m³	391 290 m³	-0,3%	0 m³	375 144 m³	-4,4%	0 m³	369 415 m³	-5,6%
SIAEP Savonnières	0 m³	258 778 m³	2,2%	0 m³	251 658 m³	-2,8%	0 m³	245 668 m³	-5,1%	0 m³	254 621 m³	1,2%
Fondettes - Luynes - St Etienne de Chigny	10 028 m³	820 241 m³	-0,3%	10 726 m³	855 231 m³	4,3%	12 988 m³	807 595 m³	-1,2%	12 665 m³	813 161 m³	-4,6%
Joué-Lès-Tours	10 513 m³	1 846 573 m³	3,7%	138 518 m³	1 702 062 m³	-0,9%	0 m³	1 978 275 m³	6,5%	146 595 m³	1 730 825 m³	2,0%
La Riche	0 m³	532 736 m³	5,0%	0 m³	513 057 m³	-3,7%	0 m³	500 901 m³	-6,0%	0 m³	516 091 m³	0,6%
Mettray	0 m³	105 413 m³	14,8%	0 m³	113 779 m³	7,9%	0 m³	109 697 m³	4,1%	0 m³	103 371 m³	-9,1%
SIAEP Rochecorbon	0 m³	323 396 m³	-1,1%	0 m³	331 973 m³	2,7%	0 m³	324 735 m³	0,4%	0 m³	328 088 m³	-1,2%
Saint Genouph	0 m³	41 120 m³	4,7%	0 m³	45 555 m³	10,8%	0 m³	40 743 m³	-0,9%	0 m³	45 598 m³	0,1%
TOTAL	1 919 006 m³	14 480 911 m³	-0,3%	1 603 711 m³	14 718 700 m³	-0,5%	1 383 363 m³	15 354 144 m³	2,1%	1 594 190 m³	14 576 927 m³	-0,9%



RENDEMENT DES RESEAUX

Communes	Rendement 2014	Rendement 2015	Rendement 2016	Rendement 2017	Rendement 2018	Rendement 2019	Moyenne sur 5 ans
Saint Avertin	90,80%	88,38%	88,98%	77,75%	65,24%	76,74%	79,42%
Tours	86,60%	89,60%	89,43%	86,69%	81,69%	83,61%	86,20%
Saint Cyr sur Loire	86,48%	83,85%	82,22%	87,07%	81,69%	83,61%	83,69%
La Membrolle sur Choisille	74,42%	77,21%	77,71%	87,19%	79,63%	51,87%	74,72%
Saint Pierre des Corps	86,10%	94,20%	93,70%	92,22%	83,17%	92,19%	91,10%
Ballan Miré	89,70%	90,00%	89,20%	91,41%	92,77%	92,40%	91,16%
Berthenay	99,30%	92,60%	97,00%	94,12%	96,20%	98,00%	95,58%
Chambray-Lès-Tours	88,00%	88,40%	88,90%	98,07%	90,60%	92,90%	91,77%
Chanceaux sur Choisille / Notre Dame D'Oé	90,10%	95,00%	92,40%	90,67%	85,69%	90,86%	90,92%
Fondettes / Luynes / St Etienne de Chigny	75,50%	79,30%	80,30%	75,55%	72,87%	78,83%	77,37%
Joué-Lès-Tours	82,20%	82,90%	77,90%	82,41%	84,13%	85,76%	82,62%
La Riche	97,20%	94,50%	96,80%	96,27%	94,52%	92,57%	94,93%
Mettray	84,20%	78,30%	85,50%	97,51%	91,94%	85,18%	87,69%
Parçay Meslay / Rochecorbon	72,00%	79,90%	81,60%	85,76%	81,75%	82,59%	82,32%
Saint Genouph	93,20%	92,10%	96,50%	96,31%	91,49%	97,78%	94,84%
Savonnières / Villandry / Druye	71,90%	74,40%	79,70%	88,43%	76,83%	84,08%	80,69%
Rendement TMVL	85,48%	86,29%	87,36%	85,79%	81,72%	84,28%	85,09%



Le rendement R du réseau se calcule par la formule :

$$R = (V \text{ facturé} + V \text{ exporté} + V \text{ non compté} + V \text{ de service}) / (V \text{ produit} + V \text{ importé})$$

En 2019, le rendement est égal à 84,28 %

L'indicateur permettant de suivre le bon état et le bon suivi du patrimoine est le rendement de réseau. En 2019, celui-ci est de plus de 84 %, à savoir pour 100 litres produits, seuls 84 sont effectivement distribués à l'utilisateur. Ce rendement est bon à l'échelle d'une métropole, en effet, en France, le rendement moyen observé est de l'ordre de 80 %.

Le rendement global en 2019 est en hausse par rapport à 2018. Le rendement par commune est également à la hausse sur la quasi-totalité des communes à l'exception de La Membrolle sur Choisille qui s'explique en partie par une grosse fuite chez un abonné après compteur (conduite DN100 dans le parc d'un château).

La baisse des volumes vendus sur ce périmètre impacte le rendement de La Membrolle sur Choisille. Des phénomènes d'ajustement ou d'estimations de consommations peuvent expliquer cette estimation basse des volumes facturés. Pour permettre de suivre les volumes de pertes et ainsi cibler les actions nécessaires ce secteur sera équipé d'un compteur télégrégé en entrée (prévu dans le cadre du diagnostic réalisé en 2017-2018 et subventionné par l'agence de l'eau).



Fuite sur canalisation PVC Ø160mm le 14 mars à Fondettes (rue de la Cheminée)

Le renouvellement des réseaux constitue une part importante des travaux engagés par la métropole afin de maintenir une qualité de service (continuité de la distribution) et des infrastructures en bon état. C'est la recherche de fuites, leur réparation et surtout le renouvellement qui contribuent à l'amélioration de ce rendement.

Au sein de la métropole, ce sont 1863 km de réseau de diamètre 25 mm à 1000 mm qui assurent l'acheminement de l'eau jusqu'au compteur. Les installations ont parfois plus de 100 ans !

LE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

Communes	Situation des travaux	Linéaire de réseaux	Montant des travaux
Saint Avertin	Rue des Cicotees	500 ml	246 900,87 € H.T.
	Rue du Chesne	363 ml	53 659,67 € H.T.
	TOTAL	863 ml	300 560,54 € H.T.
Tours	Rue du Champ Joli	110 ml	39 994,16 € H.T.
	Rue Saint Jean du Grays	320 ml	92 031,10 € H.T.
	Rue de Jerusalem	140 ml	89 328,57 € H.T.
	Avenue du Danemark	416 ml	295 556,93 € H.T.
	Allée de Montmirail	80 ml	41 472,70 € H.T.
	Boulevard Marchant-Duplessis	320 ml	134 766,97 € H.T.
	Rue Massena	251 ml	77 951,60 € H.T.
	Rue François Coppée	327 ml	125 960,90 € H.T.
	Rue du Général Renault	148 ml	139 822,93 € H.T.
	Rue Brabant	344 ml	95 606,30 € H.T.
	Rue du Dr Bergonie	304 ml	138 849,06 € H.T.
	Avenue de Grammont	348 ml	292 786,67 € H.T.
	Place de la Liberté	65 ml	111 149,16 € H.T.
	Rue Davout	279 ml	101 116,35 € H.T.
	Rue Suchet	150 ml	80 349,54 € H.T.
	Rue Edouard Vaillant	255 ml	154 420,03 € H.T.
	Rue Etienne Marcel	103 ml	53 659,67 € H.T.
	Pont du Sanitas	300 ml	807 215,50 € H.T.
	Allée Ferdinand Fabre	50 ml	7 853,92 € H.T.
	Allée Jules Sandreau	46 ml	7 735,20 € H.T.
	Rue Joule	216 ml	41 532,00 € H.T.
	Rue du Général Charron	36 ml	5 321,76 € H.T.
	Rue André Frey	166 ml	41 658,00 € H.T.
Chemin de la Milletière	92 ml	22 096,68 € H.T.	
TOTAL	4 866 ml	2 998 235,70 € H.T.	
Saint Cyr sur Loire	Rue du Haut Bourg	310 ml	98 300,42 € H.T.
	Rue de la Source (réseau ex SIE)	196 ml	73 358,79 € H.T.
	Avenue Maginot (réseau ex SIE)	156 ml	76 583,84 € H.T.
	Rue de la Chamberrie (réseau ex SIE)	167 ml	47 497,65 € H.T.
	Rue Joseph du Tremblay (réseau ex SIE)	341 ml	103 191,23 € H.T.
	Chemin de la Milletière (réseau ex SIE)	54 ml	19 846,08 € H.T.
TOTAL	1 224 ml	418 778,01 € H.T.	
La Membrolle sur Choisille	Avenue Charles de Gaulle	735 ml	253 807,98 € H.T.
	Impasse des Bordelleries	85 ml	33 651,50 € H.T.
	Rue de l'Abreuvoir	318 ml	98 300,42 € H.T.
TOTAL	1 138 ml	385 759,90 € H.T.	
Saint Pierre des Corps	Rue Casanova - Rue Desormeaux - Rue Lachivert - Rue des Déportés	1 692 ml	551 471,19 € H.T.
	Boulevard de Déportés (fin)	177 ml	55 374,00 € H.T.
	TOTAL	1 869 ml	606 845,19 € H.T.

Communes	Situation des travaux	Linéaire de réseaux	Montant des travaux
Ballan Miré	Boulevard Jean Jaurès	400 ml	166 380,00 € H.T.
	TOTAL	400 ml	166 380,00 € H.T.
Chambray-lès-Tours	Rue Jean Perrin (1 ^{ère} tranche)	440 ml	312 815,00 € H.T.
	Le Breuil (2 ^{ème} tranche)	44 ml	12 613,57 € H.T.
	TOTAL	484 ml	325 428,57 € H.T.
Chanceaux sur Choisille / Notre Dame d'Oé	Rue de la Mairie (Notre Dame d'Oé)	230 ml	164 107,80 € H.T.
	Allée Léo Lagrange (Notre Dame d'Oé)	130 ml	15 240,60 € H.T.
	TOTAL	360 ml	179 348,40 € H.T.
Fondettes / Luynes / St Etienne de Chigny	Vallée des Traits 1 ^{ère} tranche (Luynes)	740 ml	95 665,00 € H.T.
	Rue de Morienne (Fondettes)	135 ml	26 728,00 € H.T.
	La Petite Fève (Fondettes)	333 ml	103 231,00 € H.T.
	Chemin des Grilles (Fondettes)	54 ml	11 024,00 € H.T.
	Rue de l'Alma - Rue de la Chantepleure (Luynes)	348 ml	79 086,86 € H.T.
TOTAL	1 610 ml	315 734,86 € H.T.	
Joué-lès-Tours	Rue de la Residence	204 ml	63 435,00 € H.T.
	Rue de la Reine Hortense	160 ml	75 761,90 € H.T.
	La Guillotière	91 ml	15 811,65 € H.T.
	Rue de la Billette	65 ml	14 563,60 € H.T.
	Rue Jules Vernes	154 ml	49 428,78 € H.T.
	Rue Jean de la Fontaine	116 ml	38 245,79 € H.T.
	Rue de la Bejauderie	360 ml	89 551,85 € H.T.
	La Liodière	160 ml	70 421,34 € H.T.
	Route des Maisons Neuves	250 ml	116 584,25 € H.T.
TOTAL	1 560 ml	533 804,16 € H.T.	
La Riche	Rue de la Fuye	115 ml	97 359,57 € H.T.
	Rue du Grand Carroi	120 ml	91 393,04 € H.T.
	Rue du Chemin Neuf	645 ml	398 171,48 € H.T.
TOTAL	880 ml	586 924,09 € H.T.	
Parçay-Meslay / Rochecorbon	Rue Saint Georges (Rochecorbon)	373 ml	101 397,00 € H.T.
	Rue de la Dorerie (Parçay-Meslay)	50 ml	31 521,50 € H.T.
	Allée des Perrières (Parçay-Meslay)	85 ml	31 191,50 € H.T.
	Rue de la Chanterie (Parçay-Meslay)	170 ml	57 884,63 € H.T.
TOTAL	678 ml	221 994,63 € H.T.	
Savonnières / Villandry / Druye	Route de la Roussellerie et route des Caves (Savonnières)	684 ml	194 290,00 € H.T.
	Camping (Savonnières)	240 ml	95 314,75 € H.T.
	Rue de la Pommeraie (Druye)	172 ml	36 528,00 € H.T.
	RD121 Cimetière (Villandry)	354 ml	88 924,37 € H.T.
TOTAL	1 450 ml	415 057,12 € H.T.	
TOTAL GENERAL		17 382 ml	7 454 851,17 € H.T.

Plus de 17 km de réseau ont été renouvelés au cours de l'année 2019 pour un montant de travaux de plus de 7,4 M € H.T. (19 km en 2017, 20 km en 2018).

TAUX DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

Communes	Linéaire de réseau hors branchements	Linéaire de réseaux renouvelés au cours des 5 dernières années	Linéaire de réseaux renouvelés au cours l'année 2019	Taux moyen de renouvellement des réseaux sur 5 ans	Taux moyen de renouvellement des réseaux en 2019
Saint Avertin	110,63 km	5,77 km	0,86 km	1,04%	0,78%
Tours	367,95 km	23,50 km	4,87 km	1,28%	1,32%
Saint Cyr sur Loire	213,10 km	14,37 km	1,22 km	1,35%	0,57%
La Membrolle sur Choisille	32,16 km	1,28 km	1,14 km	0,80%	3,54%
Saint Pierre des Corps	83,76 km	5,67 km	1,87 km	1,35%	2,23%
Ballan Miré	84,14 km	2,29 km	0,40 km	0,54%	0,48%
Berthenay	14,20 km	0,18 km	0,00 km	0,25%	0,00%
Chambray-Lès-Tours	105,97 km	1,98 km	0,48 km	0,37%	0,46%
Chanceaux sur Choisille / Notre Dame D'Oé	88,08 km	1,97 km	0,36 km	0,45%	0,41%
Fondettes / Luynes / St Etienne de Chigny	248,23 km	4,36 km	1,61 km	0,35%	0,65%
Joué-Lès-Tours	208,30 km	11,70 km	1,56 km	1,12%	0,75%
La Riche	48,68 km	3,39 km	0,88 km	1,39%	1,81%
Mettray	29,08 km	0,06 km	0,00 km	0,04%	0,00%
Parçay Meslay / Rochecarbon	90,42 km	5,24 km	0,68 km	1,16%	0,75%
Saint Genouph	17,59 km	0,00 km	0,00 km	0,00%	0,00%
Savonnières / Villandry / Druye	120,75 km	7,63 km	1,45 km	1,26%	1,20%
Taux moyen de renouvellement des réseaux	1863,03 km	89,39 km	17,38 km	0,96%	0,93%

Le renouvellement du réseau est un enjeu majeur en termes de continuité de service et de préservation de la ressource (limitation des pertes en eau).

Il peut être regardé sous l'angle du taux de renouvellement ou sous l'angle de l'âge moyen cible. Ainsi, en régime de croisière, un taux de renouvellement de 1 %, correspondra à un âge moyen du patrimoine de 100 ans. Pour un taux à 2% cet âge moyen sera de 50 ans.

Or ce calcul repose sur une uniformité du patrimoine, ce qui est loin d'être le cas comme le démontre la présente étude. En France, la pyramide de pose des conduites est la suivante :



Extrait de l'étude « Gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable » – ASTEE juillet 2014

L'intérêt d'une étude patrimoniale est donc bien de faire correspondre la pertinence du renouvellement par rapport à la probabilité de défaillance et une cible globale à long terme.

Le taux de renouvellement constaté est de 0,96 % sur les 5 dernières années et de 0,93 % sur l'année 2019. Ceci correspondant à un âge moyen des réseaux situé entre 104 et 107 ans selon que l'on raisonne sur l'année écoulée ou sur les 5 dernières années.

LA QUALITE DE L'EAU

Conformément à l'arrêté du 21 janvier 2010 modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine, à l'exception des eaux minérales naturelles, des analyses sont effectuées régulièrement depuis la ressource jusqu'à la distribution. Ces prélèvements sont analysés par le Laboratoire INOVALYS (ancien Laboratoire Départemental de Touraine), agréé par le Ministère de la Santé avec lequel l'Agence Régionale de Santé a passé un marché public pour la réalisation des analyses bactériologiques et physico-chimiques du contrôle de la qualité de l'eau potable.

Il existe trois niveaux de contrôles :

- A la ressource, des analyses sont réalisées sur l'eau brute. Elles permettent de contrôler l'absence de modification significative dans la structure naturelle de l'eau brute. Ces analyses sont de type RP (Ressource Profonde) pour les eaux d'origine souterraine ; RS (Ressource Superficielle) pour les eaux d'origine superficielle et RSadd pour les eaux d'origine superficielle, dont le débit prélevé est supérieur ou égal à 100 m³/jour en moyenne,
- A la production, des analyses sont effectuées à la sortie des installations de traitement. Elles permettent de vérifier l'efficacité du traitement et de s'assurer que la qualité de l'eau respecte la réglementation sur le plan physico-chimique et bactériologique. Ces analyses sont de type P (production) avec 2 niveaux, les P1 (analyses réduites) et les P1P2 (analyses approfondies),
- A la distribution, des analyses sont réalisées sur des points de contrôle permanents choisis pour couvrir tous les secteurs de distribution. Ces analyses sont de type D (distribution) avec 2 niveaux, les D1 (analyses réduites) et les D1D2 (analyses étendues).

La fréquence et le nombre d'analyses de type R dépendent du débit journalier d'eau prélevé pour la production d'eau destinée à la consommation humaine. La fréquence et le nombre d'analyses de type P et D dépendent de la population desservie par le réseau et du débit d'eau distribuée.

Sur le secteur Régie le taux de conformité est établi sur la base du nombre d'analyse alors que sur le secteur en DSP la conformité est calculée sur le nombre de paramètres analysés d'où des écarts importants sur le nombre de contrôles entre les deux secteurs mais qui n'affecte en rien le calcul du taux de conformité. A partir de 2020 les nouveaux outils informatiques déployés permettront d'uniformiser le calcul entre la Régie et le secteur DSP.

Le contenu des analyses et le tableau des fréquences tels que définis par l'arrêté du 21 janvier 2010 sont disponibles en Annexe 1.



CONFORMITE DE LA RESSOURCE

Commune	Paramètre	Nbr de Contrôle Sanitaire ARS	Taux de conformité
SAINT AVERTIN	Microbiologique	4	100,00%
	Physico-chimique	4	100,00%
TOURS	Microbiologique	6	100,00%
	Physico-chimique	8	100,00%
SAINT CYR SUR LOIRE	Microbiologique	3	100,00%
	Physico-chimique	3	100,00%
SAINT PIERRE DES CORPS	Microbiologique	2	100,00%
	Physico-chimique	2	100,00%
BALLAN MIRE	Microbiologique	3	100,00%
	Physico-chimique	320	100,00%
CHAMBRAY LES TOURS	Microbiologique	3	100,00%
	Physico-chimique	264	100,00%
FONDETTES / LUYNES / ST ETIENNE DE CHIGNY	Microbiologique	3	100,00%
	Physico-chimique	313	100,00%
JOUE LES TOURS	Microbiologique	21	100,00%
	Physico-chimique	1954	100,00%
LA RICHE	Microbiologique	3	100,00%
	Physico-chimique	264	100,00%
METTRAY	Microbiologique	6	100,00%
	Physico-chimique	528	100,00%
CHANCEAUX SUR CHOISILLE / NOTRE DAME D'OE	Microbiologique	3	100,00%
	Physico-chimique	264	99,62%
ROCHECORBON / PARCAY MESLAY	Microbiologique	0	0,00%
	Physico-chimique	0	0,00%
SAVONNIERES / VILLANDRY / DRUYE	Microbiologique	3	100,00%
	Physico-chimique	362	100,00%
Nbr de contrôle et Taux de conformité	Microbiologique	60	100,00%
	Physico-chimique	4286	99,93%

Les analyses réalisées sur la ressource ont toutes satisfait aux exigences de qualité en microbiologie.

Sur les analyses physico-chimiques, les résultats sont très satisfaisants avec plus de 99,9 % de taux de conformité.

Seul 1 dépassement a été enregistré à Chanceaux-sur-Choisille en Chlorures avec une concentration de 330 mg/l en valeur maximum pour une limite de qualité fixée à 200 mg/l.



CONFORMITE DE L'EAU PRODUITE

Commune	Paramètre	Nbr de Contrôle Sanitaire ARS	Taux de conformité
SAINT AVERTIN	Microbiologique	8	83,30%
	Physico-chimique	7	100,00%
TOURS	Microbiologique	20	100,00%
	Physico-chimique	21	90,80%
SAINT CYR SUR LOIRE	Microbiologique	11	100,00%
	Physico-chimique	12	68,80%
SAINT PIERRE DES CORPS	Microbiologique	7	100,00%
	Physico-chimique	7	100,00%
BALLAN MIRE	Microbiologique	19	100,00%
	Physico-chimique	19	100,00%
CHAMBRAY LES TOURS	Microbiologique	26	100,00%
	Physico-chimique	23	100,00%
BERTHENAY	Microbiologique	5	100,00%
	Physico-chimique	5	100,00%
FONDETTES / LUYNES / ST ETIENNE DE CHIGNY	Microbiologique	51	100,00%
	Physico-chimique	50	100,00%
JOUE LES TOURS	Microbiologique	64	100,00%
	Physico-chimique	57	98,25%
LA RICHE	Microbiologique	17	100,00%
	Physico-chimique	17	100,00%
METTRAY	Microbiologique	10	100,00%
	Physico-chimique	10	100,00%
CHANCEAUX SUR CHOISILLE / NOTRE DAME D'OE	Microbiologique	26	100,00%
	Physico-chimique	26	100,00%
ROCHECORBON / PARCAY MESLAY	Microbiologique	19	100,00%
	Physico-chimique	17	100,00%
SAVONNIERES / VILLANDRY / DRUYE	Microbiologique	23	100,00%
	Physico-chimique	25	92,00%
SAINT GENOUPH	Microbiologique	6	100,00%
	Physico-chimique	6	100,00%
Nbr de contrôle et Taux de conformité	Microbiologique	312	99,57%
	Physico-chimique	302	97,13%

Les analyses en microbiologie réalisées sur l'eau produite sont très satisfaisantes avec plus de 99 % de taux de conformité.

On note 1 dépassement sur 312 analyses qui concerne :

- St Avertin : 1 dépassement en spores anaérobies sulfite réductrices avec en valeur maximum 1 ufc/100 ml pour une référence de qualité à 0 ufc/100ml.

Sur les paramètres physico-chimiques le taux de conformité est de plus de 97 %. Les dépassements enregistrés concernent essentiellement des problématiques de pesticides organochlorés dont la limite de qualité est de 0,1 µg/l. Ainsi on note :

- Tours : 1 dépassement en ESA métazachlore, 1 dépassement en ESA métolachlore et 1 dépassement en OXA métazachlore (valeur max 0,147 µg/l pour une limite de qualité à 0,1 µg/l).

- Saint-Cyr-sur-Loire : 3 dépassements de limite de qualité en ESA métazachlore (valeur max 0,15 µg/l pour une limite de qualité à 0,1µg/l).

- Savonnières : 1 dépassement en ESA métolachlore (valeur max 0,126 µg/ pour une limite de qualité à 0,1µg/l).

CONFORMITE DE L'EAU DISTRIBUEE

Commune	Paramètre	Nbr de Contrôle Sanitaire ARS	Taux de conformité
SAINT AVERTIN	Microbiologique soumis à Limite de Qualité	18	100,00%
	Physico-chimique soumis à Limite de Qualité	18	100,00%
	Microbiologique soumis à Référence de Qualité	18	100,00%
	Physico-chimique soumis à Référence de Qualité	18	95,00%
TOURS	Microbiologique soumis à Limite de Qualité	177	100,00%
	Physico-chimique soumis à Limite de Qualité	174	97,90%
	Microbiologique soumis à Référence de Qualité	177	95,80%
	Physico-chimique soumis à Référence de Qualité	175	100,00%
SAINT CYR SUR LOIRE / LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE	Microbiologique soumis à Limite de Qualité	37	100,00%
	Physico-chimique soumis à Limite de Qualité	36	100,00%
	Microbiologique soumis à Référence de Qualité	37	97,50%
	Physico-chimique soumis à Référence de Qualité	36	100,00%
SAINT PIERRE DES CORPS	Microbiologique soumis à Limite de Qualité	16	100,00%
	Physico-chimique soumis à Limite de Qualité	16	100,00%
	Microbiologique soumis à Référence de Qualité	16	100,00%
	Physico-chimique soumis à Référence de Qualité	16	100,00%
BALLAN MIRE	Microbiologique soumis à Limite de Qualité	38	100,00%
	Physico-chimique soumis à Limite de Qualité	550	100,00%
	Microbiologique soumis à Référence de Qualité	76	100,00%
	Physico-chimique soumis à Référence de Qualité	223	99,10%
CHAMBRAY LES TOURS	Microbiologique soumis à Limite de Qualité	52	100,00%
	Physico-chimique soumis à Limite de Qualité	766	100,00%
	Microbiologique soumis à Référence de Qualité	104	98,08%
	Physico-chimique soumis à Référence de Qualité	285	100,00%
BERTHENAY	Microbiologique soumis à Limite de Qualité	10	100,00%
	Physico-chimique soumis à Limite de Qualité	18	100,00%
	Microbiologique soumis à Référence de Qualité	20	100,00%
	Physico-chimique soumis à Référence de Qualité	47	97,87%
FONDETTES / LUYNES / ST ETIENNE DE CHIGNY	Microbiologique soumis à Limite de Qualité	102	100,00%
	Physico-chimique soumis à Limite de Qualité	1428	100,00%
	Microbiologique soumis à Référence de Qualité	204	100,00%
	Physico-chimique soumis à Référence de Qualité	572	99,48%

Sur les paramètres soumis à limite de qualité en microbiologie le taux de conformité est de 100%.

Sur les paramètres bactériologiques soumis à référence de qualité le taux de conformité est de plus de 99%. Les non-conformités concernent :

- Tours : 8 dépassements en référence de qualité sur les spores anaérobies sulfite réductrices (valeur maxi 23 UFC/100ml) - référence de qualité 0 UFC/100ml).

- Saint-Cyr-sur-Loire : 1 dépassement en référence de qualité sur les spores anaérobies sulfite réductrices (valeur maxi 11 UFC/100ml) - référence de qualité 0 UFC/100ml)

- Chambray-lès-Tours : 2 dépassements en référence de qualité sur les spores anaérobies sulfite réductrices (valeur maxi 3 UFC/100ml) - référence de qualité 0 UFC/100ml)

- Rochecorbon : 1 dépassement en référence de qualité sur les spores anaérobies sulfite réductrices (valeur maxi 1 UFC/100ml) - référence de qualité 0 UFC/100ml)

Le taux de conformité en limite de qualité sur les paramètres physico-chimiques est proche de 100%. On note :

- à Tours 2 dépassements de limite de qualité en Plomb (Vmax 160µg/l* pour une limite à 10µg/l) et 1 dépassement en limite de qualité en Nickel (Vmax 36µg/l pour une limite à 10µg/l).

- à Savonnières : 1 dépassement en ESA métolachlore (valeur max 0,27 µg/l) et 1 dépassement en OXA métolachlore (valeur max 0,16 µg/l) pour une limite de qualité à 0,1 µg/l.

* sur réseau intérieur privé d'un usager

Commune	Paramètre	Nbr de Contrôle Sanitaire ARS	Taux de conformité
JOUE LES TOURS	Microbiologique soumis à Limite de Qualité	125	100,00%
	Physico-chimique soumis à Limite de Qualité	1094	99,91%
	Microbiologique soumis à Référence de Qualité	253	100,00%
	Physico-chimique soumis à Référence de Qualité	656	98,63%
LA RICHE	Microbiologique soumis à Limite de Qualité	34	100,00%
	Physico-chimique soumis à Limite de Qualité	515	100,00%
	Microbiologique soumis à Référence de Qualité	68	100,00%
	Physico-chimique soumis à Référence de Qualité	196	95,41%
METTRAY	Microbiologique soumis à Limite de Qualité	20	100,00%
	Physico-chimique soumis à Limite de Qualité	258	100,00%
	Microbiologique soumis à Référence de Qualité	40	100,00%
	Physico-chimique soumis à Référence de Qualité	114	100,00%
CHANCEAUX SUR CHOISILLE / NOTRE DAME D'OE	Microbiologique soumis à Limite de Qualité	52	100,00%
	Physico-chimique soumis à Limite de Qualité	1013	100,00%
	Microbiologique soumis à Référence de Qualité	103	100,00%
	Physico-chimique soumis à Référence de Qualité	318	87,11%
ROCHECORBON / PARCAY MESLAY	Microbiologique soumis à Limite de Qualité	38	100,00%
	Physico-chimique soumis à Limite de Qualité	514	100,00%
	Microbiologique soumis à Référence de Qualité	76	98,68%
	Physico-chimique soumis à Référence de Qualité	209	100,00%
SAVONNIERES / VILLANDRY / DRUYE	Microbiologique soumis à Limite de Qualité	46	100,00%
	Physico-chimique soumis à Limite de Qualité	723	99,45%
	Microbiologique soumis à Référence de Qualité	92	100,00%
	Physico-chimique soumis à Référence de Qualité	256	92,97%
SAINT GENOUPH	Microbiologique soumis à Limite de Qualité	11	100,00%
	Physico-chimique soumis à Limite de Qualité	28	100,00%
	Microbiologique soumis à Référence de Qualité	12	100,00%
	Physico-chimique soumis à Référence de Qualité	39	94,87%
Nbr de contrôle et Taux de conformité	Microbiologique soumis à Limite de Qualité	776	100,00%
	Physico-chimique soumis à Limite de Qualité	7151	99,88%
	Microbiologique soumis à Référence de Qualité	1296	99,12%
	Physico-chimique soumis à Référence de Qualité	3160	97,28%

Le taux de conformité en référence de qualité sur les paramètres physico-chimiques est près de plus de 97%. On note :

- à St Avertin : 1 dépassement en Fer total (Vmax 240µg/l pour une référence de qualité à 200µg/l).
- à Joué-lès-Tours : 1 dépassement en Fer Total (valeur max 322 µg/l pour une référence de qualité à 200 µg/l).
- à Ballan Miré : 1 dépassements en Fer Total (valeur max 249 µg/l pour une référence de qualité à 200 µg/l)
- à Berthenay : 1dépassement en ammonium (valeur max 0,13 mg/l pour une référence de qualité à 0,1 mg/l).
- à La Riche : 9 dépassements en ammonium (valeur max 0,15 mg/l pour une référence de qualité à 0,1 mg/l).
- à Chanceaux sur Choisille : 41 dépassements sur le paramètre conductivité en rapport avec la nature de la ressource (Cénomaniens) (valeur max 1595 µs/cm pour une référence de qualité à. 1000µs/cm) et 1dépassement en ammonium (valeur max 0,13 mg/l pour une référence de qualité à 0,1 mg/l).

PESTICIDES ORGANOCHLORES

Le suivi sanitaire réalisé en 2018 et 2019 a permis de réaliser 308 prélèvements sur les eaux brutes de la Loire et du Cher (196 sur la ressource en Loire et 112 sur la ressource du Cher) ainsi que 444 prélèvements sur les eaux traitées ou distribuées (372 sur le secteur Loire et 72 sur le secteur Cher). Les résultats des contrôles sur les pesticides organochlorés depuis 2018 et poursuivis en 2019 ont permis de mettre en évidence :

- pour les eaux brutes : aucun dépassement des limites de qualité pour chaque pesticide ni pour la somme de tous les pesticides sur la Loire comme sur le Cher,
- pour les eaux traitées ou distribuées issues de la nappe alluviale de la Loire : pas de dépassement des limites de qualité pour la somme de tous les pesticides mais on note 28 dépassements par substance individuelle sur les eaux distribuées en 2019 (20 en 2018),
- pour les eaux traitées ou distribuées issues de la nappe alluviale du Cher : pas de dépassement des limites de qualité pour la somme de tous les pesticides mais on note 4 dépassements par substance individuelle sur les eaux distribuées toute sur l'année 2019 (0 en 2018).

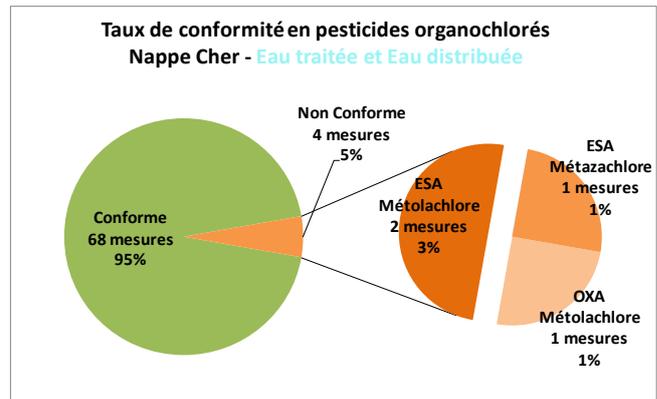
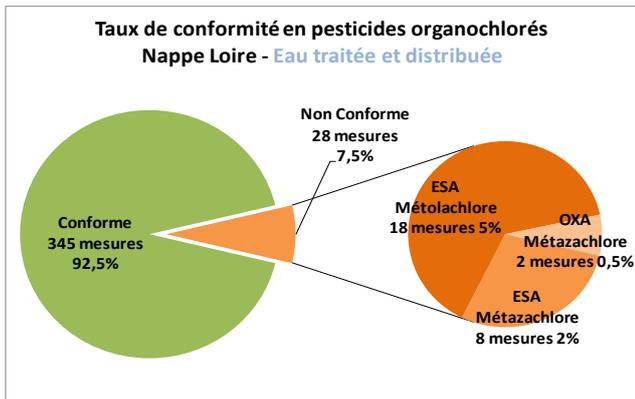
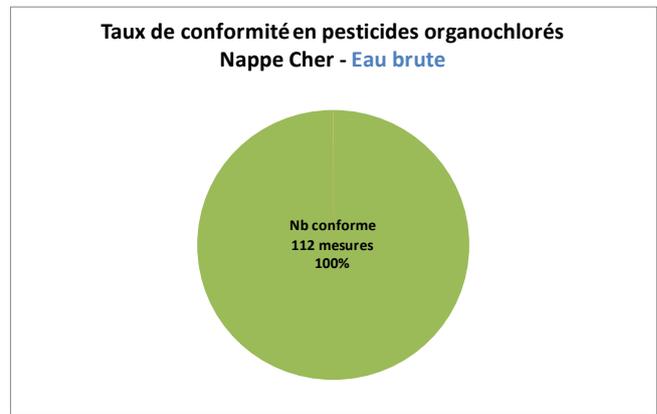
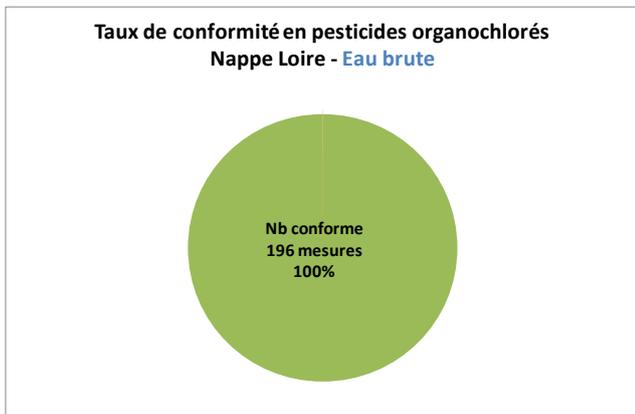
Suite aux constatations de 2018, Tours Métropole Val de Loire a décidé de renforcer le programme de surveillance en 2019 en vue d'une analyse portant sur les métabolites de pesticides une fois par mois à la fois sur l'eau brute et sur l'eau produite. Ainsi, les analyses sont passées de 3 à 10 en eau brute et de 10 à 18 en eau produite pour le captage de l'île Simon et de 4 à 67 en eau brute et de 12 à 63 en eau produite pour le captage de Port Foucault.

Le tableau suivant donne le détail des dépassements survenus en 2018/2019.

Détail des dépassements sur eaux traitées/distribuées en 2018 et 2019

	date	Source	Nappe	ESA	ESA	OXA	OXA		date	Source	Nappe	ESA	ESA	OXA	OXA
				Métazachlore	Métolachlore	Métazachlore	Métolachlore					Métazachlore	Métolachlore		
2 0 1 8	22/01/2018	Ile Aucard (eau traitée)	Loire	0,240 µg/l	0,130 µg/l	0,124 µg/l		2 0 1 9	07/01/2019	Ile Aucard (eau traitée)	Loire	0,147 µg/l	0,101 µg/l	0,107 µg/l	
	08/02/2018	Ile Simon	Loire	0,182 µg/l	0,140 µg/l				14/01/2019	Ile Simon	Loire		0,122 µg/l		
	20/02/2018	Port Foucault	Loire	0,162 µg/l					13/02/2019	Iles aux Brions	Cher		0,126 µg/l		
	28/02/2018	Ile Simon	Loire	0,130 µg/l	0,100 µg/l				28/02/2019	Ile Simon	Loire		0,170 µg/l		
	08/03/2018	Port Foucault	Loire	0,150 µg/l	0,103 µg/l				21/03/2019	Ile Simon	Loire		0,120 µg/l		
	26/03/2018	Port Foucault	Loire	0,181 µg/l	0,117 µg/l				21/11/2019	Ile Simon	Loire		0,141 µg/l		
	19/04/2018	Ile Simon	Loire		0,127 µg/l				06/12/2019	Iles aux Brions	Cher	0,133 µg/l	0,270 µg/l		0,161 µg/l
	22/05/2018	Ile Simon	Loire		0,150 µg/l				10/12/2019	Ile Simon	Loire		0,150 µg/l		
	11/06/2018	Ile aux Vaches	Loire		0,103 µg/l				<i>Remarque :</i> - limite de qualité pour les eaux brutes : 2 µg/l par substance individuelle, 5 µg/l pour la somme des pesticides - limite de qualité pour les eaux distribuées : 0,1 µg/l par substance individuelle, 0,5 µg/l pour la somme des pesticides						
	12/06/2018	Port Foucault	Loire		0,108 µg/l										
	25/06/2018	Port Foucault	Loire		0,125 µg/l										
	13/09/2018	Ile Simon	Loire		0,105 µg/l										
	20/12/2018	Ile Simon	Loire	0,116 µg/l											

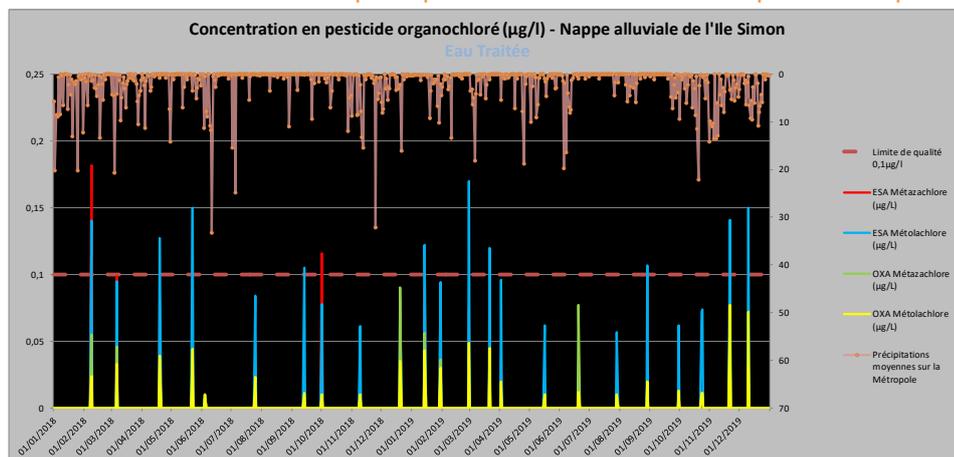
Les graphiques suivants donnent le taux de conformité des résultats obtenus en 2018 et 2019 sur les eaux brutes, traitées et distribuées en fonction de la nappe du Cher et de la Loire.



Bien que sans danger pour la santé car les taux sont nettement inférieurs à la concentration Vmax recommandée par l'**ANSES** qui fixe un seuil sanitaire auquel il convient de considérer un danger pour la santé à 500 µg/l, un plan d'action a été mis en place pour suivre et remédier à cette problématique. Ainsi, il a été décidé :

- de renforcer l'auto-contrôle sur Joué-lès-Tours (nappe Cher) notamment en période hivernale sur la ressource (RS) et l'eau distribuée (P2) simultanément,
- de vérifier la corrélation pluie/ taux de métabolites en renforçant la surveillance en période hivernale et début de printemps,
- de réaliser des études préalables sur le secteur de St-Cyr-sur-Loire île Simon en vue d'un traitement. Dans l'attente, l'interconnexion mise en place entre Tours et Saint-Cyr-sur-Loire a permis d'alimenter les quartiers de Ste Radegonde et de St Symphorien par l'usine de production de l'île Aucard, où l'eau produite est dépourvue de pesticides,
- de renforcer le suivi sur les secteurs Fondettes Port Foucault et île Simon.

Exemple de suivi sur eaux traitées/distribuées pour la période 2018-2019 - corrélation entre pluviométrie et pesticides



Ces pesticides (Métolachlore et Métazachlore principalement) sont de la famille des désherbants et leur présence est la conséquence des activités agricoles environnantes – notamment les cultures de maïs. Par ailleurs, les usines de traitement de Fondettes-Port Foucault et de Saint-Cyr-sur-Loire ne sont pas équipées pour pouvoir traiter ce type de pollution, contrairement à celles de l'île Aucard et de Joué-lès-Tours qui procèdent à un traitement par l'ozone. C'est pourquoi les taux de métolachlore y sont plus élevés.

Les conséquences sur le plan administratif, lorsque le taux observé dépasse de plus de 30 jours consécutifs la norme autorisée sur au moins un pesticide est le classement en non-conformité « NC1 ». L'eau distribuée ne présente pas pour autant de danger sanitaire. En effet, l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (ANSES) a déterminé une valeur Vmax (= valeur à partir de laquelle le produit présente un risque sanitaire pour la personne exposée) du pesticide ESA Métolachlore à 510 µg/L, soit près de 500 fois au-dessus de la norme.

Pour faire face à cette situation, Tours Métropole Val de Loire s'engage dans les démarches réglementaires conformément à l'arrêté ministériel du 25 novembre 2003 qui vise à établir une demande de dérogation préfectorale, dossier qui comprend :

- Le renforcement du programme d'analyse. La présence de pesticides est observée de manière intermittente, saisonnière (présence plus élevée en hiver et début du printemps). Cette surveillance accrue permettra de mieux appréhender le problème et de mieux communiquer sur sa présence dans l'eau
- La mise en place d'un plan d'action, pluriannuel, permettant un retour à la normale. La Métropole s'est engagée fin 2018 – début 2019 à réaliser des essais en laboratoire pour étudier et dimensionner les filières de traitement. Celles-ci sont coûteuses et dureront plusieurs années.
- La mise en œuvre d'une communication adaptée à la situation.

En janvier 2020, un dossier de demande de dérogation a été adressé à la préfecture pour l'usine de production de Saint-Cyr-sur-Loire.

Par ailleurs, sur le site de Port Foucault à Fondettes, une étude pour la mise en place d'un traitement est menée depuis 2019 sur une période de 12 mois grâce à des essais sur pilote constitué d'un lit de charbon actif en micrograins. Les résultats sont attendus fin 2020.

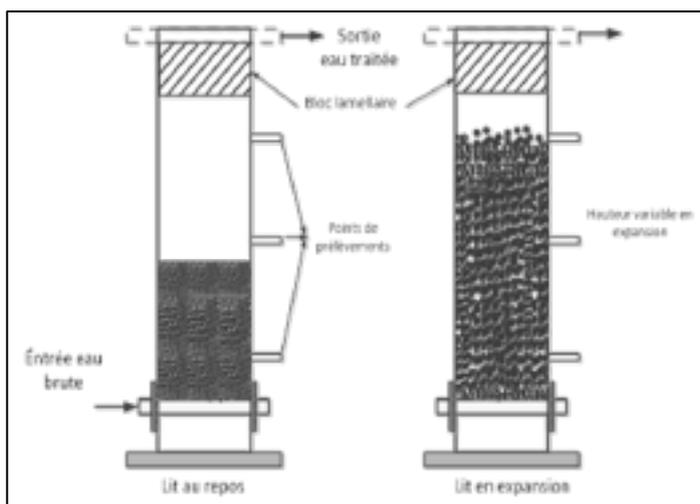


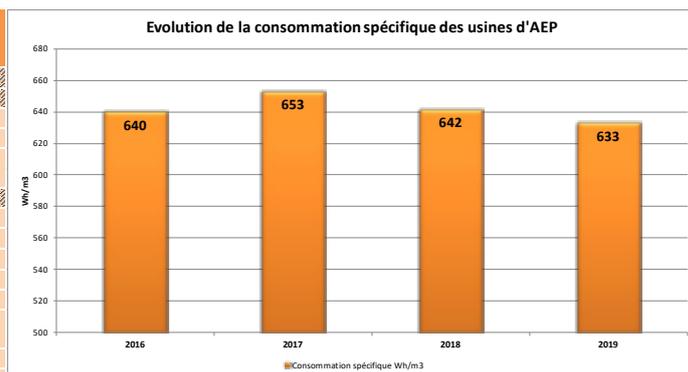
Schéma de principe du pilote



Photo du pilote

BILAN ENERGETIQUE DES USINES

Commune	Usines	2017	2018	2019	Evolution N-1/N-2	Evolution N/N-1
		Consommation spécifique Wh/m ³	Consommation spécifique Wh/m ³	Consommation spécifique Wh/m ³		
Saint Avertin	Ecorcheveau			243		
	Rosnay			290		
Tours	Ile Aucard	310	370	360	19,4%	-2,7%
	Gare du Canal	50	190	180	280,0%	-5,3%
Saint Cyr sur Loire	Usine Portillon (CTE)	660	630	423	-4,5%	-32,9%
	Usine Portillon (DGR)					
Saint Pierre des Corps	Bords de Loire					
	Les Sablons	440	409	426	-7,0%	4,2%
	Le Colombier	446	478	395	7,2%	-17,4%
Ballan Miré	Miré La Chevalerie	841	804	828	-4,4%	3,0%
	Bonnetière	624	640	614	2,6%	-4,1%
Chambray-Lès-Tours	Le Bois Cormier	630	706	657	12,1%	-6,9%
Chanceaux sur Choissille	Le Buisson	702	510	633	-27,4%	24,1%
Fondettes	La Bourdonnière	893	854	886	-4,4%	3,7%
	Port Foucault	763	744	742	-2,5%	-0,3%
Joué-Lès-Tours	La Mignonne 1	859	787	810	-8,4%	2,9%
	La Mignonne 2					
	Pont Cher eau de surface					
	Pont Cher 1	782	788	786	0,8%	-0,3%
	Pont Cher 2					
La Riche	Grand Carroi	443	406	417	-8,4%	2,7%
Luynes	Les Pins	739	719	741	-2,7%	3,1%
Mettray	Les Bourgettes	723	579	637	-19,9%	10,0%
Notre Dame D'oé	La Ganoire 1	635	638	602	0,5%	-5,6%
	La Ganoire 2					
Parçay Meslay	La Thibaudière	1019	1013	1149	-0,6%	13,4%
Savonnières	L'Audeverdière	939	996	825	6,1%	-17,2%
Villandry	Les Caves Gouttières	563	569	549	1,1%	-3,5%
Moyenne		653	642	633	-1,8%	-1,3%



La consommation spécifique des usines de traitement d'eau potable est de 633 Wh/m³ d'eau refoulée. Par rapport à 2018, ce chiffre est en diminution de plus de 1 %.

Les différences entre les usines s'expliquent par les différences de filières de traitement et les hauteurs de refoulement.



Photo de l'arrivée des puits et de l'anti-bélier de la station de l'île Aucard

FAITS MARQUANTS EN 2019

⇒ La problématique de l'amiante au sein de la Direction du Cycle de l'eau

L'utilisation de l'amiante comme matériau de construction est interdite depuis 1997. Pourtant son élimination dans les installations industrielles et publiques va prendre des décennies. S'agissant de la production d'eau potable, il semble évident que la gestion de matériaux dangereux est plus prégnante, notamment sur les périmètres de protection de captages.

Tours Métropole Val de Loire a eu connaissance en 2018 de la présence d'amiante sur les captages d'eau potable des Iles dites « Ile Aucard » et « Ile aux Vaches ». En effet, les colonnes d'extraction de l'eau issue des alluvions étaient construites dans les années 60 de matériaux en fibre-ciment ou « amiante-ciment ». Dans les années 2000-2007 pour l'Ile aux Vaches et 2009-2012 pour l'Ile Aucard, ces colonnes ont fait l'objet de réhabilitations. Elles ont été renouvelées en tubes exempts d'amiante et de filtre INOX. Toutefois, au lieu d'être évacués, les matériaux ont été détruits, concassés et répandus sur le site, en mélange avec les terres et à proximité des filtres.

Tours Métropole Val de Loire reprend la compétence eau potable jusqu'ici assurée par la Ville de Tours le 1er janvier 2017.

Face à la problématique, début 2019, une expertise judiciaire est demandée par le tribunal administratif d'Orléans et un expert vient constater et confirmer la présence de blocs en amiante ciment à proximité des zones de captage. L'expert conclut bien à cette présence et constate :

- Le non-respect du code de l'environnement : par la mauvaise gestion de déchets dangereux et leur dispersion sur des zones protégées (ZNEIFF, NATURA 2000)
- Le non-respect du code du travail : absence de protection suffisante des travailleurs qui ont été exposés au risque amiante sans protection adéquate,
- Le non-respect du code de la santé publique : présence de déchets dangereux dans une zone de prélèvement en vue de la production d'eau destinée à la consommation humaine.

En première approche, les travaux de traitement de la problématique sont estimés à 13 M€. Ce chiffre sera affiné par la suite.

La métropole a souhaité très rapidement mettre en œuvre toutes les mesures s'imposant.

Quelles sont les opérations réalisées en 2019 :

- Mise en œuvre d'une surveillance accrue de la présence d'amiante dans l'eau. Les mesures mensuelles dans l'eau brute ainsi réalisées ont montré l'absence totale de fibre
- Mise en œuvre d'une surveillance mensuelle dans l'air. Aucune fibre n'a été détectée sur la soixantaine de mesures réalisées
- Mise en œuvre de clôtures et barrières ainsi que des inscriptions explicites interdisant l'accès aux zones potentiellement contaminées.

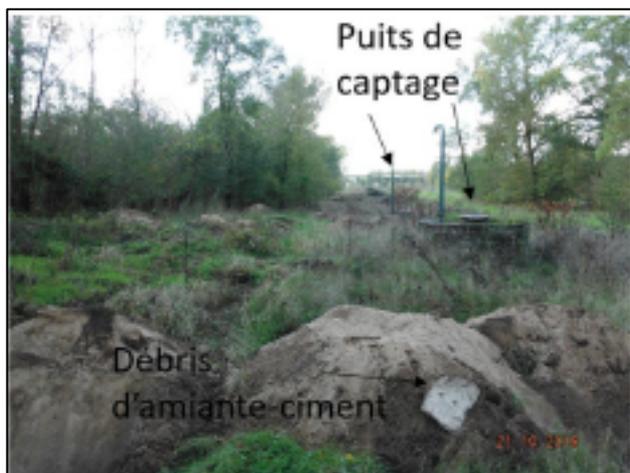


(photo d'un panneau zone interdite et clôture – extrait du constat d'huissiers réalisé sur l'Ile aux Vaches)

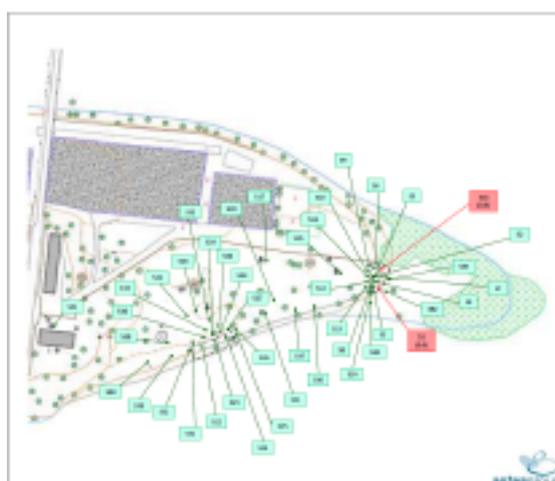
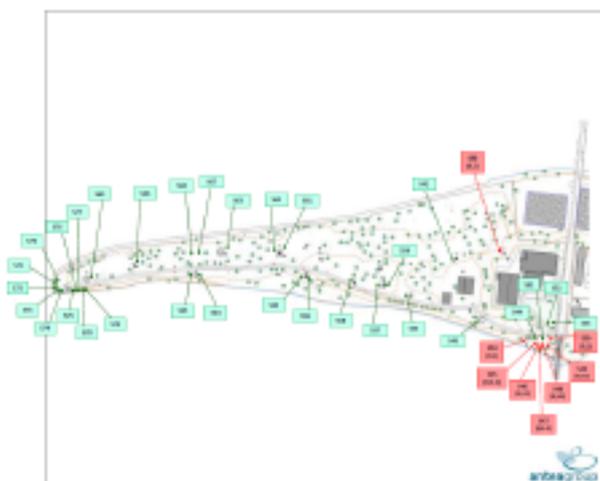
Afin de traiter de manière définitive la problématique, la Métropole a nommé un maître d'œuvre (bureau d'étude ANTEA)

A la demande de la Métropole, celui-ci a procédé à une opération d'envergure pour estimer l'étendue de la pollution.

Ainsi 120 sondages ont été réalisés sur l'île Aucard et 120 sur l'île aux Vaches. Les travaux sont programmés en 2020 pour l'île Aucard et 2021 pour l'île aux Vaches.

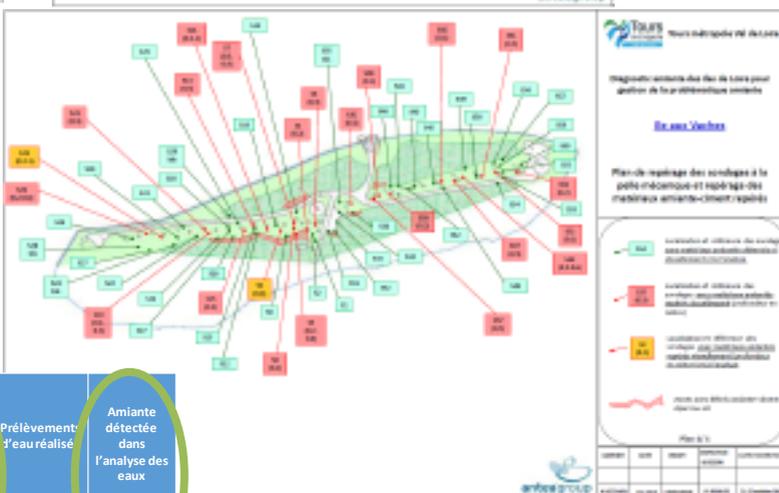


(photo de sondage avec présence d'amiante)



Sondages réalisés du 24 au 26/10/2019

- 54 Localisation et référence des sondages sans matériaux amiantés détectés ni visuellement ni à l'analyse
- 536 (0,4) Localisation et référence des sondages avec matériaux amiantés repérés visuellement (profondeur en mètre)



	Nombre de sondages réalisés	Prélèvements de sol et analyses réalisés	Sondage avec amiante repéré visuellement	Sondage avec amiante détecté à l'analyse des sols	Prélèvements d'air réalisés	Amiante détectée dans les analyses d'air	Prélèvements d'eau réalisés	Amiante détectée dans l'analyse des eaux
Ile Aucard	83	120	9	0	5	0	10	0
Ile aux Vaches	64	120	23	2	5	0	10	0

⇒ **Projet de sécurisation et de renforcement de l'alimentation en eau potable de Tours Sud** **Travaux de construction d'ouvrages d'adduction en eau potable sous le Pont Sanitas**



Le cœur de l'agglomération tourangelle est alimenté par des prélèvements d'eau dans 2 îles de la Loire (Ile Aucard et Ile aux Vaches).

Cette eau traitée est transportée dans 2 directions : Nord et Sud.

Si les 2 rives de Loire sont bien desservies par un réseau maillé et suffisamment dimensionné, la traversée du Cher présente une grande fragilité et ne permet pas de faire face aux enjeux d'accroissement du nombre d'habitants lié au développement futur du Pôle de santé CHU à Chambray et du développement du Tramway avec la dynamique sur l'accroissement de l'activité et des populations sur le périmètre desservi.

Aussi les études lancées ont montré la nécessité de renforcer les conduites d'alimentation en eau potable par supportage en suspension sous la dalle préfabriquée du Pont Sanitas.

Le montant de l'opération est de 807.215,50 € HT.

Ce projet a reçu le soutien de l'état par l'intermédiaire d'une Dotation au Soutien de l'Investissement Local.

⇒ **Schéma Directeur Eau potable Métropolitain**

En 2019, le schéma directeur eau potable Métropolitain a démarré. Les études vont se dérouler jusqu'en été 2021. Il s'agit notamment de :

- Structurer et homogénéiser le système d'information géographique (SIG) de la Métropole concernant les réseaux et infrastructures d'eau potable. Améliorer la qualité des bases de données afin de pouvoir mettre en place une gestion patrimoniale pertinente et ciblée de nos infrastructures eau potable. Des levés topographiques ont été engagés sur l'ensemble des communes de la Métropole. En 2019, l'ensemble des ouvrages (stockage et production) ont fait l'objet d'une géolocalisation et les réseaux des communes de Saint Avertin et Saint Cyr Sur Loire ont fait l'objet d'un levé exhaustif. Les levés des réseaux sur les autres communes se dérouleront sur 2020.
- Développer un modèle hydraulique du système eau potable de la Métropole ; mettre en place la sectorisation du réseau pour mieux maîtriser les pertes en eau ; améliorer nos programmes de travaux et développer les outils de gestion patrimoniale. Il s'agit également d'identifier des scénarios de crises et proposer des solutions pour y faire face (notamment anticiper les périodes de sécheresse ; adapter la gestion de nos ressources ; développer la solidarité entre territoires; sécuriser l'alimentation en eau en préservant la ressource d'un point de vue quantitatif mais également qualitatif).
- Programmer les investissements à réaliser sur le long terme pour répondre aux enjeux décrits ci-dessus.
- Réfléchir d'ores et déjà aux modes de gestion sur la base des conclusions des études précédentes.

Les études sont financées en partie par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Le montant total des études est de 760 000 €HT pour un financement de 540 000 €HT.

⇒ Développement de la Télérélevé sur le secteur en Régie

Le parc des compteurs d'eau potable est vieillissant. Certains secteurs sont difficiles d'accès. Aussi, afin de renouveler le parc des compteurs et de fiabiliser la relève, la Direction du Cycle de l'eau a décidé de déployer des compteurs connectés. La relève à distance est basée sur le réseau LoRa, réseau radio de basse fréquence à grande portée, adapté au volume de données. 65000 compteurs connectés seront déployés d'ici 4 ans.

En 2019, des tests ont porté sur un ensemble de 200 compteurs dans le centre de Tours :



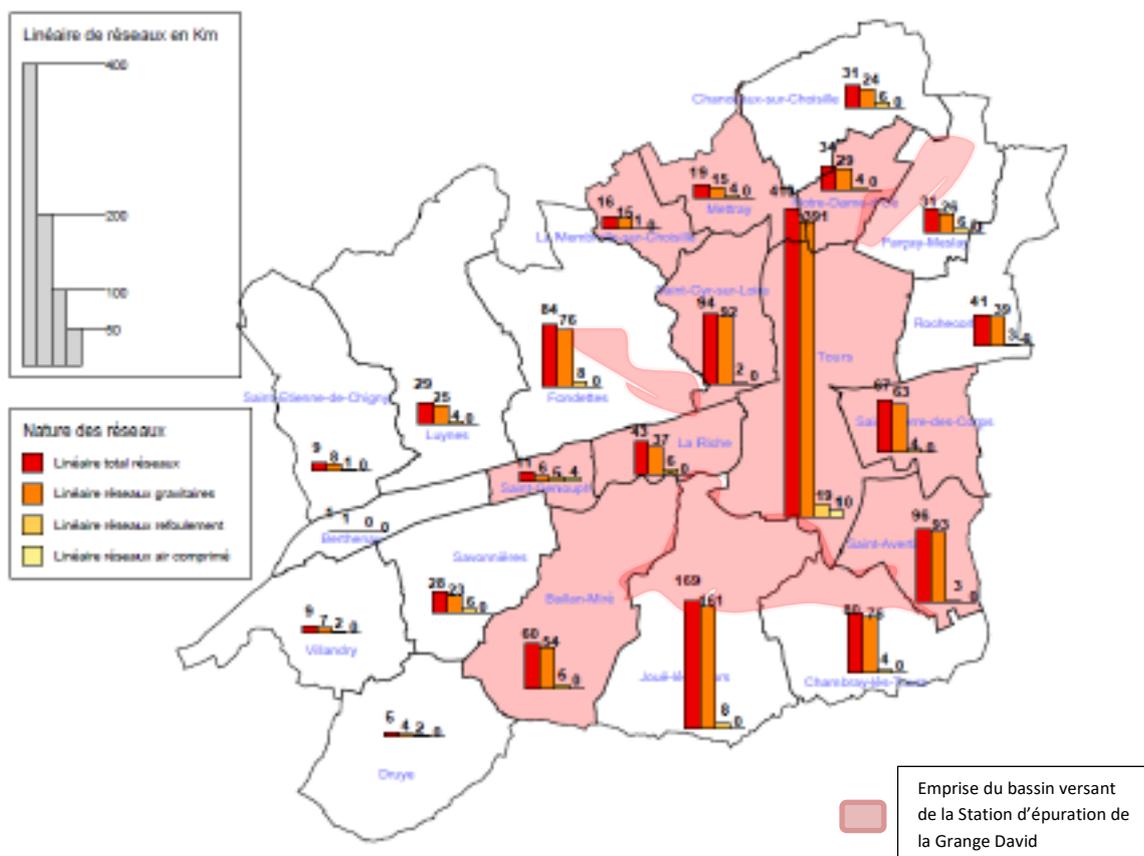
Etude test d'une antenne située sur la bibliothèque de Tours



Photo d'une tête de lecture, d'un débitmètre ABB Aquamaster et d'un transmetteur LS42 situés au carrefour de la Marne à Tours Nord

TYPOLOGIE ET LINEAIRE DES RESEAUX

CARTOGRAPHIE DES REPARTITIONS DE LINEAIRE DE RESEAU D'ASSAINISSEMENT



LES RESEAUX, LES OUVRAGES ANNEXES

Le système d'assainissement de la métropole tourangelle est majoritairement de type séparatif, ce qui signifie que les eaux usées (ménagères et industrielles) et les eaux pluviales (ruissellement de toiture, voirie) sont recueillies dans des canalisations distinctes.

Dans le secteur ancien de Saint-Cyr-sur-Loire, il subsiste des réseaux qui fonctionnent en système unitaire (eaux usées et pluviales dans le même collecteur). Afin d'éviter les débordements par temps de pluie, le réseau est équipé d'un certain nombre de déversoirs d'orage qui évacuent directement à la Loire les eaux diluées excédentaires.

Postes de relèvement : 233
Réseaux de collecte : 1 378 Km
Regards eaux usées : 36 357
Déversoirs d'orages : 6
Trop-pleins : 132

LES STATIONS D'EPURATION

Les eaux usées de la Métropole sont acheminées pour être traitées sur **16 stations d'épuration**. La plus importante est la station d'épuration de « **La Grange David** », dont la capacité est de **400 000 équivalent-habitants**.

Les 15 autres unités ont une capacité de traitement nominale plus modeste variant de 30 à 10 000 équivalent-habitants.

La station d'épuration de la Grange David traite les effluents des communes de Ballan-Miré, du bassin versant du Cher de Chambray-lès-Tours, du bassin versant de Tours de Fondettes, du bassin versant du Cher de Joué-lès-Tours, de La Membrolle sur Choisille, de La Riche, de Mettray, de Notre-Dame-d'Oé (exception du secteur des Bordes raccordé sur la station de Chanceaux-sur-Choisille), des ZAC des Papillons et du Cassantin à Parçay-Meslay, de Saint-Cyr-sur-Loire, de Saint-Genouph, de Saint-Pierre-des-Corps et Tours. Elle reçoit également les effluents de communes extérieures à la Métropole comme Larçay et La Ville-aux-Dames.

Les secteurs des Giraudières et des Renardières situés sur la commune de Veigné sont quant à eux traités sur la station de La Madeleine à Chambray-lès-Tours.

Le secteur de Langennerie sur la commune de Chanceaux-sur-Choisille est traité sur la station d'épuration de Cerelles situé en dehors du périmètre de la Métropole.

16 Stations d'épuration*
Débit annuel traité 17 158 374 m³

* 14 en décembre 2019. Les stations d'épuration de Saint Etienne de Chigny Pont de Bresme et Rochecorbon ont été supprimées respectivement en octobre et décembre 2019. Le bassin de collecte de la première a été raccordé à la station de Luynes « La Serre », le second à la station de la Grange David à La Riche

CARTOGRAPHIE DES STATIONS D'EPURATION

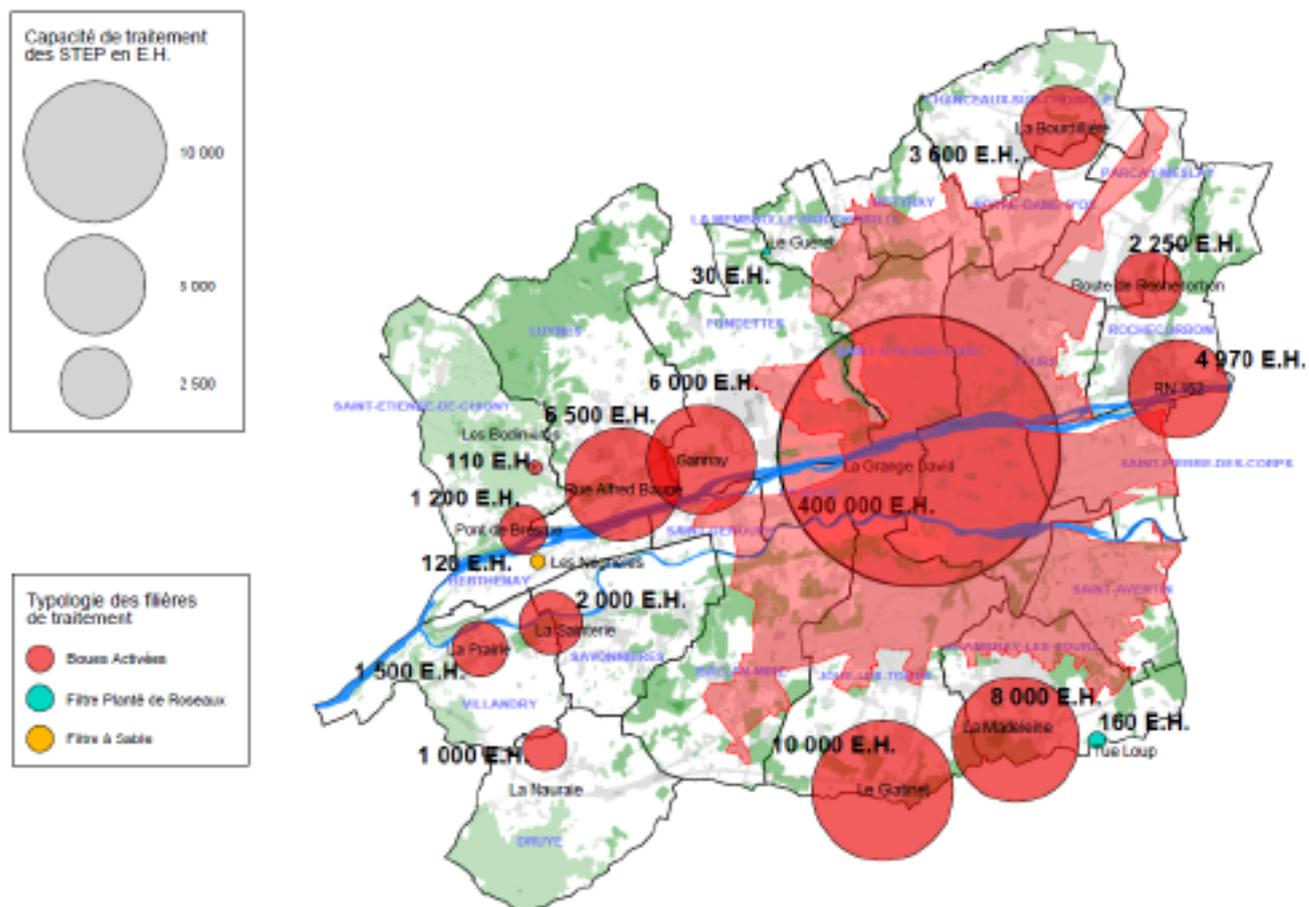
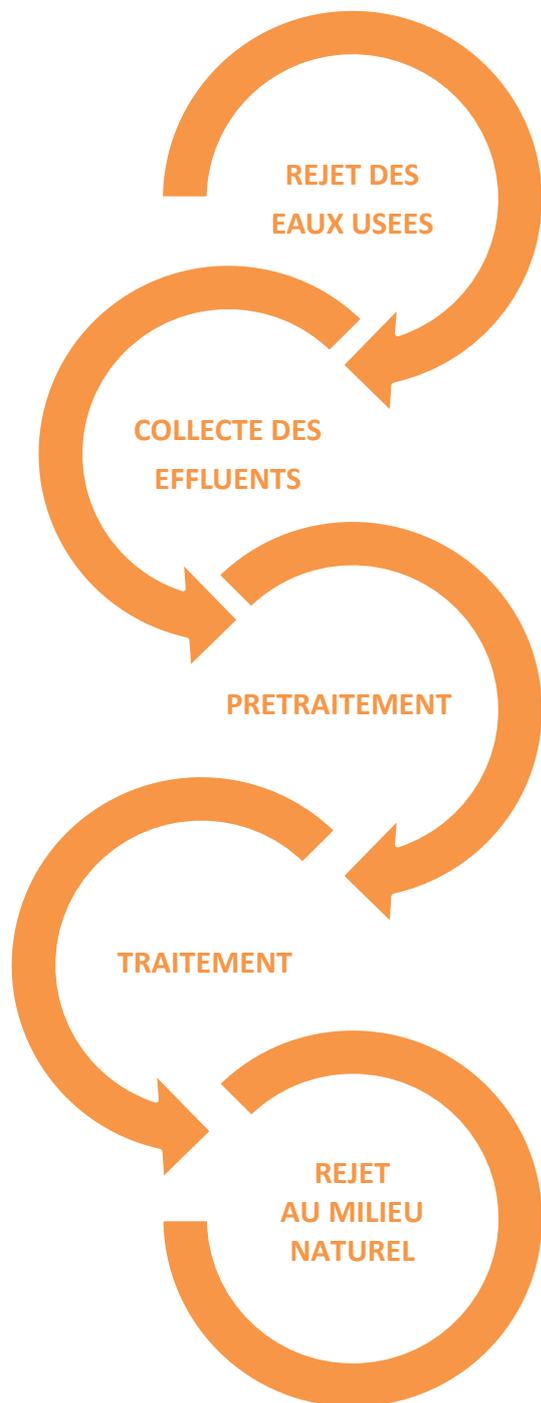


Photo aérienne de la STEP de la Grange David à La Riche

LE TRAITEMENT DE L'EAU USEE (filère type à titre indicatif)



1° Utilisée pour les besoins domestiques, l'eau rejetée contient des lessives, des graisses, des matières organiques et beaucoup d'autres choses.

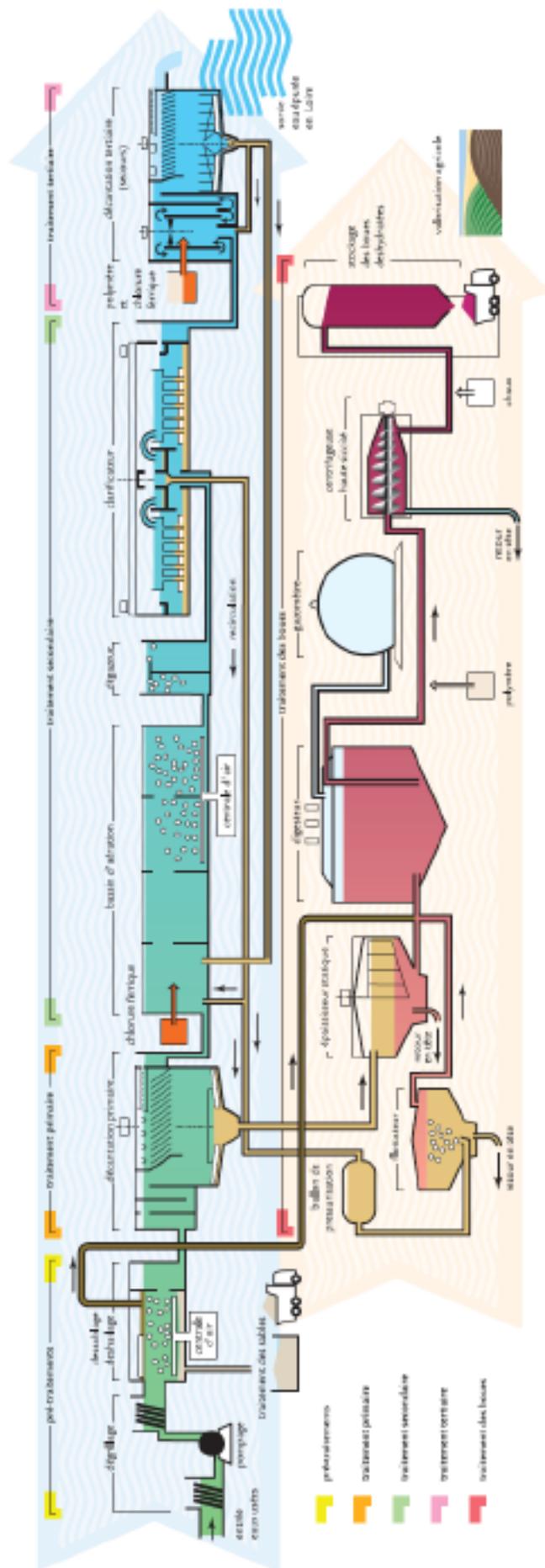
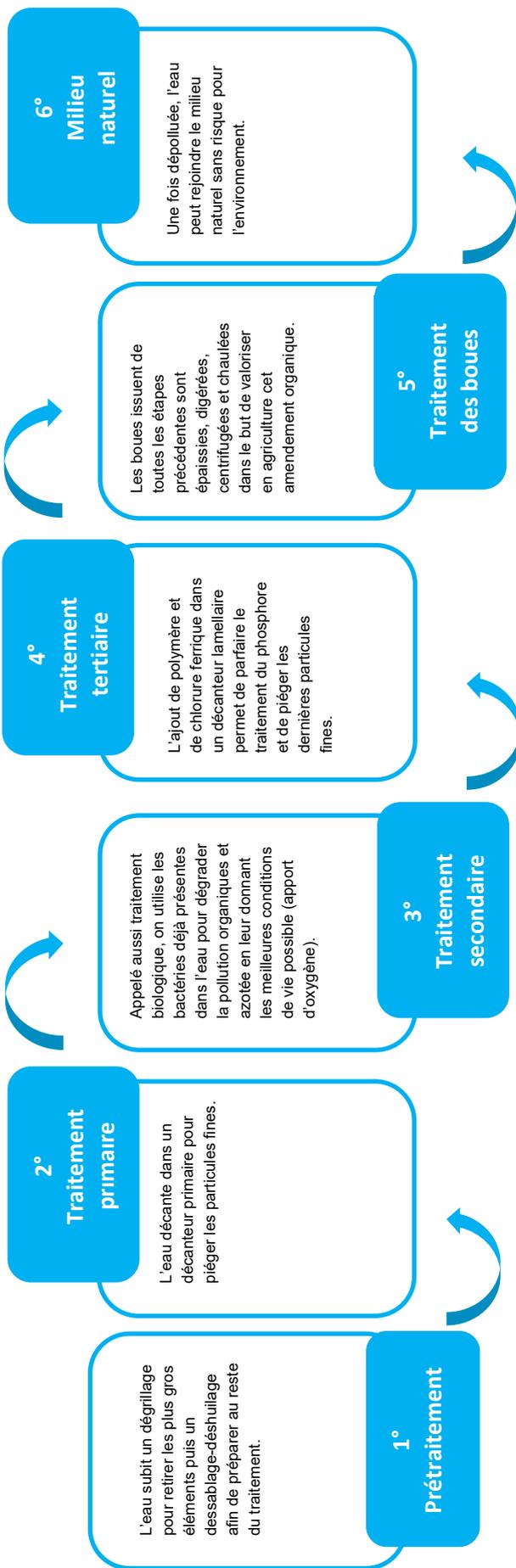
2° Depuis la boîte de branchement de l'habitation jusqu'à la station d'épuration un réseau de collecte enterré véhicule les eaux usées.

3° Avant de traiter ces effluents, les prétraitements permettent de se débarrasser des déchets les plus gros, des graisses et des sables qui pourraient nuire à l'efficacité du traitement.

4° Grâce à l'activité biologique de micro-organismes aidés par une oxygénation forcée, la pollution dissoute est dégradée. Le résidu formé (boues) est ensuite valorisé en agriculture.

5° Une fois traitée, l'eau assainie est alors rejetée au milieu naturel et peut continuer son cycle.

LE CAS SPECIFIQUE DE LA STATION D'EPURATION DE LA GRANGE DAVID

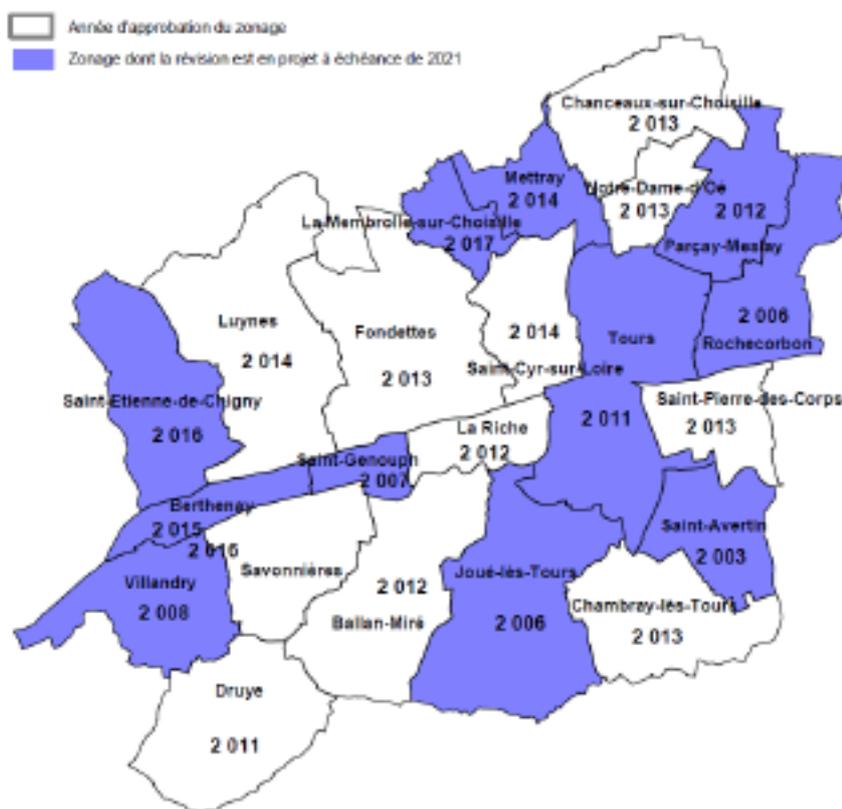


L'EXISTENCE D'UN ZONAGE

La Loi sur l'Eau du 3 Janvier 1992 impose aux collectivités d'établir, sur leur territoire, un schéma directeur de l'assainissement. Tours Métropole Val de Loire a entrepris différentes révisions de zonages dont l'avancement est le suivant :

COMMUNE	DATE D'APPROBATION DU ZONAGE	REVISION
BALLAN-MIRE	20 septembre 2012	
BERTHENAY	7 septembre 2015	Révision 2020-2021 avec HADES
CHAMBRAY-LES-TOURS	9 octobre 2013	
CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE	24 octobre 2013	
DRUYE	15 septembre 2011	
FONDETTES	9 octobre 2013	
JOUE-LES-TOURS	14 septembre 2006	Révision 2020-2021 avec HADES
LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE	13 février 2017	Révision 2020-2021 avec NCA
LA RICHE	20 septembre 2012	
LUYNES	13 février 2014	
METTRAY	13 février 2014	Révision 2020-2021 avec NCA
NOTRE-DAME-D'OE	9 octobre 2013	
PARCAY-MESLAY	20 septembre 2012	Projet révision 2020-2021 avec HADES
ROCHECORBON	2006	Projet révision 2020-2021 avec HADES
SAINT-AVERTIN	30 octobre 2003	Projet révision 2020-2021 avec HADES
SAINT-CYR-SUR-LOIRE	13 février 2014	
SAINT-ETIENNE-DE-CHIGNY	22 février 2016	Projet révision 2020-2021 avec NCA
SAINT-GENOUPH	14 juin 2007	Projet révision 2020-2021 avec NCA
SAINT-PIERRE-DES-CORPS	13 juin 2013	
SAVONNIERES	05 septembre 2016	
TOURS	12 mai 2011	Projet révision 2020-2021 avec NCA
VILLANDRY	28 février 2008	Projet révision 2020-2021 avec NCA

CARTOGRAPHIE DES ANNEES D'APPROBATION DES ZONAGES ET DE LEURS REVISIONS



LE TRAITEMENT DES EAUX DANS LES STEP

Les stations d'épuration reçoivent les eaux vannes et ménagères collectées par les réseaux d'égouts, mais aussi celles issues des activités. Ces eaux usées sont traitées sur 16 stations dont celle de La Grange David qui traite plus de 90 % de la pollution tant en volume qu'en kg de DBO₅.

Les procédés de traitement, à la fois physiques et biologiques, éliminent la majeure partie de la pollution afin de protéger le milieu récepteur naturel.

Le principe du traitement biologique en aération prolongée par les bactéries s'applique, mais certaines étapes comme la décantation primaire et le traitement tertiaire n'ont pas lieu d'être au regard de la faible quantité de pollution reçue.

Les stations de Tue Loup à Chambray-lès-Tours et de Guéret à La Membrolle-sur-Choisille reposent sur le principe du filtre planté de roseaux. Les bactéries sont fixées sur une couche de sable ou de zéolithe et dégradent biologiquement la matière organique.

Pour la Station de la Grange David
Boues produites : 6 334 tonnes
Capacité nominale : 400 000 E.H.
Eaux traitées : 15 746 345 m³
Charge maximum reçue sur 7 jours consécutifs : 283 681 E.H.

TABLEAU RECAPITULATIF DES STATIONS D'EPURATION

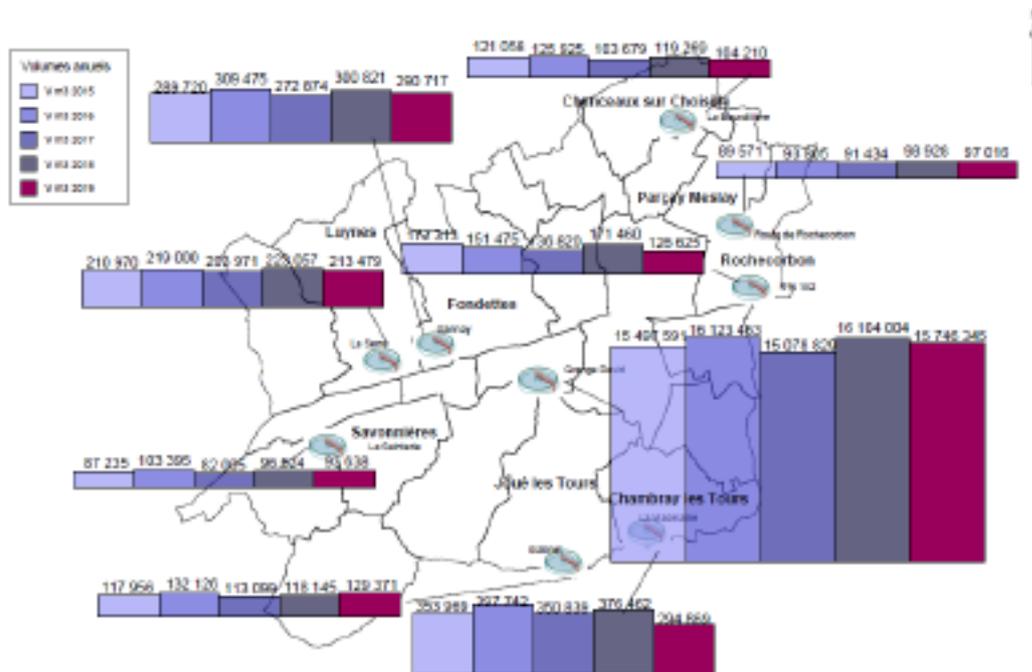
Communes	Nom du Site	Filière Eaux	Filière Boues	Capacité de Traitement EH
Savonnières	La Sainterie	Boues Activées	Table d'égouttage	2 000 EH
Saint Etienne de Chigny*	Pont de Bresme	Boues Activées	Filtres Plantés de Roseaux	1 200 EH
Saint Etienne de Chigny	Les Bodinières	Boues Activées	Step abandonnée	110 EH
La Membrolle sur Choisille	Le Guéret	Filtres Plantés de Roseaux	Filtres Plantés de Roseaux	30 EH
Villandry	La Prairie	Boues Activées	Epaississeur concentrtec	1 500 EH
Berthenay	Les Négrières	Filtres à Sable	Filtres à sable	120 EH
Druye	La Nauraie	Boues Activées	Filtres Plantés de Roseaux	1 000 EH
Joué-les-Tours	Le Glatinet	Boues Activées	Centrifugation avec pré-chaulage	10 000 EH
Chambray-les-Tours	La Madeleine	Boues Activées	Table d'égouttage	8 000 EH
Chambray-les-Tours	Tue Loup	Filtres Plantés de Roseaux	Filtres Plantés de Roseaux	160 EH
Fondettes	Gannay	Boues Activées	Filtre à bandes	6 000 EH
Luynes	Rue Alfred Baugé	Boues Activées	Centrifugation	6 500 EH
Chanceaux sur Choisille	La Bourdillière	Boues Activées	Table d'égouttage	3 600 EH
Rochecorbon**	RN 152	Boues Activées	Epaississeur concentrtec	4 970 EH
Parçay Meslay	Route de Rochecorbon	Boues Activées	Epaississement en silo	2 250 EH
La Riche	La Grange David	Boues Activées	Centrifugation et post chaulage	393 330 EH
TOTAL	16 STEP	13 Boues Activées	4 Tables d'égouttage ou filtres à bandes	440 770 EH
		2 Filtres Plantés de Roseaux	5 Filtres à sable ou Roseaux	
		1 Filtre à Sable	2 Epaississeurs concentrtec	
			3 Centrifugations	
			1 Epaississeur en silo	

* Stations d'épuration de Saint Etienne de Chigny Pont de Bresme supprimée en octobre 2019 - bassin de collecte raccordé à la station de Luynes «La Serre»,

** Stations d'épuration de Rochecorbon supprimée en décembre 2019 - bassin de collecte raccordé à la station de la Grange David à La Riche.

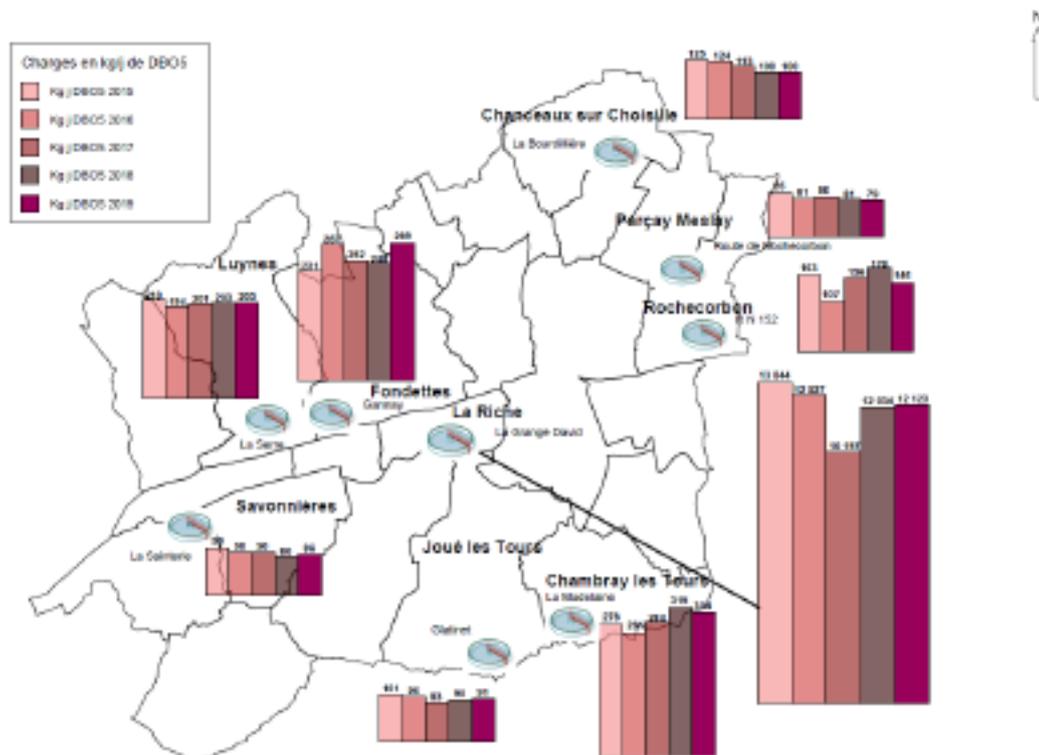
LES VOLUMES TRAITES

EVOLUTION DES VOLUMES ANNUELS POUR LES STEP > 2 000 E.H.



LES CHARGES EN DBO5

EVOLUTION DES CHARGES EN DBO5 POUR LES STEP > 2 000 E.H.



CONFORMITE SUR LE TRAITEMENT DE LA POLLUTION CARBONEE

STEP	Nombre de bilans réalisés / Nombre bilans conformes	Taux de conformité	Observations
La Riche La Grange David	● 365/365	● 100%	
Fondettes Gannay	● 12/12	● 100%	
Luyes La Serre	● 12/12	● 100%	
Parçay Meslay Route de Rochecorbon	● 12/12	● 100%	
Chanceaux sur Choisille La Bourdillière	● 12/12	● 100%	
Rochecorbon RN 152	● 12/12	● 100%	
Chambray-lès-Tours La Madeleine	● 13/13	● 100%	
Joué-lès-Tours Le Glatinet	● 12/12	● 100%	
Savonnières La Sainterie	● 12/12	● 100%	

CONFORMITE SUR LE TRAITEMENT DE LA POLLUTION AZOTEE

STEP	Nombre de bilans réalisés / Nombre bilans conformes	Taux de conformité	Observations
La Riche La Grange David	● 365/360	● 100%	Taux de conformité de 100 % malgré 5 bilans non conforme car le rendement épuratoire minimum a été atteint.
Fondettes Gannay	● 12/12	● 100%	
Luyes La Serre	● 4/4	● 100%	
Parçay Meslay Route de Rochecorbon	● 4/2	● 0%	Dépassement des concentrations en NGL à l'occasion des bilans de juin et d'août.
Chanceaux sur Choisille La Bourdillière	● 4/4	● 100%	
Rochecorbon RN 152	● 4/3	● 100%	Non-conformité sur le bilan de mai en NGL mais la concentration moyenne annuel est inférieur à la norme de rejet.
Chambray-lès-Tours La Madeleine	● 4/4	● 100%	
Joué-lès-Tours Le Glatinet	● 4/2	● 0%	Taux de conformité de 0 % malgré 2 bilans conformes car le rendement épuratoire minimum a été dépassé et la concentration moyenne a été supérieure au norme de rejet
Savonnières La Sainterie	● 4/4	● 100%	

CONFORMITE SUR LE TRAITEMENT DE LA POLLUTION PHOSPHOREE

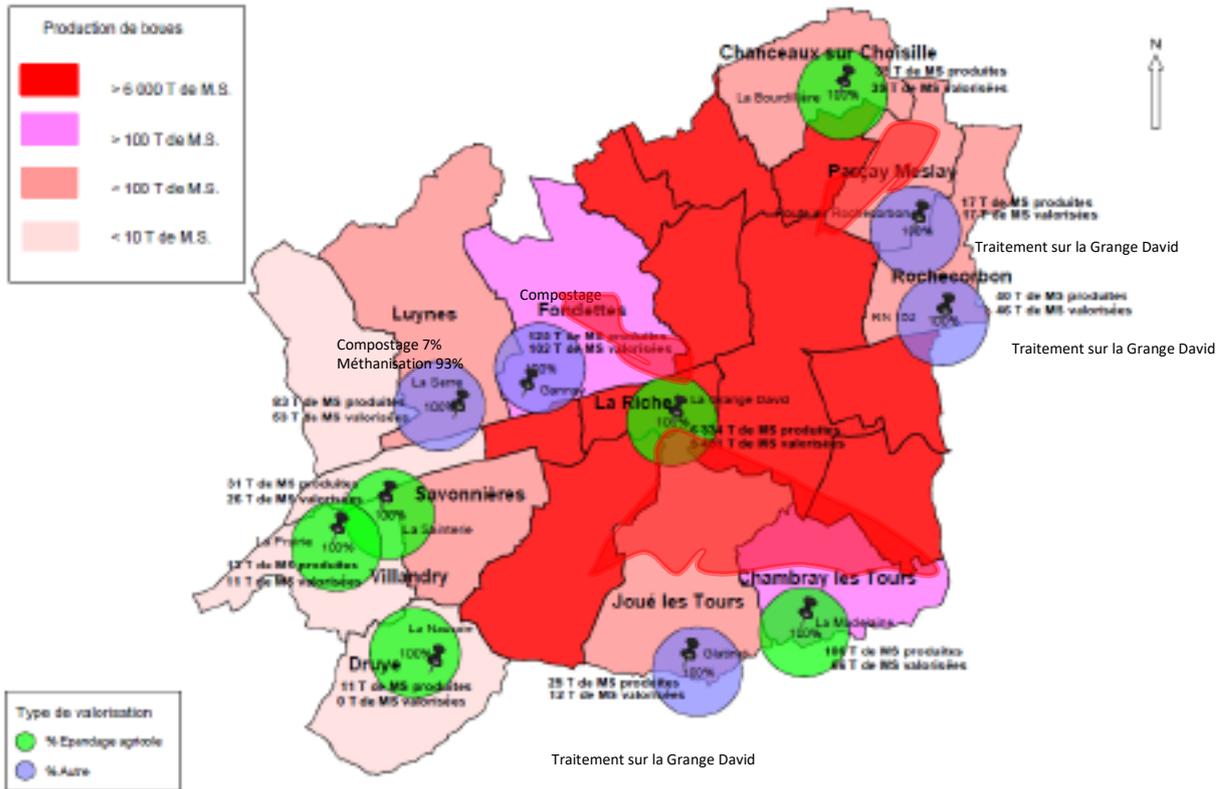
STEP	Nombre de bilans réalisés / Nombre bilans conformes	Taux de conformité	Observations
La Riche La Grange David	● 365/247	● 100%	Rendement épuratoire moyen non atteint mais concentration moyenne inférieur au norme de rejet
Fondettes Gannay	● 12/12	● 100%	
Luynes La Serre	● 12/12	● 100%	
Parçay Meslay Route de Rochecorbon	● 12/11	● 100%	Une non-conformité lors du bilan de décembre, mais la concentration moyenne annuelle est en dessous de la norme de rejet
Chanceaux sur Choisille La Bourdillière	● 12/10	● 100%	2 dépassements en phosphore lors du bilan de novembre et décembre mais le rendement minimum a été atteint et la concentration moyenne annuelle n'a pas été dépassée.
Rochecorbon RN 152	● 12/9	● 0%	3 dépassements en phosphore. 2 en septembre lors de la période d'activité viticole et 1 en décembre lors du basculement d'une partie des effluents sur le nouveau poste.
Chambray-lès-Tours La Madeleine	● 12/12	● 100%	
Joué-lès-Tours Le Glatinet	● 12/11	● 100%	
Savonnières La Sainterie	● 12/10	● 100%	2 dépassements en phosphore lors du bilan de juillet et octobre mais le rendement minimum a été atteint et la concentration moyenne annuelle n'a pas été dépassée.

LA VALORISATION AGRICOLE DES BOUES

Les quantités de boues évacuées en 2019 sont en légère baisse par rapport à 2018. Cette valeur dépend des conditions météorologiques qui facilitent ou non les campagnes d'épandage et modifient les quantités stockées sur site.

5 823 Tonnes de M.S. évacuées en 2019
dont 5 451 Tonnes pour la Grange David

PRODUCTION ET VALORISATION DES BOUES EN TONNE DE MATIERE SECHE POUR LES STEP > 2 000 E.H.

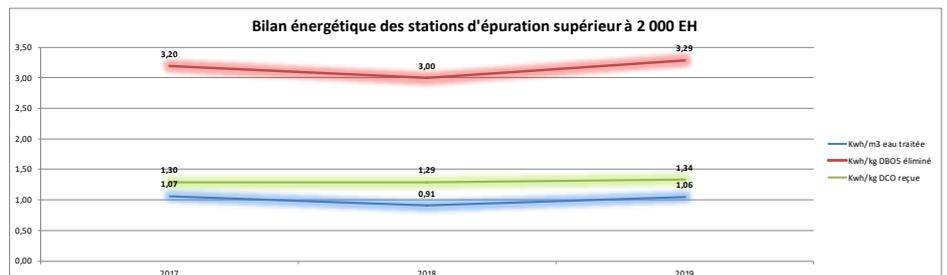


LE BILAN ENERGETIQUE DES STATIONS

Stations	2019		
	Kwh/m ³ eau traitée	Kwh/kg DBO5 éliminé	Kwh/kg DCO reçue
Station de la Madeleine Chambray-lès-Tours	0,96	2,70	1,25
Station de la Bourdillière Chanceaux-sur-Choisille	1,09	3,13	1,24
Station de Gannay Fondettes	0,92	2,60	1,02
Station de Glatinet Joué-lès-Tours	1,40	5,63	2,15
Station de la Grange David La Riche	0,65	2,34	0,89
Station Alfred Baugé - La Serre Luynes	1,11	3,24	1,53
Station de Parçay-Meslay - Route de Rochechouart à Parçay-Meslay	1,04	3,53	1,29
Station de Rochechouart - RN 152	1,10	2,64	1,10
Station de La Sainterie Savonnières	1,24	3,77	1,55
Moyenne	1,06	3,29	1,34

En moyenne sur l'ensemble des stations de plus de 2 000 Equivalent Habitant, 3,3 Kwh est consommé pour éliminer 1 kg de pollution organique (DBO5). Ce ratio varie du simple au double (5,63 à 2,34 Kwh/kg DBO5 éliminé) en fonction des performances épuratoires des stations et de leur taux de charge.

Par rapport à 2018, le bilan énergétique des stations est en légère hausse d'environ 8% notamment sur le ratio d'énergie consommé par rapport au m3 d'eau traitée (+13%).



LE BILAN DE PRODUCTION DE BIOGAZ

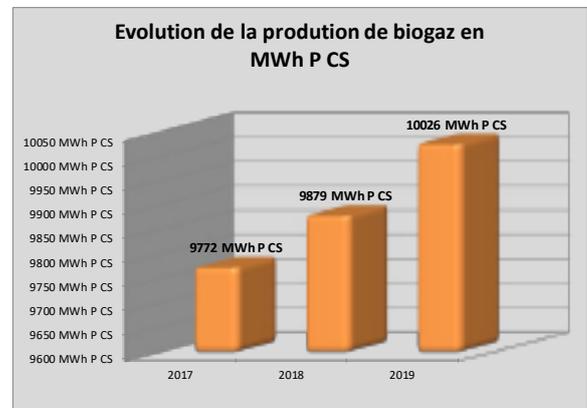


La station d'épuration des eaux usées de la Grange David comprend un procédé de digestion mésophile des boues. La fermentation anaérobie des boues qui en découle, produit un biogaz riche en méthane.

Suite à la construction de l'unité d'injection de biométhane, le biogaz généré est traité dans un but de valorisation énergétique.

En 2019, la valorisation énergétique de biogaz a permis de produire 10 026 MWh PCS soit l'équivalent de la consommation de 862 foyers. Cette production énergétique est en progression de 1,5% par rapport à l'année dernière et 2,6% par rapport à la première année d'exploitation.

Cette consommation représente la réduction de 4 312 tonnes de CO₂ rejetées.



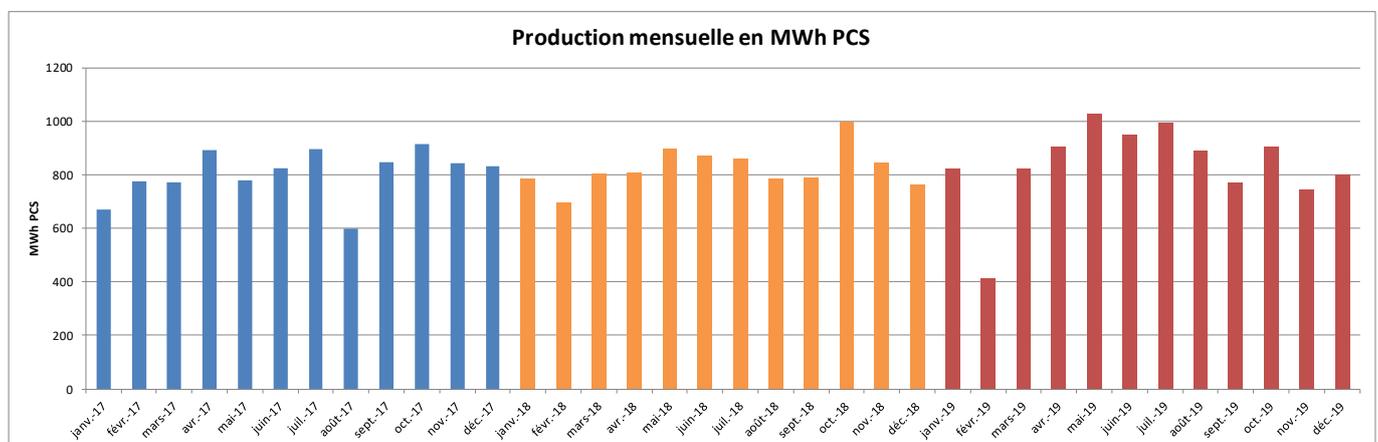
Cette production a été réalisée en 2019 malgré une diminution du volume de biogaz traité par rapport à 2018 (- 25 000 Nm³, soit -1.7%). Le biogaz a été également moins riche en méthane (- 1%).

Cette baisse du volume de biogaz traité est justifiée par le fait qu'en février, la plateforme de biométhanisation n'a pas fonctionné correctement en raison d'une panne sur le groupe froid du sécheur. Indépendamment du travail de Dalkia et dans une moindre mesure (- 90 Nm³ de biogaz), Tours Métropole Val de Loire a vidangé le digesteur 10 et mis en route le digesteur 11.

Pour compenser cette diminution de volume de biogaz traité des apports plus importants de GPL au biométhane produit a permis de maintenir voir d'améliorer la production énergétique de la filière.

En 2019 la signature de l'avenant n°3 va permettre à Dalkia de réaliser des travaux pour augmenter la capacité épuratoire de l'installation avec un nouveau système PSA (Pressure Swing Adsorption: adsorption par variation de pression).

Les recettes de Tours Métropole Val de Loire sont en augmentation sur l'exercice 2016 avec 310 464 € (redevance + loyer) auxquels il convient d'ajouter une pénalité de 15 000 € puisque le taux annuel d'extraction était inférieur à 96%.

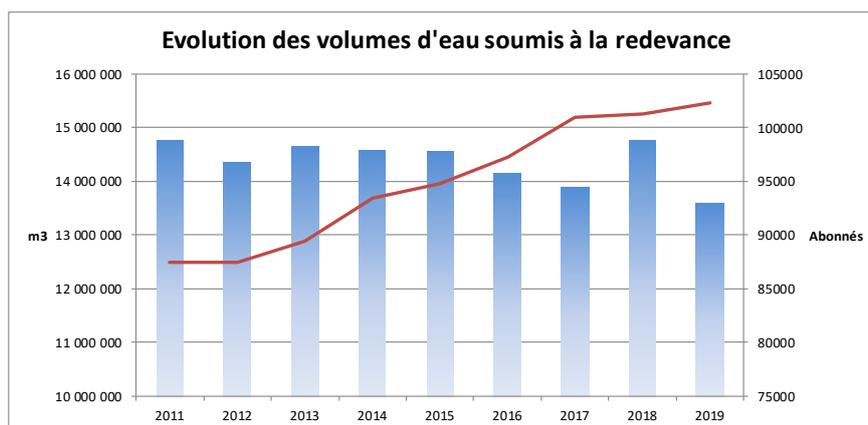




Données	Unité	2019	2018	2017
Volume biogaz traité	Nm³	1 478 147	1 503 186	1 586 993
Volume GPL consommé	Nm³	10 740	3 477	1 233
Volume biogaz torché	Nm³	73 126	72 045	135 246
Volume biométhane injecté (donnée GRDF)	Nm³	919 288	912 498	834 755
Énergie primaire injectée équivalente	MWh	10 026	9 879	9 772
Consommation électrique plateforme	MWh	662	650	598
Consommation électrique module épuratoire	MWh	556	546	480
Disponibilité plateforme	%	95,11%	96,67%	95,4 % *
Disponibilité module épuratoire	%	94,35%	96,54%	94,8 % *
Rendement module épuratoire	%	98,62%	99,44%	97,7 % *
Taux Annuel d'Extraction	%	93,05%	96,00%	92,7 % *

LES ABONNES, LES VOLUMES ASSUJETTIS A LA REDEVANCE

	Nombre d'abonnés au service assainissement	Evolution % 2018/2019	Volume Soumis à la taxe assainissement (m³)	Evolution % 2018/2019
Ballan Miré	3 575	1,34%	338 771 m³	-4,92%
Berthenay	42	0,00%	4 257 m³	2,26%
Chambray-lès-Tours	4 381	1,35%	682 510 m³	-0,99%
Chanceaux sur Choisille	1 232	2,03%	107 133 m³	2,81%
Druye	210	-0,48%	17 001 m³	2,55%
Fondettes	4 091	0,93%	381 191 m³	-13,38%
Joué-lès-Tours	15 107	-0,46%	1 983 159 m³	34,71%
La Membrolle sur Choisille	1 144	1,57%	105 345 m³	-9,42%
La Riche	3 544	1,44%	425 783 m³	-3,06%
Luynes	1 845	0,70%	155 300 m³	-22,27%
Mettray	813	0,74%	87 455 m³	-3,18%
Notre Dame d'Oé	1 700	0,71%	186 408 m³	9,41%
Parçay Meslay	1 089	1,74%	98 066 m³	-9,58%
Rochechouart	1 552	2,06%	144 339 m³	-6,90%
Saint Avertin	6 579	0,32%	794 014 m³	7,95%
Saint Cyr sur Loire	9 546	0,78%	731 730 m³	-10,13%
Saint Etienne de Chigny	484	7,23%	32 769 m³	-20,47%
Saint Genouph	322	-0,93%	32 585 m³	16,58%
Saint Pierre des Corps	6 382	-0,06%	797 115 m³	-0,72%
Savonnières	1 014	7,79%	84 881 m³	9,68%
Tours	21 004	-0,42%	5 249 711 m³	-20,67%
+ Sainte Radegonde	1 118	4,38%	85 959 m³	-11,01%
+ Saint Symphorien	15 191	4,36%	1 035 013 m³	-11,01%
Total Tours	37 313	1,67%	6 370 683 m³	-19,12%
Villandry	330	1,82%	35 389 m³	2,18%
TOTAL	102 295	1,06%	13 595 884 m³	-7,97%



Le nombre d'abonnés continue d'augmenter progressivement d'environ 1% par an. Si en 2018 les volumes d'eau soumis à redevance ont augmenté, en 2019 la tendance est à nouveau à la baisse.

LES RESEAUX DE COLLECTE DES EAUX USEES

L'ENTRETIEN

Curage préventif du réseau : 242 Km
Curages des points critiques : 55 Km
Interventions de maintenance sur le réseau : 617

Interventions réalisées sur les réseaux				
COMMUNES	Canalisations curées en préventif (Km)	Canalisations curées en points critiques (Km)	% de linéaire curé en préventif par rapport au linéaire total de réseau gravitaire	% de linéaire curé en point critique par rapport au linéaire total de réseau
Ballan-Miré	14,60	0,07	27%	0%
Berthenay	0,00	0,00	0%	0%
Chambray-lès-Tours	16,76	1,76	22%	2%
Chanceaux-sur-Choisille / Parçay Meslay / Rochecorbon	21,89	0,54	25%	1%
Druye / Savonnière / Villandry	7,23	0,00	22%	0%
Fondettes	17,07	1,60	22%	2%
Joué-lès-Tours	29,92	5,24	19%	3%
La Membrolle-sur-Choisille	3,40	0,00	23%	0%
La Riche	6,73	0,00	18%	0%
Luynes	6,26	0,00	25%	0%
Mettray	3,11	0,27	21%	1%
Notre-Dame-d'Oé	6,08	0,40	21%	1%
Saint-Avertin	19,65	3,31	21%	3%
Saint-Cyr-sur-Loire	17,01	1,66	19%	2%
Saint-Etienne-de-Chigny	0,00	0,00	0%	0%
Saint-Genouph	1,69	0,00	26%	0%
Saint-Pierre-des-Corps	16,24	7,20	26%	11%
Tours	54,34	32,50	14%	8%
Collecteurs Intercommunaux	0,00	0,00	0%	0%
TOTAL	242 Km	55 Km	19%	4%

Le curage est planifié en fonction des bassins versants de collecte. Il dépend également des interventions, dépannages et constatations techniques que le service assainissement identifie sur les réseaux.

L'EXTENSION DES RESEAUX

Communes	Situation des travaux	Linéaire de collecteur (ml)	Montant des travaux Hors Taxes
Chanceaux sur Choissille	rue des Pinsonnières Lotissement	120 ml	66 745,00 € H.T.
	TOTAL	120 ml	66 745,00 € H.T.
Fondettes	Allée Santos dumont	115 ml	35 105,00 € H.T.
	TOTAL	115 ml	35 105,00 € H.T.
Joué les Tours	rue de Chantepie / rue Edouard Herriot	20 ml	29 770,00 € H.T.
	TOTAL	20 ml	29 770,00 € H.T.
la Riche	chemin du Saugé	20 ml	29 985,00 € H.T.
	TOTAL	20 ml	29 985,00 € H.T.
Savonnières	route de Martinière	20 ml	19 075,00 € H.T.
	rue du Port	70 ml	33 640,00 € H.T.
	TOTAL	90 ml	52 715,00 € H.T.
Saint Etienne de Chigny	le Vieux Bourg	1 490 ml	504 197,00 € H.T.
	TOTAL	1 490 ml	504 197,00 € H.T.
TOTAL GENERAL		1 855 ml	718 517,00 € H.T.

LE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

Communes	Situation des travaux	Linéaire de collecteur (ml)	Montant des travaux Hors Taxes
Fondettes	rue de la République/rue de la Morandière	20 ml	8 395,00 € H.T.
	TOTAL	20 ml	8 395,00 € H.T.
Joué les tours	route de Monts	360 ml	185 545,00 € H.T.
	lotissement "les Coquelicots"	20 ml	7 775,00 € H.T.
	TOTAL	380 ml	193 320,00 € H.T.
la Membrolle sur choisille	PR des Tennis - Route de Fondettes	215 ml	42 525,00 € H.T.
	rue Maison Neuve/Allée des Chênes	180 ml	126 385,00 € H.T.
	TOTAL	395 ml	168 910,00 € H.T.
la Riche	route de St Genouph	50 ml	19 460,00 € H.T.
	TOTAL	50 ml	19 460,00 € H.T.
Notre Dame d'Oé	Allée des Dahlias/Avenue de la Coquinière	60 ml	71 370,00 € H.T.
	TOTAL	60 ml	71 370,00 € H.T.
Parçay-Meslay	rue de la Mairie	440 ml	265 000,00 € H.T.
	TOTAL	440 ml	265 000,00 € H.T.
Saint Cyr sur Loire	rue François Rabelais	67 ml	89 155,00 € H.T.
	TOTAL	67 ml	89 155,00 € H.T.
Saint Avertin	rue des Cicottées	5 ml	10 530,00 € H.T.
	TOTAL	5 ml	10 530,00 € H.T.
Tours	rue Cardan	205 ml	137 700,00 € H.T.
	rue Colombier	20 ml	18 630,00 € H.T.
	rue Pilâtre de Rozier	50 ml	44 945,00 € H.T.
	rue Berthier/rue Augereau	20 ml	49 835,00 € H.T.
	rue Hertz	350 ml	129 705,00 € H.T.
	rue de Jérusalem	15 ml	12 100,00 € H.T.
	rue de l'Elysée	70 ml	38 900,00 € H.T.
	allée des Sables	155 ml	86 725,00 € H.T.
	rue Pimbert	35 ml	27 240,00 € H.T.
TOTAL	920 ml	545 780,00 € H.T.	
TOTAL GENERAL		1 877 ml	1 098 525,00 € H.T.

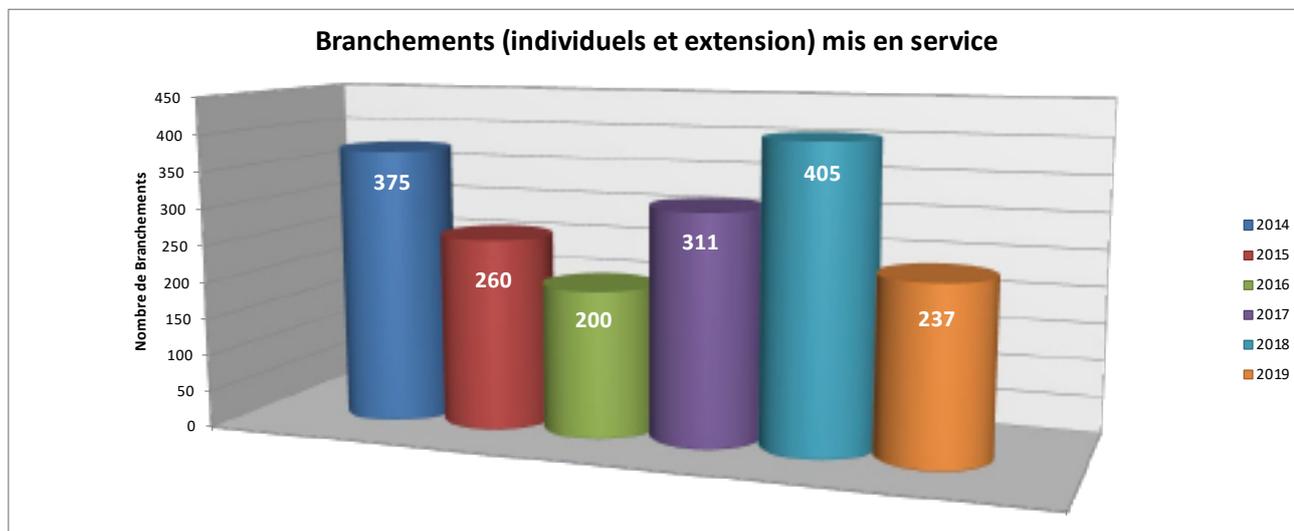
LA REHABILITATION DES RESEAUX PAR L'INTERIEUR

Communes	Situation des travaux	Linéaire de collecteur (ml)	Montant des travaux Hors Taxes
Ballan-Miré	rue de la Commanderie	920 ml	133 110,00 € H.T.
	rue des Galbrunes	440 ml	57 430,00 € H.T.
	TOTAL	1 360 ml	190 540,00 € H.T.
Chanceaux sur Choisille	rue de l'île de France	430 ml	56 470,00 € H.T.
	TOTAL	430 ml	56 470,00 € H.T.
Fondettes	rue de la République rue de la Morandière rue des Grilles	615 ml	81 290,00 € H.T.
	TOTAL	615 ml	81 290,00 € H.T.
Mettray	rue des artisans/rue de la Buhardière	415 ml	52 615,00 € H.T.
	TOTAL	415 ml	52 615,00 € H.T.
Notre Dame d'Oé	Impasse de la résidence du Parc	175 ml	23 525,00 € H.T.
	TOTAL	175 ml	23 525,00 € H.T.
Saint Cyr sur Loire	rue du Docteur Tonnelé	125 ml	23 295,00 € H.T.
	TOTAL	125 ml	23 295,00 € H.T.
Tours	secteur Augereau	2 060 ml	221 980,00 € H.T.
	rue des Bordiers	525 ml	67 580,00 € H.T.
	rue Losserand	450 ml	64 230,00 € H.T.
	rue de l'Elysée	430 ml	74 830,00 € H.T.
	boulevard Winston Churchill	75 ml	87 470,00 € H.T.
	rue Roger Salengro	420 ml	83 935,00 € H.T.
	Passerelle Fournier	180 ml	77 765,00 € H.T.
	rue Victor Hugo	160 ml	26 090,00 € H.T.
TOTAL	4 300 ml	703 880,00 € H.T.	
TOTAL GENERAL		7 420 ml	1 131 615,00 € H.T.

LES BRANCHEMENTS

LES BRANCHEMENTS MIS EN SERVICE

Le service assainissement de Tours Métropole Val de Loire a assuré les études et le suivi financier de 237 branchements en 2019 : 215 branchements isolés répartis sur les communes dont il a la charge et 22 branchements réalisés dans le cadre de travaux d'extension de réseaux.



Communes	Branchements individuels (isolés)*	Branchements extension (chantiers)**	TOTAL / Commune
Ballan-Miré	22	1	23
Berthenay	1	0	1
Chambray-lès-Tours	7	1	8
Chanceaux-sur-Choisille	5	1	6
Druye	0	0	0
Fondettes	9	5	14
Joué-lès-Tours	36	2	38
La Membrolle-sur-Choisille	0	0	0
La Riche	6	1	7
Luynes	7	0	7
Mettray	5	2	7
Notre-Dame-d'Océ	7	1	8
Parçay-Meslay	6	0	6
Rochechouart	6	3	9
Saint-Avertin	21	1	22
Saint-Cyr-sur-Loire	20	0	20
Saint-Etienne-de-Chigny	0	1	1
Saint-Genouph	1	0	1
Saint-Pierre-des-Corps	5	0	5
Savonnières	6	3	9
Tours	44	0	44
Villandry	1	0	1
TOTAL	215	22	237

* Branchements réalisés sur des réseaux existants dans le cadre de constructions nouvelles
 ** Branchements réalisés lors d'opérations d'extension de réseaux d'assainissement

LES BRANCHEMENTS DOMESTIQUES

Dans les secteurs desservis par un collecteur public d'assainissement, l'utilisateur a l'obligation de se raccorder au réseau.

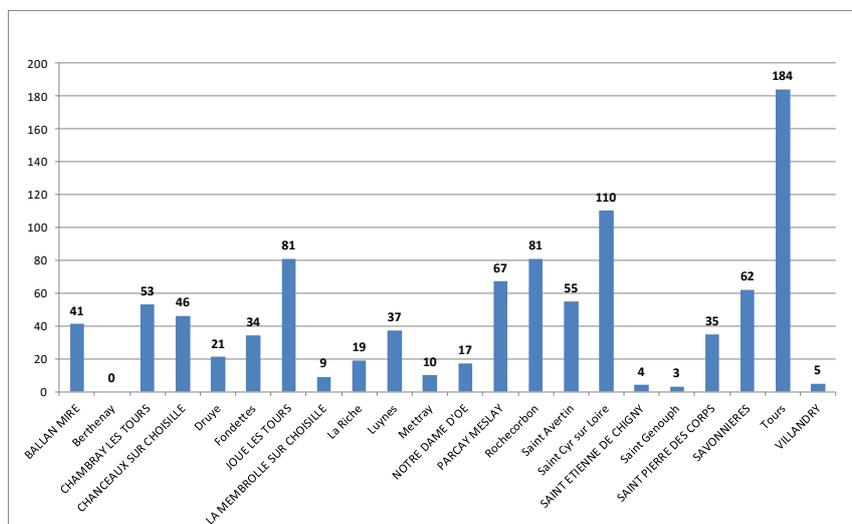
Le service assure le contrôle de conformité systématique de tous les branchements neufs et vérifie, notamment, la bonne séparation des eaux pluviales et des eaux usées.

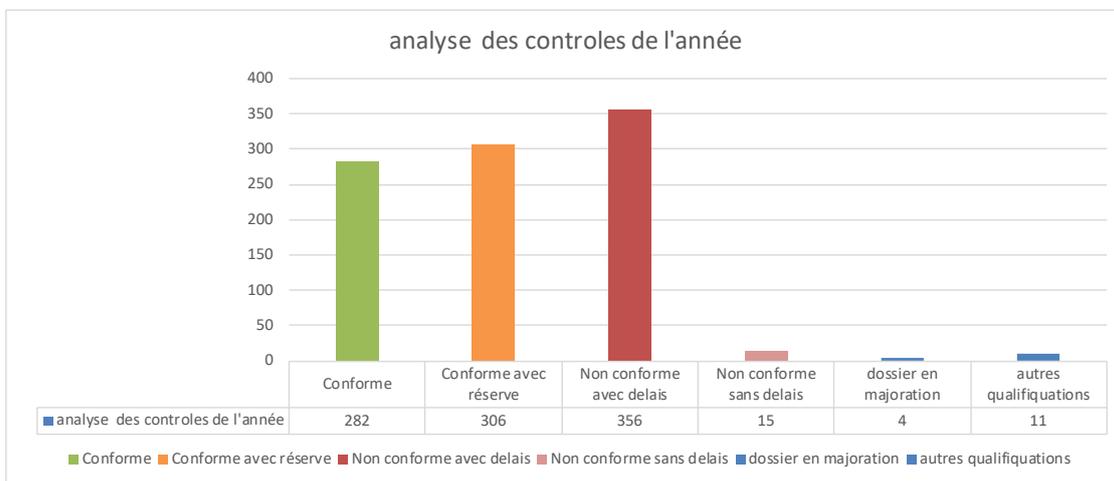
De plus, des contrôles sont effectués dans le cadre :

- d'opérations de contrôle menées sur des secteurs sensibles,
- d'instructions de permis de construire,
- lors de ventes, à la demande des notaires ou acquéreurs.

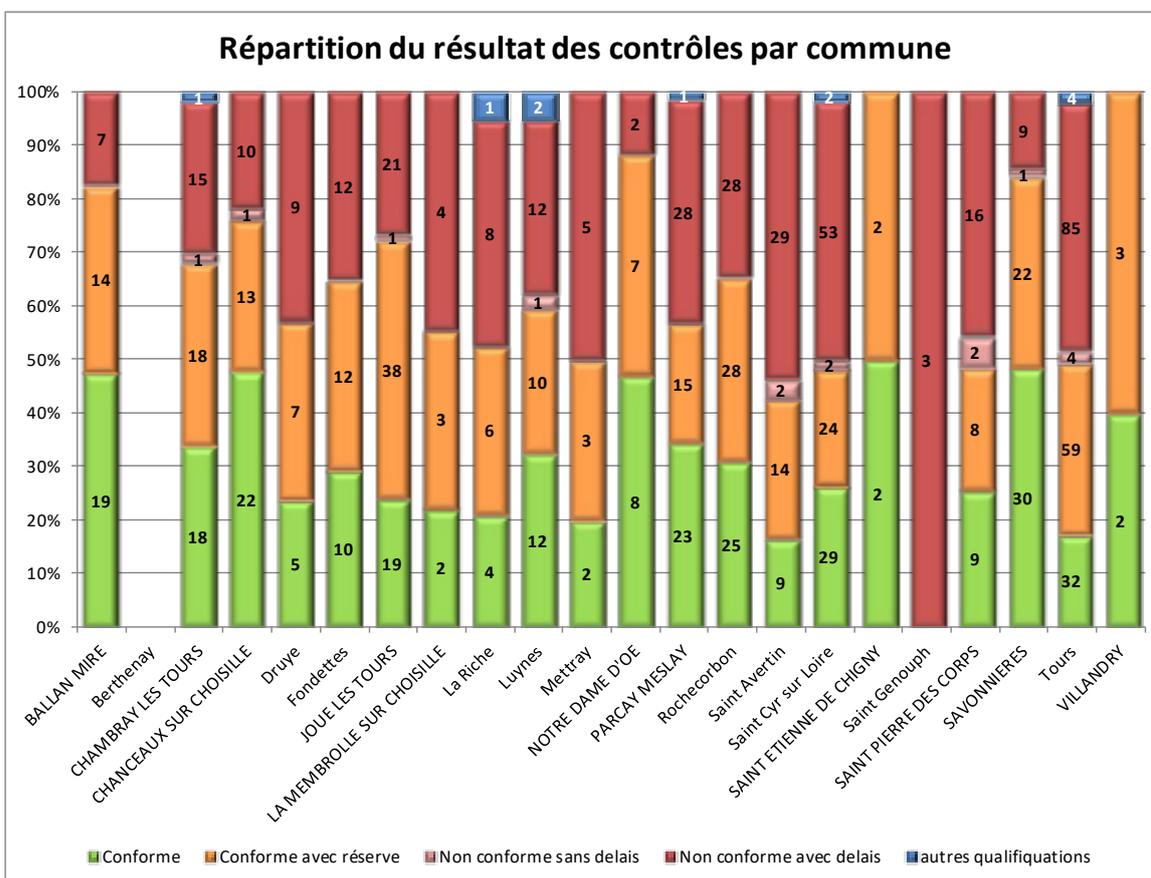
En 2019, 970 contrôles ont été effectués sur le territoire de la Métropole.

REPARTITION DU NOMBRE DE CONTRÔLE PAR COMMUNE





- Légende :**
- Conforme :** conforme en tous points.
 - Conforme avec réserves :** absence d'aération, présence d'un dispositif de désagrégation et d'évacuation des matières fécales (« Sanibroyeur »).
 - Non conforme sans délai :** non-conformité n'entraînant pas de risque sanitaire ni de pollution ou n'impactant pas le fonctionnement du réseau des eaux usées.
 - Non conforme avec délai :** un délai de 6 mois est accordé pour réaliser les travaux de mise en conformité en cas de risque sanitaire ou présence d'une pollution (absence de raccordement des eaux usées ou mélange d'eaux usées et pluviales).



Le nombre de contrôles réalisés par le service assainissement est globalement assez stable depuis 4 ans aux environs de 980 contrôles.

LES BRANCHEMENTS INDUSTRIELS

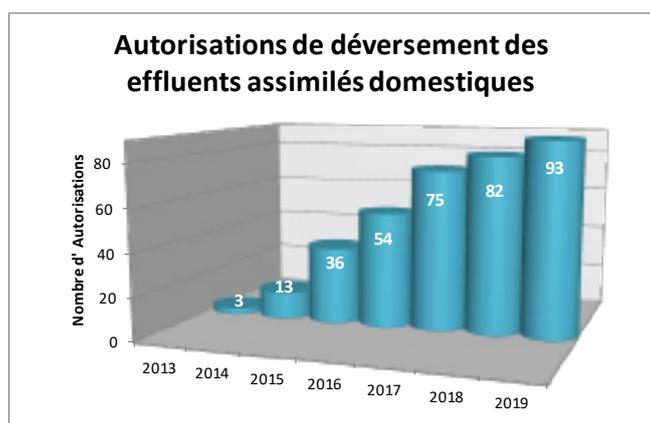
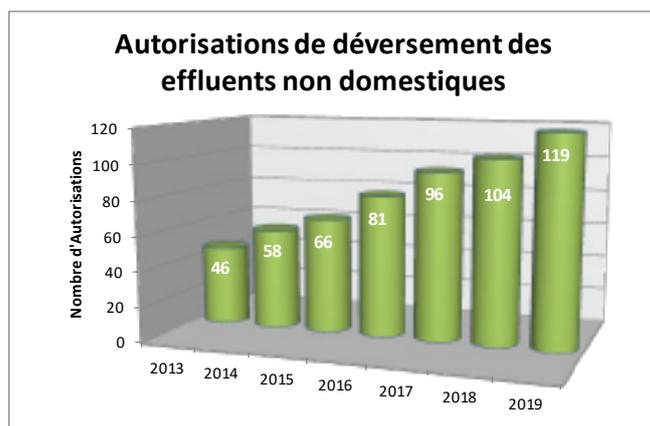
En ce qui concerne les activités industrielles, l'obligation de se raccorder n'existe pas. A ce titre, les branchements industriels sont soumis à autorisation, dans la mesure où les effluents peuvent être de natures différentes et non compatibles avec le système d'épuration mis en place.

Pour définir les conditions de raccordement, le service assainissement procède à l'établissement de conventions avec les établissements les plus sensibles.

119 autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées sont en vigueur.

71 d'entre elles font l'objet d'une convention de déversement qui précise les conditions techniques, financières et administratives du déversement.

Par ailleurs, un nouveau régime a été créé et inscrit dans le Code de la santé publique ; celui des déversements d'effluents résultant d'utilisation de l'eau assimilable à un usage domestique. Sont concernés principalement les établissements de soins et de restauration. 93 autorisations pour déversement d'eaux usées assimilées domestiques ont été délivrées.



LA METROLOGIE

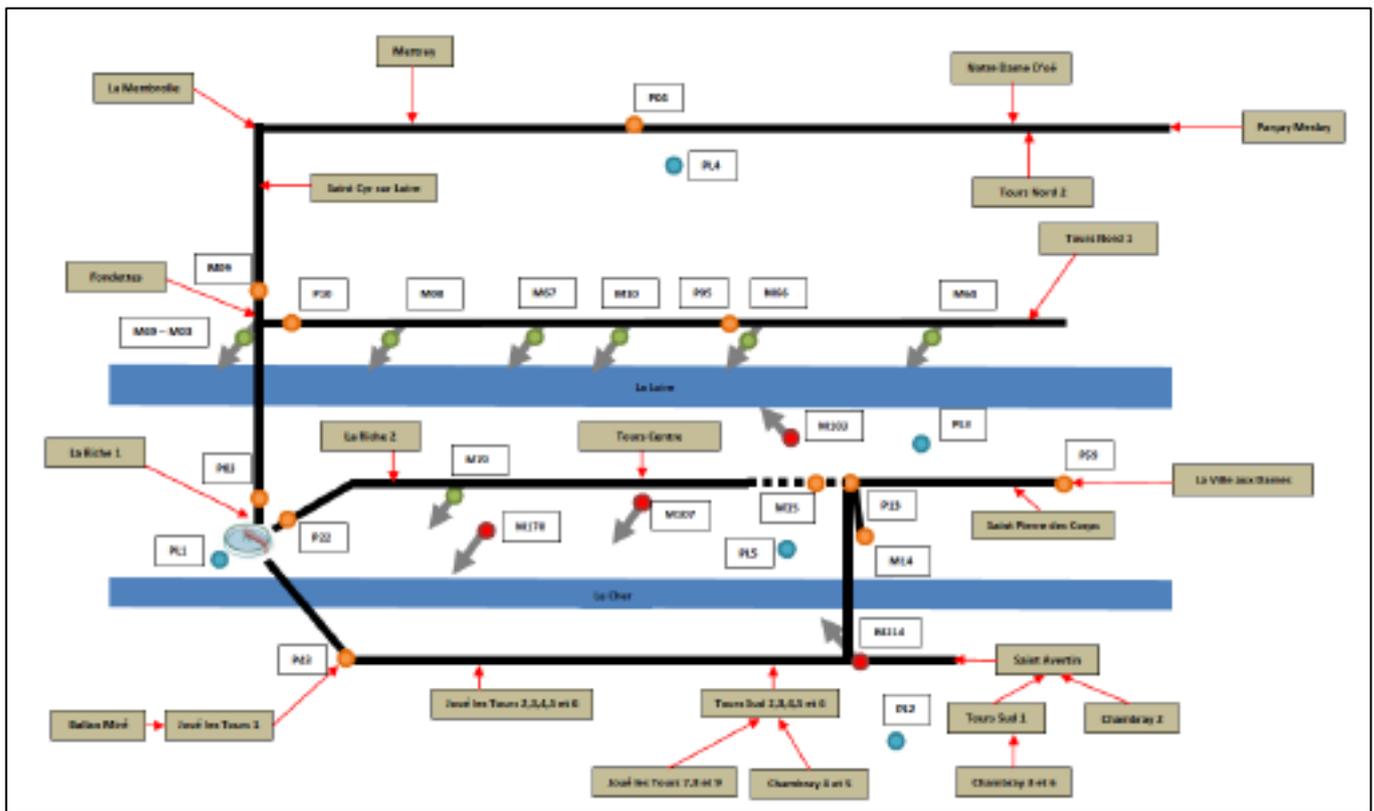
16 sections de mesures hauteur-vitesse et 5 pluviomètres sont installés sur les réseaux du bassin de collecte de la station de la Grange David. Ces équipements permettent, d'une part, le calcul des débits transitant dans les collecteurs intercommunaux jusqu'à la station d'épuration de La Grange David, par temps sec et temps de pluie et, d'autre part, le suivi des déversements au milieu naturel.



D.O Groison



Construction d'un point de métrologie sur collecteur Nord et Centre en amont de la Step de La Riche



Synoptique des points de météorologie sur le BV de la Grange David

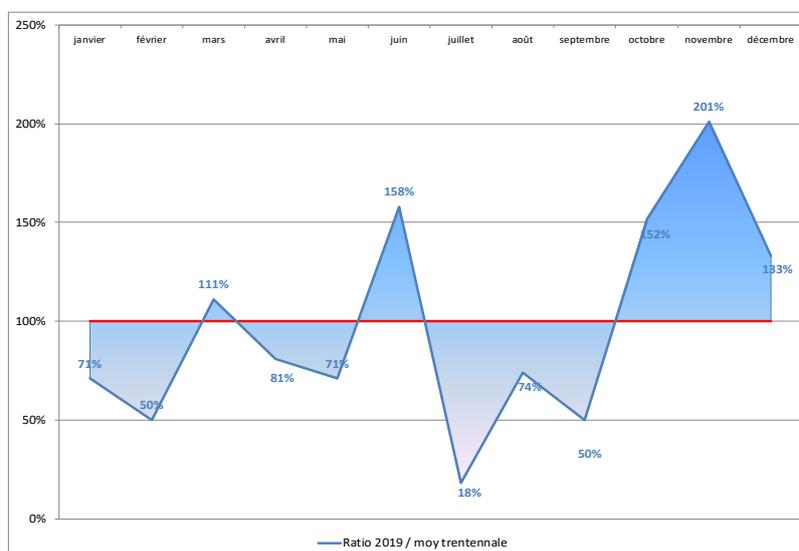
- Point de transfert
- Pluviomètre
- Déversoir d'orage
- Trop plein PR point A1 (non équipé à ce jour)

Les précipitations

En 2019, la pluviométrie moyenne est de 706 mm. Depuis l'année 2005 marquée par un très faible volume de précipitations, les périodes déficitaires et excédentaires par rapport à une pluviométrie dite « normale » (moyenne trentennale) s'alternent régulièrement de façon cyclique tous les 3 ans. La pluviométrie annuelle moyenne se situe depuis cette date aux environs de 700mm avec des variations de plus ou moins 10 à 15%.



En 2019, la pluviométrie annuelle moyenne sur la Métropole est équivalente à la quantité de précipitations moyennes annuelles calculée sur 30 ans (1981 – 2010) avec près de 700 mm enregistrés pour une moyenne trentennale à 696 mm. La répartition des précipitations sur l'année a été très inégale avec un hiver et un printemps globalement déficitaires. Le mois de juin a été assez pluvieux en raison de pluies orageuses auxquelles a succédé un été particulièrement sec avec moitié moins de précipitation que d'ordinaire (64 mm totalisés de juillet à septembre au lieu de 149 mm attendus). A l'inverse, l'automne a été particulièrement humide notamment en novembre avec le double de précipitations que la moyenne trentennale.



La connaissance des précipitations constitue un élément prépondérant pour l'étude et la compréhension du fonctionnement des systèmes d'assainissement.

Sur l'année 2019, aucun évènement pluvieux significatif n'a été enregistré. L'évènement maximum enregistré a été une pluie d'occurrence semestrielle au mois d'août sur le site PL3 à Saint Pierre des Corps et sur le site PL5 de Tours Centre avec 4,7 mm de précipitations en 6 minutes.

Les déversements au milieu naturel

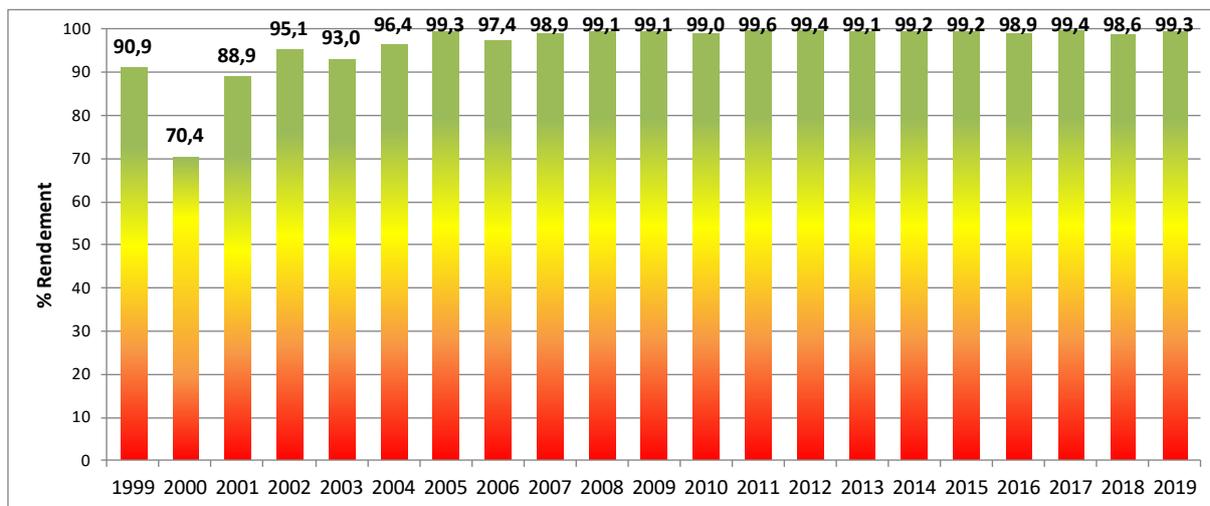
Les principaux déversoirs sont installés sur le collecteur intercepteur bord de Loire, seuls le by-pass de Saint François et les trop-pleins des postes de relèvement en entrée de la station de la Grange David se rejettent au Cher.

L'évolution des volumes déversés suit l'évolution de la courbe de pluviométrie mais la tendance est cependant à une baisse plus marquée du fait principalement des travaux d'amélioration du poste de relevage du Pont de la Motte qui constituait le principal point de débordement du réseau.

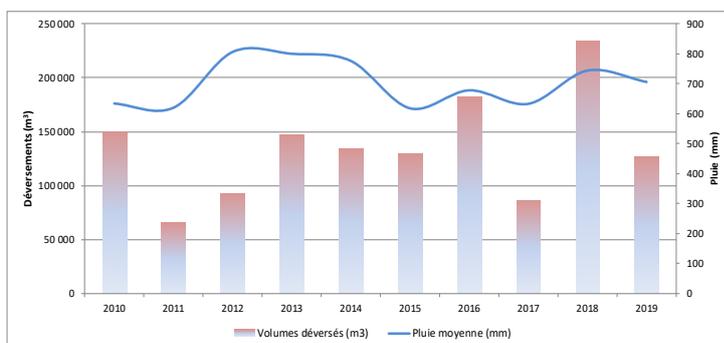
Année	Volume total déversé m3	P66 -M66	P67-M67	M69	M70	M64	M10	M08	Pluie mm/an
		Portillon	Napoléon aval	Pont de la Motte	Saint François	Groison	Napoléon Amont	Eglise	
2010	149 998	22 283	6 335	114 224	1 000				634
2011	65 441	27 893	4 102	31 647	1 799				620
2012	92 372	39 160	4 810	48 397	5				806
2013	146 290	29 981	14 942	101 367					800
2014	133 435	20 586	12 595	100 254					776
2015	128 621	13 583	13 429	101 609					618
2016	182 309	8 471	11 419	162 419					678
2017	86 635	18 033	9 340	59 260					633
2018	233 745	28 776	22 746	166 912	0	11 231	4 080	0	744
2019	126 279	17 238	15 922	38 834	1 388	36 074	16 824	0	706

Le rendement du réseau

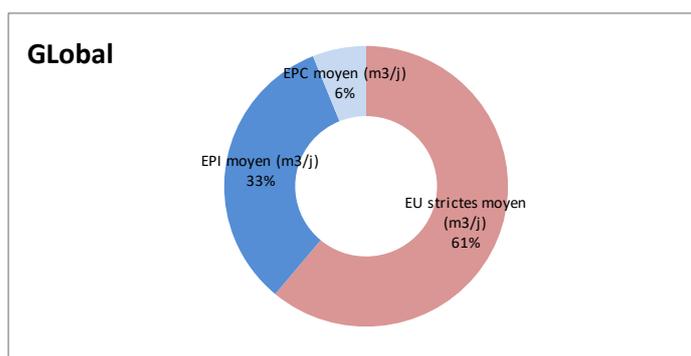
Depuis 2007, le rendement hydraulique est stable à hauteur de 99%. Comparativement à 2018, le rendement du réseau est en augmentation (99,3% contre 98,6%). Ceci s'explique principalement par une nette diminution des volumes déversés notamment au Pont de la Motte.



	Pluviométrie moyenne (mm)	Volumes mensuels déversés (m ³)	Volume entrée station (m ³)	Rendement hydraulique
janvier	47,9	7 474,7	1 437 480	99,5%
février	28,2	5 930,5	1 330 640	99,6%
mars	57,1	18 235,9	1 494 550	98,8%
avril	47,2	5 038,1	1 338 310	99,6%
mai	46,6	2 548,9	1 378 110	99,8%
juin	70,9	44 245,7	1 370 530	96,9%
juillet	9,8	0,0	1 206 270	100,0%
août	27,8	820,4	1 125 870	99,9%
septembre	26,8	411,0	1 261 790	100,0%
octobre	104,4	11 150	1 456 560	99,2%
novembre	144,1	19 599	1 623 190	98,8%
décembre	95,1	10 825	1 722 380	99,4%
Total	705,9	126 279,2	16 745 680	99,3%
Moyenne	58,8	10 523	1 395 473	
Minimum	9,8	0	1 125 870	96,9%
Maximum	144,1	44 246	1 722 380	100%



Les volumes transférés



Globalement, le réseau de collecte du bassin versant de la Grange David est très sensible aux apports d'eaux usées d'infiltration puisque un tiers des volumes collectés est de cette nature. Les apports d'eaux pluviales sont assez faibles, aux environs de 6%, ce qui correspond à une surface active de 146 hectares (119 ha en 2016 – 100 ha en 2017 – 116 ha en 2018) soit moins de 1,2% de la surface totale du bassin versant du

réseau de collecte (12 548,65 ha). La part d'eaux usées strictes est cependant majoritaire avec 61% des volumes collectés.

Les inspections périodiques du réseau visent à connaître l'état du patrimoine et en détecter les défauts nécessitant des travaux. Outre les risques de casse ou bouchage, certains défauts font apparaître l'infiltration d'eaux claires de nappe dans les réseaux. Ces infiltrations peuvent être parfois importantes et nécessitent une énergie inutile pour le traitement et le pompage avec les eaux usées.



Exemple d'inspection télévisée avec véhicule spécialisé

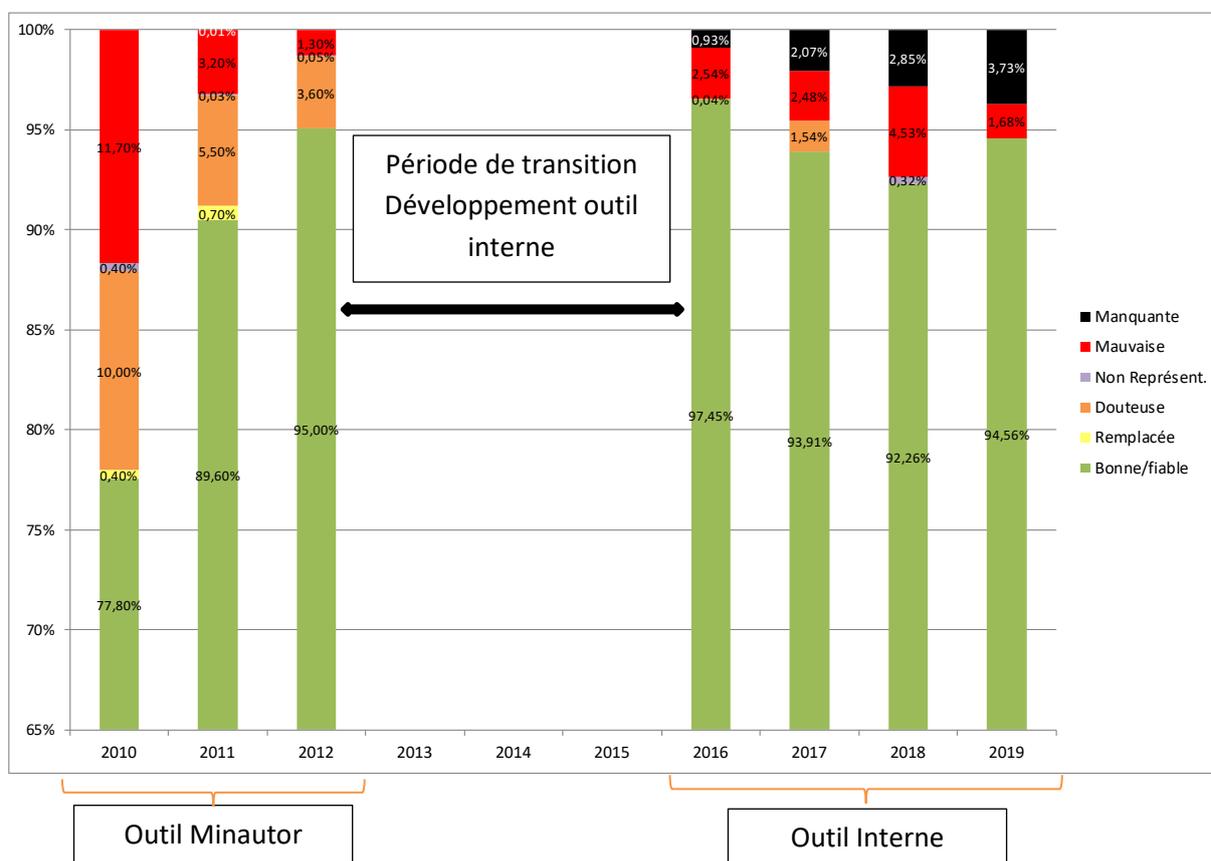
La métropole investit pour le suivi en continu de ces défauts et engage un programme de renouvellement :

- 1 877 mètres de réseau complètement renouvelés pour un montant de près de 1,1 M€
- 7 420 mètres de réseau réhabilités par l'intérieur (technique de chemisage) pour un montant de plus de 1,1 M€.

Validité des mesures

Depuis 2012, le taux de données fiables se situe au-delà de 90%. En 2019, ce taux atteint près de 95% ce qui est très bon d'autant plus que jusqu'en 2012 le service assainissement exploitait moins de 2 millions de données validées, alors qu'en 2019 le service a traité plus de 4 millions de données du fait de la multiplication des sites de mesures.

Année	Mesures validées	Bonne/fiable %	Remplacée %	Douteuse %	Non Représent. %	Mauvaise %	Manquante %
2010	1 681 603	77,80%	0,40%	10,00%	0,40%	11,70%	0,00%
2011	2 406 508	89,60%	0,70%	5,50%	0,03%	3,20%	0,01%
2012	1 642 291	95,00%	0,00%	3,60%	0,05%	1,30%	0,00%
2013	Données non exploitées - Période de transition du service entre l'outil Minautor et un outil interne développé par le service						
2014							
2015							
2016	2475361	97,45%	0,00%	0,04%	0,00%	2,54%	0,93%
2017	2 775 006	93,91%	0,00%	1,54%	0,00%	2,48%	2,07%
2018	3 236 056	92,26%	0,00%	0,01%	0,32%	4,53%	2,85%
2019	4 324 802	94,56%	0,00%	0,02%	0,01%	1,68%	3,73%



LE SPANC

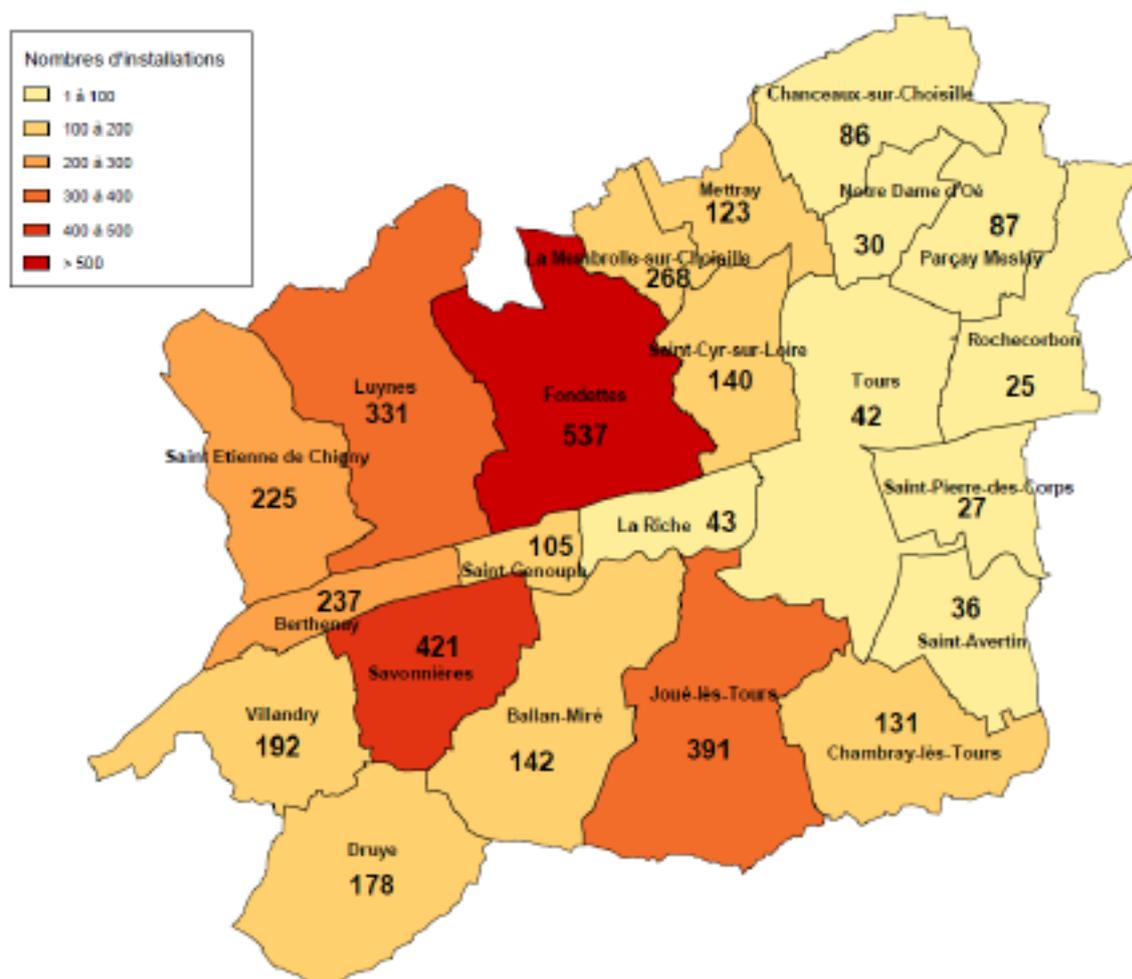
LES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Dans un habitat moins dense (cas des écarts) le traitement des eaux usées est assuré par des dispositifs d'assainissement autonome.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de Tours Métropole Val de Loire créé le 1^{er} janvier 2006 assure:

- la vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages d'installations nouvelles ou réhabilitées,
- le contrôle périodique du fonctionnement des dispositifs d'assainissement non collectif sur les installations existantes, avec une fréquence de contrôle évolutive en fonction de l'état des installations (1 an pour les absences d'installation, les refus de visite et les absents, 4 ans pour les installations non conformes et 8 ans pour les installations conformes).
- le contrôle de fonctionnement des installations lors de toute transaction d'un bien immobilier, lorsque le dernier certificat de contrôle date de plus de trois ans.

CARTOGRAPHIE DU NOMBRE D'ANC



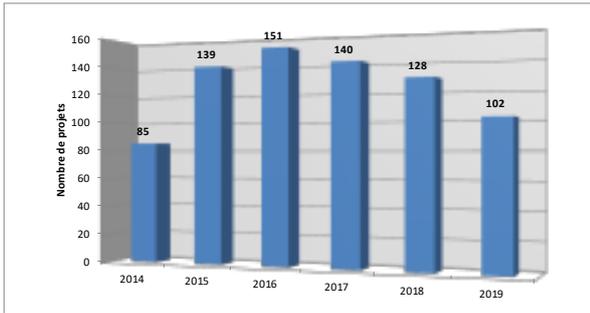
CONTROLE DES INSTALLATIONS NEUVES OU REHABILITEES

Au cours de l'exercice 2019, **102 demandes d'avis sur projet** ont été reçues, en vue de la mise en place ou de la réhabilitation d'un dispositif d'assainissement autonome sur des parcelles non desservies par le réseau collectif. Ont également été finalisés les dossiers en cours d'instruction, soit la délivrance de **92 avis sur réalisation**.

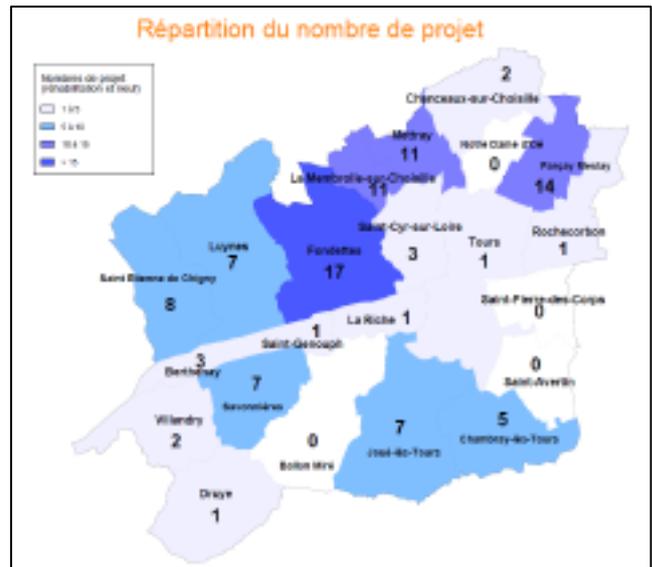
Visites sur installations neuves : 204
Avis sur projet : 112
Avis sur réalisation : 92

● Répartition de l'activité par commune

● Projets neufs – Nombre de dossiers traités

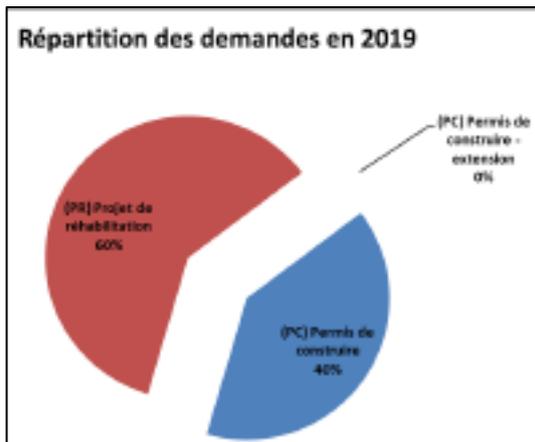


102 projets ont été traités par le service en 2019. La diminution du nombre de projets reçus est due à l'arrêt en 2019 de la subvention de l'Agence de l'Eau pour la réhabilitation de certains dispositifs d'assainissement, après une forte diminution du nombre de subventions accordées en 2018.

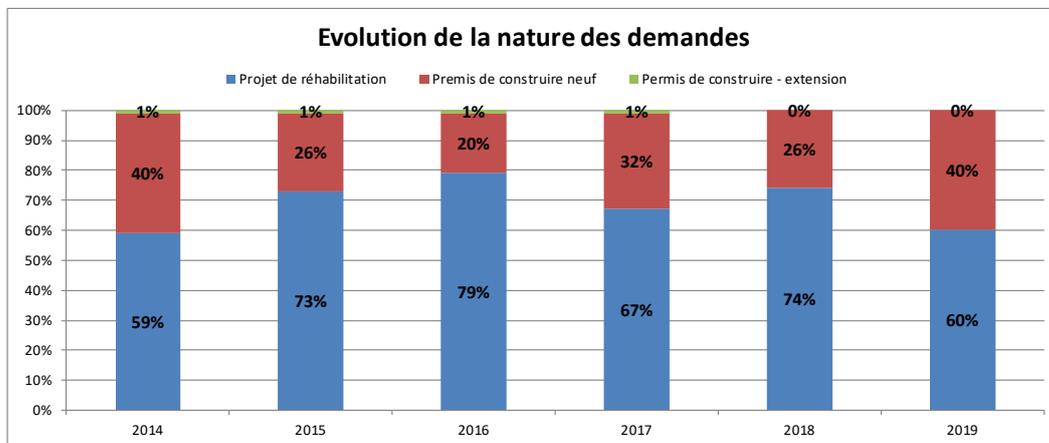


En 2019, sur les 22 communes composant la Métropole, 4 représentent à elles seules un peu plus de la moitié de l'activité du contrôle du neuf (Fondettes, La Membrolle Sur Choisille, Mettray, Parçay Meslay).

● Nature des demandes



En 2019, le nombre de projets liés à la réhabilitation d'une filière existante a diminué du fait de l'arrêt de l'opération d'aide à la réhabilitation versée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne subventionnant les travaux des particuliers à hauteur de 60% d'un montant plafonné à 8 500 €.



CONTROLE DE L'EXISTANT

Installations ayant fait l'objet du contrôle de fonctionnement en 2019

Avis	Nbr d'avis	% répartition
Absence de défaut	35	10%
Installation nécessitant des recommandations	67	19%
Installation non conforme sans DSP ou RAPE	146	41%
Installation non conforme avec DSP ou RAPE	72	20%
Absence d'installation	16	5%
Recouvert avant contrôle travaux	1	0%
Non visitées	15	4%
Total	352	

DSP : Danger pour la Santé des Personnes

RAPE : Risque Avéré de Pollution de l'Environnement

Sur les 352 installations contrôlées par le SPANC lors du contrôle obligatoire de bon fonctionnement, 15 n'ont pas eu d'avis sur la filière en raison d'absences répétées du propriétaire ou de son refus de visite (4,3%), et 1 seule visite a mis à jour la réalisation de travaux sans vérification par le SPANC. Sur la totalité des visites de fonctionnement, 248 installations ne présentent pas de risque sanitaire et/ou environnemental (70,5%) dont presque la moitié (102) ont été classées en absence de défaut ou ne nécessitant que des recommandations mineures (29 % du total).

Sur l'ensemble de l'année 2019 un total de 520 visites de contrôle de fonctionnement ont été fixées, dont 121 n'ont pu aboutir du fait de l'absence de personnes présentes au rendez-vous fixés (23 %).

Installations n'ayant pas fait l'objet du diagnostic initial et contrôlées en 2019

	Nbr d'avis	% répartition
Absence de défaut	0	0%
Installation nécessitant des recommandations	1	20%
Installation non conforme sans DSP ou RAPE	2	40%
Installation non conforme avec DSP ou RAPE	1	20%
Absence d'installation	0	0%
Non visitées	1	20%
Recouvert avant contrôle travaux	0	0%
Total	5	

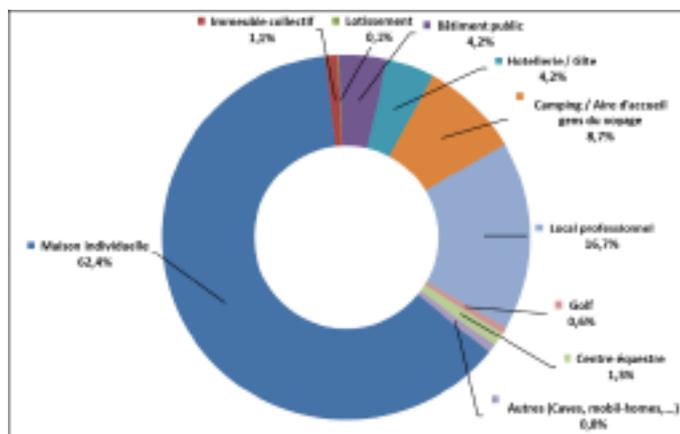
Sur les 5 visites programmées par le SPANC en 2019 en tant que diagnostic initial, 4 ont pu être réalisées et 3 installations ne présentent pas de risque sanitaire et/ou environnemental (60%) dont 1 ne nécessitant que des recommandations mineures (20% du total).

Installations contrôlées dans le cadre des ventes en 2019

	Nbr d'avis	% répartition
Absence de défaut	20	24%
Installation nécessitant des recommandations	32	38%
Installation non conforme sans DSP ou RAPE	23	27%
Installation non conforme avec DSP ou RAPE	8	9%
Absence d'installation	2	2%
Recouvert avant contrôle travaux	0	0%
Total	85	

Sur les 85 contrôles réalisés par le SPANC lors de la vente d'un bien immobilier, 75 installations ne présentaient pas de risque sanitaire et/ou environnemental (88%) dont les deux tiers (52) ont été classées en absence de défaut ou ne nécessitant que des recommandations mineures (presque 62% du total).

Types d'habitations desservies	Nombre d'habitants concernés	TOTAL d'habitants desservis par le SPANC
Maison individuelle	10339	16 577
Immeuble collectif	179	
Lotissement	16	
Bâtiment public	699	
Hotellerie / Gîte	699	
Camping / Aire d'accueil gens du voyage	1443	
Local professionnel	2769	
Golf	100	
Centre équestre	208	
Autres (Caves, mobil-homes,...)	125	



Pour plus de 63%, le parc d'installation d'assainissement non collectif dessert des maisons individuelles.



LE SERVICE PUBLIC DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

LE SCHEMA DIRECTEUR

La gestion des eaux pluviales urbaines a été transférée à la Métropole désormais compétente en la matière depuis le 1er mars 2017. Cette compétence était jusqu'alors gérée par les communes. De fait, il existe une grande hétérogénéité dans la connaissance et la gestion des eaux pluviales à l'échelle de la nouvelle intercommunalité. Il convient donc d'harmoniser et de rendre cohérente la gestion des eaux pluviales à l'échelle des bassins versants de la Métropole. La première étape consiste à réaliser un schéma directeur et un zonage des eaux pluviales sur l'ensemble du territoire.

Les enjeux sont les suivants :

- la réduction du risque inondation (gestion sécuritaire vis-à-vis des personnes et des biens),
- le bon écoulement hydraulique (gestion quantitative),
- la réduction de la pollution du milieu naturel (gestion qualitative),
- et la définition des règles prescriptives permettant l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Le schéma consiste à établir le diagnostic du fonctionnement actuel du réseau en caractérisant les désordres et les dysfonctionnements tout en y apportant des solutions présentées dans un programme d'actions pluriannuel, avec une hiérarchisation et une estimation financière des études et travaux à mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire afin d'optimiser la gestion des eaux pluviales.

Dans ce contexte, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée à la société NALDEO. Le bureau d'études a constitué, au premier semestre 2018, une base de données afin de recueillir l'ensemble des données existantes quantitatives et qualitatives (plans disponibles, études antérieures, procédures d'urbanisme, état du milieu et des contraintes environnementales...) lors de la visite des 22 communes dont 134 sites. Cette analyse a permis de lancer une consultation pour la réalisation du schéma directeur de gestion des eaux pluviales urbaines métropolitain. Ce dernier sera attribué au 1er semestre 2020 et pour une durée estimée de 2 à 3 ans.

ELABORATION D'UN REGLEMENT DE SERVICE

En parallèle la Métropole a établi et mis en œuvre un règlement de service des Eaux Pluviales depuis juin 2019 (délibération du Conseil Métropolitain du 5 mai 2019). Il définit les principes retenus par la collectivité qui s'imposent aux usagers de ce service (en cohérence avec les réglementations en vigueur) auxquels leurs installations doivent être conformes. Le champ d'application, les limites d'intervention du service, les droits et devoirs de chaque partie y sont précisées. Ce document est révisable.

Dans le même esprit, la Métropole va se doter d'un cahier des charges de prescriptions techniques relatives aux eaux pluviales à destination des aménageurs. Il y sera fait largement référence aux techniques alternatives qui promeuvent l'infiltration et la gestion à la parcelle.

Bassin de la Vrillonnerie



Rejet Bouzignac



LE RESEAU DE COLLECTE DES EAUX PLUVIALES

commune	Réseaux Unitaires	Fossés	Bassins			Poste de refoulement			Poste de crue	Vannes de crue / clapet	autres Vannes (pollution, déviation d'effluents)	Ouvrages de traitement			estimation du nombre d'extoires pluviaux à l'aval de collecteurs
	linéaires renseignés sur le plan unique (km)	linéaires renseignés sur le plan unique (km)	Communal	ex-Départ.	TOTAL	Communal	ex-Départ.	TOTAL				Communal	ex-Départ.	TOTAL	
Ballan Miré		31	12	11	23	3	0	3	0	0	0	5	0	5	22
Berthenay		16	1	0	1	0	0	0	0	2	0	0	0	0	5
Chambray-lès-Tours		28	14	8	22	2	0	2	0	0	0	7	5	12	10
Chanceaux sur choisille		14	2	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14
Druey		59	2	1	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
Fondettes		112	21	4	25	0	1	1	0	1	0	17	0	17	20
Joué-lès-Tours		8	9	17	4	0	4	0	0	0	0	9	7	16	20
Luynes		6	0	0	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
La Membrolle sur Choisille		17	4	0	4	0	0	0	0	0	0	1	0	1	19
Mettray		2	2	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12
Notre Dame d'Oe			5	0	5	0	0	0	0	0	0	2	0	2	?
Parçay Meslay		7	10	1	11	0	0	0	0	0	0	2	0	2	26
La Riche			8	3	11	3	2	5	1	1	0	2	3	5	10
Rochechouart			10	0	10	0	0	0	0	0	0	7	0	7	31
Saint Avertin		8	14	1	15	0	0	0	0	3	1	0	0	0	15
Saint Cyr sur Loire	15	1	17	4	21	7	1	8	1	0	4	14	3	17	15
Saint Etienne de Chigny		15	5	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13
Saint Genouph		8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7
Saint Pierre des Corps			2	0	2	2	0	2	0	1	25	2	0	2	10
Savonnières		47	4	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20
Tours	9		18	2	20	4	0	4	5	10	0	23	4	27	60
Villandry		16	2	0	2	0	0	0	0	2	0	0	0	0	1
TOTAL	24	381	167	44	211	25	4	29	7	20	30	91	22	113	340

Le tableau présente le recensement des ouvrages et linéaire de réseaux dédiés à l'eau pluviale en 2018. Ce recensement n'étant pas achevé, les données seront consolidées lors de la première phase du schéma directeur des eaux pluviales (au 2nd semestre 2020).

FAITS MARQUANTS EN 2019

⇒ Amélioration de la filière de traitement des boues à la station de Glatinet

En prévision d'une augmentation prochaine de la charge à traiter sur cette station, Tours Métropole Val de Loire a souhaité réaliser une nouvelle filière de traitement des boues afin d'éviter comme auparavant que l'exploitant fasse venir une unité mobile pour déshydrater et chauler les boues.

Les travaux comprenaient :

- Un bâtiment de déshydratation avec bardage en bois plein
- Une pompe d'extraction des boues
- Un silo de chaux de 15 m³ sur dalle de béton armé équipé d'un dévouteur et injecteur
- Une cuve de mélange de pré-chaulage munie d'un agitateur
- Une pompe volumétrique de reprise du mélange boue/chaux vers la centrifugeuse
- Une centrifugeuse qui sera lavée avec l'eau traitée (eau industrielle)
- Une unité de préparation de polymère: cuve et pompe
- Deux vis de convoyage pour transférer les boues déshydratées dans l'aire de stockage
- Une aire de stockage de 280 m² sur radier compartimentée en 4 box afin de constituer les lots de boues qui devront être analysés avant épandage afin de s'assurer de leur innocuité. Cette aire est couverte. Cette aire est munie de réservations pour recevoir des batardeaux à l'entrée des boxes.

Les travaux ont été achevés en avril 2019.



⇒ Mise en place de l'assainissement collectif sur le vieux Bourg à Saint Etienne de Chigny

Ce secteur anciennement pour partie en assainissement non collectif a été raccordé à la station d'épuration de Luynes « la Serre » par la pose d'un réseau de collecte en diamètre 200 mm sur 1,49 km, par la construction d'un poste de refoulement enterré de type pneumatique et par la pose d'une canalisation de refoulement sur 1,5 km. Les travaux comprenaient également la suppression de la station d'épuration des Bodinières. Le montant des travaux a été de 734 050 € H.T..



⇒ Poursuite de la campagne de suivi des micropolluants initiée en 2018

En 2019, les campagnes d'analyses de micropolluants se sont poursuivies dans les eaux en entrée et sortie de la station et dans les boues. Au total 38 substances dont la présence est qualifiée "significative" et devront être recherchées à l'amont de la station d'épuration de la Grange David.

Une quarantaine de paramètres ont été analysés en plus des analyses réglementaires.

En 2020, un bureau d'étude sera chargé de faire la synthèse des informations recueillies par le service pour repérer via un SIG les zones d'apport de ces substances. Des campagnes en réseau pourront être organisées pour préciser les résultats bibliographiques. Enfin, tout cela devrait aboutir à un plan d'action afin de réduire ces micropolluants à la source.

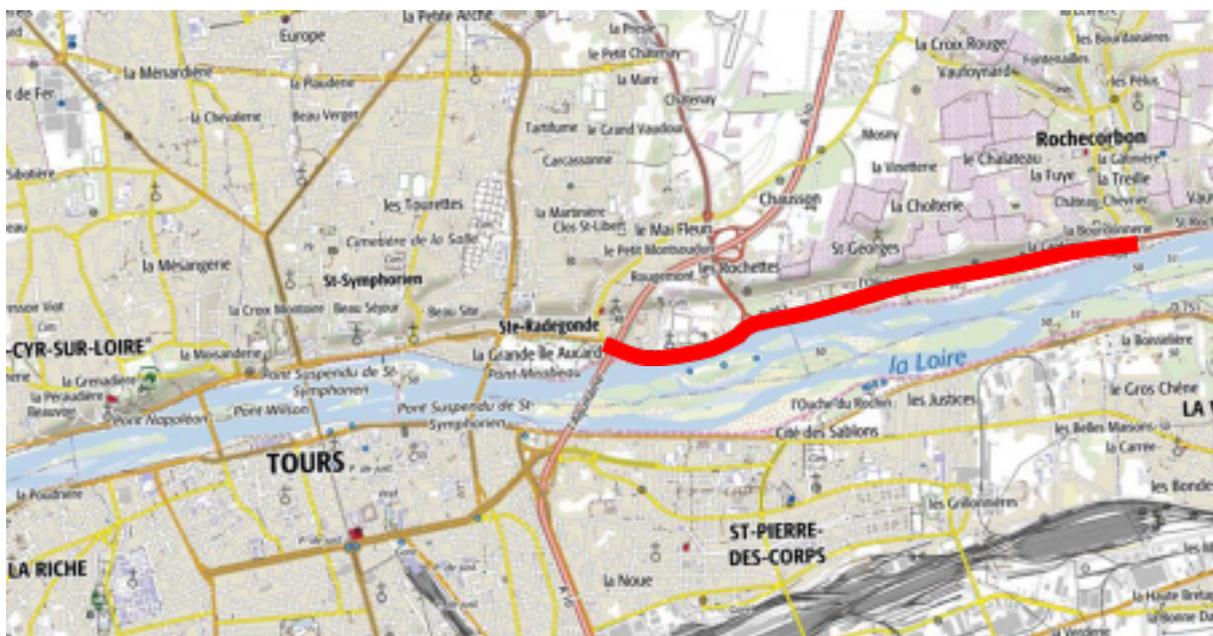
⇒ Transfert des effluents de la commune de Rochecorbon



La station d'épuration de Rochecorbon était devenue obsolète et ne permettait plus de rejeter les eaux usées dans la Loire avec un traitement satisfaisant. La Métropole avait 2 choix : reconstruire la station d'épuration ou basculer les eaux vers la station de la Grange David à la Riche.

Le second choix a été retenu, car même si légèrement plus onéreux à la construction, l'investissement devient beaucoup plus intéressant à moyen terme puisqu'il permet une exploitation moindre des installations à Rochecorbon et permet d'utiliser la capacité de traitement résiduelle sur la station très moderne de la Grange David.

La station de pompage renvoie toutes les eaux, y compris lors de pics de débits, vers le « collecteur centre » situé à l'extrémité du Quai Paul Bert. Près de 4 km de réseaux ont été posés, en partie dans le corps de digue nécessitant des procédures particulières. Le chantier aura coûté au total 2,8 M€.



⇒ Vidange d'un digesteur à la station de la Grange David

La station d'épuration de La Grange David est équipée de 3 digesteurs qui permettent la méthanisation des boues. Malgré la vidange d'un digesteur par les agents qui exploitent cette usine, la production d'énergie par l'injection de biométhane a été de 10026 MWh PCS contre 9879 en 2018. Cette opération qui est menée tous les 10 ans, optimise la capacité utile de l'ouvrage.

⇒ Intervention Boulevard Winston Churchill



Le mardi 12 novembre 2019 vers 16h, le service Voirie de la ville de Tours informe Tours Métropole qu'un trou s'est formé sur la voie de gauche du Boulevard Winston Churchill dans le sens est-ouest au niveau de la place Nicolas Poussin. Les 2 voies de circulation ont immédiatement été coupées face au risque d'effondrement de la Chaussée.

Il a été rapidement fait le lien avec une canalisation de refoulement d'eaux usées qui traverse le boulevard à cet endroit. C'est pourquoi il a été fait appel aux services d'intervention de la Métropole ainsi qu'à l'entreprise JEROME TP titulaire du marché de réparation des canalisations d'assainissement.

Très rapidement, les travaux s'avèrent importants. La canalisation est située à plus de 6 mètres de profondeur. Des dizaines de mètres cube de terre souillée aux eaux usées doivent être évacuées. Le temps des travaux estimé à 2 – 3 jours à l'origine dépasse une semaine.

Le chantier est prioritaire (ce sont 16.000 véhicules par jour qui empruntent ce boulevard) et a été occupé 15 heures par jour avec les équipes qui se sont relayées.

Par chance, les eaux usées peuvent être dérivées vers un autre circuit par temps sec. Quelques débordements chez les usagers sont à déplorer mais aucune pollution vers le milieu naturel : c'est en effet près du quart du centre-Ville de Tours qui transite par ce tuyau !

Les travaux sont réalisés et finalisés en 10 jours.

⇒ Vanne Henri Lebrun (travaux EP)

Les travaux ont consisté à réaliser une chambre à vanne et poser un clapet de fermeture de diamètre nominal 1900mm sur un réseau d'assainissement des eaux pluviales. A l'origine l'ouvrage existant permettait de dériver les effluents pluviaux vers le collecteur unitaire de diamètre T130 (réseau collectant les eaux usées et les eaux pluviales) lors des opérations de nettoyage d'un ouvrage de dessablement situé en aval. Or cet ouvrage ne pouvait plus remplir ses fonctions (la vanne était bloquée en position semi-ouverte). D'autre part, son emplacement sous un rond-point exigu ne permettait pas une accessibilité aisée pour son entretien. Ainsi, Tours Métropole et la commune de Saint-Cyr-sur-Loire ont décidé d'engager les travaux afin de rendre à nouveau opérationnel l'ouvrage et le repositionner pour partie sous espaces verts.

Les travaux ont été réalisés en tranchée ouverte. En quelques chiffres, la fouille en phase travaux mesurait 3m sur 5m pour une profondeur de 5m afin de pouvoir positionner les ouvrages en toute sécurité (blindages). L'ouvrage en béton (chambre) a été coulé en place et le clapet en inox pèse 400kg.

Les travaux ont duré 2 mois pour un montant de 120 000€HT.



REALISATION DE LA CHAMBRE A VANNE RUE HENRI LEBRUN A SAINT CYR SUR LOIRE

⇒ Trophée et prix pour le franchissement de la Loire par microtunnelier

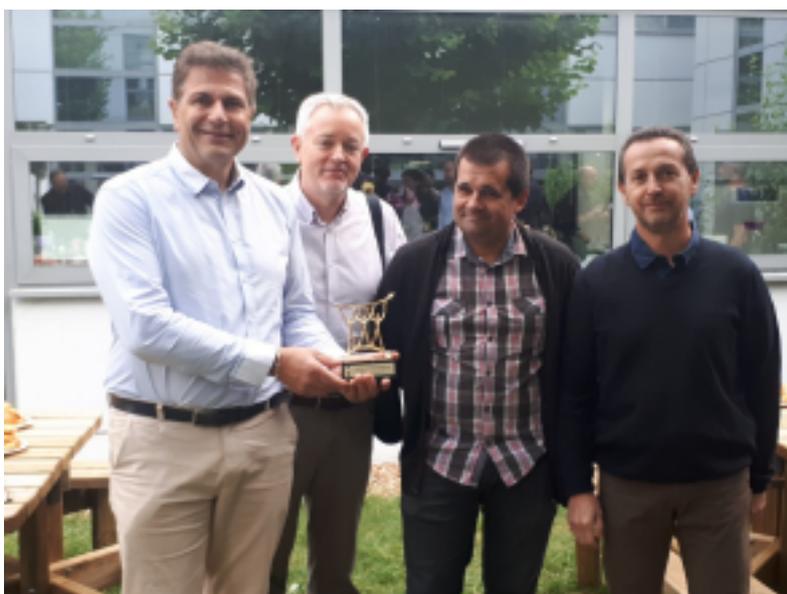
Les travaux de restructuration du poste de refoulement du Pont de la Motte ont conduit à la réalisation d'un forage en microtunnelier Ø 2200 sous la Loire avec la mise en place d'une galerie sous fluviale, permettant de recevoir outre une conduite d'assainissement, une canalisation d'eau potable mais également 5 fibres optiques pour le développement du réseau de communication.

Cette fabuleuse réalisation a été récompensée par plusieurs prix.

Ainsi le palmarès des « Trophées du sans tranchée » organisé tous les deux ans par la Fédération France Sans Tranchée Technologie (FSTT) a récompensé dans la catégorie « Travaux neufs » le franchissement de la Loire par microtunnelier modernisé avec la capacité de réaliser des tirs courbes Ø 2200 de faible rayon à l'aide de joints hydrauliques spéciaux.

Pour attribuer ce prix, le jury a souligné la grande complexité du dossier sur le plan technique et administratif, le bel effort de communication auprès de différents publics, ainsi que l'innovation technique de ce projet, ce type de réalisation étant une première dans le domaine.

Lors des 8^{ème} victoires de l'investissement local remises au salon des maires le 20 novembre 2019, ce chantier a également reçu le prix de la « Transition écologique » en mettant en avant la protection de la Loire en supprimant les anciennes canalisations d'eaux usées constituant le principal risque de pollution, en sécurisant l'alimentation en eau potable de 50 000 personnes et en apportant le très haut débit à 80 000 personnes par l'installation de 5 fibres optiques.



PRESENTATION DU TROPHEE DU SANS TRANCHEE PAR M. RITOURET VICE PRESIDENT EN CHARGE DE L'ASSAINISSEMENT AUX EQUIPES TECHNIQUES DES TRAVAUX NEUFS EN JUIN 2019 AU 24 AVENUE MARCEL DASSAULT

Partie 4

INDICATEURS REglementaires

SYNTHESE DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

SERVICE EAU POTABLE

Code	Indicateurs descriptifs des services	Unité	Version fiche
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	302 785 hab	V100315
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	1,64 €/m ³	V140318
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	1,19 jours ouvrables	V070613

Code	Indicateurs De performance	Unité	Version fiche
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	99,81%	V100315
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	99,9%	V100315
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (jusqu'à 2012)		V140206
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (à partir de 2013)	90 points	V140206
P104.3	Rendement du réseau de distribution	84,28 %	V070613
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	5,45 m ³ /km/j	V070613
P106.3	Indice linéaire des pertes en réseau	4,89 m ³ /km/j	V070613
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,96%	V070613
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	77 %	V080422
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0,0055 €/m ³	V140318
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	0,76 nb/1000ab	V070613
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100 %	V070613
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	1,38 an	V070613
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,81%	V100315
P155.1	Taux de réclamations	0,51 nb/1000ab	V070622

SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Code	Indicateurs descriptifs des services	Unité	Version fiche
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte d'eaux usées, unitaires ou séparatif	301 573 hab	V070622
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	119 unités	V070613
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	5823,15 tMS	V070613
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	1,46 €/m ³	V140318

Code	Indicateurs De performance	Unité	Version fiche
P201.1	Taux De desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées	99,6 %	V070613
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (jusqu'à 2012)	0 unités	V140206
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (à partir de 2013)	29 points	V140206
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	En attente Police de l'Eau	En cours de rédaction
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	En attente Police de l'Eau	En cours de rédaction
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	En attente Police de l'Eau	En cours de rédaction
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	V070613
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0,0033 €/m3	V070613
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0,03 nb/1000ab	V070613
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	6,02 nb/100 km	V070613
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,67 %	V070622
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	98,48%	V070613
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	91 unité	V080422
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	1,28 an	V070613
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2,10%	V100315
P258.1	Taux de réclamations	0,720 nb/1000ab	V070622

SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Code	Indicateurs descriptifs des services	Unité	Version fiche
D301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif	16 577 hab	V070622
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	100 à 110	V140308

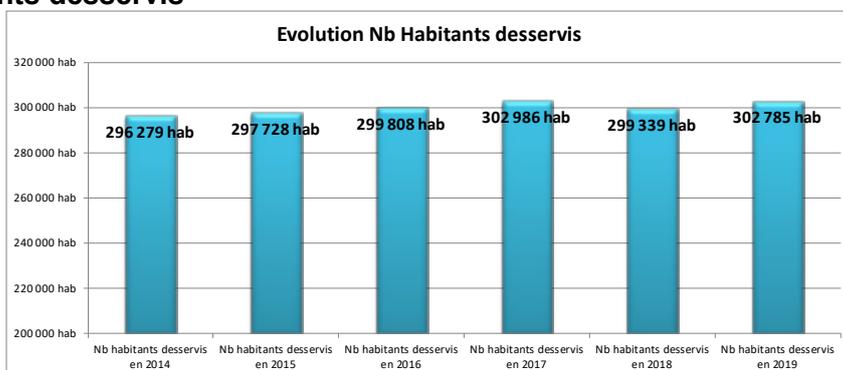
Code	Indicateur de performance	Unité	Version fiche
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	90 %	V070613

DETAILS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

SERVICE EAU POTABLE

(D 101.0) Estimation du nombre d'habitants desservis

Commune	Nb habitants desservis
SAINT AVERTIN	17 842
TOURS	116 207
ST CYR SUR LOIRE	38 725
SAINT PIERRE DES CORPS	16 076
LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE	3 386
BALLAN MIRE	8 491
BERTHENAY	721
CHAMBRAY-LES-TOURS	11 686
FONDETTES - LUYNES - ST ETIENNE DE CHIGNY	17 793
JOUE-LES-TOURS	38 252
LA RICHE	10 543
METTRAY	2 112
NOTRE DAME D'OE - CHANCEAUX SUR CHOISILLE	8 992
ROCHECORBON - PARCAY MESLAY	5 550
SAINT GENOUPH	1 076
SAVONNIERES - VILLANDRY - DRUYE	5 333
TOTAL	302 785 hab



Le nombre d'habitants desservis est en augmentation d'environ 1%. Après une baisse en 2018, le nombre d'habitants repart à la hausse pour atteindre 302 785 habitants soit quasiment le chiffre de 2017.

(D 102.0) Prix TTC du service au m³ pour 120 m³

Commune	Prix TTC m ³ pour 120 m ³ 2019	Prix TTC m ³ pour 120 m ³ 2020	Evolution N/N-1
SAINT AVERTIN	1,595 €	1,595 €	0,0%
TOURS	1,595 €	1,595 €	0,0%
ST CYR SUR LOIRE	1,595 €	1,595 €	0,0%
SAINT PIERRE DES CORPS	1,588 €	1,588 €	0,0%
LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE	1,595 €	1,595 €	0,0%
BALLAN MIRE	1,344 €	1,339 €	-0,4%
BERTHENAY	1,782 €	1,901 €	6,7%
CHAMBRAY-LES-TOURS	1,139 €	1,134 €	-0,5%
FONDETTES - LUYNES - ST ETIENNE DE CHIGNY	1,661 €	1,716 €	3,3%
JOUE-LES-TOURS	1,564 €	1,560 €	-0,3%
LA RICHE	1,259 €	1,285 €	2,1%
METTRAY	1,757 €	1,717 €	-2,3%
NOTRE DAME D'OE - CHANCEAUX SUR CHOISILLE	1,751 €	1,756 €	0,3%
ROCHECORBON - PARCAY MESLAY	1,865 €	1,808 €	-3,1%
SAINT GENOUPH	1,547 €	1,588 €	2,6%
SAVONNIERES - VILLANDRY - DRUYE	2,587 €	2,611 €	0,9%
Moyenne	1,639 €	1,649 €	0,6%

Le prix TTC du service au m³ pour 120 m³ est stable autour de 1,65 €. En 2020 ce prix moyen devrait être maintenu (légèrement à la hausse). En tenant compte du nombre d'abonnés le prix TTC est de 1,594 €.

En fonction des communes les tarifs peuvent être affectés de coefficient de progressivité ou de dégressivité comme le présente le tableau ci-dessous.

	Tarif progressif TMVL	Tarif progressif délégataire	Tranche de consommation
Saint Avertin	Non	Sans objet	Tous abonnés
Tours	Dégressif	Sans objet	Coefficient de dégressivité : - 1 de 0 à 6 000 m ³ - 1 de 6 001 à 24 000 m ³ - 0,97 de 24 001 à 48 000 m ³ - 0,94 au-delà de 48 000 m ³
Saint Cyr sur Loire	Non	Sans objet	Tous abonnés
La Membrolle sur Choisislle	Non	Sans objet	Tous abonnés
Saint Pierre des Corps	Oui	Sans objet	Coefficient de progressivité : - 0,6 de 0 à 40 m ³ - 1,2 de 40 à 120 m ³ - 1,32 au-delà de 120 m ³
Ballan Miré	Oui	Oui	Part fixe annuelle (abonnement) de 11,33€ H.T. Part variable par m ³ consommé par tranche : - 0,4420 de 0 à 120 m ³ - 0,4990 au-delà de 121 m ³
Berthenay	Non	Non	Tous abonnés
Chambray-Lès-Tours	Non	Oui	Part fixe annuelle (abonnement) de 11,50€ H.T. Part variable par m ³ consommé par tranche : - 0,4370€ de 0 à 100 m ³ - 0,5000€ de 101 à 300 m ³ - 08000€ au-delà de 300 m ³
Chanceaux sur Choisislle / Notre Dame D'Oé	Non	Non	Tous abonnés
Fondettes / Luynes / St Etienne de Chigny	Non	Non	Tous abonnés
Joué-Lès-Tours	Oui	Oui	Part variable par m ³ consommé par tranche : - 0,1400€ de 0 à 100 m ³ - 0,1800€ de 101 à 300 m ³ - 02200€ au-delà de 300 m ³
La Riche	Non	Oui	
Mettray	Non	Oui	Part variable par m ³ consommé par tranche : - 0,5500€ de 0 à 100 m ³ - 0,1800€ au-delà de 100 m ³
Parçay Meslay / Rochecorbon	Non	Non	Tous abonnés
Saint Genouph	Non	Non	Tous abonnés
Savonnières / Villandry / Druye	Non	Non	Tous abonnés

(D 151.0) Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service

Gestion	Commune	Délai en jour ouvrable
REGIE	SAINT AVERTIN	2 j
	TOURS	1 j
	ST CYR SUR LOIRE - LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE	2 j
	SAINTE PIERRE DES CORPS	1 j
	LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE	2 j
DSP VEOLIA	BALLAN MIRE	1 j
	BERTHENAY	1 j
	CHAMBRAY-LES-TOURS	1 j
	FONDETTES - LUYNES - ST ETIENNE DE CHIGNY	1 j
	JOUE-LES-TOURS	1 j
	LA RICHE	1 j
	METTRAY	1 j
	NOTRE DAME D'OE - CHANCEAUX SUR CHOISILLE	1 j
	ROCHECORBON - PARCAY MESLAY	1 j
	SAINTE GENOUPH	1 j
	SAVONNIERES - VILLANDRY - DRUYE	1 j
	Moyenne	1,19 j

(P 101.1) Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées (microbiologie)

Commune	Paramètre	Taux de conformité
SAINT AVERTIN	Microbiologique soumis à Limite de Qualité	94,86%
TOURS		100,00%
SAINT CYR SUR LOIRE / LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE		100,00%
SAINT PIERRE DES CORPS		100,00%
BALLAN MIRE		100,00%
BERTHENAY		100,00%
CHAMBRAY-LES-TOURS		100,00%
FONDETTES - LUYNES - ST ETIENNE DE CHIGNY		100,00%
JOUE-LES-TOURS		100,00%
LA RICHE		100,00%
METTRAY		100,00%
NOTRE DAME D'OE - CHANCEAUX SUR CHOISILLE		100,00%
ROCHECORBON - PARCAY MESLAY		100,00%
SAINT GENOUPH		100,00%
SAVONNIERES - VILLANDRY - DRUYE		100,00%
Taux de conformité moyen (Régie + DSP)		99,88%

Le taux moyen de conformité sur les paramètres microbiologiques soumis à limite de qualité est de 99,88%.

(P 102.1) Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées (physico-chimique)

Commune	Paramètre	Taux de conformité
SAINT AVERTIN	Physico-chimique soumis à Limite de Qualité	100,00%
TOURS		97,14%
SAINT CYR SUR LOIRE / LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE		92,20%
SAINT PIERRE DES CORPS		100,00%
BALLAN MIRE		100,00%
BERTHENAY		100,00%
CHAMBRAY-LES-TOURS		100,00%
FONDETTES - LUYNES - ST ETIENNE DE CHIGNY		100,00%
JOUE-LES-TOURS		99,83%
LA RICHE		100,00%
METTRAY		100,00%
NOTRE DAME D'OE - CHANCEAUX SUR CHOISILLE		100,00%
ROCHECORBON - PARCAY MESLAY		100,00%
SAINT GENOUPH		100,00%
SAVONNIERES - VILLANDRY - DRUYE		99,20%
Taux de conformité moyen (Régie + DSP)		99,77%

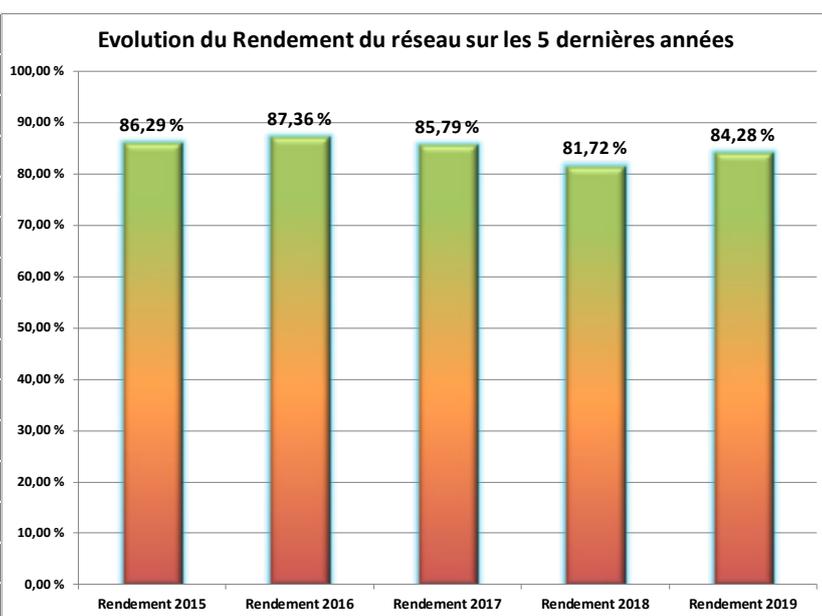
Le taux moyen de conformité sur les paramètres physico-chimiques soumis à limite de qualité est de 99,77%.

(P 103.2B) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Gestion	Commune	Points de 0 à 120
REGIE	SAINT AVERTIN	106 points
	TOURS	100 points
	ST CYR SUR LOIRE	85 points
	SAINT PIERRE DES CORPS	95 points
	LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE	70 points
DSP VEOLIA	BALLAN MIRE	106 points
	BERTHENAY	85 points
	CHAMBRAY-LES-TOURS	88 points
	FONDETTES - LUYNES - ST ETIENNE DE CHIGNY	83 points
	JOUE-LES-TOURS	96 points
	LA RICHE	88 points
	METTRAY	85 points
	NOTRE DAME D'OE - CHANCEAUX SUR CHOISILLE	85 points
	ROHECORBON - PARCAY MESLAY	90 points
	SAINT GENOUPH	85 points
	SAVONNIERES - VILLANDRY - DRUYE	100 points
Moyenne		90 points

(P 104.3) Rendement du réseau de distribution

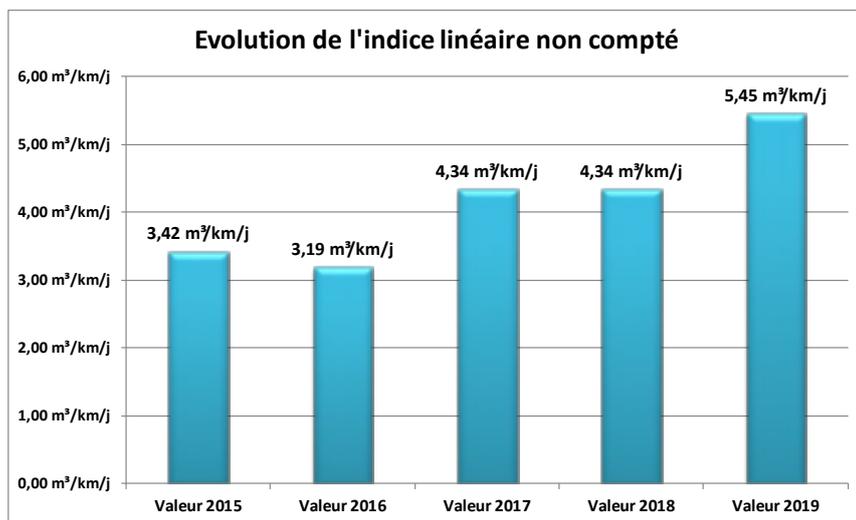
Communes	Rendement 2019
Saint Avertin	76,74 %
Tours	83,61 %
Saint Cyr sur Loire	83,61 %
La Membrolle sur Choisille	51,87 %
Saint Pierre des Corps	92,19 %
Ballan Miré	92,40 %
Berthenay	98,00 %
Chambray-Lès-Tours	92,90 %
Chanceaux sur Choisille / Notre Dame D'Oé	90,86 %
Fondettes / Luynes / St Etienne de Chigny	78,83 %
Joué-Lès-Tours	85,76 %
La Riche	92,57 %
Mettray	85,18 %
Parçay Meslay / Rochecorbon	82,59 %
Saint Genouph	97,78 %
Savonnières / Villandry / Druye	84,08 %
Rendement Moyen	84,28 %



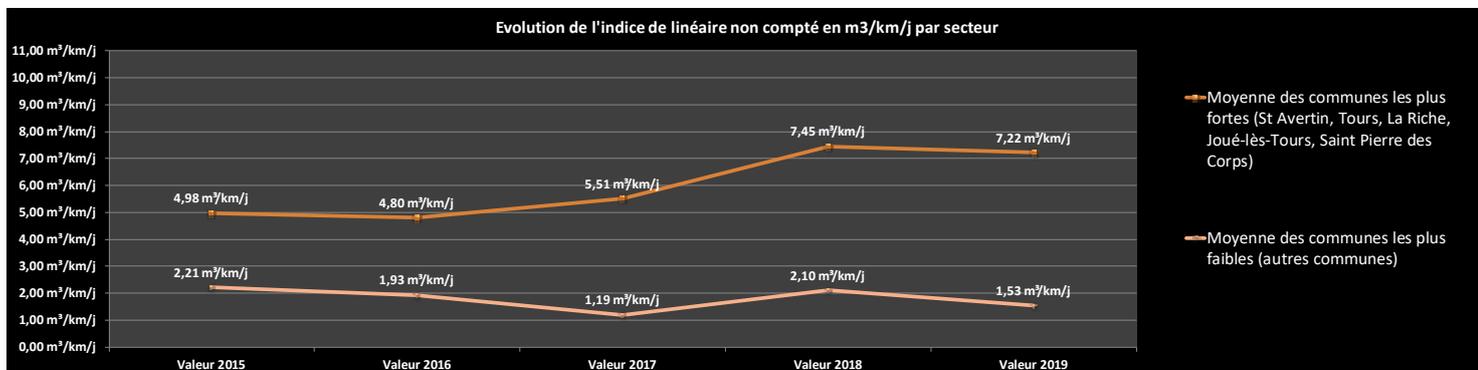
Le rendement du réseau de distribution est de plus de 84 %. Celui-ci est en augmentation par rapport à 2018.

(P 105.3) Indice linéaire des volumes non comptés

Communes	Indice linéaire non compté en m ³ /km/jour
Saint Avertin	7,04 m ³ /km/j
Tours	15,63 m ³ /km/j
Saint Cyr sur Loire	0,80 m ³ /km/j
La Membrolle sur Choisille	0,80 m ³ /km/j
Saint Pierre des Coprs	4,55 m ³ /km/j
Ballan Miré	1,58 m ³ /km/j
Berthenay	0,22 m ³ /km/j
Chambray-Lès-Tours	2,19 m ³ /km/j
Chanceaux sur Choisille / Notre Dame D'Oé	1,85 m ³ /km/j
Fondettes / Luynes / St Etienne de Chigny	3,05 m ³ /km/j
Joué-Lès-Tours	5,34 m ³ /km/j
La Riche	3,51 m ³ /km/j
Mettray	1,93 m ³ /km/j
Parçay Meslay / Rochecarbon	2,79 m ³ /km/j
Saint Genouph	0,29 m ³ /km/j
Savonnières / Villandry / Druye	1,33 m ³ /km/j
Indice Linéaire non compté	5,45 m³/km/j

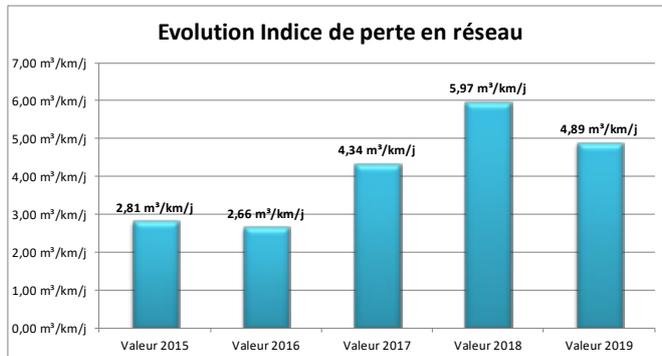


Cet indicateur évalue la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage. L'indice est à la hausse avec plus de 5m³/km/j de volumes non comptés. A noter que depuis 2017 cet indicateur n'est plus calculé sur la moyenne des indicateurs de chaque commune mais d'après les chiffres globaux de la Métropole. Les communes de Tours et de Saint-Avertin possèdent l'indice le plus élevé.



(P 106.3) Indice linéaire de perte en réseau

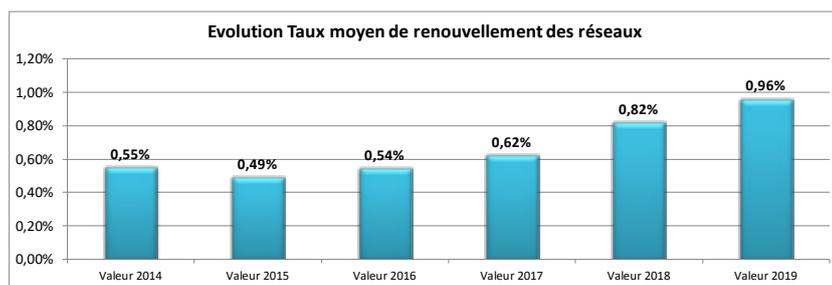
Communes	Indice linéaire de perte en réseau m ³ /km/jour
Saint Avertin	6,88 m ³ /km/j
Tours	14,82 m ³ /km/j
Saint Cyr sur Loire	0,77 m ³ /km/j
La Membrolle sur Choissille	0,77 m ³ /km/j
Saint Pierre des Corps	2,53 m ³ /km/j
Ballan Miré	1,13 m ³ /km/j
Berthenay	0,11 m ³ /km/j
Chambray-Lès-Tours	1,66 m ³ /km/j
Chanceaux sur Choissille / Notre Dame D'Oé	1,40 m ³ /km/j
Fondettes / Luynes / St Etienne de Chigny	2,66 m ³ /km/j
Joué-Lès-Tours	4,29 m ³ /km/j
La Riche	2,73 m ³ /km/j
Mettray	1,73 m ³ /km/j
Parçay Meslay / Rochecorbon	2,37 m ³ /km/j
Saint Genouph	0,16 m ³ /km/j
Savonnières / Villandry / Druye	1,14 m ³ /km/j
Indice Linéaire perte en réseau	4,89 m³/km/j



Cet indicateur évalue les pertes par fuites sur le réseau de distribution. L'indice est à la baisse avec 4,89 m³/km/j de volumes de fuites (-18%). A noter que depuis 2017 cet indicateur n'est plus calculé sur la moyenne des indicateurs de chaque commune mais d'après les chiffres globaux de la Métropole. Les communes de Tours, St-Avertin et dans une moindre mesure St Pierre des Corps et Joué-lès-Tours présentent les taux de fuites les plus conséquents.

(P 107.2) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

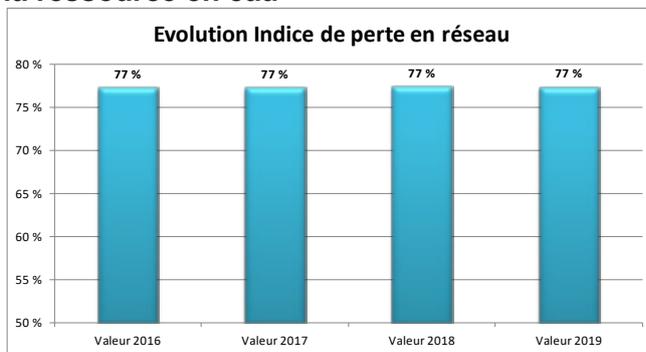
Communes	Linéaire de réseau hors branchements	Linéaire de réseaux renouvelés au cours des 5 dernières années	Linéaire de réseaux renouvelés au cours l'année 2019	Taux moyen de renouvellement des réseaux sur 5 ans	Taux moyen de renouvellement des réseaux en 2019
Saint Avertin	110,63 km	5,77 km	0,86 km	1,04%	0,78%
Tours	367,95 km	23,50 km	4,87 km	1,28%	1,32%
Saint Cyr sur Loire	213,10 km	14,37 km	1,22 km	1,35%	0,57%
La Membrolle sur Choissille	32,16 km	1,28 km	1,14 km	0,80%	3,54%
Saint Pierre des Corps	83,76 km	5,67 km	1,87 km	1,35%	2,23%
Ballan Miré	84,14 km	2,29 km	0,40 km	0,54%	0,48%
Berthenay	14,20 km	0,18 km	0,00 km	0,25%	0,00%
Chambray-Lès-Tours	105,97 km	1,98 km	0,48 km	0,37%	0,46%
Chanceaux sur Choissille / Notre Dame D'Oé	88,08 km	1,97 km	0,36 km	0,45%	0,41%
Fondettes / Luynes / St Etienne de Chigny	248,23 km	4,36 km	1,61 km	0,35%	0,65%
Joué-Lès-Tours	208,30 km	11,70 km	1,56 km	1,12%	0,75%
La Riche	48,68 km	3,39 km	0,88 km	1,39%	1,81%
Mettray	29,08 km	0,06 km	0,00 km	0,04%	0,00%
Parçay Meslay / Rochecorbon	90,42 km	5,24 km	0,68 km	1,16%	0,75%
Saint Genouph	17,59 km	0,00 km	0,00 km	0,00%	0,00%
Savonnières / Villandry / Druye	120,75 km	7,63 km	1,45 km	1,26%	1,20%
Taux moyen de renouvellement des réseaux	1863,03 km	89,39 km	17,38 km	0,96%	0,93%



Au cours des 5 dernières années, plus de 89 km de réseau d'eau potable ont été renouvelés. Depuis 2015, le taux moyen de renouvellement est en constante progression et à quasiment doublé. En 2019, il atteint 0,96% soit un âge moyen des réseaux de 104 ans.

(P 108.3) Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

	Communes	Indice d'avancement de la protection de la ressource
Régie	Saint Avertin	100 %
	Tours	60 %
	Saint Cyr sur Loire	80 %
	La Membrolle sur Choissille	80 %
	Saint Pierre des Corps	60 %
DSP Véolia	Ballan Miré	80 %
	Berthenay	80 %
	Chambray-Lès-Tours	80 %
	Chanceaux sur Choissille / Notre Dame D'Oé	80 %
	Fondettes / Luynes / St Etienne de Chigny	80 %
	Joué-Lès-Tours	68 %
	La Riche	80 %
	Mettray	80 %
	Parçay Meslay / Rochecorbon	80 %
	Saint Genouph	80 %
	Savonnières / Villandry / Druye	69 %
Indice d'avancement de la protection de la ressource		77 %



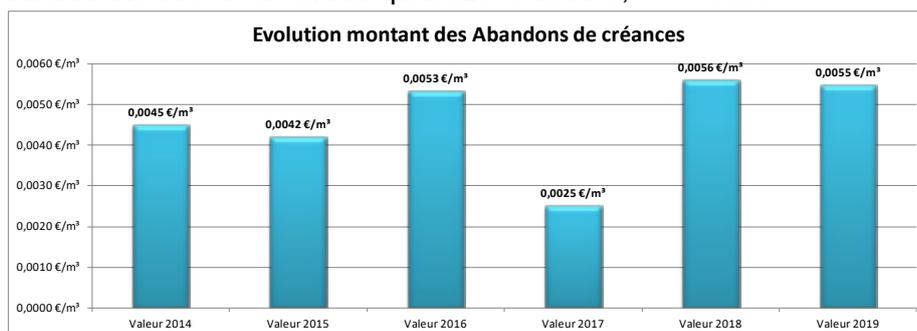
Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage.

L'indice de protection de la ressource est stable à 77% en moyenne.

(P 109.0) Montant des abandons de créances

Communes	Montant des abandons de créances	Somme des abandons de créances et des versements à des fonds de solidarité (collectivité)	Somme des abandons de créances et des versements à des fonds de solidarité (délégataire)	Volumes facturés	
Saint Avertin	0,0081 €/m ³	86 402 €HTVA		10 732 968 m ³	
Tours					
Saint Cyr sur Loire					
La Membrolle sur Choissille					
Saint Pierre des Corps					
Ballan Miré	0,0002 €/m ³		65 €HTVA	409 359 m ³	
Berthenay	0,0000 €/m ³		0 €HTVA	28 168 m ³	
Chambray-Lès-Tours	0,0002 €/m ³		151 €HTVA	820 082 m ³	
Chanceaux sur Choissille / Notre Dame D'Oé	0,0000 €/m ³		0 €HTVA	433 183 m ³	
Fondettes / Luynes / St Etienne de Chigny	0,0005 €/m ³		402 €HTVA	862 408 m ³	
Joué-Lès-Tours	0,0012 €/m ³		2 181 €HTVA	1 881 298 m ³	
La Riche	0,0017 €/m ³		1 000 €HTVA	590 160 m ³	
Mettray	0,0009 €/m ³		90 €HTVA	103 371 m ³	
Parçay Meslay / Rochecorbon	0,0003 €/m ³		109 €HTVA	356 883 m ³	
Saint Genouph	0,0000 €/m ³		0 €HTVA	45 598 m ³	
Savonnières / Villandry / Druye	0,0002 €/m ³		40 €HTVA	257 307 m ³	
Montant des abandons de créances		0,0055 €/m³	86 402 €HTVA	4 038 €HTVA	16 520 785 m³

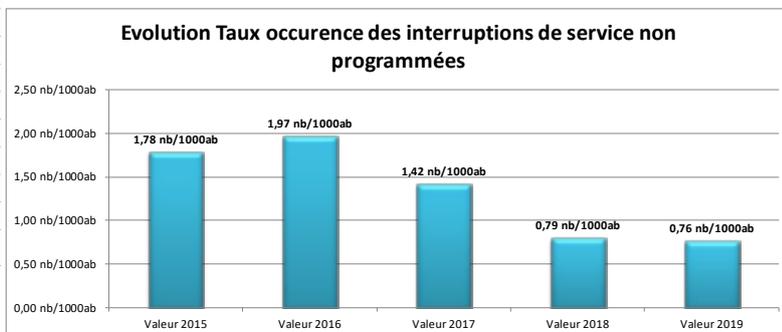
Cet indicateur représente la part de solidarité aux abonnés les plus démunis dans le prix de l'eau. Le montant des abandons de créances est au même niveau qu'en 2018 avec 0,0055 €/m³.



(P 151.1) Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Communes	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Nbr d'interruptions de service non programmées	Nbr d'abonnés
Saint Avertin	1,18 nb/1000ab	8 unité	6 763 ab
Tours	0,77 nb/1000ab	17 unité	22 014 ab
Saint Cyr sur Loire	0,42 nb/1000ab	10 unité	23 765 ab
La Membrolle sur Choissille	1,46 nb/1000ab	2 unité	1 372 ab
Saint Pierre des Corps	0,00 nb/1000ab	0 unité	6 603 ab
Ballan Miré	1,30 nb/1000ab	5 unité	3 845 ab
Berthenay	0,00 nb/1000ab	0 unité	283 ab
Chambray-Lès-Tours	2,11 nb/1000ab	10 unité	4 729 ab
Chanceaux sur Choissille / Notre Dame D'Oé	0,00 nb/1000ab	0 unité	3 391 ab
Fondettes / Luynes / St Etienne de Chigny	0,38 nb/1000ab	3 unité	7 874 ab
Joué-Lès-Tours	1,40 nb/1000ab	22 unité	15 723 ab
La Riche	0,81 nb/1000ab	3 unité	3 695 ab
Mettray	0,00 nb/1000ab	0 unité	956 ab
Parçay Meslay / Rochecorbon	0,34 nb/1000ab	1 unité	2 931 ab
Saint Genouph	0,00 nb/1000ab	0 unité	476 ab
Savonnières / Villandry / Druye	0,00 nb/1000ab	0 unité	2 481 ab
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	0,76 nb/1000ab	81 unité	106 901 ab

Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévues pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24 h à l'avance. Ces interruptions de service sont dues, en général, à des ruptures de canalisations. Par rapport à 2018, ce taux est globalement stable mais l'évolution depuis 2016 est à la baisse (environ 60% de moins).



(P 152.1) Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements

Communes	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés
Saint Avertin	100 %
Tours	100 %
Saint Cyr sur Loire	100 %
La Membrolle sur Choissille	100 %
Saint Pierre des Corps	100 %
Ballan Miré	100 %
Berthenay	100 %
Chambray-Lès-Tours	100 %
Chanceaux sur Choissille / Notre Dame D'Oé	100 %
Fondettes / Luynes / St Etienne de Chigny	100 %
Joué-Lès-Tours	100 %
La Riche	100 %
Mettray	100 %
Parçay Meslay / Rochecorbon	100 %
Saint Genouph	100 %
Savonnières / Villandry / Druye	100 %
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100 %

Cet indicateur évalue l'efficacité du service d'ouverture des branchements de nouveaux abonnés. Il s'applique aussi bien aux branchements neufs qu'aux branchements existants. Il donne le pourcentage d'ouvertures réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service d'eau potable.

Ce délai est constamment respecté.

(P 153.2) Durée d'extinction de la dette de la collectivité

TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Encours total de la dette	Epargne brute annuelle
Budget Eaux	1,38 an	10 825 197,43 €	7 844 345,96 €

(P 154.0) Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

Communes	Taux d'impayés sur les factures d'eau	Montant restant impayés	Montant TTC facturé
Saint Avertin	1,06%	24 969,25 €	2 360 507,00 €
Tours	0,92%	146 904,65 €	16 041 405,62 €
Saint Cyr sur Loire	4,01%	261 722,30 €	6 534 025,64 €
La Membrolle sur Choissille	2,20%	8 492,50 €	385 491,46 €
Saint Pierre des Corps	3,87%	99 790,29 €	2 578 128,63 €
Ballan Miré	0,71%	4 122,00 €	582 041,00 €
Berthenay	1,54%	596,00 €	38 584,00 €
Chambray-Lès-Tours	1,74%	17 686,00 €	1 016 437,00 €
Chanceaux sur Choissille / Notre Dame D'Oé	0,79%	5 457,00 €	688 553,00 €
Fondettes / Luynes / St Etienne de Chigny	1,57%	21 565,00 €	1 370 192,00 €
Joué-Lès-Tours	1,86%	63 528,00 €	3 423 442,00 €
La Riche	1,55%	10 147,00 €	654 130,00 €
Mettray	1,01%	1 802,00 €	178 871,00 €
Parçay Meslay / Rochecorbon	0,78%	4 723,00 €	604 814,00 €
Saint Genouph	0,00%	0,00 €	119 092,38 €
Savonnières / Villandry / Druye	0,59%	3 980,00 €	674 649,00 €
Taux d'impayés sur les factures d'eau	1,81%	675 484,99 €	37 250 363,73 €

Cet indicateur représente le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service. Il permet de mesurer l'efficacité des mesures de recouvrement.

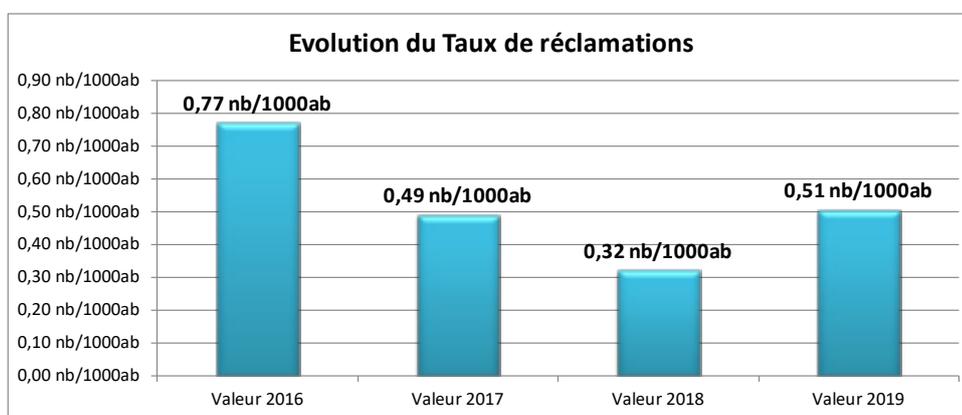
Toute facture d'eau non payée, même partiellement, est comptabilisée dans cet indicateur, quel que soit le motif du non-paiement. Ne sont concernées que les factures d'eau consommées.

Le taux d'impayés sur les factures d'eau 2019 est de 1,81% en augmentation par rapport aux années antérieures (1,48% en 2018 – 1,69% en 2017).

(P 155.1) Taux de réclamations

Communes	Taux de réclamations	Nombre de réclamations	Nombre d'abonnés
Saint Avertin	0,30 nb/1000ab	2 unité	6 763 ab
Tours	0,45 nb/1000ab	10 unité	22 014 ab
Saint Cyr sur Loire	0,38 nb/1000ab	9 unité	23 765 ab
La Membrolle sur Choissille	2,19 nb/1000ab	3 unité	1 372 ab
Saint Pierre des Corps	0,00 nb/1000ab	0 unité	6 603 ab
Ballan Miré	0,78 nb/1000ab	3 unité	3 845 ab
Berthenay	3,53 nb/1000ab	1 unité	283 ab
Chambray-Lès-Tours	1,27 nb/1000ab	6 unité	4 729 ab
Chanceaux sur Choissille / Notre Dame D'Oé	0,00 nb/1000ab	0 unité	3 391 ab
Fondettes / Luynes / St Etienne de Chigny	0,64 nb/1000ab	5 unité	7 874 ab
Joué-Lès-Tours	0,00 nb/1000ab	0 unité	15 723 ab
La Riche	0,27 nb/1000ab	1 unité	3 695 ab
Mettray	1,05 nb/1000ab	1 unité	956 ab
Parçay Meslay / Rochecorbon	1,36 nb/1000ab	4 unité	2 931 ab
Saint Genouph	0,00 nb/1000ab	0 unité	476 ab
Savonnières / Villandry / Druye	3,63 nb/1000ab	9 unité	2 481 ab
Taux de réclamations	0,51 nb/1000ab	54 unité	106 901 ab

Le taux de réclamation des abonnés est en hausse par rapport à 2018 avec 0,51 réclamations pour 1000 abonnés mais reste en-dessous de 2016 et globalement stable par rapport à 2017.



SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'ACTIVITE CLIENTELE

(D 201.0) Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif

301 573 habitants

(D 202.0) Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées

119 autorisations de déversement

QUALITE DE SERVICE A L'USAGER

(P 251.1) Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers

0,03 nb / 1 000 abonnés

(P 258.1) Taux de réclamations

0,72 nb / 1 000 abonnés

PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

(D 204.0) Prix TTC du service au m3 pour 120 m3

1,46 euros TTC

(P 202.2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

Partie A	Plan des réseaux (15 points)	Note	Evaluation
VP250	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées	10	10
VP251	Mise à jour au moins annuelle du plan des réseaux	5	5
TOTAL Partie A		15	15/15
Partie B	Inventaire des réseaux (30 points)	Note	Evaluation
VP252	Existence d'un inventaire des réseaux (linéaire, catégorie de l'ouvrage, matériau, diamètre,...)/Mise à jour du plan des réseaux en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux	10	10
VP253	Pourcentage de linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres > 60%	1 à 5	4
VP255	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date de la période de pose au moins de 60%	10	0
	ou > 60%	0	
TOTAL Partie B		30	14/30
Partie C	Autres éléments de connaissance et de gestion du réseau (75 points)	Note	Evaluation
VP256	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie = 50% + un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total jusqu'à 90 %	10 + 1 à 5	14
VP257	Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement,...)	10	10
VP258	Mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	10	0
VP259	Dénombrement des branchements pour chaque tronçon dans le plan des réseaux	10	0
VP260	Existence inventaire avec description et localisation des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,...)	10	10
VP261	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau	10	0
VP262	Mise en œuvre de plan pluriannuel de réhabilitation et renouvellement du réseau (au moins 3 ans)	10	0
TOTAL Partie C		75	34/75
Valeur de l'indice retenu * La partie C ne peut être prise en compte car A + B < 40			29

(P 252.2) Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 Km de réseau

Communes	Nombre de points noirs sur le réseau	Linéaire réseaux EU (hors branchement)	Taux de points noirs par 100 km de réseaux
Ballan-Miré	1	60	1,68
Berthenay	0	1	0,00
Chambray-lès-Tours	6	80	7,52
Chanceaux-sur-Choisille	0	31	0,00
Drueye	0	6	0,00
Fondettes	1	84	1,19
Joué-lès-Tours	4	169	2,36
La Membrolle-sur-Choisille	0	16	0,00
La Riche	0	43	0,00
Luyes	0	29	0,00
Mettray	1	19	5,27
Notre-Dame-d'Oé	2	34	5,96
Parçay-Meslay	0	31	0,00
Rohecobon	3	41	7,27
Saint-Avertin	5	96	5,22
Saint-Cyr-sur-Loire	3	94	3,19
Saint-Etienne-de-Chigny	0	9	0,00
Saint-Genouph	0	11	0,00
Saint-Pierre-des-Corps	0	67	0,00
Savonnières	0	28	0,00
Tours	47	410	11,47
Villandry	0	9	0,00
Intercommunaux	10	11	93,08
Indice P252.2	83	1379	6,02

(P 253.2) Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

Réseau renouvelé : 9 297 m.
 Linéaire total réseau gravitaire : 1 379 km.
Taux de renouvellement annuel : 0,67 %

PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

(P 201.1) Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

COMMUNES	Taux de desserte %
Ballan-Miré	100 %
Berthenay	100 %
Chambray-lès-Tours	100 %
Chanceaux-sur-Choisille	100,0 %
Druey	100 %
Fondettes	100 %
Joué-lès-Tours	99,9 %
La Membrolle-sur-Choisille	98 %
La Riche	100 %
Luynes	100 %
Mettray	100,0 %
Notre-Dame-d'Oé	100 %
Parçay-Meslay	100 %
Rochecorbon	100 %
Saint-Avertin	100 %
Saint-Cyr-sur-Loire	100 %
Saint-Etienne-de-Chigny	100,0 %
Saint-Genouph	100 %
Saint-Pierre-des-Corps	100 %
Savonnières	93 %
Tours	100 %
Villandry	100 %
Taux moyen de desserte	99,6 %

(P 203.3) Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (de 0 à 100)

Stations	Conforme	Non Conforme
Station de la Madeleine Chambray-lès-Tours	Indice renseigné par la Police de l'Eau : Informations en attente. Pour mémoire le taux de conformité en 2018 était de 100 % pour toutes les stations.	
Station de la Bourdillière Chanceaux-sur-Choisille		
Station de Gannay Fondettes		
Station de Glatinet Joué-lès-Tours		
Station de la Grange David La Riche		
Station Alfred Baugé - La Serre Luynes		
Station de Parçay-Meslay - Route de Rochecorbon à Parçay-Meslay		
Station de Rochecorbon - RN 152		
Station de La Sainterie Savonnières		
Indice (%)		

(P 255.3) Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

Stations	Points pris en compte								TOTAL
	A1	A2	A3	A4	A5	A6	B	C	
Station de la Madeleine Chambray-lès-Tours	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	NC	90
Station de la Bourdillière Chanceaux-sur-Choisille	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	NC	90
Station de Gannay Fondettes	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	NC	90
Station de Glatinet Joué-lès-Tours	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	NC	90
Station de la Grange David La Riche	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	100
Station Alfred Baugé - La Serre Luyes	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	NC	90
Station de Parçay-Meslay - Route de Rochechardon à Parçay-Meslay	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	NC	90
Station de Rochechardon - RN 152	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	NC	90
Station de La Sainterie Savonnières	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	NC	90
Points si "Oui"	20	10	20	30	10	10	10	10	

(P 204.3) Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié au regard de l'application de la directive ERU (de 0 à 100)

Stations	Conforme	Non Conforme
Station de la Madeleine Chambray-lès-Tours	Indice renseigné par la Police de l'Eau : Informations en attente. Pour mémoire le taux de conformité en 2018 était de 100 % pour toutes les stations.	
Station de la Bourdillière Chanceaux-sur-Choisille		
Station de Gannay Fondettes		
Station de Glatinet Joué-lès-Tours		
Station de la Grange David La Riche		
Station Alfred Baugé - La Serre Luyes		
Station de Parçay-Meslay - Route de Rochechardon à Parçay-Meslay		
Station de Rochechardon - RN 152		
Station de La Sainterie Savonnières		
Indice (%)		

(P 254.3) Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau

Les paramètres qui font l'objet d'une évaluation sur une période autre que le bilan 24 h sont exclus (par exemple les paramètres jugés sur une moyenne annuelle)

Stations	Nombre de bilans effectués	Bilans Non Conforme	Taux de performance
Station de la Madeleine Chambray-lès-Tours	13	0	100%
Station de la Bourdillière Chanceaux-sur-Choisille	12	0	100%
Station de Gannay Fondettes	12	0	100%
Station de Glatinet Joué-lès-Tours	12	2	83%
Station de la Grange David La Riche	365	0	100%
Station Alfred Baugé - La Serre Luynes	12	0	100%
Station de Parçay-Meslay - Route de Rochecorbon à Parçay-Meslay	12	0	100%
Station de Rochecorbon - RN 152	12	3	75%
Station de La Sainterie Savonnières	12	2	83%
Total Bilan	462	7	98,5%

(P 205.3) Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (de 0 à 100)

Stations	Conforme	Non Conforme
Station de la Madeleine Chambray-lès-Tours	Indice renseigné par la Police de l'Eau : Informations en attente. Pour mémoire le taux de conformité en 2018 était de 100 % pour toutes les stations.	
Station de la Bourdillière Chanceaux-sur-Choisille		
Station de Gannay Fondettes		
Station de Glatinet Joué-lès-Tours		
Station de la Grange David La Riche		
Station Alfred Baugé - La Serre Luynes		
Station de Parçay-Meslay - Route de Rochecorbon à Parçay-Meslay		
Station de Rochecorbon - RN 152		
Station de La Sainterie Savonnières		
Indice (%)		

(P 206.3) Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation

(D 203.0) Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

Stations	TMS évacuées en 2019 (tonne de MS) (D203.0)	TMS admises sur une filière conforme (tonnes)	Indicateur de performance (%) (P206.3)
* Station des Négrières Berthenay	0	0	
Station de la Madeleine Chambray-lès-Tours	66,47	66,47	100%
Station de Tue Loup Chambray-lès-Tours	0	0	
Station de la Bourdillière Chanceaux-sur-Choisille	38,556	38,556	100%
Station de la Nauraiè Druye	0	0	
Station de Gannay Fondettes	102,3	102,3	100%
Station de Glatinet Joué-lès-Tours	11,812	11,812	100%
Station du Guéret La Membrolle sur Choisille	0	0	
Station de la Grange David La Riche	5451	5451	100%
Station Alfred Baugé - La Serre Luynes	52,8	52,8	100%
Station de Parçay-Meslay - Route de Rochecorbon à Parçay-Meslay	16,7	16,7	100%
Station de Rochecorbon - RN 152	46,5	46,5	100%
Station de La Sainterie Savonnières	25,652	25,652	100%
* Station Pont de Bresme - La Prantelle Saint Etienne de Chigny	0	0	
Station de La Prairie Villandry	11,34	11,34	100%

** Boues considérées comme des matières de vidange
Non totalisé dans le tonnage total récapitulatif D 203.0*

GESTION FINANCIERE

(P207.0) – Montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité (euros)

**Créances admises en non-valeur : 19 893,02 €
Créances éteintes : 4 998,62€**

(P256.2) – Durée d'extinction de la dette de la collectivité (capacité de désendettement)

1,48

(P257.0) – Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente

**Voir P154.0 Eau
Potable**

SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

SERVICE

(D 301.0) - Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif

16 577

PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

(D302.0) - Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Communes	Points pris en compte							TOTAL
	A1	A2	A3	A4	B1	B2	B3	
Ballan-Miré	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Berthenay	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Chambray-lès-Tours	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Chanceaux-sur-Choisille	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Druye	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Fondettes	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Joué-lès-Tours	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
La Membrolle-sur-Choisille	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
La Riche	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Luyes	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Mettray	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Notre-Dame-d'Oé	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Parçay-Meslay	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Rochecorbon	non	oui	oui	oui	oui	non	oui	100
Saint-Avertin	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Saint-Cyr-sur-Loire	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Saint-Etienne-de-Chigny	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Saint-Genouph	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Saint-Pierre-des-Corps	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Tours	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Savonnières	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	100
Villandry	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110

(P301.3) - Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre total d'installation	3383	3501	3505	3767	3705	3726	3748	3747	3767
Installation ayant fait l'objet d'une visite et déclarée conforme	1582	1618	2410	2440	-	-	2472	2533	2508
Installation non conforme avec DSP ou RAPE	-	-	370	480	490	449	389	401	390
Pourcentage de conformité (arrêté du 02 mai 2007)	47%	46%	69%	65%	-	-	-	-	-
Pourcentage de conformité (arrêté du 02 décembre 2013)	-	-	89%	87%	87%	88%	90%	89%	90%

L'arrêté du 2 décembre 2013 a intégré également, dans le calcul de l'indicateur de performance, les installations non-conformes sans risques sanitaires et/ou environnementaux.

Le nombre d'installations conformes est de 3 377 sur les 3 767 unités, soit 90% du parc total.

Ce calcul ne prend pas en compte les 30 installations n'ayant pas fait l'objet d'un contrôle en 2019 (visites annulées, décalées ultérieurement) pour lesquels aucun avis n'a été donné par le SPANC.

Partie 5

LES ACTIONS INTERNATIONALES AUTOUR DE L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

La Loi Oudin-Santini permet aux collectivités de consacrer jusqu'à 1% de leurs recettes eau ou assainissement au profit d'actions dans le domaine de la coopération internationale.

Tours Métropole Val de Loire s'inscrit dans la continuité des actions réalisées par les collectivités en charge de l'eau et de l'assainissement avant 2017. Ainsi, diverses actions sont menées soit via des associations, soit directement auprès des collectivités à l'international.

AU BENIN

TRAVAUX DE REALISATION D'ADDUCTION D'EAU DE TOUI GARE DANS LA COMMUNE DE OUESSE AU BENIN (34.000 €, DONT 3300 € DE TMVL)

Les travaux ont consisté en l'équipement d'un forage de 90 mètres d'une station de pompage, la construction d'un château d'eau de 10 m³, la réalisation de 5 bornes fontaine.

Au-delà de l'investissement technique, les bénéficiaires sont bien plus larges :

- L'eau potable comme outil indispensable en matière d'hygiène et de lutte contre les maladies. Ce sont 500 familles qui disposent maintenant d'un point d'eau satisfaisant,
- Le maraîchage comme source de revenus durable et assure une cohésion autour d'un projet commun,
- La sédentarisation des populations en donnant à proximité des services essentiels peu présents en milieu rural.



Inauguration en présence du Maire de Rochecorbon Bernard Plat et Jean Jacques Ondet de l'association Afrikamitiés

CONSTRUCTION DE LATRINES DANS UN COLLEGE DE FATIK – SENEGAL (PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION CHAMBRAY SOLIDARITES DE CHAMBRAY LES TOURS)

Tours Métropole a apporté son soutien au projet de construction de 3 blocs filles et 3 blocs garçon de latrines. L'accès à l'assainissement dans de bonnes conditions est un facteur essentiel pour lutter contre l'absentéisme. En effet, outre le manque d'hygiène évident, la vétusté et le manque d'intimité lorsque les installations sont absentes poussent les jeunes, et plus particulièrement les femmes hors du système scolaire.

LE PARTENARIAT DE LONGUE DATE AVEC LE VILLAGE DE KOUSSANAR

En 2019 les projets se sont poursuivis avec la création d'un forage au collège de Dawadi (village situé à 20 km au Nord du bourg de Koussanar)

Ce projet d'une valeur d'environ 12.000 € a été mené directement en relation entre le comité des puits et pompes de Koussanar et la Métropole, avec l'appui logistique du comité des villes jumelées de Saint-Cyr-sur-Loire.

Un forage d'environ 30 mètres a été réalisé, équipé d'une pompe à main à proximité du collège.

Une mission technique a permis également d'appuyer le personnel technique sur place pour effectuer la maintenance de puits. Environ 30 puits ont été visités et quelques-uns ont fait l'objet d'une maintenance de remise à niveau. Les autorités locales ont été rencontrées, ceci ayant permis de mieux cibler les besoins : puits solaires, puits à vocation de production d'eau potable mais également pour le maraîchage, source d'agriculture locale et durable, identification des besoins dans les zones les plus reculées sont les priorités du maire et des populations locales.



Rencontre TMVL et autorités locales (sous-préfet, maire et président du comité des puits et pompes de Koussanar, exploitant du ministère de l'OFOR – Office des Forages Ruraux)

MAIS AUSSI

La métropole est active localement pour porter des projets ou faire rayonner son activité à l'international.

- La formation de 3 collaborateurs « monter un projet d'accès à l'eau » a eu lieu avec l'association CENTRAIDER et la contribution du Programme Solidarité Eau (PS-Eau)
- Mise en place d'une journée d'échange avec l'université autour du projet « Water-Pondi », où des universitaires de Tours et de Pondicherry (Inde) ont exposé les résultats de leur recherches sur les réserves d'eau, leur gestion et l'historique de leur pollution. En échange, une visite des installations centenaires de Tours a pu être organisée.
- Une présentation de la coopération internationale a eu lieu à la Foire de Tours, en présence des associations avec lesquelles la Métropole est partenaire.
- Signature d'une convention avec l'Agence Française de Développement et la Caisse des Dépôts et des consignations. Votée en décembre 2019, cette convention vise à établir une stratégie de développement de la coopération internationale. Aidée à hauteur de 15.000 € par l'AFD et 5.000 € par la CDC, sa mise en œuvre aura lieu en 2020.



Visite des réservoirs d'eau potable de la Tranchée avec des universitaires de Tours et de Pondicherry (Inde)

LES DONNEES FINANCIERES

L'EAU POTABLE

LA FACTURE D'EAU

Dans la facture, apparaît le prix total de l'eau, à savoir, eau potable et assainissement. En effet, les deux services sont facturés conjointement en fonction du volume d'eau potable consommé.

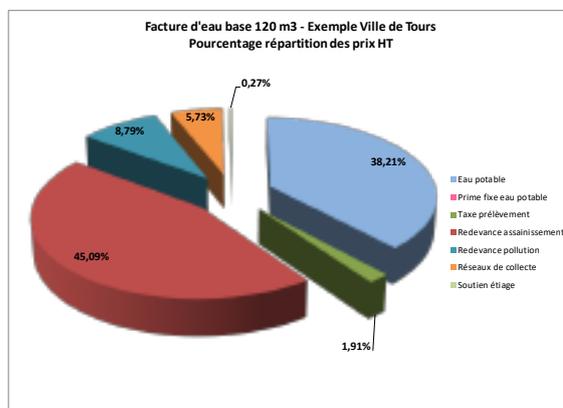
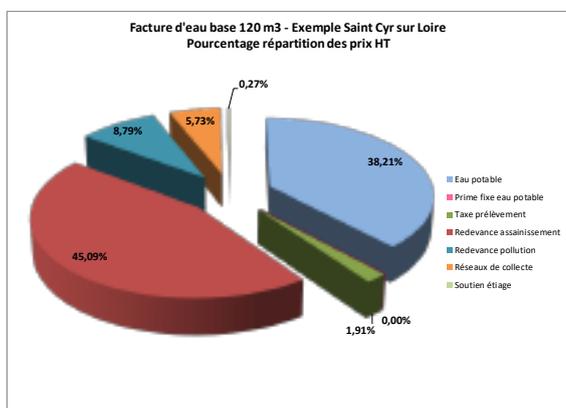
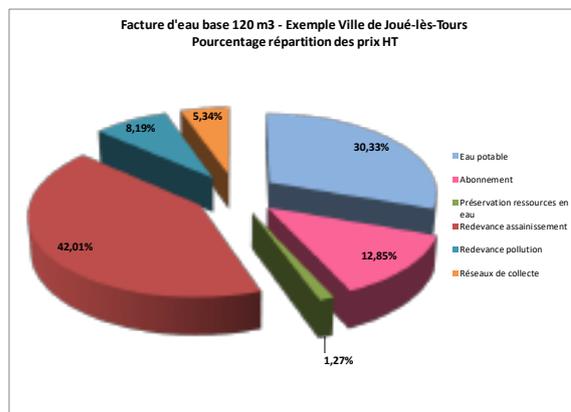
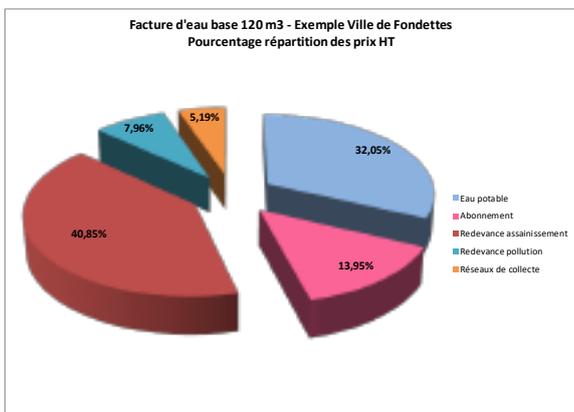
La facture d'eau contient plusieurs éléments :

➔ **Le prix de l'eau potable ou distribution de l'eau**

. **Une part fixe** : abonnement, location de compteur ou prime fixe

. **Une part variable** : proportionnelle au m³ d'eau consommé. Si le service eau potable est géré par délégation de service public, la facture indique la part versée directement au délégataire et la part qui revient à la métropole qui assure la maîtrise d'ouvrage de ce service.

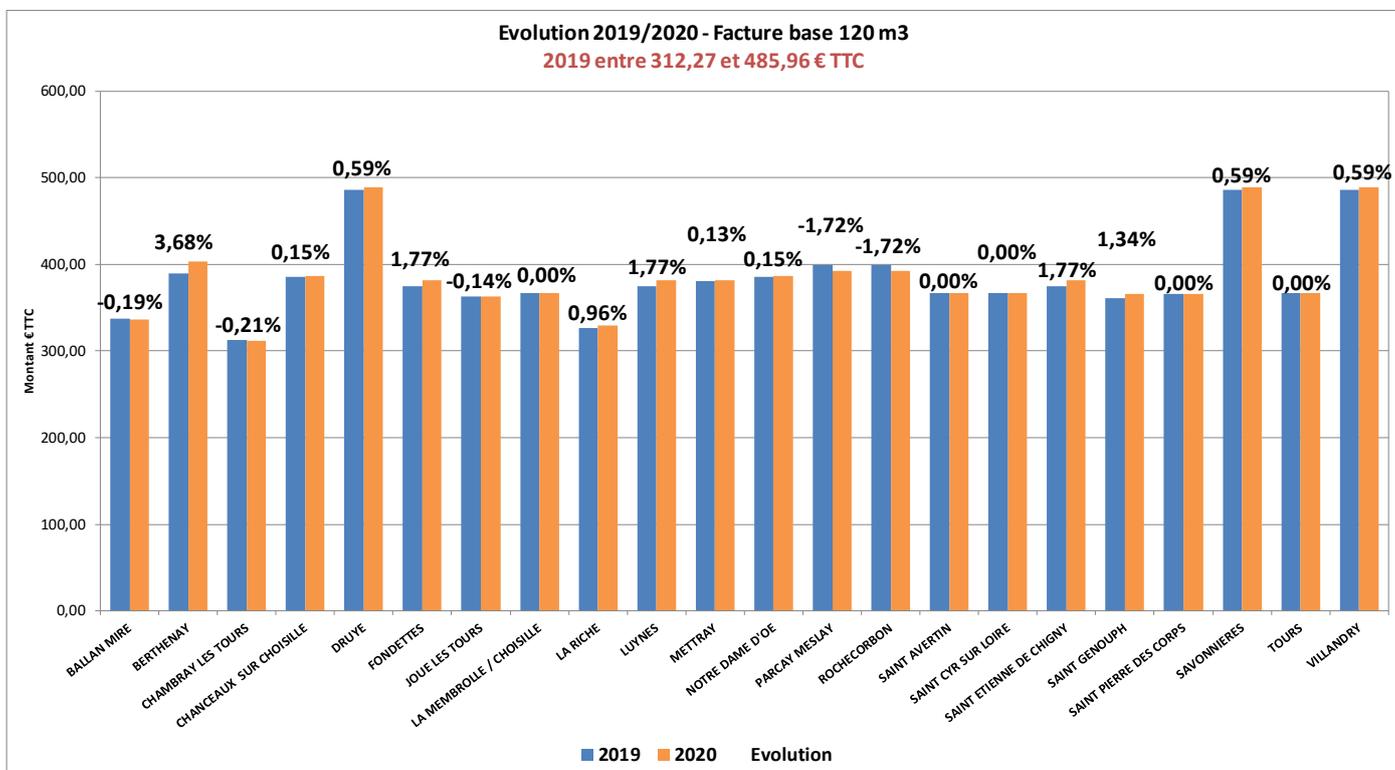
. **Une taxe** : une redevance prélèvement, calculée en fonction des volumes prélevés dans le milieu naturel (taux de TVA 5,5%).



➔ Le prix de l'assainissement, à savoir la collecte et le traitement des eaux usées

La redevance assainissement est assise sur le m³ d'eau potable consommé, son montant est voté chaque année au sein du Conseil Métropolitain.

En ce qui concerne l'exercice 2019, par délibération métropolitaine du 17 décembre 2018, les tarifs ont été fixés à 1,18 € HT le m³ (le taux de TVA prélevé est de 10 %).



➔ Les organismes publics

En 2019, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne a perçu, par l'intermédiaire du distributeur d'eau :

- une redevance pollution domestique de 0,23 € du m³ (taux de TVA 5,5 %),
- une redevance modernisation des réseaux de collecte de 0,15 € du m³ (taux de TVA 10 %),
- une redevance prélèvement, calculée en fonction des volumes prélevés dans le milieu naturel (taux de TVA 5,5%).

Les sommes ainsi collectées permettent de reverser aux collectivités, des subventions au titre des travaux d'investissement.

→ Les modes de paiements



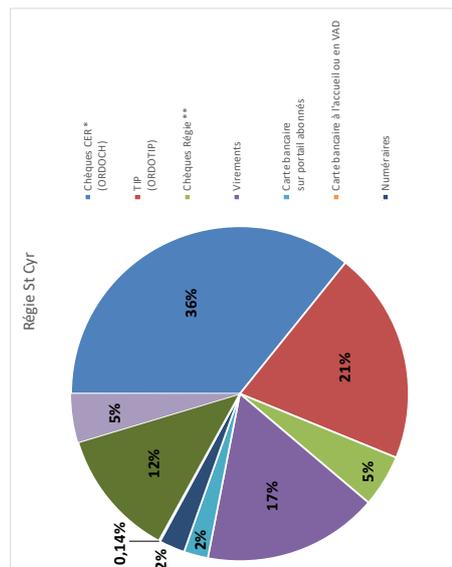
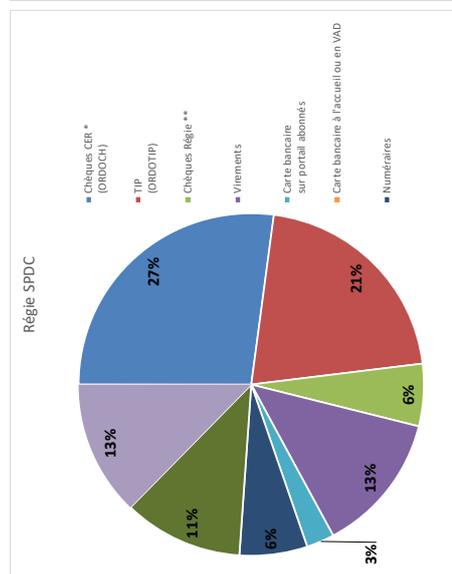
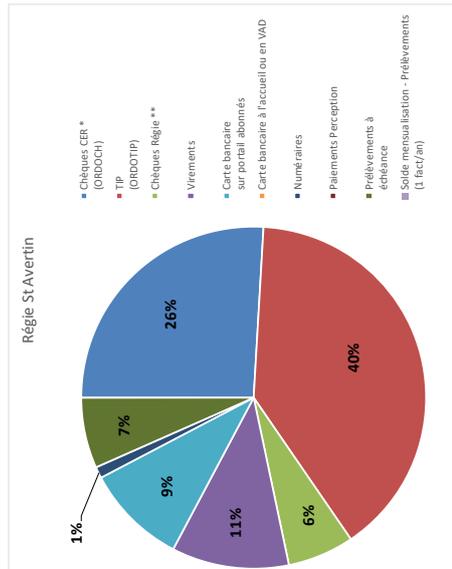
REGIES DE RECETTES TMVL : secteurs St Avertin, St Pierre-des-Corps, St Cyr/Loire, Tours Nord RÉGIE D'ENCAISSEMENT 2019 - NOMBRE ECRITURES PAR MODE D'ENCAISSEMENT

2019

MODES DE PAIEMENT	Chèques CER* (ORDOCH)	TIP (ORDOTIP)	Chèques Régie**	Virements	Carte bancaire sur portail abonnés	Carte bancaire à l'accueil ou en VAD	Numéraires	Paiements Perception	Prélèvements à échéance	Solde mensualisation - Prélèvements (Factian)	Sous-total	Prélèvements mensuels (avances)	Remboursements par virement (Régie avance mise en place SPDC à partir 09/18)
Régie St Avertin	3 369	5 148	811	1 431	1 240		139		868		13 004		
Régie SPDC	2 949	2 279	641	1 438	283		692		1 218	1 383	10 883	12 834	381
Régie St Cyr	17 160	6 060	1 848	8 172	0	3 268	794	89	6 030	1 694	45 115	18 274	
Total	23 478	13 485	3 300	11 041	1 523		1 625	89	8 116	3 077	65 734	31 108	381

* CER : Centre d'Encaissement de Rennes (Chèque + talon TIP)

** : Chèques reçus à la Régie, transmis au Centre d'Encaissement de Lille

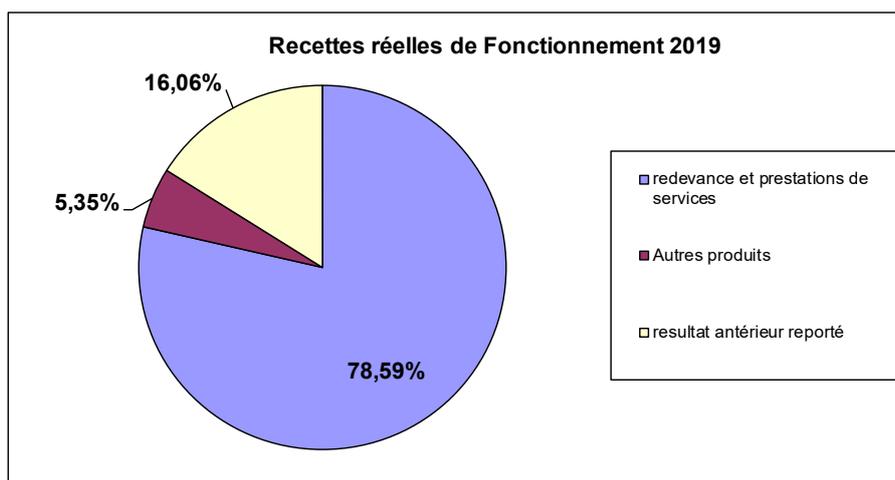


LE BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Recettes réelles de fonctionnement

22 345 088,05 euros

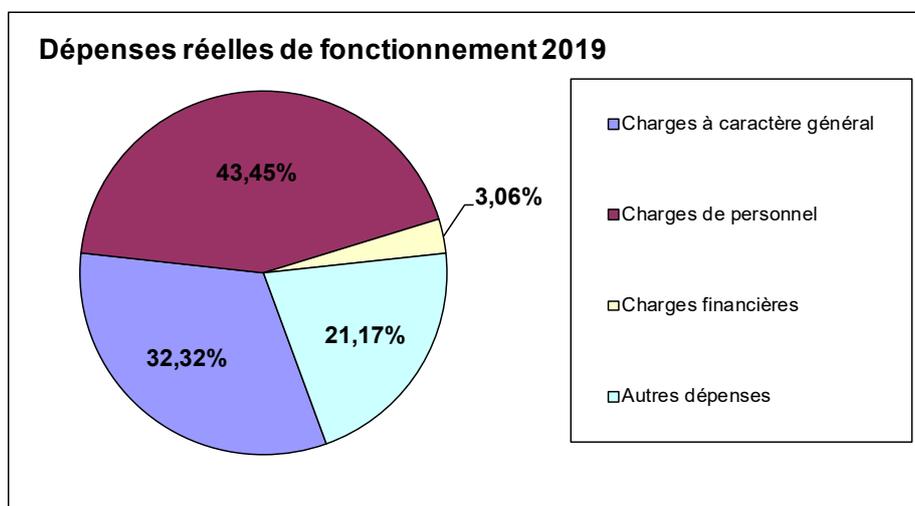
recettes de fonctionnement	montant	
redevance et prestations de services	17 560 880,60	78,59%
Autres produits	1 195 305,35	5,35%
resultat antérieur reporté	3 588 902,10	16,06%
	22 345 088,05	100,00%



Dépenses réelles de fonctionnement

10 896 355,32 euros

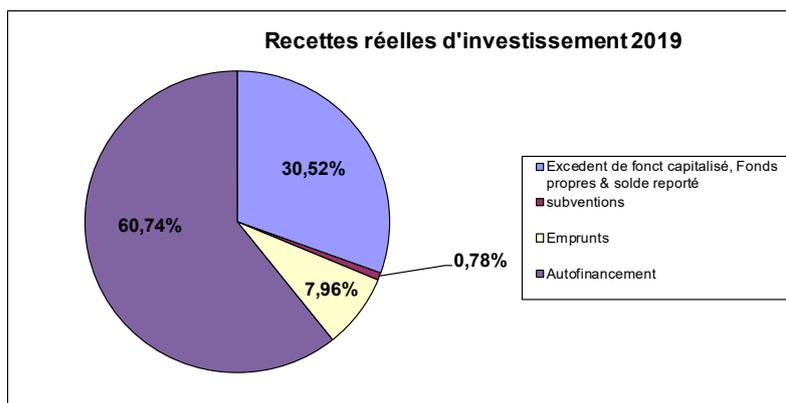
Dépenses de fonctionnement		
Charges à caractère général	3 521 565,01	32,32%
Charges de personnel	4 734 503,78	43,45%
Charges financières	333 520,88	3,06%
Autres dépenses	2 306 765,65	21,17%
	10 896 355,32	100,00%



Recettes réelles d'investissement

12 561 361,96 euros

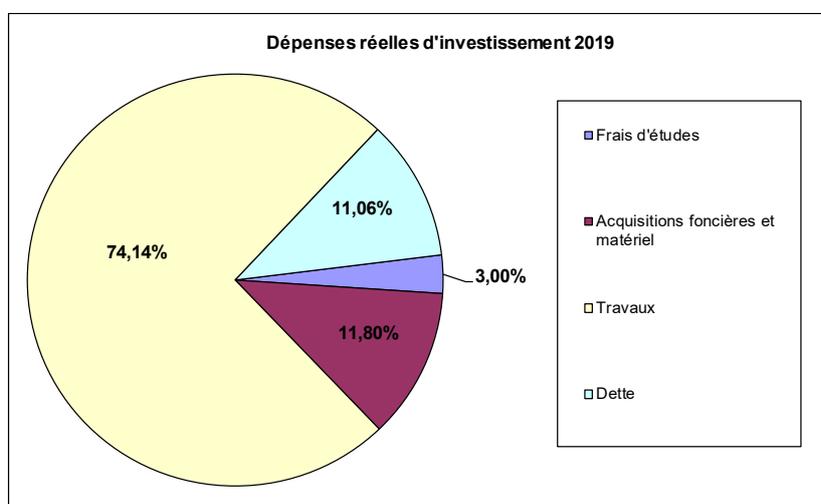
recettes d'investissement	montant	
Excedent de fonct capitalisé, Fonds propres & soldes	3 833 405,87	30,52%
subventions	98 240,00	0,78%
Emprunts	1 000 000,02	7,96%
Autofinancement	7 629 716,07	60,74%
Total	12 561 361,96	100,00%
Hors autofinancement	4 931 645,89	



Dépenses réelles d'investissement

12 261 211,37 euros

Dépenses d'investissement	montant	
Frais d'études	367 576,96	3,00%
Acquisitions foncières et matériel	1 446 465,29	11,80%
Travaux	9 091 052,97	74,14%
Dette	1 356 116,15	11,06%
Total	12 261 211,37	100,00%



Etat de la dette

BUDGET EAU	2019
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
DETTE SUR EMPRUNT - REPARTITION PAR PRETEURS	A1

DETTE SUR EMPRUNT - REPARTITION PAR PRETEURS						
REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/2019	Intégration dette	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
					Intérêts	Capital
TOTAL	14 599 446,34	10 825 197,43	0,00	46 628,88	340 170,94	1 356 116,15
Auprès des organismes de droit privé	14 599 446,34	10 825 197,43	0,00	46 628,88	340 170,94	1 356 116,15
Banque Populaire Val de France	203 239,10	78 817,80		46 628,88	3 701,75	42 927,13
Groupe Crédit Agricole	2 136 730,57	1 708 351,45			53 786,58	144 968,85
Caisse des Dépôts et Consignations	328 899,38	230 048,85			8 650,17	33 807,83
Caisse d'Épargne Loire Centre	6 487 619,98	4 493 553,88			172 020,44	672 815,13
Crédit Mutuel du centre	2 220 087,72	1 934 570,71			27 690,19	159 034,46
Groupe SFIL-La Banque Postale	3 080 787,83	2 307 246,65			70 286,17	278 339,11
Société Générale	142 081,76	72 608,09			4 035,64	24 223,64
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agence de l'eau Loire-Bretagne						
Dettes provenant d'émissions obligataires	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
		Total	10 825 197,43			
			Annuité hors opérations particulières	1 696 287,09	340 170,94	1 356 116,15
				Total ICNE	-7 150,06	
			Décaissement réel	1 696 287,09	340 170,94	1 356 116,15
			Correction ICNE négatif CA 2019	1 689 137,03	333 020,88	1 356 116,15

DONT DETTE REMBOURSEE PAR ANTICIPATION						
REPARTITION PAR PRETEUR		Capital restant dû	Echéance	Dont		
				Ira	Capital	
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ET DETTE REMBOURSEE PAR ANTICIPATION AVEC REFINANCEMENT - 166						
REPARTITION PAR PRETEUR		Capital	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont		
				Intérêts courus	Capital	
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

TOTAL					340 170,94	1 356 116,15
CHARGES DE PERTES DE CHANGE-666					0,00	
AUTRES CHARGES FINANCIERES					500,00	
CORRECTION ICNE					-7 150,06	
CHAPITRE 66+16 (REEL)			CA 2018		333 520,88	1 356 116,15

Extinction de la dette

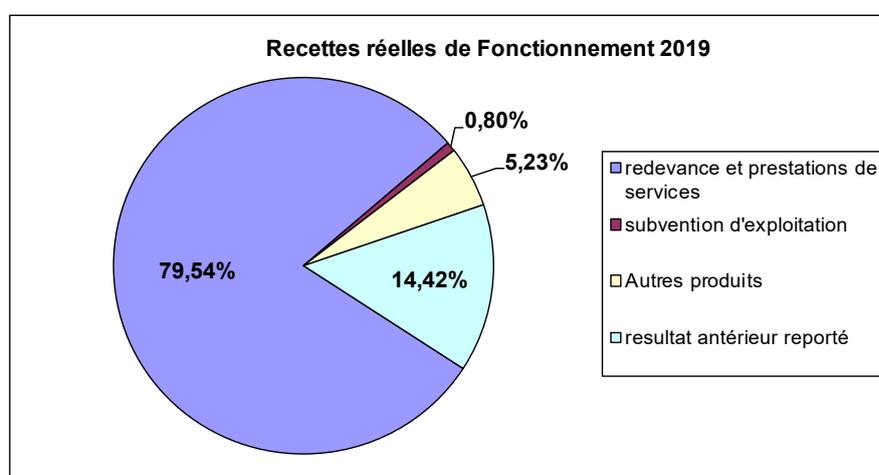
ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS
2019	1 356 116,15	340 170,94	1 696 287,09	10 825 197,43
2020	1 370 671,48	300 963,97	1 671 635,45	9 454 525,95
2021	1 313 708,08	255 572,57	1 569 280,65	8 140 817,87
2022	1 246 986,30	210 870,61	1 457 856,91	6 893 830,24
2023	1 120 690,04	170 954,36	1 291 644,40	5 773 140,20
2024	1 047 532,50	139 702,29	1 187 234,79	4 725 607,70
2025	994 051,42	109 585,07	1 103 636,49	3 731 556,28
2026	791 532,79	84 462,92	875 995,71	2 940 023,49
2027	502 830,73	65 877,79	568 708,52	2 437 192,76
2028	420 694,07	56 554,93	477 249,00	2 016 498,69
2029	398 440,57	48 285,28	446 725,85	1 618 058,12
2030	339 386,94	40 751,42	380 138,36	1 278 671,18
2031	312 087,01	35 319,25	347 406,26	966 584,17
2032	281 860,48	29 064,21	310 924,69	684 723,69
2033	214 058,34	23 822,07	237 880,41	470 665,35
2034	119 509,11	19 326,89	138 836,00	351 156,24
2035	54 639,67	16 458,34	71 098,01	296 516,57
2036	44 184,63	14 189,97	58 374,60	252 331,94
2037	46 158,33	12 075,49	58 233,82	206 173,61
2038	48 269,21	9 866,55	58 135,76	157 904,40
2039	50 470,13	7 556,60	58 026,73	107 434,27
2040	52 785,23	5 141,33	57 926,56	54 649,04
2041	54 649,04	3 277,52	57 926,56	0,00
TOTAL GENERAL	12 181 312,25	1 999 850,37	14 181 162,62	

LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Recettes réelles de fonctionnement

25 358 640,13 euros

recettes de fonctionnement	montant	
redevance et prestations de services	20 170 898,34	79,54%
subvention d'exploitation	203 868,50	0,80%
Autres produits	1 326 398,79	5,23%
resultat antérieur reporté	3 657 474,50	14,42%
	25 358 640,13	100,00%



Les recettes de prestations de services proviennent des usagers et intègrent notamment :

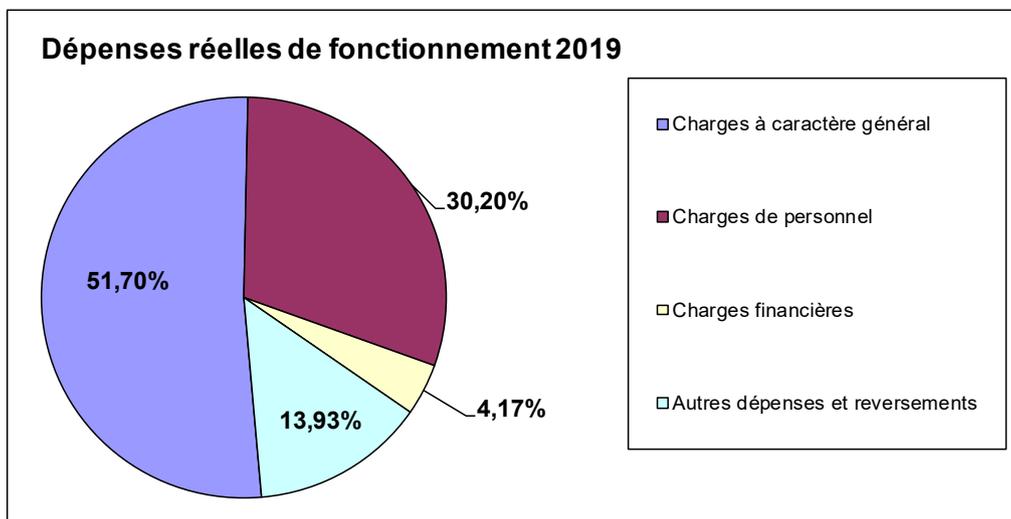
- la redevance assainissement,
- les branchements eaux usées et la PRE/PFAC,
- divers produits de service.

Les subventions d'exploitation concernent la participation des communes extérieures pour le traitement des eaux usées (Larçay, La Ville-aux-Dames).

Dépenses réelles de fonctionnement

11 884 627,45 euros

Dépenses de fonctionnement		
Charges à caractère général	6 144 544,69	51,70%
Charges de personnel	3 589 173,96	30,20%
Charges financières	495 076,74	4,17%
Autres dépenses et reversements	1 655 832,06	13,93%
	11 884 627,45	100,00%



Les charges à caractère général intègrent les dépenses liées aux fournitures d'électricité, d'eau et de produits de traitement de stations, aux travaux confiés aux entreprises, à l'entretien des bâtiments et des matériels, aux impôts et taxes.

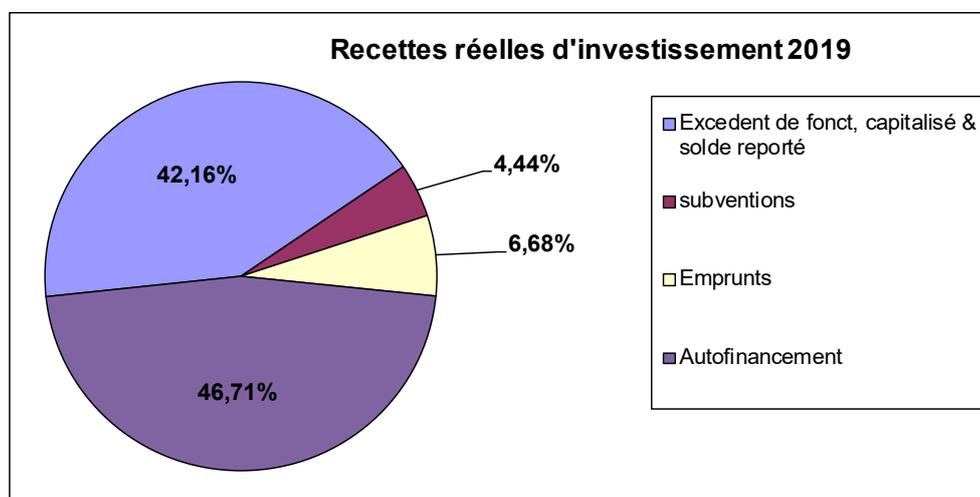
Les charges de personnel représentent la rémunération de l'ensemble des personnels du service assainissement administratif et technique

Les charges financières sont liées à l'intérêt de la dette.

Recettes réelles d'investissement

14 962 481,69 euros

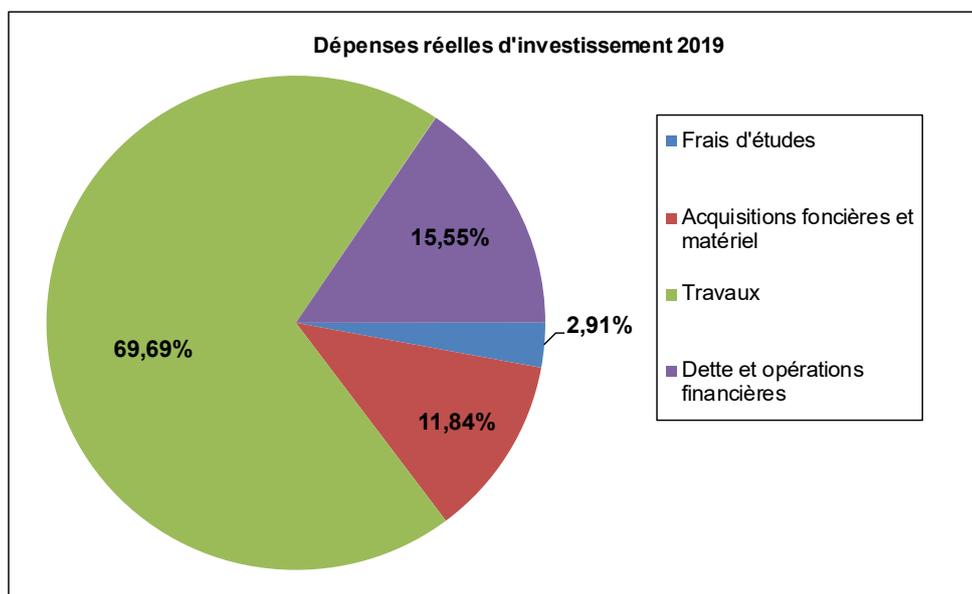
recettes d'investissement	montant	
Excedent de fonct, capitalisé & solde reporté	6 308 629,50	42,16%
subventions	664 462,98	4,44%
Emprunts	1 000 000,00	12,54%
Autofinancement	6 989 389,21	46,71%
Total	14 962 481,69	93,32%
Hors autofinancement	7 973 092,48	



Dépenses réelles d'investissement

11 613 121,83 euros

Dépenses d'investissement	montant	
Frais d'études	337 974,78	2,91%
Acquisitions foncières et matériel	1 375 500,04	11,84%
Travaux	8 093 692,47	69,69%
Dettes et opérations financières	1 805 954,54	15,55%
Total	11 613 121,83	100,00%



Etat de la dette

BUDGET ASSAINISSEMENT		2019
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE		
DETTE SUR EMPRUNT - REPARTITION PAR PRETEURS		A1

DETTE SUR EMPRUNT - REPARTITION PAR PRETEURS						
REPARTITION PAR PRETEUR	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 31/12/2019	Intégration dette	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
					Intérêts	Capital
TOTAL	33 141 368,26	14 739 964,04	0,00	2 305 637,71	499 683,17	1 805 954,54
Auprès des organismes de droit privé	31 245 996,98	12 953 165,79	0,00	2 236 786,52	499 683,17	1 737 103,35
CREDIT FONCIER DE France-BPCE	30 000 000,00	11 903 650,90		2 175 573,49	496 830,56	1 678 742,93
CREDIT MUTUEL DU CENTRE	132 000,00	0,00		33 912,47	368,98	33 543,49
SFIL/DCL, EX DEXIA-CLF, B. POSTALE	1 000 000,00	983 333,33		19 079,72	2 413,05	16 666,67
GROUPE CREDIT AGRICOLE	113 996,98	66 181,56		8 220,84	70,58	8 150,26
Auprès des organismes de droit public	1 895 371,28	1 786 798,25	0,00	68 851,19	0,00	68 851,19
AGENCE DE L'EAU Loire-Bretagne	1 895 371,28	1 786 798,25		68 851,19	0,00	68 851,19
Dettes provenant d'émissions obligataires	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
Total		14 739 964,04				
<i>Annuité hors opérations particulières</i>				2 305 637,71	499 683,17	1 805 954,54
				Total ICNE	-5 106,43	
Décassement réel				2 305 637,71	499 683,17	1 805 954,54
Correction ICNE négatif CA 2018				2 300 531,28	494 576,74	1 805 954,54

DONT DETTE REMBOURSEE PAR ANTICIPATION					
REPARTITION PAR PRETEUR	Capital restant dû	Echéance	Dont		
			Ira	Capital	
TOTAL	0,00	0,00	0,00		0,00
ET DETTE REMBOURSEE PAR ANTICIPATION AVEC REFINANCEMENT - 166					
REPARTITION PAR PRETEUR	Capital	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont		
			Intérêts courus	Capital	
TOTAL	0,00	0,00	0,00		0,00
TOTAL				499 683,17	1 805 954,54
ChARGES DE PERTES DE CHANGE-666				0,00	
AUTRES CHARGES FINANCIERES				500,00	
CORRECTION ICNE				-5 106,43	
CHAPITRE 66+16 (REEL)			CA 2018	495 076,74	1 805 954,54

Extinction de la dette

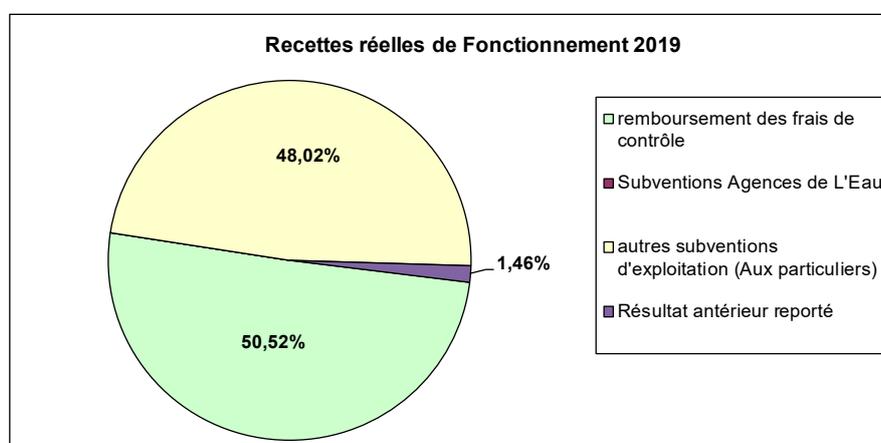
ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS
2019	1 805 954,54	499 683,17	2 305 637,71	14 739 964,04
2020	1 935 746,00	439 672,70	2 375 418,70	12 804 218,04
2021	2 000 709,09	370 167,30	2 370 876,39	10 803 508,95
2022	1 849 589,21	299 374,79	2 148 964,00	8 953 919,74
2023	937 844,53	249 926,71	1 187 771,24	8 016 075,21
2024	964 393,10	223 118,60	1 187 511,70	7 051 682,11
2025	991 894,64	194 152,81	1 186 047,45	6 059 787,47
2026	1 020 383,13	164 782,09	1 185 165,22	5 039 404,34
2027	1 049 894,02	134 374,78	1 184 268,80	3 989 510,32
2028	1 072 928,46	103 171,99	1 176 100,45	2 916 581,86
2029	1 103 899,02	70 311,43	1 174 210,45	1 812 682,84
2030	1 136 694,41	36 573,82	1 173 268,23	675 988,43
2031	190 376,65	1 642,50	192 019,15	485 611,78
2032	190 376,65	1 155,83	191 532,48	295 235,13
2033	190 376,60	669,17	191 045,77	104 858,53
2034	104 858,53	182,50	105 041,03	0,00
TOTAL GENERAL	16 545 918,58	2 788 960,19	19 334 878,77	

LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Recettes réelles de fonctionnement

125 359,07 euros

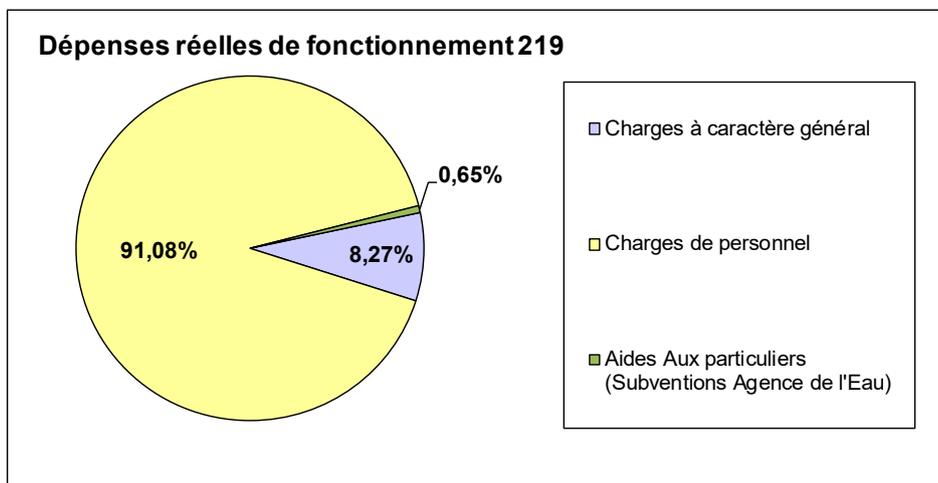
recettes de fonctionnement	montant	
remboursement des frais de contrôle	63 330,00	50,52%
Subventions Agences de L'Eau	0,00	0,00%
autres subventions d'exploitation (Aux particuliers)	60 197,08	48,02%
Résultat antérieur reporté	1 831,99	1,46%
	125 359,07	100,00%



Dépenses réelles de fonctionnement

76 815,36 euros

Dépenses de fonctionnement		
Charges à caractère général	6 354,23	8,27%
Charges de personnel	69 961,13	91,08%
Aides Aux particuliers (Subventions Agence de l'Eau)	500,00	0,65%
	76 815,36	100,00%



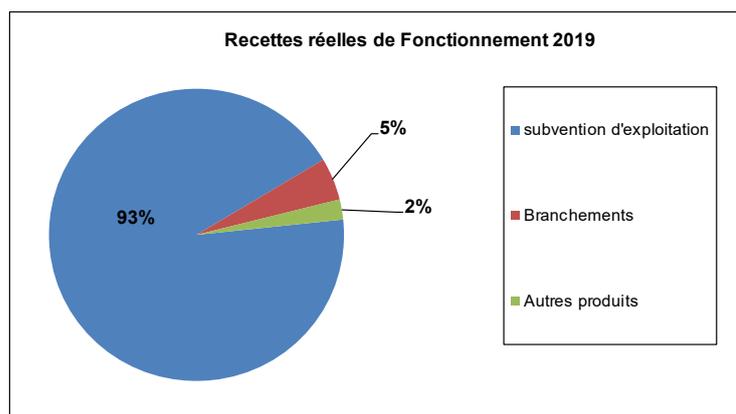
L'EAU PLUVIALE

LE BUDGET ANNEXE EAUX PLUVIALES

Recettes réelles de fonctionnement

670 380,50 euros

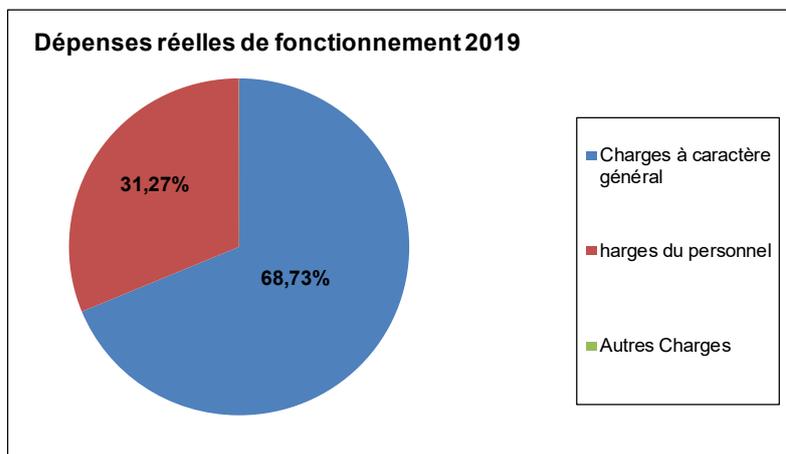
recettes de fonctionnement	montant	
subvention d'exploitation	624 000,00	93,08%
Branchements	31 392,50	4,68%
Autres produits	14 988,00	2,24%
	670 380,50	100,00%



Dépenses réelles de fonctionnement

565 283,15 euros

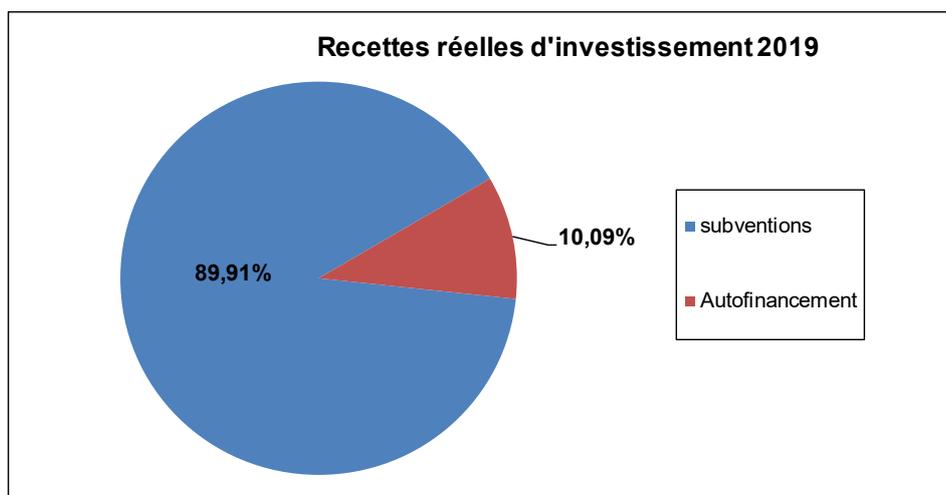
Dépenses de fonctionnement		
Charges à caractère général	388 516,75	68,73%
Charges du personnel	176 766,40	31,27%
Autres Charges	0,00	0,00%
	565 283,15	100,00%



Recettes réelles d'investissement

775 674,71 euros

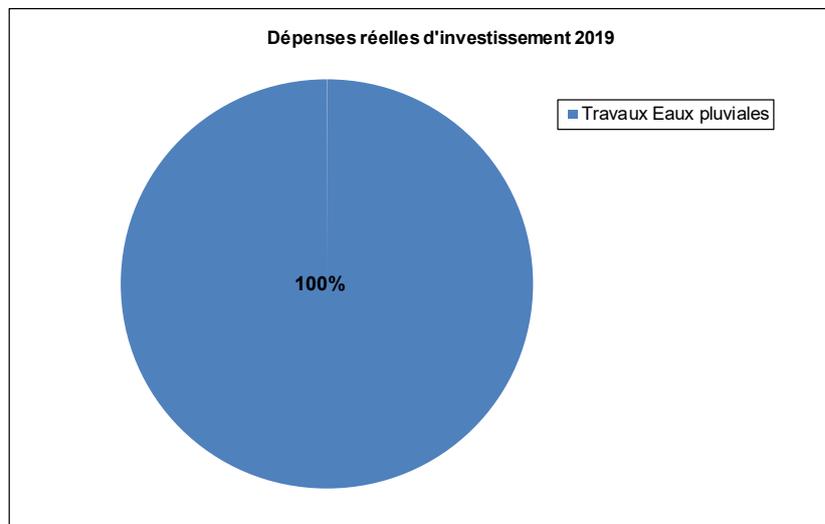
recettes d'investissement	montant	
subventions	775 674,71	89,91%
Autofinancement	87 094,31	10,09%
Total	862 769,02	100,00%
Hors autofinancement	775 674,71	



Dépenses réelles d'investissement

862 769,02 euros

Dépenses d'investissement	montant	
Travaux Eaux pluviales	862 769,02	100,00%
Total	862 769,02	100,00%



ANNEXE 1 : Analyses et Fréquences de contrôle de la qualité de l'eau potable

CONTENU DES ANALYSES TYPES - Arrêté du 21 janvier 2010

RESSOURCE			POINT DE MISE EN DISTRIBUTION		DISTRIBUTION aux robinets	
RP	RS	RSadd	P1	P2	D1	D2
Paramètres microbiologiques						
			Spores de microorganismes anaérobies sulfito-réducteurs (pour les eaux d'origine superficielle ou influencées par une eau d'origine superficielle)		Spores de microorganismes anaérobies sulfito-réducteurs (pour les eaux d'origine superficielle ou influencées par une eau d'origine superficielle)	
			Bactéries coliformes		Bactéries coliformes	
Entérocoques intestinaux	Entérocoques intestinaux		Entérocoques intestinaux		Entérocoques intestinaux	
Escherichia coli	Escherichia coli		Escherichia coli		Escherichia coli	
			Dénombrement des microorganismes revivifiables à 22° C et 36° C		Dénombrement des microorganismes revivifiables à 22° C et 36° C	
Paramètres chimiques et organoleptiques						
				Acrylamide (3)		Acrylamide (3)
	Agents de surface réagissant au bleu de méthylène (lauryl sulfate de sodium)					
	Aluminium			Aluminium	Aluminium (lorsqu'il est utilisé comme agent de floculation)	
Ammonium (NH4 +)	Ammonium (NH4 +)		Ammonium (NH4 +)		Ammonium (NH4 +)	
Antimoine						Antimoine
Arsenic	Arsenic			Arsenic (2)		
Aspect, couleur, odeur	Aspect, couleur, odeur		Aspect, couleur, odeur, saveur		Aspect, couleur, odeur, saveur	
	Azote Kjeldhal (N)					
	Baryum (Ba)			Baryum (Ba)		
		Benzène		Benzène		
Bore	Bore			Bore (2)		
				Bromates		
				(si l'eau subit un traitement d'ozonation ou un traitement de chloration)		
		Diphényléther-bromés : somme des congénères n° s 28, 47, 99, 100, 153 et 154				
Cadmium (Cd)	Cadmium (Cd)	Cadmium (Cd)				Cadmium (Cd)
Carbone organique total	Carbone organique total		Carbone organique total (6) ou oxydabilité au KMnO4 à chaud en milieu acide			
			Chlore libre et total (ou tout autre paramètre représentatif du traitement de désinfection)		Chlore libre et total (ou tout autre paramètre représentatif du traitement de désinfection)	
						Chlorites (si l'eau subit un traitement au dioxyde de chlore)
		Chloroalcanes				
		C10-13				
				Chlorure de vinyle		Chlorure de vinyle (3)
Chlorures (Cl-)	Chlorures (Cl-)		Chlorures (Cl-) (1)			
	Chrome (Cr)					Chrome (Cr)
Conductivité	Conductivité		Conductivité		Conductivité	

RESSOURCE			POINT DE MISE EN DISTRIBUTION		DISTRIBUTION aux robinets	
RP	RS	RSadd	P1	P2	D1	D2
Paramètres chimiques et organoleptiques						
	Cuivre (Cu)					Cuivre (Cu)
	Cyanures totaux			Cyanures totaux (2)		
	Demande biochimique en oxygène à 5 jours (DBO5)					
	Demande chimique en oxygène (DCO)					
Calcium	Calcium		Dureté (ou Titre hydrotimétrique) (1)			
Magnésium	Magnésium					
		1, 2-dichloroéthane		1, 2-dichloroéthane		
		Dichlorométhane				
		Di-(2-éthylhexyl) phtalate				
				Epichlorhydrine (3)		Epichlorhydrine (3)
Equilibre calcocarbonique	Equilibre calcocarbonique			Equilibre calcocarbonique (5)		
Fer dissous (sur échantillon filtré à 0, 45 µm)	Fer dissous (sur échantillon filtré à 0, 45 µm)			Fer total	Fer total (lorsqu'il est utilisé comme agent de floculation et pour les eaux déferriées)	Fer total
Fluorures (F-)	Fluorures (F-)			Fluorures (F-) (2)		
	Hydrocarbures aromatiques polycycliques : somme de fluoranthène, benzo [b] fluoranthène, benzo [k] fluoranthène, benzo [a] pyréne, benzo [g, h, i] péryléne et indéno [1, 2, 3-cd] pyréne	Hydrocarbures aromatiques polycycliques (par substance individuelle) : anthracène, naphthalène, fluoranthène, benzo [b] fluoranthène, benzo [k] fluoranthène, benzo [a] pyréne, benzo [g, h, i] péryléne et indéno [1, 2, 3-cd] pyréne				Hydrocarbures aromatiques polycycliques : benzo [a] pyréne (substance individuelle) et somme de benzo [b] fluoranthène, benzo [k] fluoranthène, benzo [g, h, i] péryléne et indéno [1, 2, 3-cd]-pyréne
		Hexachlorobenzène				
Hydrocarbures dissous ou émulsionnés	Hydrocarbures dissous ou émulsionnés					
Manganèse	Manganèse		Manganèse (si traitement de	Manganèse (2)		
	Matières en suspension					
	Mercure (Hg)	Mercure (Hg)		Mercure (Hg) (2)		
	Microcystines (4)			Microcystines (4)		
Nickel	Nickel	Nickel				Nickel
Nitrates (NO3-)	Nitrates (NO3-)		Nitrates (NO3-)		Nitrates (NO3-) (si plusieurs ressources en eau au niveau de l'unité de distribution dont une au moins délivre une eau dont la concentration en nitrates est supérieure à 50 mg / L)	
Nitrites (NO2-)	Nitrites (NO2-)		Nitrites (NO2-)			Nitrites (NO2-)
		4-nonylphénol				
		4-(1, 1', 3, 3'-tétraméthylbutyl)-phénol				
Pesticides (par substance individuelle)	Pesticides (par substance individuelle)	Pesticides (par substance individuelle) : alachlore, atrazine, chlorfenvinphos, chlorpyrifos, diuron, endosulfan (somme des isomères alpha-et bêta-), hexachlorobutadiène, hexachlorocyclohexane (somme des isomères alpha-, bêta-, delta-, gamma-), isoproturon, pentachlorobenzène, pentachlorophénol, simazine et trifluraline		Pesticides (2) (par substance individuelle) : les substances susceptibles d'être présentes doivent être recherchées en priorité)		

RESSOURCE			POINT DE MISE EN DISTRIBUTION		DISTRIBUTION aux robinets	
RP	RS	RSadd	P1	P2	D1	D2
Paramètres chimiques et organoleptiques						
Potentiel hydrogène (pH)	Potentiel hydrogène (pH)		Potentiel hydrogène (pH)		Potentiel hydrogène (pH)	
	Phénols (indice phénol)					
Phosphore total (P2O5)	Phosphore total (P2O5)					
	Plomb	Plomb				Plomb
Sélénium (Se)	Sélénium (Se)			Sélénium (Se) (2)		
Silice	Silice					
Sodium	Sodium			Sodium		
Sulfates	Sulfates		Sulfates			
Taux de saturation en oxygène dissous	Taux de saturation en oxygène dissous					
Température	Température		Température		Température	
Tétrachloroéthylène et trichloroéthylène	Tétrachloroéthylène et trichloroéthylène			Tétrachloroéthylène et trichloroéthylène		
				Trihalométhanes : somme de chloroforme, bromoforme, dibromochlorométhane et bromodichlorométhane (si l'eau subit un traitement de chloration)		Trihalométhanes : somme de chloroforme, bromoforme, dibromochlorométhane et bromodichlorométhane (s'il y a une rechloration ou si la teneur en chlore ¹ 0,5 mg / L)
Carbonates	Carbonates		Titre alcalimétrique complet (1)			
Hydrogencarbonates	Hydrogencarbonates					
		Tributylétain-cation				
		Trichlorobenzène : somme des isomères 1, 2, 4-, 1, 2, 3-et 1, 3, 5-				
		Trichlorométhane (chloroforme)				
Turbidité	Turbidité		Turbidité		Turbidité	
	Zinc (Zn)					
Paramètres radiologiques						
				Activité alpha globale (1, 7)		
				Activité bêta globale (1, 7)		
				Tritium (2, 1, 7)		

(1) Ces paramètres peuvent être exclus de l'analyse dans les conditions mentionnées à l'article 3-IV du présent arrêté.

(2) Ces paramètres peuvent être exclus de l'analyse dans les conditions mentionnées à l'article 3-V du présent arrêté.

(3) La limite de qualité se réfère à la concentration résiduelle en monomères dans l'eau, calculée conformément aux spécifications de la migration maximale du polymère correspondant en contact avec l'eau.

(4) Seulement nécessaire lorsque les observations visuelles et / ou analytiques mettent en évidence un risque de prolifération de cyanobactéries.

(5) Les concentrations en calcium, magnésium et potassium doivent être exprimées par le laboratoire d'analyses concomitamment au calcul de l'équilibre calcocarbonique.

(6) Ce paramètre doit être mesuré pour les systèmes de production et de distribution desservant au moins 5 000 habitants.

(7) Afin de déterminer l'activité bêta globale résiduelle, le potassium doit être recherché concomitamment à la mesure des paramètres radiologiques. La mesure du potassium est réalisée lors de la mesure de l'équilibre calcocarbonique. En cas de valeurs supérieures à 0,1 Bq / L (activité alpha globale) ou 1,0 Bq / L (activité bêta globale), il est procédé à l'analyse des radionucléides spécifiques définis dans l'arrêté mentionné à l'article R. 1321-20.

RESSOURCE			
DÉBIT (m ³ /jour)	FRÉQUENCE ANNUELLE		
	RP	RS	RSadd (9)
Inférieur à 10	0, 2 (8)	0, 5 (8)	
De 10 à 99	0, 2 (8)	1	
De 100 à 1 999	0, 5 (8)	2	4 (10)
De 2 000 à 5 999	1	3	8 (10)
De 6 000 à 19 999	2	6	12 (10)
Supérieur ou égal à 20 000	4	12	12

(8) 0, 2 et 0, 5 correspondent respectivement à une analyse tous les 5 ans et tous les 2 ans.

(9) Les analyses de type RSadd sont à réaliser sur une année civile et pour la première fois en 2010.

(10) Ces fréquences de prélèvements et d'analyses s'appliquent aux paramètres définis dans le tableau 1 de l'annexe I (RSadd). Pour les paramètres cadmium, mercure, nickel, plomb et les hydrocarbures aromatiques polycycliques, également contrôlés dans les analyses de type RS, ces fréquences se substituent à celles des analyses de type RS.

DISTRIBUTION ET UTILISATION					
POPULATION DESSERVIE	DÉBIT (m ³ /jour)	FRÉQUENCE ANNUELLE			
		P1	P2 (11)	D1 (12)	D2 (13)
De 0 à 49 habitants	De 0 à 9	1	Entre 0, 1 et 0, 2	Entre 2 et 4	Entre 0, 1 et 0, 2
De 50 à 499 habitants	De 10 à 99	2	Entre 0, 2 et 0, 5	Entre 3 et 4	Entre 0, 2 et 0, 5
De 500 à 1 999 habitants	De 100 à 399	2	1	6	1
De 2 000 à 4 999 habitants	De 400 à 999	3	1	9	1
De 5 000 à 14 999 habitants	De 1 000 à 2 999	5	2	12	2
De 15 000 à 29 999 habitants	De 3 000 à 5 999	6	3	25	3
De 30 000 à 99 999 habitants	De 6 000 à 19 999	12	4	61	4
De 100 000 à 149 999 habitants	De 20 000 à 29 999	24	5	150	5
De 150 000 à 199 999 habitants	De 30 000 à 39 999	36	6	210	6
De 200 000 à 299 999 habitants	De 40 000 à 59 999	48	8	270	8
De 300 000 à 499 999 habitants	De 60 000 à 99 999	72	12	390	12
De 500 000 à 624 999 habitants	De 100 000 à 124 999	100	12	630	12
Supérieur ou égal à 625 000 habitants	Supérieur ou égal à 125 000	144	12 (14)	800 (15)	12 (14)

(11) L'analyse de type P2 est à réaliser en complément d'une analyse de type P1.

(12) Pour les populations supérieures à 500 habitants, le nombre d'analyses à effectuer est obtenu par interpolation linéaire entre les chiffres fixés dans la colonne D1 (le chiffre étant arrondi à la valeur entière la plus proche). Le chiffre inscrit dans la colonne D1 correspond à la borne inférieure de chaque classe de débit.

(13) L'analyse de type D2 est à réaliser en complément d'une analyse de type D1.

(14) Pour cette catégorie, une analyse supplémentaire doit être réalisée par tranche supplémentaire de 25 000 m³/j du volume total.

(15) Pour cette catégorie, trois analyses supplémentaires doivent être réalisées par tranche supplémentaire de 1 000 m³/j du volume total.

ANNEXE 2 : NOTE DE L'AGENCE DE L'EAU SUR LES REDEVANCES FIGURANT SUR LA FACTURE D'EAU DES ABONNES ET SUR LA REALISATION DE SON PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION



Établissement public de l'État

NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-6 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2010-120 du 10 août 2010 - art.21, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement et l'information des usagers. Ce rapport est présenté en plus tard dans le mois qui suit la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale a par là même établi chaque année par l'agence de l'eau en l'absence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition mars 2020
CHIFFRES 2019

L'agence de l'eau vous informe



FACTURE D'EAU DES MÉNAGES

point de service d'eau potable et de dépollution des eaux usées



COMMUNES et INTERCOMMUNALITÉS responsables du service d'eau potable et d'assainissement et de l'état des rivières

215 millions d'euros en 2019 d'aides aux collectivités pour l'eau et les milieux aquatiques



AUTRES industriels, agriculteurs, particuliers, pêcheurs...

point d'impôt sur l'eau de type "pollueur-payeur"



L'agence de l'eau redistribue l'argent sous forme d'aides au financement des actions prioritaires pour la protection de l'eau.

51 millions d'euros d'aides en 2019

redevance part de la facture d'eau des ménages : 50 centimes d'euros pour 1 000 litres d'eau

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne est de 4,12 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 494 euros par an et une mensualité de 41 euros en moyenne (estimation Loire-Bretagne d'après SPSFA - données agrégées disponibles - 2015).

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- Les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 12,16 % du montant de la facture d'eau.
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et éventuelle TVA.

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez vous sur www.services.eau.loire-bretagne.fr

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : agence.eau.loire-bretagne.fr & aides-redevances.eau.loire-bretagne.fr

Rapport annuel 2019 des points de recensement pour le service intercommunal sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement / NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE / 1

COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2019 ?

En 2019, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 366 millions d'euros dont plus de 290 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2019 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2019 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2019) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2019 est la première année du 11^e programmes d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau. Il apporte quelques modifications de financement.



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2019

L'année 2019 marque le lancement du 11^e programme d'action de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2019...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

6 APPELS A PROJETS POUR MOBILISER

En 2019, l'agence de l'eau lance 6 appels à projets et à initiatives. Ils visent à mobiliser les acteurs de l'eau sur six sujets prioritaires :

- la restauration des milieux aquatiques et humides en faveur des espèces menacées,
- les économies d'eau consommée pour s'adapter au changement climatique,
- la mise en place de filières agricoles favorables à l'eau,
- la biodiversité marine,
- la gestion durable de l'eau de pluie en milieu urbain,
- les paiements pour services environnementaux.

Le but ? Faire émerger de nouveaux projets et des expérimentations de solutions innovantes dès la première année de son 11^e programme d'intervention (2019-2024).

Cette première année est marquée par un fort dynamisme du taux d'exécution des engagements financiers (près de 95 %). L'agence de l'eau a versé près de 270 millions d'euros d'aides.

Pour reconquérir la qualité des rivières, près de la moitié des aides ciblent l'assainissement collectif prioritaire (pollution domestique).

UN ÉTAT DES LIEUX POUR ÉLABORER LE SDAGE 2022-2027

L'état des lieux constitue un point de départ en posant un diagnostic sur le bassin. Il permet d'identifier et de cibler les actions à mener dans un seul but : restaurer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Les rivières, les lacs, les eaux souterraines, les estuaires sont tous concernés.



Le comité de bassin élabore maintenant le projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) 2022-2027 et son programme de mesures associé.

La notion de bon état des eaux émane de la directive cadre européenne sur l'eau (ou DCE) du 23 octobre 2000. L'atteinte d'un bon état des eaux à horizon 2027 y est fixée.

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 335 communautés de communes, près de 7 000 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Délégation Armorique

Parc technologique du zoopôle
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B
18 rue de Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42
armorique@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Buffon - CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74
contact@eau-loire-bretagne.fr
agence.eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon - CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 73 25
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Maine-Loire-Océan

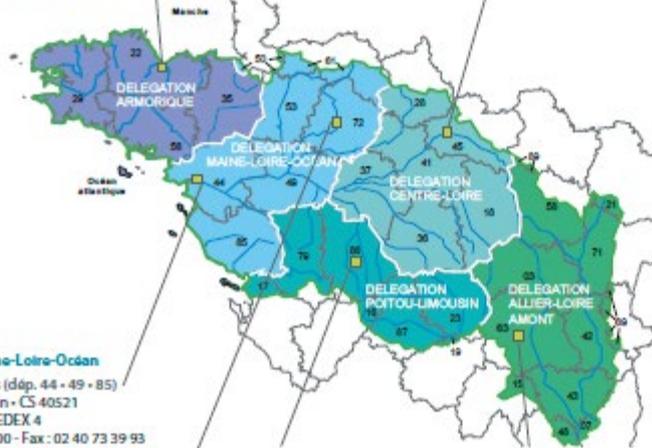
→ Site de Nantes (dép. 44 - 49 - 85)
1 rue Eugène Varlin - CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
→ Site de Mans (dép. 49 - 50 - 53 - 61 - 72)
17 rue Jean Grémillon - CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 86 96 18 - Fax : 02 43 86 96 11
mlo-mans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goulette - CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud - CS 40039
63370 LEMPEDES
Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 62
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Pendant 2 ans, mois après mois, sujet après sujet, une web série et une foule de contenus éditoriaux pour présenter, répondre, décrypter, échanger directement avec les citoyens.

Les agences de l'eau s'engagent pour améliorer la culture générale de l'eau.

Rendez-vous sur enimmersion-eau.fr

et sur les réseaux sociaux



L'eau a quelque chose à vous dire...

ANNEXE 3 : QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ? NOTE DE SYNTHÈSE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE



037000067
BALLAN MIRE



Agence Régionale de Santé
Centre-Val de Loire

Quelle eau buvez-vous ?



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET D'INDRE-ET-LOIRE

Ressources – origines de l'eau

Les eaux distribuées proviennent 1) Forage de MIRE - Traitement : déferrisation physico-chimique puis chloration gaz. 2) Puits au turonien de SAINTE ROSE - Traitement : filtration sur charbon actif et désinfection au chlore gazeux. Les eaux sont mélangées avant distribution. La gestion est assurée en affermage par VEOLIA EAU.

Communes desservies

Le réseau de distribution concerne la commune de BALLAN-MIRE.

Contrôle sanitaire réglementaire

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits. Ainsi, en 2019, 20 prélèvements ont été réalisés sur le réseau et en production donnant lieu à diverses analyses (pouvant comporter jusqu'à 319 paramètres). Chaque analyse est interprétée en référence aux valeurs réglementaires définies en application du Code de la santé publique. Les résultats de ces analyses peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Principaux résultats d'analyses

Paramètre	Norme	Taux de conformité	Commentaires
Bactériologie	Absence de germe tests indicateurs de contamination fécale	100 %	Eau de bonne qualité bactériologique

Paramètre	Seuil réglementaire	Teneur moyenne	Teneur maximale	Commentaires
Dureté	-	25,2 °f	26,1 °f	Eau calcaire
Nitrates	50 mg/l	3,1 mg/L	12,0 mg/L	Eau conforme en nitrates.
Pesticide prédominant	0,1 µg/l	Inférieure au seuil de détection	Inférieure au seuil de détection	Eau conforme en pesticides Nombre de molécules recherchées : 220
Fluor	1,5 mg/l	0,36 mg/L	0,38 mg/L	Eau faiblement fluorée
Fer	200 µg/l	62 µg/L	249 µg/L	En moyenne, eau conforme en fer. 1 dépassement sur les 20 analyses effectuées.
Arsenic	10 µg/l	Inférieure au seuil de détection de 1µg/l	Inférieure au seuil de détection de 1µg/l	Eau conforme en arsenic
Sélénium	10 µg/l	1,7 µg/L	6,9 µg/L	Eau conforme en sélénium

Conclusion sanitaire globale

Eau de bonne qualité bactériologique. En moyenne, eau de qualité physico-chimique conforme aux exigences réglementaires.

ARS Centre-Val de Loire – Délégation départementale d'Indre-et-Loire
Cité administrative Champ Girault
38 rue Edouard Vaillant - CS 94214
37042 TOURS CEDEX 1
Tél. :02 38 77 34 25 Fax :02 47 20 60 11
www.ars.centre-val-de-loire.sante.fr

Recommandations sanitaires

- Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.
- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- A dose modérée, le fluor est bénéfique pour la santé. La teneur étant inférieure à 0,5 mg/l, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire après avis médical.
- Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
- Si la saveur ou la couleur de l'eau change, signalez-le à votre distributeur d'eau.

2019

037000127
CHAMBRAY**Recommandations
sanitaires**

- Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.
- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- A dose modérée, le fluor est bénéfique pour la santé. Compte tenu de la teneur en fluor comprise entre 0,5 et 1,5 mg/l, un apport complémentaire en fluor n'est pas recommandé. La consommation de sel fluoré est déconseillée.
- Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
- Si la saveur ou la couleur de l'eau change, signalez-le à votre distributeur d'eau.

Ressources – origines de l'eau

Les eaux distribuées proviennent du forage au cénomaniens "LES PIÈCES DE LA BRANCHOIRE"
 - Traitement : déferrisation physico-chimique suivi d'une chloration au chlore gazeux - et de TOURS
 (origine : alluvions de La Loire) à hauteur de 20 %.
 La gestion est assurée en affermage par VEOLIA EAU.

Communes desservies

Le réseau de distribution concerne la commune de CHAMBRAY-LES-TOURS.

Contrôle sanitaire réglementaire

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits. Ainsi, en 2019, 28 prélèvements ont été réalisés sur le réseau et en production donnant lieu à diverses analyses (pouvant comporter jusqu'à 319 paramètres). Chaque analyse est interprétée en référence aux valeurs réglementaires définies en application du Code de la santé publique. Les résultats de ces analyses peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Principaux résultats d'analyses

Paramètre	Norme	Taux de conformité	Commentaires
Bactériologie	Absence de germe tests indicateurs de contamination fécale	100 %	Eau de bonne qualité bactériologique

Paramètre	Seuil réglementaire	Teneur moyenne	Teneur maximale	Commentaires
Dureté	-	10,5 °f	11,2 °f	Eau peu calcaire
Nitrates	50 mg/l	3,8 mg/L	6,8 mg/L	Eau conforme en nitrates.
Pesticide prédominant	0,1 µg/l	0,009 µg/L Esa metolachlore	0,017 µg/L Esa metolachlore	Eau conforme en pesticides Nombre de molécules recherchées : 220.
Fluor	1,5 mg/l	0,68 mg/L	0,70 mg/L	Eau moyennement fluorée
Fer	200 µg/l	13 µg/L	109 µg/L	Eau conforme en fer
Arsenic	10 µg/l	0,3 µg/L	1,0 µg/L	Eau conforme en arsenic
Sélénium	10 µg/l	Inférieure au seuil de détection de 2,5µg/l	Inférieure au seuil de détection de 2,5µg/l	Eau conforme en sélénium

Conclusion sanitaire globale

Eau de bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

2019

037000263

FONDETTES (LUYNES)

**Recommandations
sanitaires**

- Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.
- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- A dose modérée, le fluor est bénéfique pour la santé. La teneur étant inférieure à 0,5 mg/l, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire après avis médical.
- Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
- Si la saveur ou la couleur de l'eau change, signalez-le à votre distributeur d'eau.

Ressources – origines de l'eau

L'eau distribuée provient de LUYNES : Forage au cénomanien "LES PINS"
 - Traitement : déferisation biologique et désinfection au chlore gazeux.
 La gestion de l'eau est assurée en affermage par VEOLIA EAU.

Communes desservies

Le réseau de distribution concerne les communes de LUYNES et de SAINT-ETIENNE-DE-CHIGNY sauf "La Queue de Merluche".

Contrôle sanitaire réglementaire

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits. Ainsi, en 2019, 15 prélèvements ont été réalisés sur le réseau et en production donnant lieu à diverses analyses (pouvant comporter jusqu'à 317 paramètres). Chaque analyse est interprétée en référence aux valeurs réglementaires définies en application du Code de la santé publique. Les résultats de ces analyses peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Principaux résultats d'analyses

Paramètre	Norme	Taux de conformité	Commentaires
Bactériologie	Absence de germe tests indicateurs de contamination fécale	100 %	Eau de bonne qualité bactériologique

Paramètre	Seuil réglementaire	Teneur moyenne	Teneur maximale	Commentaires
Dureté	-	21,6 °f	22,6 °f	Eau calcaire
Nitrates	50 mg/l	Inférieure au seuil de détection de 3mg/l	Inférieure au seuil de détection de 3mg/l	Eau conforme en nitrates.
Pesticide prédominant	0,1 µg/l	Inférieure au seuil de détection	Inférieure au seuil de détection	Eau conforme en pesticides Nombre de molécules recherchées : 218.
Fluor	1,5 mg/l	0,28 mg/L	0,28 mg/L	Eau faiblement fluorée
Fer	200 µg/l	5 µg/L	12 µg/L	Eau conforme en fer
Arsenic	10 µg/l	Inférieure au seuil de détection de 1µg/l	Inférieure au seuil de détection de 1µg/l	Eau conforme en arsenic
Sélénium	10 µg/l	Inférieure au seuil de détection de 2,5µg/l	Inférieure au seuil de détection de 2,5µg/l	Eau conforme en sélénium

Conclusion sanitaire globale

Eau de bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

ARS Centre-Val de Loire – Délégation départementale d'Indre-et-Loire
 Cité administrative Champ Girault
 38 rue Edouard Vaillant - CS 94214
 37042 TOURS CEDEX 1
 Tél. :02 38 77 34 25 Fax :02 47 20 60 11
www.ars.centre-val-de-loire.sante.fr

2019

037000284

FONDETTES (FORAGE)

**Recommandations
sanitaires**

- Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.
- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- A dose modérée, le fluor est bénéfique pour la santé. La teneur étant inférieure à 0,5 mg/l, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire après avis médical.
- Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
- Si la saveur ou la couleur de l'eau change, signalez-le à votre distributeur d'eau.

Ressources – origines de l'eau

Les eaux distribuées proviennent du forage au oënomanien de la "BOURDONNIERE" - Traitement : déferrisation physico-chimique et désinfection au chlore gazeux. 10% de l'eau provient du champ captant dans les alluvions de la Loire et le turonien de "L'ILE GODINEAU". La gestion de l'eau est assurée en affermage par VEOLIA EAU.

Communes desservies

Le réseau de distribution concerne la commune de FONDETTES : le plateau jusqu'à la mairie incluse.

Contrôle sanitaire réglementaire

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits. Ainsi, en 2019, 18 prélèvements ont été réalisés sur le réseau et en production donnant lieu à diverses analyses (pouvant comporter jusqu'à 319 paramètres). Chaque analyse est interprétée en référence aux valeurs réglementaires définies en application du Code de la santé publique. Les résultats de ces analyses peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Principaux résultats d'analyses

Paramètre	Norme	Taux de conformité	Commentaires
Bactériologie	Absence de germes tests indicateurs de contamination fécale	100 %	Eau de bonne qualité bactériologique

Paramètre	Seuil réglementaire	Teneur moyenne	Teneur maximale	Commentaires
Dureté	-	20,7 °f	22,6 °f	Eau calcaire
Nitrates	50 mg/l	8,1 mg/L	19,0 mg/L	Eau conforme en nitrates.
Pesticide prédominant	0,1 µg/l	0,028 µg/L Esa metolachlore	0,061 µg/L Esa metolachlore	Eau conforme en pesticides Nombre de molécules recherchées : 220.
Fluor	1,5 mg/l	0,12 mg/L	0,23 mg/L	Eau faiblement fluorée
Fer	200 µg/l	9 µg/L	33 µg/L	Eau conforme en fer
Arsenic	10 µg/l	1,3 µg/L	1,4 µg/L	Eau conforme en arsenic
Sélénium	10 µg/l	1,7 µg/L	3,3 µg/L	Eau conforme en sélénium

Conclusion sanitaire globale

Eau de bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

2019

037001019

FONDETTES (PUITS)

**Recommandations
sanitaires**

- Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.
- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- A dose modérée, le fluor est bénéfique pour la santé. La teneur étant inférieure à 0,5 mg/l, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire après avis médical.
- Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
- Si la saveur ou la couleur de l'eau change, signalez-le à votre distributeur d'eau.

Ressources – origines de l'eau

Les eaux distribuées proviennent de "L'ILE GODINEAU" : Champ captant de 4 forages dans les alluvions de la Loire et le turonien - Traitement : chloration à l'eau de javel.
 La gestion de l'eau est assurée en affermage par VEOLIA EAU.

Communes desservies

Le réseau de distribution concerne la partie basse de FONDETTES et le plateau à hauteur de 10% de l'eau distribuée.

Contrôle sanitaire réglementaire

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits.
 Ainsi, en 2019, 18 prélèvements ont été réalisés sur le réseau et en production donnant lieu à diverses analyses (pouvant comporter jusqu'à 317 paramètres). Chaque analyse est interprétée en référence aux valeurs réglementaires définies en application du Code de la santé publique.
 Les résultats de ces analyses peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Principaux résultats d'analyses

Paramètre	Norme	Taux de conformité	Commentaires	
Bactériologie	Absence de germe tests indicateurs de contamination fécale	100 %	Eau de bonne qualité bactériologique	
Paramètre	Seuil réglementaire	Teneur moyenne	Teneur maximale	Commentaires
Dureté	-	21,1 °f	22,4 °f	Eau calcaire
Nitrates	50 mg/l	9,8 mg/L	19,0 mg/L	Eau conforme en nitrates.
Pesticide prédominant	0,1 µg/l	0,037 µg/L Esa metazachlore	0,093 µg/L Esa metazachlore	Eau conforme en pesticides Nombre de molécules recherchées : 218.
Fluor	1,5 mg/l	Inférieure au seuil de détection de 0,200mg/l	Inférieure au seuil de détection de 0,200mg/l	Eau faiblement fluorée
Fer	200 µg/l	11 µg/L	32 µg/L	Eau conforme en fer
Arsenic	10 µg/l	1,6 µg/L	1,7 µg/L	Eau conforme en arsenic
Sélénium	10 µg/l	4,1 µg/L	4,8 µg/L	Eau conforme en sélénium

Conclusion sanitaire globale

Eau de bonne qualité bactériologique et physico-chimique.



037000810

JOUE LES TOURS

Ressources – origines de l'eau

Les eaux distribuées proviennent de 1) Aux "2 Lions" à TOURS : forages au cénomaniens St Sauveur F1 et F2, tous les 2 déferrés et mélangés à l'eau traitée de l'usine de Pont de Cher (clarification, ozonation, filtration sur charbon actif et chloration gazeuse) ; 2) Près du château d'eau : forages au cénomaniens de « La Mignonne » F3 et de « La Troue » F4 - Traitement : déferrisation et désinfection au chlore gazeux. Les eaux issues des 2 sites sont mélangées dans le château d'eau de 4000 m3 avant distribution. La gestion de l'eau est assurée en affermage par VEOLIA EAU.

Recommandations sanitaires

- Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.
- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- A dose modérée, le fluor est bénéfique pour la santé. La teneur étant inférieure à 0,5 mg/l, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire après avis médical.
- Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
- Si la saveur ou la couleur de l'eau change, signalez-le à votre distributeur d'eau.

Communes desservies

Le réseau de distribution concerne la commune de JOUE-LES-TOURS.

Contrôle sanitaire réglementaire

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits. Ainsi, en 2019, 65 prélèvements ont été réalisés sur le réseau et en production donnant lieu à diverses analyses (pouvant comporter jusqu'à 319 paramètres). Chaque analyse est interprétée en référence aux valeurs réglementaires définies en application du Code de la santé publique. Les résultats de ces analyses peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Principaux résultats d'analyses

Paramètre	Norme	Taux de conformité	Commentaires	
Bactériologie	Absence de germe tests indicateurs de contamination fécale	100 %	Eau de bonne qualité bactériologique	
Paramètre	Seuil réglementaire	Teneur moyenne	Teneur maximale	Commentaires
Dureté	-	25,0 °f	34,6 °f	Eau calcaire
Nitrates	50 mg/l	6,2 mg/L	28,0 mg/L	Eau conforme en nitrates.
Pesticide prédominant	0,1 µg/l	0,019 µg/L Esa metolachlore	0,053 µg/L Esa metolachlore	Eau conforme en pesticides Nombre de molécules recherchées : 220.
Fluor	1,5 mg/l	0,15 mg/L	0,34 mg/L	Eau faiblement fluorée
Fer	200 µg/l	45 µg/L	322 µg/L	En moyenne, eau conforme en fer. 2 dépassements sur les 58 analyses effectuées.
Arsenic	10 µg/l	0,3 µg/L	0,7 µg/L	Eau conforme en arsenic
Sélénium	10 µg/l	0,1 µg/L	0,3 µg/L	Eau conforme en sélénium
Carbone organique total (COT)	2,0 mg(C)/l	1,5 mg(C)/L	3,8 mg(C)/L	Eau en moyenne conforme en carbone organique total (indicateur de la matière organique). 3 dépassements sur 12 analyses effectuées.

Conclusion sanitaire globale

Eau de bonne qualité bactériologique. En moyenne, eau de qualité physico-chimique conforme aux exigences réglementaires.

ARS Centre-Val de Loire – Délégation départementale d'Indre-et-Loire
Cité administrative Champ Girault
38 rue Edouard Vaillant - CS 94214
37042 TOURS CEDEX 1
Tél. :02 38 77 34 25 Fax :02 47 20 60 11
www.ars.centre-val-de-loire.sante.fr



037000399
METTRAY

**Recommandations
sanitaires**

- Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.
- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- A dose modérée, le fluor est bénéfique pour la santé. La teneur étant inférieure à 0,5 mg/l, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire après avis médical.
- Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
- Si la saveur ou la couleur de l'eau change, signalez-le à votre distributeur d'eau.

Ressources – origines de l'eau

Les eaux distribuées proviennent des forages au turonien des "BOURGETTERIES et de "GUINDREAU".
- Traitement : déferrisation biologique et désinfection au chlore gazeux.
La gestion est assurée en affermage par VEOLIA EAU.

Communes desservies

Le réseau de distribution concerne la commune de METTRAY.

Contrôle sanitaire réglementaire

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits. Ainsi, en 2019, 10 prélèvements ont été réalisés sur le réseau et en production donnant lieu à diverses analyses (pouvant comporter jusqu'à 317 paramètres). Chaque analyse est interprétée en référence aux valeurs réglementaires définies en application du Code de la santé publique. Les résultats de ces analyses peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Principaux résultats d'analyses

Paramètre	Norme	Taux de conformité	Commentaires	
Bactériologie	Absence de germe tests indicateurs de contamination fécale	100 %	Eau de bonne qualité bactériologique	
Paramètre	Seuil réglementaire	Teneur moyenne	Teneur maximale	Commentaires
Dureté	-	35,3 °f	35,6 °f	Eau très calcaire
Nitrates	50 mg/l	Inférieure au seuil de détection de 3mg/l	Inférieure au seuil de détection de 3mg/l	Eau conforme en nitrates.
Pesticide prédominant	0,1 µg/l	Inférieure au seuil de détection	Inférieure au seuil de détection	Eau conforme en pesticides Nombre de molécules recherchées : 218.
Fluor	1,5 mg/l	Inférieure au seuil de détection de 0,200mg/l	Inférieure au seuil de détection de 0,200mg/l	Eau faiblement fluorée
Fer	200 µg/l	6 µg/L	12 µg/L	Eau conforme en fer
Arsenic	10 µg/l	Inférieure au seuil de détection de 1µg/l	Inférieure au seuil de détection de 1µg/l	Eau conforme en arsenic
Sélénium	10 µg/l	Inférieure au seuil de détection de 2,5µg/l	Inférieure au seuil de détection de 2,5µg/l	Eau conforme en sélénium

Conclusion sanitaire globale

Eau de bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

2019

037000461

NOTRE DAME D'OË
(CHANCEAUX)

**Recommandations
sanitaires**

- Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.
- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- A dose modérée, le fluor est bénéfique pour la santé. La teneur étant inférieure à 0,5 mg/l, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire après avis médical.
- Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
- Si la saveur ou la couleur de l'eau change, signalez-le à votre distributeur d'eau.

Ressources – origines de l'eau

L'eau distribuée provient du forage au turonien de "LANGENNERIE" à CHANCEAUX SUR CHOISILLE
- Traitement : désinfection au chlore gazeux.
La gestion de l'eau est assurée en affermage par VEOLIA EAU.

Communes desservies

Le réseau de distribution concerne les communes de CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE (Langennerie) et CERELLES.

Contrôle sanitaire réglementaire

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits. Ainsi, en 2019, 10 prélèvements ont été réalisés sur le réseau et en production donnant lieu à diverses analyses (pouvant comporter jusqu'à 297 paramètres). Chaque analyse est interprétée en référence aux valeurs réglementaires définies en application du Code de la santé publique. Les résultats de ces analyses peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Principaux résultats d'analyses

Paramètre	Norme	Taux de conformité	Commentaires
Bactériologie	Absence de germe tests indicateurs de contamination fécale	100 %	Eau de bonne qualité bactériologique

Paramètre	Seuil réglementaire	Teneur moyenne	Teneur maximale	Commentaires
Dureté	-	30,5 °f	30,5 °f	Eau très calcaire
Nitrates	50 mg/l	17,3 mg/L	18,0 mg/L	Eau conforme en nitrates.
Pesticide prédominant	0,1 µg/l	0,057 µg/L Esa metolachlore	0,057 µg/L Esa metolachlore	Eau conforme en pesticides Nombre de molécules recherchées : 220.
Fluor	1,5 mg/l	Inférieure au seuil de détection de 0,200mg/l	Inférieure au seuil de détection de 0,200mg/l	Eau faiblement fluorée
Fer	200 µg/l	12 µg/L	33 µg/L	Eau conforme en fer
Arsenic	10 µg/l	0,7 µg/L	0,7 µg/L	Eau conforme en arsenic
Sélénium	10 µg/l	4,2 µg/L	4,2 µg/L	Eau conforme en sélénium

Conclusion sanitaire globale

Eau de bonne qualité bactériologique et physico-chimique.



037000450
NOTRE DAME D'OE



Quelle eau buvez-vous ?



Recommandations sanitaires

- Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.
- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- A dose modérée, le fluor est bénéfique pour la santé. Compte tenu de la teneur en fluor comprise entre 0,5 et 1,5 mg/l, un apport complémentaire en fluor n'est pas recommandé. La consommation de sel fluoré est déconseillée.
- Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
- Si la saveur ou la couleur de l'eau change, signalez-le à votre distributeur d'eau.

Ressources – origines de l'eau

Les eaux distribuées proviennent du forage au turonien de "La GANOIRE" F1 et du forage au cénonanien "LA GANOIRE" F2 à NOTRE DAME D'OE - Traitement : l'eau du forage au cénonanien est défermée. Les eaux sont désinfectées au chlore gazeux et mélangées avant distribution. La gestion est assurée en affermage par VEOLIA EAU.

Communes desservies

Le réseau de distribution concerne les communes de NOTRE-DAME-D'OE et CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE (sauf Langennerie).

Contrôle sanitaire réglementaire

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits. Ainsi, en 2019, 19 prélèvements ont été réalisés sur le réseau et en production donnant lieu à diverses analyses (pouvant comporter jusqu'à 319 paramètres). Chaque analyse est interprétée en référence aux valeurs réglementaires définies en application du Code de la santé publique. Les résultats de ces analyses peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Principaux résultats d'analyses

Paramètre	Norme	Taux de conformité	Commentaires
Bactériologie	Absence de germe tests indicateurs de contamination fécale	100 %	Eau de bonne qualité bactériologique

Paramètre	Seuil réglementaire	Teneur moyenne	Teneur maximale	Commentaires
Dureté	-	36,6 °f	38,3 °f	Eau très calcaire
Nitrates	50 mg/l	10,8 mg/L	19,0 mg/L	Eau conforme en nitrates.
Pesticide prédominant	0,1 µg/l	0,044 µg/L Esa metolachlore	0,076 µg/L Esa metolachlore	Eau conforme en pesticides Nombre de molécules recherchées : 220.
Fluor	1,5 mg/l	0,63 mg/L	0,72 mg/L	Eau moyennement fluorée
Fer	200 µg/l	25 µg/L	77 µg/L	Eau conforme en fer
Arsenic	10 µg/l	0,2 µg/L	0,5 µg/L	Eau conforme en arsenic
Sélénium	10 µg/l	3,0 µg/L	3,0 µg/L	Eau conforme en sélénium

Conclusion sanitaire globale

Eau de bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

ARS Centre-Val de Loire – Délégation départementale d'Indre-et-Loire
Cité administrative Champ Girault
38 rue Edouard Vaillant - CS 94214
37042 TOURS CEDEX 1
Tel. :02 38 77 34 25 Fax :02 47 20 60 11
www.ars.centre-val-de-loire.sante.fr

2019

037000630

ST CYR SUR LOIRE

**Recommandations
sanitaires**

- Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.
- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- A dose modérée, le fluor est bénéfique pour la santé. La teneur étant inférieure à 0,5 mg/l, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire après avis médical.
- Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
- Si la saveur ou la couleur de l'eau change, signalez-le à votre distributeur d'eau.

Ressources – origines de l'eau

Sur la commune de TOURS : champ captant de "L'île Simon" 3 puits à drains rayonnants dans les alluvions de La Loire et forage au Cénomaniens « Ile Simon F7 » - Traitement : déferrisation-démanganisation biologique et désinfection au bioxyde de chlore.
 La gestion est assurée en régie par TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE.

Communes desservies

Le réseau dessert ST CYR SUR LOIRE, LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE et TOURS NORD sauf le secteur délimité par les avenues Maginot et Gustave Eiffel et les rues des Bordiers et François Hardouin.

Contrôle sanitaire réglementaire

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits.

Ainsi, en 2019, 73 prélèvements ont été réalisés sur le réseau et en production donnant lieu à diverses analyses (pouvant comporter jusqu'à 319 paramètres). Chaque analyse est interprétée en référence aux valeurs réglementaires définies en application du Code de la santé publique.

Les résultats de ces analyses peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Principaux résultats d'analyses

Paramètre	Norme	Taux de conformité	Commentaires
Bactériologie	Absence de germes tests indicateurs de contamination fécale	100 %	Eau de bonne qualité bactériologique

Paramètre	Seuil réglementaire	Teneur moyenne	Teneur maximale	Commentaires
Dureté	-	11,5 °f	13,5 °f	Eau peu calcaire
Nitrates	50 mg/l	9,8 mg/L	20,0 mg/L	Eau conforme en nitrates.
Pesticide prédominant	0,1 µg/l	0,090 µg/L Esa metolachlore	0,170 µg/L Esa metolachlore	En moyenne, eau conforme en pesticides. Nombre de molécules recherchées : 220. Nombre de molécules avec dépassement : 1. 5 dépassements sur les 16 analyses effectuées.
Fluor	1,5 mg/l	Inférieure au seuil de détection de 0,200mg/l	Inférieure au seuil de détection de 0,200mg/l	Eau faiblement fluorée
Fer	200 µg/l	14 µg/L	47 µg/L	Eau conforme en fer
Arsenic	10 µg/l	2,5 µg/L	3,0 µg/L	Eau conforme en arsenic
Sélénium	10 µg/l	0,4 µg/L	0,7 µg/L	Eau conforme en sélénium
Carbone organique total (COT)	2,0 mg(C)/l	1,9 mg(C)/L	2,9 mg(C)/L	Eau en moyenne conforme en carbone organique total (indicateur de la matière organique). 4 dépassements sur 12 analyses effectuées.

Conclusion sanitaire globale

Eau de bonne qualité bactériologique. En moyenne, eau de qualité physico-chimique conforme aux exigences réglementaires.

ARS Centre-Val de Loire – Délégation départementale d'Indre-et-Loire
 Cité administrative Champ Girault
 38 rue Edouard Vaillant - CS 94214
 37042 TOURS CEDEX 1
 Tél. :02 38 77 34 33 Fax :02 47 20 60 11
www.ars.centre-val-de-loire.sante.fr

2019

037000746

ST PIERRE DES CORPS
(LOIRE)

**Recommandations
sanitaires**

- Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.
- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- A dose modérée, le fluor est bénéfique pour la santé. La teneur étant inférieure à 0,5 mg/l, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire après avis médical.
- Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
- Si la saveur ou la couleur de l'eau change, signalez-le à votre distributeur d'eau.

Ressources – origines de l'eau

L'eau a été fournie par le forage au cénomaniens des "SABLONS"
- Traitement : défermentation biologique, puis chloration gazeuse.
La gestion est assurée en régie par TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE.

Communes desservies

Le réseau de distribution concerne la commune de SAINT-PIERRE-DES-CORPS entre la Loire, la rue des Ateliers et l'avenue de Stalingrad.

Contrôle sanitaire réglementaire

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits. Ainsi, en 2019, 17 prélèvements ont été réalisés sur le réseau et en production donnant lieu à diverses analyses (pouvant comporter jusqu'à 319 paramètres). Chaque analyse est interprétée en référence aux valeurs réglementaires définies en application du Code de la santé publique. Les résultats de ces analyses peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Principaux résultats d'analyses

Paramètre	Norme	Taux de conformité	Commentaires	
Bactériologie	Absence de germes tests indicateurs de contamination fécale	100 %	Eau de bonne qualité bactériologique	
Paramètre	Seuil réglementaire	Teneur moyenne	Teneur maximale	Commentaires
Dureté	-	30,1 °f	31,5 °f	Eau très calcaire
Nitrates	50 mg/l	Inférieure au seuil de détection de 3mg/l	Inférieure au seuil de détection de 3mg/l	Eau conforme en nitrates.
Pesticide prédominant	0,1 µg/l	Inférieure au seuil de détection	Inférieure au seuil de détection	Eau conforme en pesticides Nombre de molécules recherchées : 220.
Fluor	1,5 mg/l	Inférieure au seuil de détection de 0,200mg/l	Inférieure au seuil de détection de 0,200mg/l	Eau faiblement fluorée
Fer	200 µg/l	10 µg/L	60 µg/L	Eau conforme en fer
Arsenic	10 µg/l	0,2 µg/L	0,3 µg/L	Eau conforme en arsenic
Sélénium	10 µg/l	0,2 µg/L	0,3 µg/L	Eau conforme en sélénium

Conclusion sanitaire globale

Eau de bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

2019

037000747

ST PIERRE DES CORPS
(COLOMBIER)

**Recommandations
sanitaires**

- Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.
- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- A dose modérée, le fluor est bénéfique pour la santé. La teneur étant inférieure à 0,5 mg/l, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire après avis médical.
- Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
- Si la saveur ou la couleur de l'eau change, signalez-le à votre distributeur d'eau.

Ressources – origines de l'eau

L'eau a été fournie par le forage au cénomaniens " LE COLOMBIER "
- Traitement : déferri-sation biologique suivie d'une désinfection au chlore gazeux.
La gestion est assurée en régie par TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE

Communes desservies

Le réseau de distribution concerne la commune de SAINT-PIERRE-DES-CORPS au sud des voies ferrées + le secteur situé entre les voies et l'avenue de Stalingrad.

Contrôle sanitaire réglementaire

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits. Ainsi, en 2019, 9 prélèvements ont été réalisés sur le réseau et en production donnant lieu à diverses analyses (pouvant comporter jusqu'à 319 paramètres). Chaque analyse est interprétée en référence aux valeurs réglementaires définies en application du Code de la santé publique. Les résultats de ces analyses peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Principaux résultats d'analyses

Paramètre	Norme	Taux de conformité	Commentaires	
Bactériologie	Absence de germe tests indicateurs de contamination fécale	100 %	Eau de bonne qualité bactériologique	
Paramètre	Seuil réglementaire	Teneur moyenne	Teneur maximale	Commentaires
Dureté	-	30,1 °f	30,4 °f	Eau très calcaire
Nitrates	50 mg/l	Inférieure au seuil de détection de 3mg/l	Inférieure au seuil de détection de 3mg/l	Eau conforme en nitrates.
Pesticide prédominant	0,1 µg/l	Inférieure au seuil de détection	Inférieure au seuil de détection	Eau conforme en pesticides Nombre de molécules recherchées : 220.
Fluor	1,5 mg/l	Inférieure au seuil de détection de 0,200mg/l	Inférieure au seuil de détection de 0,200mg/l	Eau faiblement fluorée
Fer	200 µg/l	23 µg/L	61 µg/L	Eau conforme en fer
Arsenic	10 µg/l	0,6 µg/L	0,6 µg/L	Eau conforme en arsenic
Sélénium	10 µg/l	0,4 µg/L	0,4 µg/L	Eau conforme en sélénium

Conclusion sanitaire globale

Eau de bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

2019

037000774+037000775

ST AVERTIN et LARCAY

Ressources – origines de l'eau

A SAINT AVERTIN, forage au cénomaniens de " ROSNAY" et 3 captages de la "Prairie de Cangé" : forages au cénomaniens de "L'ECHORCHEVEAU" et des "GRAVIERS" + puits dans les alluvions du Cher dont l'eau est chlorée - Traitement eau du cénomaniens : déferrisation physico-chimique, chloration gazeuse. Et mélange avec l'eau de TOURS (alluvions) dans la bêche de ROSNAY. La gestion de l'eau est assurée par TOURS METROPOLE VDL pour St Avertin et la mairie de LARCAY pour la commune de LARCAY.

Recommandations sanitaires

- Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.
- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- A dose modérée, le fluor est bénéfique pour la santé. Compte tenu de la teneur en fluor comprise entre 0,5 et 1,5 mg/l, un apport complémentaire en fluor n'est pas recommandé. La consommation de sel fluoré est déconseillée.
- Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
- Si la saveur ou la couleur de l'eau change, signalez-le à votre distributeur d'eau.

Communes desservies

Le réseau de distribution concerne les communes de ST AVERTIN et LARCAY

Contrôle sanitaire réglementaire

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits.

Ainsi, en 2019, 35 prélèvements ont été réalisés sur le réseau et en production donnant lieu à diverses analyses (pouvant comporter jusqu'à 319 paramètres). Chaque analyse est interprétée en référence aux valeurs réglementaires définies en application du Code de la santé publique.

Les résultats de ces analyses peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Principaux résultats d'analyses

Paramètre	Norme	Taux de conformité	Commentaires
Bactériologie	Absence de germe tests indicateurs de contamination fécale	100 %	Eau de bonne qualité bactériologique

Paramètre	Seuil réglementaire	Teneur moyenne	Teneur maximale	Commentaires
Dureté	-	23,2 °f	26,3 °f	Eau calcaire
Nitrates	50 mg/l	4,7 mg/L	12,0 mg/L	Eau conforme en nitrates.
Pesticide prédominant	0,1 µg/l	0,007 µg/L Atrazine déséthyl	0,044 µg/L Atrazine déséthyl	Eau conforme en pesticides Nombre de molécules recherchées : 220.
Fluor	1,5 mg/l	0,68 mg/L	0,90 mg/L	Eau moyennement fluorée
Fer	200 µg/l	41 µg/L	240 µg/L	En moyenne, eau conforme en fer. 1 dépassement sur les 25 analyses effectuées.
Arsenic	10 µg/l	0,4 µg/L	1,2 µg/L	Eau conforme en arsenic
Sélénium	10 µg/l	0,8 µg/L	1,8 µg/L	Eau conforme en sélénium

Conclusion sanitaire globale

Eau de bonne qualité bactériologique. En moyenne, eau de qualité physico-chimique conforme aux exigences réglementaires.



03700672
SAVONNIERES (DRUYE)



Quelle eau buvez-vous ?



Ressources – origines de l'eau

L'eau distribuée provient du forage au cénomanien de "L'AUDEVERDIERE"
- Traitement : défermisation biologique et désinfection au chlore gazeux.
La gestion de l'eau est assurée en affermage par VEOLIA EAU.

Communes desservies

Le réseau de distribution concerne la commune de DRUYE.

Contrôle sanitaire réglementaire

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits. Ainsi, en 2019, 9 prélèvements ont été réalisés sur le réseau et en production donnant lieu à diverses analyses (pouvant comporter jusqu'à 319 paramètres). Chaque analyse est interprétée en référence aux valeurs réglementaires définies en application du Code de la santé publique. Les résultats de ces analyses peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Principaux résultats d'analyses

Paramètre	Norme	Taux de conformité	Commentaires
Bactériologie	Absence de germen tests indicateurs de contamination fécale	100 %	Eau de bonne qualité bactériologique

Paramètre	Seuil réglementaire	Teneur moyenne	Teneur maximale	Commentaires
Dureté	-	25,3 °f	26,5 °f	Eau calcaire
Nitrates	50 mg/l	Inférieure au seuil de détection de 3mg/l	Inférieure au seuil de détection de 3mg/l	Eau conforme en nitrates.
Pesticide prédominant	0,1 µg/l	Inférieure au seuil de détection	Inférieure au seuil de détection	Eau conforme en pesticides Nombre de molécules recherchées : 220.
Fluor	1,5 mg/l	0,70 mg/L	0,70 mg/L	Eau moyennement fluorée
Fer	200 µg/l	11 µg/L	21 µg/L	Eau conforme en fer
Arsenic	10 µg/l	Inférieure au seuil de détection de 1µg/l	Inférieure au seuil de détection de 1µg/l	Eau conforme en arsenic
Sélénium	10 µg/l	Inférieure au seuil de détection de 2,5µg/l	Inférieure au seuil de détection de 2,5µg/l	Eau conforme en sélénium

Conclusion sanitaire globale

Eau de bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

Recommandations sanitaires

- Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.
- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- A dose modérée, le fluor est bénéfique pour la santé. Compte tenu de la teneur en fluor comprise entre 0,5 et 1,5 mg/l, un apport complémentaire en fluor n'est pas recommandé. La consommation de sel fluoré est déconseillée.
- Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
- Si la saveur ou la couleur de l'eau change, signalez-le à votre distributeur d'eau.

ARS Centre-Val de Loire – Délégation départementale d'Indre-et-Loire
Cité administrative Champ Girault
38 rue Edouard Vaillant - CS 94214
37042 TOURS CEDEX 1
Tél. :02 38 77 34 25 Fax :02 47 20 60 11
www.ars.centre-val-de-loire.sante.fr



037000677
SAVONNIERES



Quelle eau buvez-vous ?



Ressources – origines de l'eau

L'eau distribuée provient des puits de "CAVE GOUTTIÈRE" P2 et de "L'île aux Brions" P3 dans les alluvions du Cher et turonien à VILLANDRY -Traitement : chloration à l'eau de javel.
La gestion de l'eau est assurée en affermage par VEOLIA EAU.

Communes desservies

Le réseau de distribution concerne les communes de SAVONNIERES et VILLANDRY.

Recommandations sanitaires

- Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.
- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- A dose modérée, le fluor est bénéfique pour la santé. La teneur étant inférieure à 0,5 mg/l, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire après avis médical.
- Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
- Si la saveur ou la couleur de l'eau change, signalez-le à votre distributeur d'eau.

Contrôle sanitaire réglementaire

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits.
Ainsi, en 2019, 18 prélèvements ont été réalisés sur le réseau et en production donnant lieu à diverses analyses (pouvant comporter jusqu'à 317 paramètres). Chaque analyse est interprétée en référence aux valeurs réglementaires définies en application du Code de la santé publique.
Les résultats de ces analyses peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Principaux résultats d'analyses

Paramètre	Norme	Taux de conformité	Commentaires	
Bactériologie	Absence de germe tests indicateurs de contamination fécale	100 %	Eau de bonne qualité bactériologique	
Paramètre	Seuil réglementaire	Teneur moyenne	Teneur maximale	Commentaires
Dureté	-	26,5 °f	27,8 °f	Eau calcaire
Nitrates	50 mg/l	13,0 mg/L	22,0 mg/L	Eau conforme en nitrates.
Pesticide prédominant	0,1 µg/l	0,080 µg/L Esa metolachlore	0,270 µg/L Esa metolachlore	En moyenne, eau conforme en pesticides. 2 dépassements sur les 10 analyses effectuées. Nombre de molécules recherchées : 218. Nombre de molécules avec dépassement : 3.
Fluor	1,5 mg/l	0,21 mg/L	0,21 mg/L	Eau faiblement fluorée
Fer	200 µg/l	26 µg/L	202 µg/L	En moyenne, eau conforme en fer. 1 dépassement sur les 14 analyses effectuées.
Arsenic	10 µg/l	Inférieure au seuil de détection de 1µg/l	Inférieure au seuil de détection de 1µg/l	Eau conforme en arsenic
Sélénium	10 µg/l	3,3 µg/L	3,3 µg/L	Eau conforme en sélénium

Conclusion sanitaire globale

Eau de bonne qualité bactériologique. En moyenne, eau de qualité physico-chimique conforme aux exigences réglementaires.

ARS Centre-Val de Loire – Délégation départementale d'Indre-et-Loire
Cité administrative Champ Girault
38 rue Edouard Vaillant - CS 94214
37042 TOURS CEDEX 1
Tél. :02 38 77 34 25 Fax :02 47 20 60 11
www.ars.centre-val-de-loire.sante.fr

2019

037000877

TOURS (VILLE)

Ressources – origines de l'eau

Les eaux distribuées proviennent des Champs captant les alluvions de La Loire de "L'ILE AUCARD" (20 puits) et de "L'ILE AUX VACHES" (21 puits) - Traitement : Ozonation, filtration sur charbon actif et désinfection au chlore gazeux.
 La gestion de l'eau est assurée en régie par TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE.

Communes desservies

Le réseau de distribution concerne TOURS Centre et Sud, et TOURS Nord le secteur délimité par les avenues Maginot et Gustave Eiffel et les rues des Bordiers et François Hardouin. Puis LA RICHE le secteur du « Plessis ».

Contrôle sanitaire réglementaire

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits.

Ainsi, en 2019, 167 prélèvements ont été réalisés sur le réseau et en production donnant lieu à diverses analyses (pouvant comporter jusqu'à 319 paramètres). Chaque analyse est interprétée en référence aux valeurs réglementaires définies en application du Code de la santé publique.

Les résultats de ces analyses peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Principaux résultats d'analyses

Paramètre	Norme	Taux de conformité	Commentaires
Bactériologie	Absence de germes tests indicateurs de contamination fécale	100 %	Eau de bonne qualité bactériologique

Paramètre	Seuil réglementaire	Teneur moyenne	Teneur maximale	Commentaires
Dureté	-	11,9 °f	14,4 °f	Eau peu calcaire
Nitrates	50 mg/l	9,8 mg/L	22,0 mg/L	Eau conforme en nitrates.
Pesticide prédominant	0,1 µg/l	0,030 µg/L Esa metazachlore	0,147 µg/L Esa metazachlore	En moyenne, eau conforme en pesticides. Nombre de molécules recherchées : 220. Nombre de molécules avec dépassement : 3. 1 dépassement sur les 20 analyses effectuées.
Fluor	1,5 mg/l	Inférieure au seuil de détection de 0,200mg/l	Inférieure au seuil de détection de 0,200mg/l	Eau faiblement fluorée
Fer	200 µg/l	11 µg/L	142 µg/L	Eau conforme en fer
Arsenic	10 µg/l	2,7 µg/L	3,7 µg/L	Eau conforme en arsenic
Sélénium	10 µg/l	0,3 µg/L	1,0 µg/L	Eau conforme en sélénium
Carbone organique total (COT)	2,0 mg(C)/l	1,6 mg(C)/L	2,3 mg(C)/L	En moyenne, eau conforme en carbone organique total (indicateur de la matière organique). 3 dépassements sur 12 analyses effectuées.
Manganèse	50 µg/l	4,1 µg/L	71,8 µg/L	En moyenne eau conforme en manganèse. 1 dépassement sur 32 analyses effectuées.

Conclusion sanitaire globale

Eau de bonne qualité bactériologique. En moyenne, eau de qualité physico-chimique conforme aux exigences réglementaires.

ARS Centre-Val de Loire – Délégation départementale d'Indre-et-Loire
 Cité administrative Champ Girault
 38 rue Edouard Vaillant - CS 94214
 37042 TOURS CEDEX 1
 Tél. :02 38 77 34 33 Fax :02 47 20 60 11
www.ars.centre-val-de-loire.sante.fr

- Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.

- A dose modérée, le fluor est bénéfique pour la santé. La teneur étant inférieure à 0,5 mg/l, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire après avis médical.

- Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.

- Si la saveur ou la couleur de l'eau change, signalez-le à votre distributeur d'eau.



037000329

LA RICHE

Ressources – origines de l'eau

L'eau distribuée provient du forage au cénomanien "LE GRAND CARROI OUEST" à LA RICHE
- Traitement : déferrisation physico-chimique suivie d'une désinfection au chlore gazeux.
La gestion de l'eau est assurée en affermage par VEOLIA EAU à LA RICHE et BERTHENAY ; en régie métropolitaine assistée à ST GENOUPH.

Communes desservies

Le réseau de distribution concerne les communes de BERTHENAY, RICHE (LA) et SAINT-GENOUPH.

Contrôle sanitaire réglementaire

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits.
Ainsi, en 2019, 28 prélèvements ont été réalisés sur le réseau et en production donnant lieu à diverses analyses (pouvant comporter jusqu'à 319 paramètres). Chaque analyse est interprétée en référence aux valeurs réglementaires définies en application du Code de la santé publique.
Les résultats de ces analyses peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Principaux résultats d'analyses

Paramètre	Norme	Taux de conformité	Commentaires
Bactériologie	Absence de germe tests indicateurs de contamination fécale	100 %	Eau de bonne qualité bactériologique

Paramètre	Seuil réglementaire	Teneur moyenne	Teneur maximale	Commentaires
Dureté	-	22,2 °f	23,1 °f	Eau calcaire
Nitrates	50 mg/l	0,7 mg/L	16,0 mg/L	Eau conforme en nitrates.
Pesticide prédominant	0,1 µg/l	Inférieure au seuil de détection	Inférieure au seuil de détection	Eau conforme en pesticides Nombre de molécules recherchées : 220.
Fluor	1,5 mg/l	0,66 mg/L	0,67 mg/L	Eau moyennement fluorée
Fer	200 µg/l	22 µg/L	55 µg/L	Eau conforme en fer
Arsenic	10 µg/l	0,1 µg/L	0,3 µg/L	Eau conforme en arsenic
Sélénium	10 µg/l	0,2 µg/L	0,3 µg/L	Eau conforme en sélénium

Conclusion sanitaire globale

Eau de bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

ARS Centre-Val de Loire – Délégation départementale d'Indre-et-Loire
Cité administrative Champ Girault
38 rue Edouard Vaillant - CS 94214
37042 TOURS CEDEX 1
Tél. :02 38 77 34 25 Fax :02 47 20 60 11
www.ars.centre-val-de-loire.sante.fr

Recommandations sanitaires

- Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.
- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- A dose modérée, le fluor est bénéfique pour la santé. Compte tenu de la teneur en fluor comprise entre 0,5 et 1,5 mg/l, un apport complémentaire en fluor n'est pas recommandé. La consommation de sel fluoré est déconseillée.
- Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
- Si la saveur ou la couleur de l'eau change, signalez-le à votre distributeur d'eau.

ANNEXE 4 : FACTURES AU 1er JANVIER 2019

ET AU 1er JANVIER 2020

		BALLAN-MIRE					
		1er janvier 2019		1er janvier 2020		Variation	
Qlé en m3		prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	Montant € HT	%
Facture standard Base 120 m3							
DISTRIBUTION DE L'EAU							
Abonnement							
	Abonnement (part délégataire)		19,57		19,86		1,48%
	Abonnement (part collectivité)		11,33		11,33		0,00%
Consommation							
	Consommation (part délégataire)	120	0,2939	35,268	0,2982	35,784	1,46%
	Consommation (part collectivité)	120	0,442	53,04	0,442	53,04	0,00%
	Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)	120	0,051	6,12	0,0391	4,692	-23,33%
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES							
Consommation							
	Redevance assainissement (part collectivité)	120	1,18	141,6	1,18	141,6	0,00%
ORGANISMES PUBLICS							
Redevances							
	Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	0,23	27,6	0,23	27,6	0,00%
	Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0,15	18	0,15	18	0,00%
MONTANT € HT			312,53		311,91		-0,20%
MONTANT € TTC			336,90		336,24		-0,19%

		BERTHENAY					
		1er janvier 2019		1er janvier 2020		Variation	
Qlé en m3		prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	Montant € HT	%
Facture standard Base 120 m3							
DISTRIBUTION DE L'EAU							
Abonnement							
	Abonnement (part délégataire)		26,99		27,44		1,67%
	Abonnement (part collectivité)		22		22		0,00%
Consommation							
	Consommation (part délégataire)	120	0,637	76,44	0,648	77,76	1,73%
	Consommation (part collectivité)	120	0,406	48,72	0,406	48,72	0,00%
	Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)	120	0,008	0,96	0,1064	12,768	1230,00%
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES							
Consommation							
	Redevance assainissement (part collectivité)	120	1,18	141,6	1,18	141,6	0,00%
ORGANISMES PUBLICS							
Redevances							
	Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	0,23	27,6	0,23	27,6	0,00%
	Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0,15	18	0,15	18	0,00%
MONTANT € HT			362,31		375,89		3,75%
MONTANT € TTC			389,42		403,74		3,68%

		CHAMBRAY-LES-TOURS					
		1er janvier 2019		1er janvier 2020		Variation	
Qlé en m3		prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	Montant € HT	%
Facture standard Base 120 m3							
DISTRIBUTION DE L'EAU							
Abonnement							
	Abonnement (part délégataire)		11,5		11,72		1,91%
	Abonnement (part collectivité)		0		0		0,00%
Consommation							
	Consommation (part délégataire)	120	0,4475	53,7	0,4475	54,73	1,92%
	Consommation (part collectivité)	120	0,2485	29,82	0,2485	29,82	0,00%
	Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)	120	0,058	6,96	0,058	5,09	-26,87%
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES							
Consommation							
	Redevance assainissement (Part collectivité)	120	1,18	141,6	1,18	141,6	0,00%
ORGANISMES PUBLICS							
Redevances							
	Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	0,23	27,6	0,23	27,6	0,00%
	Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0,15	18	0,15	18	0,00%
MONTANT € HT			289,18		289,56		-0,21%
MONTANT € TTC			312,27		311,61		-0,21%

		CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE					
		1er janvier 2019		1er janvier 2020		Variation	
Qlé en m3		prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	Montant € HT	%
Facture standard Base 120 m3							
DISTRIBUTION DE L'EAU							
Abonnement							
	Abonnement (part délégataire)		33,85		34,41		1,65%
	Abonnement (part collectivité)		13,5		13,5		0,00%
Consommation							
	Consommation (Part délégataire)	120	0,85	102	0,864	103,68	1,65%
	Consommation (Part collectivité)	120	0,1425	17,1	0,1425	17,1	0,00%
	Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)	120	0,043	5,16	0,0288	3,456	-33,02%
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES							
Consommation							
	Redevance assainissement (Part collectivité)	120	1,18	141,6	1,18	141,6	0,00%
ORGANISMES PUBLICS							
Redevances							
	Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	0,23	27,6	0,23	27,6	0,00%
	Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0,15	18	0,15	18	0,00%
MONTANT € HT			358,61		359,346		0,15%
MONTANT € TTC			385,73		386,29		0,15%

		DRUYE				Variation	
		1er janvier 2019		1er janvier 2020		%	
	Qté en m3	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	%
Facture standard Base 120 m3							
DISTRIBUTION DE L'EAU							
Abonnement							
Abonnement (part délégataire)		79,9		81,21		1,64%	
Abonnement (part collectivité)		23,3		23,3		0,00%	
Consommation							
Consommation (part délégataire)	120	121,66	1,0308	123,70		1,68%	
Consommation (part collectivité)	120	35,04	0,292	35,04		0,00%	
Présentation ressources en eau (Ag. de l'Eau)	120	6,72	0,056	6,096		-9,29%	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES							
Consommation							
Redevance assainissement (Part collectivité)	120	141,6	1,18	141,6		0,00%	
ORGANISMES PUBLICS							
Redevances							
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	27,6	0,23	27,6		0,00%	
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	18	0,15	18		0,00%	
MONTANT € HT		453,82		456,54		0,60%	
MONTANT € TTC		485,86		488,83		0,59%	

		FONDETTES				Variation	
		1er janvier 2019		1er janvier 2020		%	
	Qté en m3	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	%
Facture standard Base 120 m3							
DISTRIBUTION DE L'EAU							
Abonnement							
Abonnement (part délégataire)		34,21		34,76		1,61%	
Abonnement (part collectivité)		13,59		13,59		0,00%	
Consommation							
Consommation (part délégataire)	120	80,28	0,669	81,60		1,64%	
Consommation (part collectivité)	120	29,48	0,2457	29,48		0,00%	
Présentation ressources en eau (Ag. de l'Eau)	120	3,72	0,031	3,72		0,00%	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES							
Consommation							
Redevance assainissement (Part collectivité)	120	141,6	1,18	141,6		0,00%	
ORGANISMES PUBLICS							
Redevances							
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	27,6	0,23	27,6		0,00%	
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	18	0,15	18		0,00%	
MONTANT € HT		348,48		354,78		1,81%	
MONTANT € TTC		374,83		381,48		1,77%	

		JOUË-LES-TOURS				Variation	
		1er janvier 2019		1er janvier 2020		%	
	Qté en m3	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	%
Facture standard Base 120 m3							
DISTRIBUTION DE L'EAU							
Abonnement							
Abonnement (part délégataire)		42,67		43,32		1,52%	
Abonnement (part collectivité)		0		0		0,00%	
Consommation							
Consommation (part délégataire)	120	83,316	0,7053	84,636		1,58%	
Consommation (part collectivité)	120	17,60	0,1467	17,60		0,00%	
Présentation ressources en eau (Ag. de l'Eau)	120	6,72	0,056	4,284		-36,25%	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES							
Consommation							
Redevance assainissement (Part collectivité)	120	141,6	1,18	141,6		0,00%	
ORGANISMES PUBLICS							
Redevances							
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	27,6	0,23	27,6		0,00%	
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	18	0,15	18		0,00%	
MONTANT € HT		337,51		337,04		-0,14%	
MONTANT € TTC		362,26		362,76		-0,14%	

		LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE				Variation	
		1er janvier 2019		1er janvier 2020		%	
	Qté en m3	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	%
Facture standard Base 120 m3							
DISTRIBUTION DE L'EAU							
abonnement							
abonnement prime fixe		27		27		0,00%	
consommation							
	120	120	1	120		0,00%	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES							
Consommation							
Redevance assainissement (Part collectivité)	120	141,6	1,18	141,6		0,00%	
ORGANISMES PUBLICS							
Redevances							
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	27,6	0,23	27,6		0,00%	
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	18	0,15	18		0,00%	
Prélèvement (Ag. de l'Eau)	120	6,00	0,050	6,00		0,00%	
Soutien d'étagage	120	0,84	0,0070	0,84		0,00%	
MONTANT € HT		341,04		341,04		0,00%	
MONTANT € TTC		366,98		366,98		0,00%	

Facture standard Base 120 m3		LA RICHE						LUYNES					
		1er janvier 2019			1er janvier 2020			1er janvier 2019			1er janvier 2020		
		Qté en m3	Montant € HT	Prix unitaire									
DISTRIBUTION DE L'EAU													
Abonnement													
Abonnement (part délégataire)		31,77		32,52			34,21			34,76			1,61%
Abonnement (part collectivité)		0		0			13,59			13,59			0,00%
Consommation													
Consommation (part délégataire)	120	0,6003	72,036	0,6033	72,396	0,6033	80,28	0,669	81,6	0,68	81,6	0,64%	
Consommation (part collectivité)	120	0,055	6,6	0,055	6,6	0,055	29,484	0,2457	29,484	0,2457	29,484	0,00%	
Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)	120	0,043	5,16	0,0585	7,02	0,0679	3,72	0,031	8,148	0,0679	8,148	0,00%	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES													
Consommation													
Redevance assainissement (Part collectivité)	120	1,18	141,6	1,18	141,6	1,18	141,6	1,18	141,6	1,18	141,6	0,00%	
ORGANISMES PUBLICS													
Redevances													
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	0,23	27,6	0,23	27,6	0,23	27,6	0,23	27,6	0,23	27,6	0,00%	
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0,15	18	0,15	18	0,15	18	0,15	18	0,15	18	0,00%	
MONTANT € HT		302,77		305,74			348,48			354,76			1,81%
MONTANT € TTC		326,60		329,73			374,83			381,48			1,77%
DISTRIBUTION DE L'EAU													
Abonnement													
Abonnement (part délégataire)		32		32,5			33,85			34,41			1,65%
Abonnement (part collectivité)		17,85		17,85			13,5			13,5			0,00%
Consommation													
Consommation (part délégataire)	120	0,55	66,00	0,56	67,03	0,56	102	0,85	103,68	0,864	103,68	1,65%	
Consommation (part collectivité)	120	0,38	45,6	0,38	45,6	0,38	17,1	0,1425	17,1	0,1425	17,1	0,00%	
Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)	120	0,048	5,76	0,039	4,68	0,0288	5,16	0,043	8,148	0,0288	3,456	-33,02%	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES													
Consommation													
Redevance assainissement (Part collectivité)	120	1,18	141,6	1,18	141,6	1,18	141,6	1,18	141,6	1,18	141,6	0,00%	
ORGANISMES PUBLICS													
Redevances													
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	0,23	27,6	0,23	27,6	0,23	27,6	0,23	27,6	0,23	27,6	0,00%	
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0,15	18	0,15	18	0,15	18	0,15	18	0,15	18	0,00%	
MONTANT € HT		354,41		354,86			358,81			359,346			0,15%
MONTANT € TTC		381,08		381,56			385,73			386,29			0,15%
DISTRIBUTION DE L'EAU													
Abonnement													
Abonnement (part délégataire)													
Abonnement (part collectivité)													
Consommation													
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)													
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)													
MONTANT € HT													
MONTANT € TTC													

ROCHECORBON									
Facture standard Base 120 m3		1er janvier 2019			1er janvier 2020			Variation	
Qté en m3	1er janvier 2019 prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	Qté en m3	1er janvier 2020 prix unitaire	Montant € HT	Variation %	
DISTRIBUTION DE L'EAU									
Abonnement									
Abonnement (part délégataire)		38,43		39,29			39,29	171,53%	
Abonnement (part collectivité)		14,47		14,47			14,47	#DIV/0!	
Consommation									
Consommation (part délégataire)	120	88,488	0,7374	90,48	120	0,754	90,48	167,85%	
Consommation (part collectivité)	120	33,78	0,2815	33,78	120	0,2815	33,78	260,90%	
Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)	120	9,36	0,078	0,00	120	0,078	0,00	-100,00%	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES									
Consommation									
Consommation (part délégataire)	120				120				
Redevance assainissement (Part collectivité)	120	141,6	1,18	141,6	120	1,18	141,6	0,00%	
ORGANISMES PUBLICS									
Redevances									
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	27,6	0,23	27,6	120	0,23	27,6	0,00%	
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	18	0,15	18	120	0,15	18	0,00%	
Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)									
MONTANT € HT		371,73		365,22			365,22	-1,75%	
MONTANT € TTC		399,36		392,49			392,49	-1,72%	

PARCAY-MESLAY									
Facture standard Base 120 m3		1er janvier 2019			1er janvier 2020			Variation	
Qté en m3	1er janvier 2019 prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	Qté en m3	1er janvier 2020 prix unitaire	Montant € HT	Variation %	
DISTRIBUTION DE L'EAU									
Abonnement									
Abonnement (part délégataire)		38,43		39,29			39,29	2,24%	
Abonnement (part collectivité)		14,47		14,47			14,47	0,00%	
Consommation									
Consommation (part délégataire)	120	88,49	0,7374	90,48	120	0,754	90,48	2,25%	
Consommation (part collectivité)	120	33,78	0,2815	33,78	120	0,2815	33,78	0,00%	
Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)	120	9,36	0,078	0,00	120	0,078	0,00	-100,00%	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES									
Consommation									
Consommation (part délégataire)	120				120				
Redevance assainissement (Part collectivité)	120	141,6	1,18	141,6	120	1,18	141,6	0,00%	
ORGANISMES PUBLICS									
Redevances									
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	27,6	0,23	27,6	120	0,23	27,6	0,00%	
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	18	0,15	18	120	0,15	18	0,00%	
MONTANT € HT		371,73		365,22			365,22	-1,75%	
MONTANT € TTC		399,36		392,49			392,49	-1,72%	

SAINT-CYR-SUR-LOIRE									
Facture standard Base 120 m3		1er janvier 2019			1er janvier 2020			Variation	
Qté en m3	1er janvier 2019 prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	Qté en m3	1er janvier 2020 prix unitaire	Montant € HT	Variation %	
DISTRIBUTION DE L'EAU									
Abonnement									
Abonnement (part collectivité)									
Consommation									
Consommation	120				120				
prime fixe		27		27			27	0,00%	
consommation	120				120				
MONTANT € HT		27		27			27	0,00%	
MONTANT € TTC		120		120			120	0,00%	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES									
Consommation									
Redevance assainissement (Part collectivité)	120	141,6	1,18	141,6	120	1,18	141,6	0,00%	
ORGANISMES PUBLICS									
Redevances									
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	27,6	0,23	27,6	120	0,23	27,6	0,00%	
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	18	0,15	18	120	0,15	18	0,00%	
Prélèvement (Ag. de l'Eau)	120	6	0,05	6	120	0,05	6	0,00%	
Soutien d'étiage	120	0,84	0,007	0,84	120	0,007	0,84	0,00%	
MONTANT € HT		341,04		341,04			341,04	0,00%	
MONTANT € TTC		366,98		366,98			366,98	0,00%	

SAINT-AVERTIN									
Facture standard Base 120 m3		1er janvier 2019			1er janvier 2020			Variation	
Qté en m3	1er janvier 2019 prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	Qté en m3	1er janvier 2020 prix unitaire	Montant € HT	Variation %	
DISTRIBUTION DE L'EAU									
Abonnement									
Abonnement (part collectivité)									
Consommation									
Consommation	120				120				
prime fixe		27		27			27	0,00%	
consommation	120				120				
MONTANT € HT		27		27			27	0,00%	
MONTANT € TTC		120		120			120	0,00%	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES									
Consommation									
Redevance assainissement (Part collectivité)	120	141,6	1,18	141,6	120	1,18	141,6	0,00%	
ORGANISMES PUBLICS									
Redevances									
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	27,6	0,23	27,6	120	0,23	27,6	0,00%	
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	18	0,15	18	120	0,15	18	0,00%	
Prélèvement (Ag. de l'Eau)	120	6	0,05	6,0	120	0,05	6,0	0,00%	
Soutien d'étiage	120	0,84	0,007	0,84	120	0,007	0,84	0,00%	
MONTANT € HT		341,04		341,04			341,04	0,00%	
MONTANT € TTC		366,98		366,98			366,98	0,00%	

SAINTE-RADEGONDE/SAINT-SYMPHORIEN						
Facture standard Base 120 m3		1er janvier 2019		1er janvier 2020		Variation
Qté en m3	prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	Montant € HT	%
DISTRIBUTION DE L'EAU						
Abonnement						
prime fixe	27	27	27	27	27	0,00%
consommation	1	120	1	120	120	0,00%
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Consommation						
Redevance assainissement (Part collectivité)	1,18	141,6	1,18	141,6	141,6	0,00%
ORGANISMES PUBLICS						
Redevances						
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	0,23	27,6	0,23	27,6	27,6	0,00%
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	0,15	18	0,15	18	18	0,00%
Prélèvement (Ag. de l'Eau)	0,050	6,0	0,050	6,0	6,0	0,00%
Soutien d'épave	0,007	0,840	0,007	0,840	0,840	0,00%
MONTANT € HT		341,04		341,04	341,04	0,00%
MONTANT € TTC		366,98		366,98	366,98	0,00%

SAINT-ETIENNE-DE-CHIGNY						
Facture standard Base 120 m3		1er janvier 2019		1er janvier 2020		Variation
Qté en m3	prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	Montant € HT	%
DISTRIBUTION DE L'EAU						
Abonnement						
Abonnement (part délégataire)		34,21		34,21	34,21	1,61%
Abonnement (part collectivité)		13,59		13,59	13,59	0,00%
Consommation						
Consommation (part délégataire)	0,669	80,28	0,68	81,6	81,6	1,64%
Consommation (part collectivité)	0,2457	29,484	0,2457	29,484	29,484	0,00%
Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)	0,031	3,72	0,0679	8,148	8,148	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Consommation						
Redevance assainissement (Part collectivité)	1,18	141,6	1,18	141,6	141,6	0,00%
ORGANISMES PUBLICS						
Redevances						
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	0,23	27,6	0,23	27,6	27,6	0,00%
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	0,15	18	0,15	18	18	0,00%
MONTANT € HT		348,48		354,78	354,78	1,81%
MONTANT € TTC		374,83		381,48	381,48	1,77%

SAINT-GENOUPH						
Facture standard Base 120 m3		1er janvier 2019		1er janvier 2020		Variation
Qté en m3	prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	Montant € HT	%
DISTRIBUTION DE L'EAU						
Abonnement						
Abonnement (part collectivité)		44		27	27	-38,64%
Consommation		104,4		120,00	120,00	14,94%
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Consommation						
Redevance assainissement (Part collectivité)	1,18	141,6	1,18	141,6	141,6	0,00%
ORGANISMES PUBLICS						
Redevances						
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	0,23	27,6	0,23	27,6	27,6	0,00%
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	0,15	18	0,15	18	18	0,00%
Prélèvement (Ag. de l'Eau)	0	0	0,05	6	6	
MONTANT € HT		335,6		340,20	340,20	1,37%
MONTANT € TTC		361,24		366,09	366,09	1,34%

SAINT-PIERRE-DES-CORPS						
Facture standard Base 120 m3		1er janvier 2019		1er janvier 2020		Variation
Qté en m3	prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	Montant € HT	%
DISTRIBUTION DE L'EAU						
Abonnement						
Abonnement		27		27	27	0,00%
Consommation 1ère tranche	0,6	24	0,6	24	24	0,00%
Consommation 2ème tranche	1,2	96	1,2	96	96	0,00%
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Consommation						
Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)	0,050	6	0,050	6	6	0,00%
Consommation						
Redevance assainissement (Part collectivité)	1,18	141,6	1,18	141,6	141,6	0,00%
ORGANISMES PUBLICS						
Redevances						
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	0,23	27,6	0,23	27,6	27,6	0,00%
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	0,15	18	0,15	18	18	0,00%
MONTANT € HT		340,20		340,20	340,20	0,00%
MONTANT € TTC		366,09		366,09	366,09	0,00%

		TOURS					
		1er janvier 2019		1er janvier 2020		Variation	
		Qté en m3	prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	%
Facture standard Base 120 m3							
DISTRIBUTION DE L'EAU							
Abonnement							
prime fixe				27		27	0,00%
consommation tranche 1		120	1	120	1	120	0,00%
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES							
Consommation							
Redevance assainissement (Part collectivité)		120	1,18	141,6	1,18	141,6	0,00%
ORGANISMES PUBLICS							
Redevances							
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)		120	0,23	27,6	0,23	27,6	0,00%
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)		120	0,15	18	0,15	18	0,00%
Prélèvement (Ag. de l'Eau)		120	0,050	6	0,050	6	0,00%
Soutien d'étiage		120	0,0070	0,84	0,0070	0,84	0,00%
MONTANT € HT				341,04		341,04	0,00%
MONTANT € TTC				366,98		366,98	0,00%

		SAVONNIERES					
		1er janvier 2019		1er janvier 2020		Variation	
		Qté en m3	prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	%
Facture standard Base 120 m3							
DISTRIBUTION DE L'EAU							
Abonnement							
part délégataire				79,9		81,21	1,64%
part collectivité				23,3		23,3	0,00%
Consommation							
Consommation (part délégataire)		120	1,0138	121,66	1,0308	123,70	1,88%
Consommation (part collectivité)		120	0,292	35,04	0,292	35,04	0,00%
Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)		120	0,056	6,72	0,0508	6,096	-9,29%
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES							
Consommation							
Redevance assainissement (Part collectivité)		120	1,18	141,6	1,18	141,6	0,00%
ORGANISMES PUBLICS							
Redevances							
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)		120	0,23	27,6	0,23	27,6	0,00%
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)		120	0,15	18	0,15	18	0,00%
MONTANT € HT				453,82		456,54	0,60%
MONTANT € TTC				485,96		488,83	0,59%

		VILLANDRY					
		1er janvier 2019		1er janvier 2020		Variation	
		Qté en m3	prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	%
Facture standard Base 120 m3							
DISTRIBUTION DE L'EAU							
Abonnement							
part délégataire				79,9		81,21	1,64%
part collectivité				23,3		23,3	0,00%
Consommation							
Consommation (part délégataire)		120	1,0138	121,66	1,0308	123,696	1,88%
Consommation (part collectivité)		120	0,292	35,04	0,292	35,04	0,00%
Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)		120	0,056	6,72	0,0508	6,096	-9,29%
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES							
Consommation							
Redevance assainissement (Part collectivité)		120	1,18	141,6	1,18	141,6	0,00%
ORGANISMES PUBLICS							
Redevances							
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)		120	0,23	27,6	0,23	27,6	0,00%
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)		120	0,15	18	0,15	18	0,00%
MONTANT € HT				453,82		456,54	0,60%
MONTANT € TTC				485,96		488,83	0,59%

ANNEXE 5 : DELIBERATION DE VOTE DES TARIFS – EAU POTABLE



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

037-243700754-20191216-C 19 12 16 028-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2019

Date de publication / notification : 21/12/2019

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 16 DECEMBRE 2019

Convocations adressées le mardi 10 décembre 2019

Nombre de délégués titulaires présents : 47

Nombre de délégués votants : 55

Nombre de délégués titulaires en exercice : 55

Délégués titulaires présents :

Philippe BRIAND, Christophe BOUCHET, Frédéric AUGIS, Marie-France BEAUFILS, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Wilfried SCHWARTZ, Jean-Luc GALLIOT, Alexandre CHAS, Bertrand RITOURET, Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX, Jacques LE TARNEC, Thibault COULON, Alexandra SCHALK-PETITOT, Patrick DELETANG, Bernard PLAT, Bernard LORIDO, Sébastien MARAIS, Bruno FENET, Patrick CHALON, Jean-Marie METAIS, Christian AVENET, Nadine NOWAK, Didier VALLEE, Michèle LAUNAY, Gérard DAVIET, Jean-Paul LAUNAY, Christian BRAULT, Sandrine FOUQUET, Rabia HADJIDJ BOUAKKAZ, Nathalie TOURET, Danièle PLOQUIN, Florence DRABIK, Martine GARRIGUE, Françoise DESROUSSEAU, Philippe LEBOT, Francine LEMARIE, Michel GILLOT, Jean-Marc PICHON, Martine BELNOUE, Nathalie SAVATON, Sophie AUCONIE, Barbara DARNET MALAQUIN, Christine BEUZELIN, Yves MASSOT, Emmanuel DENIS

Titulaires absents excusés :

Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Christian GATARD, Aude GOBLET a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Jean-Paul LAUNAY, Vincent TISON a donné pouvoir à Philippe LEBOT, Martine POTEL a donné pouvoir à Sébastien MARAIS, Serge BABARY a donné pouvoir à Christophe BOUCHET, Jacques CHEVTCHENKO a donné pouvoir à Christine BEUZELIN, Cécile JONATHAN a donné pouvoir à Emmanuel DENIS

Désignation de Bernard LORIDO, Membre du Bureau en qualité de Secrétaire de séance.

C 19 12 16 028- EAU - ASSAINISSEMENT - FIXATION DES TARIFS 2020 DE L'EAU POTABLE POUR LES COMMUNES DU TERRITOIRE DE LA METROPOLE

Monsieur Bertrand RITOURET, vice-président donne lecture du rapport suivant :

L'objet de la présente délibération est de fixer les tarifs du service public de l'eau potable sur le territoire de Tours Métropole Val de Loire. Ils seront applicables sur l'exercice 2020.

Il est fait rappel des principes suivants :

Page 1 sur 4

I. Production et distribution de l'eau potable

1. Territoires en régie (communes de Saint-Pierre-des-Corps, Saint-Cyr-sur-Loire, La Membrolle-sur-Choisille, Tours, Saint-Avertin, Saint-Genouph)

Le système de tarification de la fourniture de l'eau comprend :

- une part fixe, en fonction du diamètre du compteur, facturée semestriellement et constituant une participation d'une part à l'entretien des ouvrages de production et de distribution et d'autre part aux frais de gestion des relèves notamment la fourniture du compteur,
- une partie proportionnelle à la consommation d'eau.

Les tarifs 2019 sont reconduits en 2020 pour les communes de Tours, Saint-Cyr-sur-Loire, La Membrolle-sur-Choisille et Saint-Avertin.

Le tarif de Saint-Genouph est harmonisé avec les autres régies.

Année	Part fixe annuelle	Prix au m3	Tarif au m3 Base 120m3 (indicatif)
2019	44€	0.870 €	1.237 €
2020	27€	1.000 €	1.225 €

En 2019, seule la commune de Tours pratique la dégressivité des tarifs. Il a été convenu de diminuer progressivement ce dispositif non-conforme à la nécessité d'inciter aux économies d'eau.

Aussi, il est proposé les évolutions suivantes pour le périmètre de Tours (hors Sainte-Radegonde et Saint-Symphorien qui disposent du tarif unique de l'ex-syndicat des Eaux 3S) :

Tranche de consommation (m3)	Tarif 2019 Par m3 HT	Tarif 2020 Par m3 HT
0 à 6 000	1.000 €	1.000 €
6 000 à 24 000	0.980 €	1.000 €
24 000 à 48 000	0.950 €	0.970€
Supérieur à 48 000	0.920 €	0.940 €

2. Territoires en délégation de service public

Le système de tarification binôme comprend une prime fixe, constituant un droit d'accès au réseau d'eau, et une partie proportionnelle à la consommation d'eau, présentant suivant les secteurs, une progressivité.

L'application de ces tarifs aux consommations d'eaux fournies au point d'installation par l'intermédiaire du branchement et du compteur, constitue les recettes du budget annexe de l'eau potable.

A ces tarifs viennent s'ajouter ceux dont le produit rémunère l'entreprise délégataire chargée d'assurer l'exploitation du service et dont l'évolution est fixée dans le contrat de délégation.

Les tarifs 2019 sont reconduits en 2020.

3. Redevance prélèvement

Cet article de la facture d'eau correspond à une contre-valeur déterminée par le service de l'eau potable en fonction du montant versé annuellement à l'Agence

Page 2 sur 4

de l'Eau Loire-Bretagne, établi à partir du volume d'eau brute prélevé au milieu naturel. Le taux de la redevance prélèvement s'applique au volume d'eau consommé. Le tarif est inchangé entre 2019 et 2020.

4. Redevance soutien d'étiage

Cet article de la facture d'eau correspond à une contre-valeur déterminée par le service de l'eau potable en fonction du montant versé annuellement à l'Etablissement Public Loire établi à partir du plus grand volume d'eau brute prélevé au milieu naturel au cours des trois années précédentes. Le taux de la redevance prélèvement s'applique au volume d'eau consommé.

Les tarifs mentionnés aux paragraphes 3 et 4 sont détaillés en annexe 1. Ils sont inchangés entre 2019 et 2020.

II. Redevances organismes publics d'état

La redevance pour pollution domestique correspond à un prélèvement réalisé sur la facture d'eau au bénéfice de l'Agence de l'eau Loire Bretagne dont le tarif est fixé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne sous un plafond de 0,50 € le m³.

III. Accès au service

Les frais d'accès au service sont gratuits. Seuls les abonnements sont payables à l'avance.

Il est mis en place un tarif de fermeture de compte harmonisé sur le périmètre de la régie.

IV. Prestations de service

L'annexe 2 de la présente délibération présente :

- le tarif du déplacement d'un agent du service de l'eau potable, notamment lorsque l'accès au compteur n'a pas été rendu possible par l'abonné ou dans les cas suivants :
 - fermeture et réouverture immédiate du branchement,
 - fermeture du branchement sans dépose du compteur,
 - ouverture du branchement sans pose du compteur,
 - contrôle des ouvrages de prélèvement, de récupération d'eau de pluie et des installations privatives de distribution d'eau potable.

Une double prestation de service est facturée pour la réouverture de branchement fermé pour défaut de paiement.

- le tarif du déplacement d'un agent du service de l'eau potable sur rendez-vous pour :
 - fermeture du branchement, relève d'index avec dépose du compteur,
 - ouverture du branchement, relève d'index avec pose compteur.
- le tarif du déplacement d'un agent du service de l'eau potable pour la relève d'un index de compteur, demandée par l'abonné, sans dépose du compteur.

Les tarifs 2020 sont harmonisés entre l'ensemble des périmètres en régie.

V. Contrôle des compteurs par un organisme extérieur agréé

Sur les territoires des collectivités gérées en régie, tout abonné a la possibilité de demander le contrôle des qualités métrologiques du compteur (agrément COFRAC). L'appareil incriminé est envoyé par le service de l'eau potable chez un prestataire accrédité pour y subir les vérifications prévues par la

Page 3 sur 4

réglementation en vigueur. Si le compteur ne répond pas aux prescriptions réglementaires en défaveur de l'abonné, les frais de vérification sont supportés par le service de l'eau potable, si le compteur répond aux prescriptions réglementaires, l'ensemble des frais de contrôle sont à la charge de l'abonné. Les tarifs sont reportés en annexe 3 et sont inchangés entre 2019 et 2020.

Sur les territoires des collectivités gérées par le biais d'une délégation de service public, c'est le délégataire qui procède aux vérifications dans les conditions du contrat de délégation et le règlement de service en vigueur sur la commune concernée.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du conseil d'exploitation, en date du 26 novembre 2019,

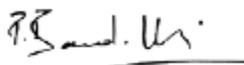
Vu l'avis de la commission des Finances en date du 02 décembre 2019,

- **FIXE** l'ensemble des tarifs de l'eau potable pour 2020 ainsi présentés en annexes,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-président délégué à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Métropolitain adopte à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services,



Frédéric BAUDIN-CULLIERE

ANNEXE 1**Tarifs Eau Potable
Tarifs hors taxes applicables du 1er janvier au 31 décembre 2020****Territoire des territoires en délégation de service public**

TERRITOIRE DES COMMUNES DE :	TRANCHES DE CONSOMMATION ANNUELLE :	PARTIE PROPORTIONNELLE	PARTIE FIXE ANNUELLE
BALLAN MIRE	de 0 à 120 m3*	0,4420	11,33
	au-delà de 121 m3*	0,4990	11,33
JOUE LES TOURS	de 0 à 100 m3*	0,1400	0,00
	de 101 à 300 m3*	0,1800	0,00
	au-delà de 301 m3*	0,2200	0,00
	vente d'eau en gros extérieure /secours hors métro	0,2000	0,00
BERTHENAY	tous abonnés	0,4060	22,00
LA RICHE	tous abonnés	0,0550	0,00
CHAMBRAY LES TOURS	tous abonnés	0,2485	0,00
METTRAY	tous abonnés	0,3800	17,85
FONDETTES	tous abonnés	0,2457	13,59
LUYNES	tous abonnés	0,2457	13,59
SAINT ETIENNE DE CHIGNY	tous abonnés	0,2457	13,59
SAVONNIERES	tous abonnés	0,2920	23,30
VILLANDRY	tous abonnés	0,2920	23,30
DRUYE	tous abonnés	0,2920	23,30
NOTRE DAME D'OE	tous abonnés	0,1425	13,50
CHANCEAUX SUR CHOISILLE	tous abonnés	0,1425	13,50
PARCAY MESLAY	tous abonnés	0,2815	14,47
ROCHECORBON	tous abonnés	0,2815	14,47

* Pour les gros consommateurs correspondant à des immeubles collectifs d'habitation non individualisés, les tranches doivent être recalculées et être ramenées aux nombre de logements afin que les usagers individuels bénéficient des mêmes conditions / tranches de facturation qu'ils soient en habitat collectif ou individuel

Territoires des territoires en régie

Part variable par m³ (€ HT)

TERRITOIRE DES COMMUNES DE :		LA MEM-BROLLE	SAINTE AVERTIN	SAINTE CYR SUR LOIRE	SAINTE PIERRE DES CORPS	TOURS	SAINTE GENOUPH
PARTIE PROPOR-TIONNELLE	TRANCHES DE CONSOMMATION ANNUELLE :						
	de 0 à 40 m ³	1,000	1,000	1,000	0,600	1,000	1,000
	de 40 m ³ à 120 m ³	1,000	1,000	1,000	1,200	1,000	1,000
	de 120 à 6000 m ³	1,000	1,000	1,000	1,320	1,000	1,000
	de 6001 à 24000 m ³	1,000	1,000	1,000	1,320	1,000	1,000
	de 24001 à 48000 m ³	1,000	1,000	1,000	1,320	0,970	1,000
	au-delà de 48000 m ³	1,000	1,000	1,000	1,320	0,940	1,000
REDEVANCE PRELEVEMENT		0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050
REDEVANCE SOUTIEN D'ETIAGE		0,007	0,007	0,007	-	0,007	-

Part fixe semestrielle, territoires des régies (en €/semestre)

TERRITOIRE DES COMMUNES DE :	LA MEM-BROLLE	SAINT AVERTIN	SAINT CYR SUR LOIRE	SAINT PIERRE DES CORPS	TOURS	SAINT GENOUPH
DIAMETRE DU COMPTEUR						
Ø 12 et 15 mm	13,50	13,50	13,50	13,50	13,50	13,50
Ø 20 et 25 mm	13,50	13,50	13,50	13,50	13,50	13,50
Ø 30 et 35 mm	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00
Ø 40 mm	43,00	43,00	43,00	43,00	43,00	43,00
Ø 50 mm	80,00	80,00	80,00	80,00	80,00	80,00
Ø 60 et 65 mm	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Ø 80 mm	160,00	160,00	160,00	160,00	160,00	160,00
Ø 100 mm	220,00	220,00	220,00	220,00	220,00	220,00
Ø 150 mm	310,00	310,00	310,00	310,00	310,00	310,00
Ø 200 mm	360,00	360,00	360,00	360,00	360,00	360,00
Ø 40 x 15 mm et Ø 40 x 20 mm	80,00	80,00	80,00	80,00	80,00	80,00
Ø 50 x 15 mm	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Ø 60 x 15 et 60 x 20 mm	120,00	120,00	120,00	120,00	120,00	120,00
Ø 80 x 15 et 80 x 20 mm	180,00	180,00	180,00	180,00	180,00	180,00
Ø 100 x 20 mm et Ø 100 x 25 mm	240,00	240,00	240,00	240,00	240,00	240,00
Ø 150 x 40 mm	360,00	360,00	360,00	360,00	360,00	360,00
Ø 150 x 30 mm	250,00	250,00	250,00	250,00	250,00	250,00

Ventes extérieures

	Type	Part proportionnelle	Part Fixe
Larcay	Permanent	0,50	400
SIAEP Semblancay (Cerelles)	Permanent	0,1425	13,5
SIAEP Semblancay (Semblancay)	Secours	Existence donnée à titre indicatif : tarifs seront actualisés en 2020 après analyse des conventions existantes (qui par défaut demeurent valides).	
Ville aux Dames	Secours		
Esvres	Secours		
Monts	Secours		
Montbazou / Veigné	Secours		
Rouzier	Secours		
Ambillou / Pernay	Secours		

Page 3 sur 5

ANNEXE 2

Numéro de prix	Description
1	Déplacement d'un agent du service de l'eau potable pendant les heures de service, notamment lorsque l'accès au compteur n'a pas été rendu possible par l'abonné ou dans les cas suivants : <ul style="list-style-type: none"> • fermeture et réouverture immédiate du branchement, • fermeture du branchement sans dépose du compteur, • ouverture du branchement sans pose du compteur,
2	Déplacement d'un agent du service de l'eau potable <u>hors des heures de service</u> , notamment lorsque l'accès au compteur n'a pas été rendu possible par l'abonné ou dans les cas suivants : <ul style="list-style-type: none"> • ouverture du branchement sans pose du compteur, • fermeture du branchement sans dépose du compteur,
3	Déplacement d'un agent du service de l'eau potable sur rendez-vous pour : <ul style="list-style-type: none"> • fermeture du branchement, relève d'index avec dépose du compteur, • ouverture du branchement, relève d'index avec pose compteur.
4	Déplacement d'un agent du service de l'eau potable pour la relève d'un index de compteur, demandée par l'abonné, sans dépose du compteur.
5	Frais d'accès au service (nouveau client) - Tous abonnés
6	Frais d'arrêt de compte, avec ou sans déplacement d'un agent

TERRITOIRE DES COMMUNES DE :	Numéro de prix					
	1	2	3	4	5	6
Communes en délégation de service public (DSP)	prix contractuels révisés suivant les termes du contrat de DSP					
SAINT AVERTIN	40	80	50	35	Gratuit	17
SAINT CYR SUR LOIRE (y compris Tours Nord-ex SIE de Saint Cyr sur Loire et La Membrolle sur Choisisle)	40	80	50	35		17
SAINT GENOUPH	40	80	50	35		17
SAINT PIERRE DES CORPS	40	80	50	35		17
TOURS (Hors périmètre de l'ex-SIE de Saint Cyr Sur Loire)	40	80	50	35		17

ANNEXE 3

Contrôle COFRAC deux points réglementaires triplés		
Par compteur tout compris		
DIAMETRE DU COMPTEUR	Territoires en délégation de service public	Territoires en régie
15 mm	prix contractuels révisés suivant les termes du contrat de DSP	410,00
20 mm		410,00
25, 30, 35 mm		520,00
40mm		530,00
50 mm		750,00
60 ou 65 mm		750,00
80 mm		770,00
100 mm		880,00
150 mm		880,00

ANNEXE 6 : DELIBERATION DE VOTE DES TARIFS – BRANCHEMENT EN EAU POTABLE

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

037-243700754-20191216-C 19 12 16 030-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2019

Date de publication / notification : 21/12/2019



SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 16 DECEMBRE 2019

Convocations adressées le mardi 10 décembre 2019

Nombre de délégués titulaires présents : 47

Nombre de délégués votants : 55

Nombre de délégués titulaires en exercice : 55

Délégués titulaires présents :

Philippe BRIAND, Christophe BOUCHET, Frédéric AUGIS, Marie-France BEAUFILS, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Wilfried SCHWARTZ, Jean-Luc GALLIOT, Alexandre CHAS, Bertrand RITOURET, Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX, Jacques LE TARNEC, Thibault COULON, Alexandra SCHALK-PETITOT, Patrick DELETANG, Bernard PLAT, Bernard LORIDO, Sébastien MARAIS, Bruno FENET, Patrick CHALON, Jean-Marie METAIS, Christian AVENET, Nadine NOWAK, Didier VALLEE, Michèle LAUNAY, Gérard DAVIET, Jean-Paul LAUNAY, Christian BRAULT, Sandrine FOUQUET, Rabia HADJIDJ BOUAKKAZ, Nathalie TOURET, Danielle PLOQUIN, Florence DRABIK, Martine GARRIGUE, Françoise DESROUSSEAU, Philippe LEBOT, Francine LEMARIE, Michel GILLOT, Jean-Marc PICHON, Martine BELNOUE, Nathalie SAVATON, Sophie AUCONIE, Barbara DARNET MALAQUIN, Christine BEUZELIN, Yves MASSOT, Emmanuel DENIS

Titulaires absents excusés :

Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Christian GATARD, Aude GOBLET a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Jean-Paul LAUNAY, Vincent TISON a donné pouvoir à Philippe LEBOT, Martine POTEL a donné pouvoir à Sébastien MARAIS, Serge BABARY a donné pouvoir à Christophe BOUCHET, Jacques CHEVTCHENKO a donné pouvoir à Christine BEUZELIN, Cécile JONATHAN a donné pouvoir à Emmanuel DENIS

Désignation de Bernard LORIDO, Membre du Bureau en qualité de Secrétaire de séance.

C_19_12_16_030- EAU - ASSAINISSEMENT - TOURS - SAINT-AVERTIN - SAINT-CYR-SUR-LOIRE- SAINT-PIERRE-DES-CORPS ET LA-MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE - FIXATION DES TARIFS 2020 DES BRANCHEMENTS EN EAU POTABLE

Monsieur Bertrand RITOURET, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Tout nouveau raccordement au réseau d'eau potable sur le territoire métropolitain des communes de La Membrolle, Saint-Avertin, Saint-Cyr sur Loire, Saint-Genouph, Saint-Pierre des Corps et Tours, doit faire l'objet d'une demande téléchargeable sur le site internet de la Métropole.

Page 1 sur 2

Cette demande doit être adressée à la Direction du cycle de l'eau de Tours Métropole Val de Loire qui établit un devis sur la base d'un schéma d'implantation du branchement visé par le demandeur.

La présente délibération a pour objet de fixer un bordereau des prix des branchements en eau potable applicable au 1^{er} janvier 2020 sur le territoire concerné.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du conseil d'exploitation, en date du 22 octobre 2019,

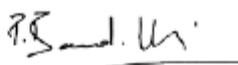
Vu l'avis de la commission des Finances en date du 02 décembre 2019,

- **APPROUVE** les tarifs des branchements en eau potable sur le territoire métropolitain des communes de La Membrolle, Saint-Avertin, Saint-Cyr sur Loire, Saint-Genouph, Saint-Pierre des Corps et Tours, applicables au 1^{er} janvier 2020 tels que fixés dans le bordereau annexé à la présente délibération,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Métropolitain adopte à l'unanimité.

**Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services,**



Frédéric BAUDIN-CULLIERE



Bordereau des prix - 2020

Approuvé certifié exécutoire

Exploitation réseau de distribution Eau Potable Régle
Communes de La Membrolle sur Choisisse / St-Cyr-sur-Loire / Tours / St-Pierre-des-Corps

Approuvé par le préfet : 21/12/2019

Date : 21/12/2019

N° de prix	Désignation des Articles	U	Appréciation proposée	
			P.C.U. = MLU 2019 €HT	TP10a €HT
1	FORFAITS			
1.1	Construction d'un branchement neuf eau potable diamètre 25 mm ou 32 mm toutes prestations comprises <i>y compris les terrassements nécessaires, la fourniture et pose du collier de prise en charge selon le DN de la canalisation principale, fourniture et pose du robinet de prise en charge Ø20 ou Ø25, fourniture et pose du PeHD Ø25 ou Ø32, fourniture et pose du bureau et du filer avertisseur, fourniture et pose du tube allonge et de la bouche à cli, remblai de la fouille et réfection de la voirie et du trottoir à l'identique, hors dallage ou pavage (dallage / pavage le plus-value prix 2.2.3 ou 2.2.4 sans application). Pour une longueur maximale de 10 m.</i>	Ft	1 309,00	1 320,64
1.2	Le mètre linéaire supplémentaire <i>Toutes sujétions comprises</i>	ml	173,01	175,61
1.3	Construction d'un branchement neuf eau potable diamètre 40 mm ou 50 mm toutes prestations comprises <i>y compris les terrassements nécessaires, la fourniture et pose du collier de prise en charge selon le DN de la canalisation principale, fourniture et pose du robinet de prise en charge Ø32 ou Ø40, fourniture et pose du PeHD Ø40 ou Ø50, fourniture et pose du bureau et du filer avertisseur, fourniture et pose du tube allonge et de la bouche à cli, remblai de la fouille et réfection de la voirie et du trottoir à l'identique (dallage / pavage le plus-value prix 2.2.3 ou 2.2.4 sans application). Pour une longueur maximale de 10 m.</i>	Ft	1 304,87	1 405,64
1.4	Le mètre linéaire supplémentaire <i>Toutes sujétions comprises</i>	ml	101,24	103,96
1.5	Construction d'un branchement neuf eau potable diamètre 25 mm ou 32 mm sans terrassements <i>Fourniture et pose du collier de prise en charge selon le DN de la canalisation principale, fourniture et pose du robinet de prise en charge Ø20 ou Ø25, fourniture et pose du PeHD Ø25 ou Ø32, fourniture et pose du bureau et du filer avertisseur, fourniture et pose du tube allonge et de la bouche à cli, sans matériaux de remblai, sans réfection de chaussée ou trottoir. Pour une longueur maximale de 10 m.</i>	Ft	420,75	435,10
1.6	Le mètre linéaire supplémentaire <i>Toutes sujétions comprises</i>	ml	0,84	0,87
1.7	Construction d'un branchement neuf eau potable diamètre 40 mm ou 50 mm sans terrassements <i>y compris les terrassements nécessaires, la fourniture et pose du collier de prise en charge selon le DN de la canalisation principale, fourniture et pose du robinet de prise en charge Ø32 ou Ø40, fourniture et pose du PeHD Ø40 ou Ø50, fourniture et pose du bureau et du filer avertisseur, fourniture et pose du tube allonge et de la bouche à cli, sans matériaux de remblai, sans réfection de chaussée ou trottoir. Pour une longueur maximale de 10 m.</i>	Ft	491,83	499,06
1.8	Le mètre linéaire supplémentaire <i>Toutes sujétions comprises</i>	ml	17,07	17,33
1.9	Suppression de branchement, tous diamètre confondu - avec terrassements <i>Toutes sujétions comprises</i>	Ft	692,00	692,23
1.10	Suppression de branchement, tous diamètre confondu - sans terrassements <i>Toutes sujétions comprises</i>	Ft	353,66	353,96
1.11	Déplacement de compteur de calibre 15 à 40 mm <i>Sans terrassement et sans regard, comprend le coupe de la canalisation de branchement la fourniture et pose de 2 raccords de transition, la fourniture et pose d'un robinet avant compteur et d'un clapet anti-retour.</i>	Ft	104,09	106,05
2	TERRASSEMENTS / DEMOLITIONS			
2.1	Terrassements en terrain naturel non revêtu <i>Comprend les terrassements, les matériaux de remblai et le remblai en l'état initial</i>			
2.1.1	Terrassements pour une largeur de fouille jusqu'à 0,80 m et une profondeur jusqu'à 1,30 m	ml	69,25	69,27
2.1.2	Plus value aux prix n° 2.1.1 pour sur-largeur oulet sur-profondeur	dm/ml	7,82	7,94
2.2	Terrassements en terrain revêtu (enrobé) <i>Comprend les terrassements, les matériaux de remblai et le remblai en l'état initial, y compris la réalisation du joint d'émulsion</i>			
2.2.1	Terrassements pour une largeur de fouille jusqu'à 0,80 m et une profondeur jusqu'à 1,30 m	ml	164,17	166,03
2.2.2	Plus value aux prix n° 2.2.1 pour sur-largeur oulet sur-profondeur	dm/ml	16,41	16,66
2.2.3	Terrassements en terrain revêtu asphalte	ml	36,40	36,95
2.2.4	Terrassements en terrain revêtu de dallage ou pavage	ml	197,75	200,72
2.3	Percement de murs de fondation <i>Le prix comprend l'amenée du matériel nécessaire et toutes les sujétions de mise en œuvre</i>			
2.3.1	Percement de mur perpaling	u	10,00	10,27
2.3.2	Percement de mur moellons ou pierres	u	54,00	54,81
2.3.3	Percement de mur béton	u	63,00	63,95
2.4	Terrassements manuel <i>Pour une largeur maximum de 0,80 m et jusqu'à 1,30 m de profondeur, au-delà les plus-values n° 2.1.2 et n° 2.2.2 s'appliquent</i>	ml	19,86	20,16
2.5	Plus value pour utilisation d'un brise roche hydraulique ou d'un marteau piqueur pneumatique <i>Le prix comprend l'amenée du matériel et toutes les sujétions de mise en œuvre</i>	h	27,00	27,41
3	CANALISATIONS			
<i>Comprend la fourniture et pose d'un mètre de canalisation, du filer avertisseur de protection et du bureau si nécessaire</i>				
3.1	Canalisations fonte ductile			
3.1.1	Fourniture et pose de tuyau fonte ductile Ø 80	ml	23,09	23,40
3.1.2	Fourniture et pose de tuyau fonte ductile Ø 80	ml	24,50	24,87
3.1.3	Fourniture et pose de tuyau fonte ductile Ø 100	ml	29,40	29,94
3.1.4	Fourniture et pose de tuyau fonte ductile Ø 125	ml	48,31	49,04
3.1.5	Fourniture et pose de tuyau fonte ductile Ø 150	ml	47,60	48,31
3.1.6	Fourniture et pose de tuyau fonte ductile Ø 200	ml	65,52	66,50
3.2	Canalisations P.V.C.			
3.2.1	Fourniture et pose de tuyau PVC Ø 63	ml	2,79	2,83
3.2.2	Fourniture et pose de tuyau PVC Ø 75	ml	3,96	4,02
3.2.3	Fourniture et pose de tuyau PVC Ø 90	ml	5,39	5,47
3.2.4	Fourniture et pose de tuyau PVC Ø 110	ml	7,91	8,03
3.2.5	Fourniture et pose de tuyau PVC Ø 125	ml	14,69	14,91
3.2.6	Fourniture et pose de tuyau PVC Ø 140	ml	14,53	14,75
3.3	Canalisations PeHD			
3.3.1	Fourniture et pose de tuyau polyéthylène Ø 25	ml	0,74	0,75
3.3.2	Fourniture et pose de tuyau polyéthylène Ø 32	ml	1,15	1,17
3.3.3	Fourniture et pose de tuyau polyéthylène Ø 40	ml	3,29	3,34
3.3.4	Fourniture et pose de tuyau polyéthylène Ø 50	ml	2,76	2,80
3.3.5	Fourniture et pose de tuyau polyéthylène Ø 63	ml	3,88	3,94
3.3.6	Fourniture et pose de tuyau polyéthylène Ø 75	ml	5,42	5,50
3.3.7	Fourniture et pose de tuyau polyéthylène Ø 90	ml	6,38	6,48
3.3.8	Fourniture et pose de tuyau polyéthylène Ø 110	ml	9,42	9,56
4	PIECES DE RACCORDEMENT FONTE			
<i>Comprend la fourniture et pose d'une pièce de raccordement en fonte y compris la boulonnerie</i>				
4.1	Adaptateurs à bride grande tolérance			
4.1.1	Ø 80	u	42,06	42,69
4.1.2	Ø 90	u	52,26	53,05

4.1.3	Ø 100	u	62,71	1,50%	63,65
4.1.4	Ø 125	u	66,02	1,50%	70,06
4.1.5	Ø 150	u	90,45	1,50%	91,81
4.1.6	Ø 200	u	151,94	1,50%	154,22
4.1.10	Adaptateur à bride PE / PVC Ø 25	u	9,00	1,50%	9,75
4.1.11	Adaptateur à bride PE / PVC Ø 32	u	9,40	1,50%	9,61
4.1.12	Adaptateur à bride PE / PVC Ø 40	u	31,60	1,50%	32,34
4.1.13	Adaptateur à bride PE / PVC Ø 50	u	33,50	1,50%	33,69
4.1.14	Adaptateur à bride PE / PVC Ø 63	u	23,53	1,50%	23,69
4.1.15	Adaptateur à bride PE / PVC Ø 75	u	28,76	1,50%	29,19
4.1.16	Adaptateur à bride PE / PVC Ø 90	u	34,43	1,50%	34,94
4.1.17	Adaptateur à bride PE / PVC Ø 110	u	38,29	1,50%	38,86
4.1.18	Adaptateur à bride PE / PVC Ø 140	u	71,93	1,50%	73,01
4.2	Coudes à brides (tous angles confondus)				
4.2.1	Ø 80	u	32,31	1,50%	32,80
4.2.2	Ø 80	u	36,69	1,50%	40,29
4.2.3	Ø 100	u	47,59	1,50%	48,30
4.2.4	Ø 125	u	62,85	1,50%	64,34
4.2.5	Ø 150	u	90,69	1,50%	91,45
4.2.6	Ø 200	u	173,28	1,50%	174,38
4.3	Coudes à emboitements (tous angles confondus)				
4.3.1	Ø 80	u	80,16	1,50%	81,37
4.3.2	Ø 80	u	145,79	1,50%	147,97
4.3.3	Ø 100	u	155,96	1,50%	158,20
4.3.4	Ø 125	u	205,91	1,50%	209,74
4.3.5	Ø 150	u	217,87	1,50%	221,14
4.3.6	Ø 200	u	299,13	1,50%	303,46
4.4	Plâques de réduction à brides				
4.4.1	Bride de réduction 80 mm et tous diamètres de réduction	u	43,47	1,50%	44,12
4.4.2	Bride de réduction 80 mm et tous diamètres de réduction	u	47,22	1,50%	47,83
4.4.3	Bride de réduction 100 mm et tous diamètres de réduction	u	64,32	1,50%	65,28
4.4.4	Bride de réduction 125 mm et tous diamètres de réduction	u	132,62	1,50%	134,61
4.4.5	Bride de réduction 150 mm et tous diamètres de réduction	u	79,25	1,50%	80,44
4.4.6	Bride de réduction 200 mm et tous diamètres de réduction	u	106,05	1,50%	111,26
4.4.10	Cône à brides Ø 80 mm et tous diamètres de réduction	u	28,41	1,50%	28,83
4.4.11	Cône à brides Ø 100 mm et tous diamètres de réduction	u	33,95	1,50%	34,46
4.4.12	Cône à brides Ø 125 mm et tous diamètres de réduction	u	62,49	1,50%	63,73
4.4.13	Cône à brides Ø 150 mm et tous diamètres de réduction	u	85,73	1,50%	86,57
4.4.14	Cône à brides Ø 200 mm et tous diamètres de réduction	u	81,14	1,50%	82,36
4.5	Manchettes à brides longueur 50 cm				
4.5.1	Ø 80	u	42,55	1,50%	43,18
4.5.2	Ø 80	u	45,29	1,50%	45,97
4.5.3	Ø 100	u	49,76	1,50%	50,50
4.5.4	Ø 125	u	125,36	1,50%	127,24
4.5.5	Ø 150	u	89,40	1,50%	90,75
4.5.6	Ø 200	u	124,10	1,50%	125,96
4.6	Tés à brides				
4.6.1	Té à brides Ø 80 (tubulure DN 80)	u	49,31	1,50%	50,05
4.6.2	Té à brides Ø 80 (tubulure tous diamètres inférieurs au DN)	u	59,32	1,50%	60,21
4.6.3	Té à brides Ø 100 (tubulure tous diamètres inférieurs au DN)	u	63,94	1,50%	64,90
4.6.4	Té à brides Ø 125 (tubulure tous diamètres inférieurs au DN)	u	163,12	1,50%	165,41
4.6.5	Té à brides Ø 150 (tubulure tous diamètres inférieurs au DN)	u	106,46	1,50%	110,06
4.6.6	Té à brides Ø 200 (tubulure tous diamètres inférieurs au DN)	u	159,77	1,50%	161,16
4.7	Tés à 2 emboitements et tubulure à bride				
4.7.1	Té à 2 emboitements Ø 80 (tubulure DN 80)	u	154,21	1,50%	156,52
4.7.2	Té à 2 emboitements Ø 80 (tubulure tous diamètres inférieurs au DN)	u	196,59	1,50%	199,54
4.7.3	Té à 2 emboitements Ø 100 (tubulure tous diamètres inférieurs au DN)	u	211,70	1,50%	214,94
4.7.4	Té à 2 emboitements Ø 125 (tubulure tous diamètres inférieurs au DN)	u	305,49	1,50%	310,06
4.7.5	Té à 2 emboitements Ø 150 (tubulure tous diamètres inférieurs au DN)	u	309,18	1,50%	313,49
4.7.6	Té à 2 emboitements Ø 200 (tubulure tous diamètres inférieurs au DN)	u	437,77	1,50%	444,33
4.8	Coffret de dérivation - tubulure à bride de prise en charge				
Fourniture et pose d'un coffret de prise en charge de gros diamètres, boulonnerie comprise, perçage de la conduite d'alimentation, toutes sujétions comprises					
4.8.1	Ø 200 (tubulure 80 ≤ dn ≤ 150)	u	769,54	1,50%	781,06
4.9	Robinetts vannes				
4.9.1	Ø 80 (FSH)	u	73,19	1,50%	74,29
4.9.2	Ø 80 (FSH)	u	66,53	1,50%	67,83
4.9.3	Ø 100 (FSH)	u	96,90	1,50%	98,42
4.9.4	Ø 125 (FSH)	u	272,62	1,50%	276,71
4.9.5	Ø 150 (FSH)	u	177,17	1,50%	179,83
4.9.6	Ø 200 (FSH)	u	329,25	1,50%	334,19
4.10	Manchons type joint Gibault				
4.10.1	Ø 80	u	48,27	1,50%	49,00
4.10.2	Ø 80	u	55,50	1,50%	56,41
4.10.3	Ø 100	u	65,74	1,50%	66,73
4.10.4	Ø 125	u	88,59	1,50%	89,92
4.10.5	Ø 150	u	90,68	1,50%	92,04
4.10.6	Ø 200	u	153,92	1,50%	156,32
4.11	Manchons de réparation inox				
Fourniture et pose d'un manchon de réparation large plage inox avec garniture en caoutchouc EPDM. Toutes sujétions de pose comprises					
4.11.1	Ø 80	u	83,65	1,50%	85,10
4.11.2	Ø 80	u	74,62	1,50%	75,94
4.11.3	Ø 100	u	80,19	1,50%	81,66
4.11.4	Ø 125	u	103,67	1,50%	105,42
4.11.5	Ø 150	u	104,31	1,50%	106,06
4.11.6	Ø 200	u	231,90	1,50%	235,46
4.11.7	Ø 250	u	213,67	1,50%	216,67
4.11.8	Ø 300	u	336,50	1,50%	341,95
5	BRANCHEMENT				
5.1	Coffret de prise en charge petit bossage				
Fourniture et pose d'un coffret de prise en charge, boulonnerie comprise, perçage de la conduite d'alimentation, toutes sujétions comprises					
5.1.1	sur canalisation Ø 80	u	23,09	1,50%	23,43
5.1.2	sur canalisation Ø 80	u	23,67	1,50%	24,03
5.1.3	sur canalisation Ø 100	u	24,42	1,50%	24,78
5.1.4	sur canalisation Ø 125	u	40,61	1,50%	41,42
5.1.5	sur canalisation Ø 150	u	28,77	1,50%	29,20
5.1.6	sur canalisation Ø 200	u	36,50	1,50%	37,05
5.2	Coffret de prise en charge gros bossage				
Fourniture et pose d'un coffret de prise en charge, boulonnerie comprise, perçage de la conduite d'alimentation, toutes sujétions comprises					

5.2.1	sur canalisation Ø 80	u	24,23	1,50%	24,90
5.2.2	sur canalisation Ø 80	u	26,22	1,50%	26,82
5.2.3	sur canalisation Ø 100	u	26,52	1,50%	26,91
5.2.4	sur canalisation Ø 125	u	24,77	1,50%	25,14
5.2.5	sur canalisation Ø 150	u	31,30	1,50%	31,77
5.2.6	sur canalisation Ø 200	u	42,25	1,50%	42,89
6.3	Robinet de prise en charge				
	Fourniture et pose d'un robinet de prise en charge, toutes sujétions comprises				
6.3.1	Robinet de prise en charge Ø 20	u	55,01	1,50%	55,83
6.3.2	Robinet de prise en charge Ø 25	u	91,83	1,50%	93,20
6.3.3	Robinet de prise en charge Ø 40	u	177,04	1,50%	179,70
6.4	Robinet avant compteur				
	Fourniture et pose d'un robinet avant compteur, toutes sujétions comprises				
6.4.1	Robinet d'arrêt Ø 15	u	11,73	1,50%	11,91
6.4.2	Robinet d'arrêt Ø 20	u	19,31	1,50%	19,80
6.4.3	Robinet d'arrêt Ø 30	u	51,46	1,50%	52,24
6.4.4	Robinet d'arrêt Ø 40	u	72,04	1,50%	73,12
6.4.5	Robinet vanne série courte Ø 50 (FSH)	u	63,55	1,50%	64,50
6.4.6	Robinet vanne série courte Ø 80 (FSH)	u	68,80	1,50%	69,83
6.4.7	Robinet vanne série courte Ø 80 (FSH)	u	86,25	1,50%	87,55
6.4.8	Robinet vanne série courte Ø 100 (FSH)	u	101,00	1,50%	102,51
6.4.9	Robinet vanne série courte Ø 150 (FSH)	u	109,49	1,50%	110,33
6.4.10	Robinet vanne série courte Ø 200 (FSH)	u	339,82	1,50%	344,92
5.5	Protection du branchement				
	Fourniture et pose d'un clapet antipollution, toutes sujétions comprises				
5.5.1	Douille clapet anti-retour Ø 15	u	5,43	1,50%	5,59
5.5.2	Douille clapet anti-retour Ø 20	u	16,66	1,50%	16,91
5.5.3	Clapet antipollution Ø 30	u	44,06	1,50%	44,72
5.5.4	Clapet antipollution Ø 40	u	51,81	1,50%	52,59
5.5.5	Clapet antipollution Ø 50	u	360,77	1,50%	365,16
5.5.6	Clapet antipollution Ø 65	u	373,97	1,50%	379,50
5.5.7	Clapet antipollution Ø 80	u	470,09	1,50%	476,26
5.5.8	Clapet antipollution Ø 100	u	604,94	1,50%	614,01
5.5.9	Clapet antipollution Ø 150	u	1 057,35	1,50%	1 074,06
5.5.10	Clapet antipollution Ø 200	u	2 119,87	1,50%	2 151,66
5.5.11	Filtre purge Ø 50	u	69,78	1,50%	70,82
5.5.12	Filtre purge Ø 65	u	85,55	1,50%	86,91
5.5.13	Filtre purge Ø 80	u	111,90	1,50%	113,58
5.5.14	Filtre purge Ø 100	u	144,79	1,50%	146,96
5.5.15	Filtre purge Ø 150	u	292,05	1,50%	296,43
5.5.16	Filtre purge Ø 200	u	574,32	1,50%	582,94
5.6	Raccords électrosoudable pour polyéthylène				
	Fourniture et pose de raccord électrosoudable, toutes sujétions comprises				
5.6.1	Raccord électrosoudable polyéthylène Ø 25	u	16,51	1,50%	16,75
5.6.2	Raccord électrosoudable polyéthylène Ø 32	u	19,28	1,50%	19,57
5.6.3	Raccord électrosoudable polyéthylène Ø 40	u	46,83	1,50%	47,66
5.6.4	Raccord électrosoudable polyéthylène Ø 50	u	28,88	1,50%	29,32
5.6.5	Raccord électrosoudable polyéthylène Ø 63	u	35,13	1,50%	35,65
5.6.6	Raccord électrosoudable polyéthylène Ø 75	u	15,78	1,50%	16,01
5.6.7	Raccord électrosoudable polyéthylène Ø 90	u	27,61	1,50%	28,02
5.6.8	Fourniture et pose de collet anti fuge Ø 83	u	50,67	1,50%	51,43
5.6.9	Fourniture et pose de collet anti fuge Ø 75	u	83,40	1,50%	84,65
5.6.10	Fourniture et pose de collet anti fuge Ø 90	u	73,36	1,50%	74,45
5.6.11	Fourniture et pose de collet anti fuge Ø 110	u	74,50	1,50%	75,41
5.7	Accessoires				
5.7.1	Console pour compteur de calibre = 15 mm	u	82,67	1,50%	83,46
5.7.2	Console pour compteur de calibre = 20 mm	u	86,06	1,50%	86,98
5.7.3	Equerre courte pour compteur de calibre > 20 mm	u	10,75	1,50%	10,91
5.7.4	Equerre longue pour compteur de calibre > 20 mm	u	13,62	1,50%	13,73
6	REGARDS				
	Fourniture et pose, toutes sujétions comprises				
6.1	Regard compact isolé				
6.1.1	Pour compteur calibre 15 mm en ligne	u	159,74	1,50%	162,14
6.1.2	Pour compteur calibre 20 mm en ligne	u	271,46	1,50%	275,03
6.2	Regard polyéthylène ou composite anti-gel				
6.2.1	Pour compteur Ø 15 ou 20 avec couvercle Pehd vert et fond de regard	u	36,12	1,50%	36,66
6.2.1.1	Plus valeur au prix n° 6.2.1 pour fourniture et pose d'une rîheuisse	u	13,12	1,50%	13,31
6.2.1.2	Plus valeur au prix n° 6.2.1 pour fourniture et pose d'un bampion forte classe B125/C250	u	53,20	1,50%	54,00
6.2.2	Pour compteur Ø 30 ou 40 avec couvercle Pehd vert et fond de regard	u	209,79	1,50%	212,94
6.2.2.1	Plus valeur au prix n° 6.2.2 pour fourniture et pose d'une rîheuisse	u	117,82	1,50%	119,59
6.2.2.2	Plus valeur au prix n° 6.2.2 pour fourniture et pose d'un bampion forte classe B125/C250	u	218,06	1,50%	221,33
6.3	Regard béton				
6.3.1	1000 x 800 couverture en tôle striée	u	1 099,19	1,50%	1 115,07
6.3.2	1000 x 800 couverture béton avec bampion forte	u	1 059,58	1,50%	1 072,97
6.3.3	2000 x 1000 couverture en tôle striée	u	1 464,78	1,50%	1 480,45
6.3.4	2000 x 1000 couverture béton avec bampion forte	u	1 900,37	1,50%	1 926,56
7	APPAREILS				
7.1	INCENDIE				
7.1.1	Poteau incendie à prises sous coffre				
	Fourniture et pose d'un poteau incendie à 3 prises sous coffre y compris la fourniture et pose d'un système de protection de la vidange du poteau en pied de colonne, réalisation du socle en béton de dimension 0,90m x 0,90m et la réalisation d'un puisard en partie basse. Toutes sujétions de pose comprises.				
7.1.1.1	Poteau incendie - Ø 80 mm	u	1 166,24	1,50%	1 185,77
7.1.1.2	Poteau incendie - Ø 80 mm CHOC	u	1 343,52	1,50%	1 363,66
7.1.1.3	Poteau incendie - Ø 100 mm	u	1 269,62	1,50%	1 287,65
7.1.1.4	Poteau incendie - Ø 100 mm CHOC	u	1 432,44	1,50%	1 453,92
7.1.1.5	Poteau incendie - Ø 150 mm	u	2 702,15	1,50%	2 742,69
7.1.2	Poteau incendie à prises apparentes				
	Fourniture et pose d'un poteau incendie à 3 prises apparentes y compris la fourniture et pose d'un système de protection de la vidange du poteau en pied de colonne, réalisation du socle en béton de dimension 0,90m x 0,90m et la réalisation d'un puisard en partie basse. Toutes sujétions de pose comprises.				
7.1.2.1	Poteau incendie - Ø 80 mm	u	1 166,24	1,50%	1 185,77
7.1.2.2	Poteau incendie - Ø 80 mm CHOC	u	1 343,52	1,50%	1 363,66
7.1.2.3	Poteau incendie - Ø 100 mm	u	1 269,62	1,50%	1 287,65
7.1.2.4	Poteau incendie - Ø 100 mm CHOC	u	1 432,44	1,50%	1 453,92
7.1.2.5	Poteau incendie - Ø 150 mm	u	2 702,15	1,50%	2 742,69
7.1.3	Bouche incendie				

	Fourniture et pose d'une bouche incendie à bras unique avec raccord de type Kayaxer, y compris la fourniture et pose d'un système de protection de la vidange de la bouche incendie en pied de colonne, assemblage de l'appareil avec un socle en béton et la réalisation d'un puitsard en paré basal, fourniture et pose d'une plaque aluminique homologuée. Toutes sujétions de pose comprise.				
7.1.3.1	Bouche incendie - Ø 80 mm	u	1 500,00	1,50%	1 526,05
7.1.3.2	Bouche incendie - Ø 100 mm	u	851,52	1,50%	864,29
7.1.4	Accessoires / pièces de rechange Fourniture et pose, toutes sujétions comprises				
7.1.4.1	Exe de réglage pour poteau et bouche incendie Ø 80	u	143,77	1,50%	145,92
7.1.4.2	Exe de réglage pour poteau et bouche incendie Ø 100	u	97,45	1,50%	99,92
7.1.4.3	Exe de réglage pour poteau et bouche incendie Ø 150	u	166,22	1,50%	170,75
7.1.4.4	Porte poteau incendie avec serrure	u	276,08	1,50%	280,22
7.1.4.5	Porte poteau incendie sans serrure	u	239,33	1,50%	243,92
7.1.4.6	Kit complet composite Ø 100	u	549,05	1,50%	557,29
7.1.4.7	Kit complet composite Ø 150	u	549,05	1,50%	557,29
7.1.4.8	Bouchon pour poteau Emeraude Ø 40	u	80,95	1,50%	82,16
7.1.4.9	Bouchon pour poteau Emeraude Ø 65 arçlap	u	33,70	1,50%	34,20
7.1.4.10	Bouchon pour poteau Emeraude Ø 100	u	40,96	1,50%	41,58
7.1.4.11	Bouchon pour poteau Saphir Ø 40	u	69,68	1,50%	70,72
7.1.4.12	Bouchon pour poteau Saphir Ø 65 arçlap	u	94,43	1,50%	95,95
7.1.4.13	Bouchon pour poteau Saphir Ø 100	u	115,35	1,50%	117,06
7.1.5	Contrôle d'un poteau d'incendie ou d'une bouche incendie (démont, pression, état général, établissement d'un rapport de visite) Réalisation d'un contrôle d'appareil de défense incendie (démont, pression, état général, établissement d'un rapport de visite)				
7.1.5.1	Contrôle d'un poteau d'incendie ou d'une bouche incendie	u	75,60	1,50%	76,73
7.1.5.2	Contrôle d'un poteau d'incendie ou d'une bouche incendie - pour 2 à 10 appareils contrôlés	u	37,80	1,50%	38,37
7.1.5.3	Contrôle d'un poteau d'incendie ou d'une bouche incendie - pour 11 à 50 appareils contrôlés	u	21,70	1,50%	22,03
7.1.5.4	Contrôle d'un poteau d'incendie ou d'une bouche incendie - pour plus de 51 appareils contrôlés	u	19,80	1,50%	19,98
7.2	PUISAGE				
	Fourniture et pose d'un appareil de puisage congelable y compris la réalisation d'un puitsard en pied d'appareil, la réalisation d'un socle béton, toutes sujétions comprises				
7.2.1	Borne fontaine	u	2 216,35	1,50%	2 249,60
7.2.2	Bouche de levage à barette droite Ø 40	u	449,01	1,50%	455,74
7.2.3	Bouche de levage à barette fermée Ø 40	u	613,20	1,50%	622,40
7.2.4	Bouche d'arrosage Ø 25	u	352,20	1,50%	357,46
7.2.5	Borne de puisage Ø 40	u	4 985,00	1,50%	4 999,29
7.2.6	Borne de puisage Ø 80	u	3 184,20	1,50%	3 211,97
7.3	PURGES				
7.3.1	Purge d'antenne automatique en regard compact isolé Fourniture et pose d'une purge d'antenne automatique y compris la fourniture et pose d'un regard compact isolé et le raccordement pour l'évacuation vers le châteauneuf, toutes sujétions comprises	u	877,21	1,50%	890,37
7.4	BOUCHE A CLE				
7.4.1	Bouche à clé standard Fourniture et pose d'une bouche à clé complète en fonte, y compris le centreur / tabernacle, le tube allonge	u	24,35	1,50%	24,72
7.4.2	Bouche à clé réhausable Fourniture et pose d'une bouche à clé complète en fonte, y compris le centreur / tabernacle, le tube allonge	u	49,00	1,50%	49,74
7.4.3	Rembse à niveau de bouche à clé Prestation de remblai à niveau d'une bouche à clé, toutes sujétions comprises	u	18,00	1,50%	18,27
8	COMPTAGE				
8.1	REPLACEMENT DE COMPTEURS DETERIORES				
	Remplacement d'un compteur de calibre et de métrologie équivalent, y compris les joints, suite à une dégradation de l'appareil par choc mécanique ou thermique (gel)				
8.1.1	Ø 15	u	35,42	1,50%	36,05
8.1.2	Ø 20	u	51,60	1,50%	52,38
8.1.3	Ø 30	u	133,00	1,50%	135,05
8.1.4	Ø 40	u	189,00	1,50%	191,94
8.1.5	Ø 50	u	490,00	1,50%	497,35
8.1.6	Ø 65	u	511,00	1,50%	518,07
8.1.7	Ø 80	u	632,00	1,50%	639,96
8.1.8	Ø 100	u	630,00	1,50%	639,45
8.1.9	Ø 150	u	930,00	1,50%	942,07
8.2	ETALONNAGE COMPTEUR				
	Etalonnage d'un compteur par un organisme agréé COFRAC				
8.2.1	Ø 15	u	339,31		
8.2.2	Ø 20	u	339,31		
8.2.3	Ø 30	u	449,09		
8.2.4	Ø 40	u	454,44		
8.2.5	Ø 50	u	622,84		
8.2.6	Ø 65	u	622,84		
8.2.7	Ø 80	u	630,79		
8.2.8	Ø 100	u	719,94		
8.2.9	Ø 150	u	719,94		
8.2.10	Ø 200	u	719,94		
8.3	RELEVÉ DE COMPTEUR				
	Relève ponctuelle d'un compteur sur demande de l'abonné en dehors des périodes de relève, sous réserve d'accessibilité du point de livraison. En cas d'inaccessibilité constatée du fait de l'abonné la prestation sera facturée.				
8.3.1	Relève de l'index d'un compteur accessible	u	18,00		
9	PIECES ET PRESTATIONS HORS BORDEREAU				
9.1	PIECES ET PRESTATIONS HORS BORDEREAU				
9.1.1	Pièces diverses de raccordement hors bordereau ou spécifiques Fourniture et pose de pièces hors bordereau, le tarif sera établi après consultation des fournisseurs les justificatifs seront fournis sur demande	u			
10	PRESTATIONS DIVERSES				
10.1	MAIN D'OEUVRE				
10.1.1	Préparation administrative du chantier	h	21,46		24,98
10.1.2	Intervention d'un agent pendant les heures de service	h	22,50		22,72
10.1.3	Intervention d'un agent en dehors des heures de service (soirée)	h	45,00		45,44

Agent de Maîtrise Principal
Adjoint technique principal 1ère C

ANNEXE 7 : DELIBERATION DE VOTE DES TARIFS – ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

037-243700754-20191125-C_19_11_25_033-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/11/2019

Date de publication / notification : 29/11/2019



SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 25 NOVEMBRE 2019

Convocations adressées le lundi 18 novembre 2019

Nombre de délégués titulaires présents : 44

Nombre de délégués votants : 53

Nombre de délégués titulaires en exercice : 55

Délégués titulaires présents :

Philippe BRIAND, Christophe BOUCHET, Frédéric AUGIS, Marie-France BEAUFILS, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Wilfried SCHWARTZ, Cédric DE OLIVEIRA, Jean-Luc GALLIOT, Bertrand RITOURET, Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX, Jacques LE TARNEC, Thibault COULON, Alexandra SCHALK-PETITOT, Patrick DELETANG, Bernard PLAT, Bernard LORIDO, Sébastien MARAIS, Bruno FENET, Patrick CHALON, Jean-Marie METAIS, Christian AVENET, Didier VALLEE, Michèle LAUNAY, Gérard DAVIET, Dominique SARDOU, Jean-Paul LAUNAY, Christian BRAULT, Martine POTEL, Nathalie TOURET, Danielle PLOQUIN, Florence DRABIK, Françoise DESROUSSEAUX, Philippe LEBOT, Francine LEMARIE, Michel GILLOT, Jean-Marc PICHON, Martine BELNOUE, Serge BABARY, Jacques CHEVTCHENKO, Barbara DARNET MALAQUIN, Christine BEUZELIN, Yves MASSOT

Titulaires absents excusés :

Alexandre CHAS a donné pouvoir à Cédric DE OLIVEIRA, Aude GOBLET a donné pouvoir à Christian BRAULT, Nadine NOWAK a donné pouvoir à Dominique SARDOU, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Vincent TISON a donné pouvoir à Cécile JONATHAN, Rabia HADJIDJ BOUAKKAZ a donné pouvoir à Wilfried SCHWARTZ, Martine GARRIGUE a donné pouvoir à Bernard PLAT, Nathalie SAVATON a donné pouvoir à Bernard LORIDO, Sophie AUCONIE a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Emmanuel DENIS, Cécile JONATHAN

Désignation de Philippe CLEMOT, Vice-Président en qualité de Secrétaire de séance.

C_19_11_25_033- EAU - ASSAINISSEMENT - SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - FIXATION DES TARIFS POUR L'ANNEE 2020

Monsieur Bertrand RITOURET, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Le Conseil communautaire, dans sa séance du 21 décembre 2005 a décidé la création du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) et fixé les tarifs des contrôles qui découlent de sa mission.

Page 1 sur 4

Le SPANC de la Métropole assure également, depuis 2009, le contrôle périodique du fonctionnement des dispositifs d'assainissement non collectif selon les fréquences définies dans le règlement d'assainissement non collectif. En outre, depuis le 1^{er} janvier 2011, lors de toute transaction immobilière, le service réalise le diagnostic des installations d'assainissement non collectif. Dans le cas d'une attestation de contrôle de moins de trois ans, la prestation se limite à une réponse administrative simple. En l'absence d'attestation de contrôle datant de moins de trois ans, un diagnostic initial ou un contrôle de fonctionnement est diligenté et assuré par le SPANC.

L'ensemble de ces contrôles a fait l'objet d'une tarification adoptée par le Conseil communautaire, dans sa séance du 15 décembre 2014.

A titre indicatif, en 2018, le nombre de contrôles s'est élevé à :

Contrôle de conception	128
Contrôle de réalisation	104
Diagnostic initial	7
Contrôle de fonctionnement	285
Contrôle pour transaction immobilière	70

Fin 2018, l'arrêt du versement de la subvention par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour le contrôle des installations neuves et réhabilitées (10 200 € en 2018) a entraîné une perte de recettes qui doit être compensée par un ajustement des tarifs. Cet ajustement est proposé de manière progressive.

Il est proposé pour l'exercice 2020 les actions suivantes :

- En cohérence avec une réglementation incitative à l'implantation de système d'infiltration à la parcelle plutôt qu'au rejet en exutoire en dehors de la parcelle, le SPANC propose de rendre obligatoire l'étude d'infiltration du sol pour les ouvrages neufs ou réhabilités des dossiers déposés après le 01/04/2020, et ce, afin d'obtenir systématiquement les capacités d'infiltration du sol et connaître ainsi les prescriptions de pose à respecter.
- L'instauration d'un tarif unique pour le contrôle de conception pour les dossiers déposés à compter du 01/04/2020, pour correspondre à cette nouvelle disposition.
- L'adoption des tarifs suivants :

Types de contrôles	Tarifs 2019 (€ HT)	Tarifs 2020 (€ HT)
Ouvrages neufs ou réhabilités :		
Contrôle de conception – dossiers déposés avant le 01/04/2020	140,00	140,00
Contrôle de conception si étude à la parcelle jointe au dossier - dossiers déposés avant le 01/04/2020	55,00	55,00
Contrôle de conception – dossiers déposés après le 01/04/2020		90,00

Page 2 sur 4

Contrôle de réalisation	100,00	105,00
Contre-visite si contrôle de réalisation non conforme	50,00	50,00
Ouvrages existants :		
Diagnostic initial	135,00	140,00
Contrôle de fonctionnement	90,00	95,00
Cas des transactions immobilières :		
➤ Réponse simple (si attestation de contrôle < 3 ans)	35,00	35,00
➤ Contrôle de fonctionnement (si attestation de contrôle > 3 ans)	110,00	115,00

- L'application conformément à l'article L1331-8 du Code de la santé publique, d'une majoration de 100% des tarifs en cas d'obstacle à l'accomplissement des missions de contrôle du SPANC (les conditions d'application étant définies dans le règlement d'assainissement non collectif).

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L 1331-1-1 et L1331-11-1,

Vu le Code de l'environnement,

Vu l'arrêté ministériel du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté ministériel du 7 septembre 2009 relatif aux prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5,

Vu l'arrêté ministériel du 27 avril 2012 modifiant l'arrêté ministériel du 7 septembre 2009 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif,

Vu l'arrêté ministériel du 23 septembre 2017 modifiant l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectifs et aux installations d'assainissement non collectif à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure à 1,2 kg/j de DBO5,

Vu l'avis du conseil d'exploitation, en date du 24 septembre 2019,

Vu l'avis de la commission des Finances en date du 04 novembre 2019,

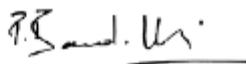
- DECIDE de rendre obligatoire l'étude d'infiltration du sol pour les ouvrages neufs ou réhabilités des dossiers déposés après le 01/04/2020 ;
- FIXE à compter du 1^{er} janvier 2020, les tarifs des contrôles effectués par le S.P.A.N.C de Tours Métropole Val de Loire comme suit :

Types de contrôles	Tarifs 2020 (€ HT)
Ouvrages neufs ou réhabilités :	
Contrôle de conception – dossiers déposés avant le 01/04/2020	140,00
Contrôle de conception si étude à la parcelle jointe au dossier - dossiers déposés avant le 01/04/2020	55,00
Contrôle de conception – dossiers déposés après le 01/04/2020	90,00
Contrôle de réalisation	105,00
Contre-visite si contrôle de réalisation non conforme	50,00
Ouvrages existants :	
Diagnostic initial	140,00
Contrôle de fonctionnement	95,00
Cas des transactions immobilières :	
➤ Réponse simple (si attestation de contrôle < 3 ans)	35,00
➤ Contrôle de fonctionnement (si attestation de contrôle > 3 ans)	115,00

- FIXE conformément à l'article L1331-8 du Code de la santé publique, une majoration de 100% des tarifs en cas d'obstacle à l'accomplissement des missions de contrôle du SPANC définies à l'article 30 du règlement d'assainissement non collectif ;
- DIT que ces tarifs hors taxes, auxquels il convient d'ajouter le taux de TVA en vigueur, sont applicables du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

Le Conseil Métropolitain adopte à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services,



Frédéric BAUDIN-CULLIERE

ANNEXE 8 : DELIBERATION DE VOTE DES TARIFS – BRANCHEMENTS EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

037-243700754-20200213-C_20_02_13_035-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2020

Date de publication / notification : 20/02/2020



SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 13 FEVRIER 2020

Convocations adressées le vendredi 07 février 2020

Nombre de délégués titulaires présents : 48

Nombre de délégués votants : 50

Nombre de délégués titulaires en exercice : 55

Délégués titulaires présents :

Philippe BRIAND, Christophe BOUCHET, Frédéric AUGIS, Marie-France BEAUFILS, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Wilfried SCHWARTZ, Cédric DE OLIVEIRA, Jean-Luc GALLIOT, Bertrand RITOURET, Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX, Jacques LE TARNEC, Thibault COULON, Alexandra SCHALK-PETITOT, Aude GOBLET, Patrick DELETANG, Bernard PLAT, Bernard LORIDO, Sébastien MARAIS, Bruno FENET, Patrick CHALON, Jean-Marie METAIS, Christian AVENET, Didier VALLEE, Michèle LAUNAY, Gérard DAVIET, Dominique SARDOU, Jean-Paul LAUNAY, Christian BRAULT, Sandrine FOUQUET, Martine POTEL, Rabia HADJIDJ BOUAKKAZ, Nathalie TOURET, Danielle PLOQUIN, Florence DRABIK, Martine GARRIGUE, Philippe LEBOT, Francine LEMARIE, Michel GILLOT, Nathalie SAVATON, Serge BABARY, Sophie AUCONIE, Jacques CHEVTCHENKO, Barbara DARNET MALAQUIN, Christine BEUZELIN, Yves MASSOT, Emmanuel DENIS

Titulaires absents excusés :

Alexandre CHAS a donné pouvoir à Philippe BRIAND, Nadine NOWAK a donné pouvoir à Nathalie TOURET, Vincent TISON, Françoise DESROUSSEAUX, Jean-Marc PICHON, Martine BELNOUE, Cécile JONATHAN

Désignation de Michèle LAUNAY, Conseillère Métropolitaine en qualité de Secrétaire de séance.

C_20_02_13_035- EAU - ASSAINISSEMENT - FIXATION DES TARIFS 2020 DES BRANCHEMENTS EN EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES SUR LE TERRITOIRE METROPOLITAIN

Monsieur Bertrand RITOURET, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Dans sa séance du 16 décembre 2019, le Conseil Métropolitain a approuvé les tarifs 2020 des nouveaux branchements en eaux usées et eaux pluviales sur le territoire métropolitain.

Des erreurs d'interprétation, apparues à la lecture de devis réalisés sur la base du bordereau de prix approuvé, nécessite de préciser certains tarifs. Il convient par conséquent de modifier le bordereau de prix unitaire en apportant des compléments d'information dans le descriptif et la désignation de certaines prestations.

Page 1 sur 2

De plus, la prestation « mètre linéaire de branchement PVC CR8 ou polypropylène diamètre 250 à 315 mm » n'avait pas de prix unitaire dans le bordereau approuvé. Le prix proposé est celui appliqué pour l'année 2019. Tous les autres prix sont inchangés.

La présente délibération a pour objet de compléter la délibération du 16 décembre 2019 fixant les tarifs des branchements en eaux usées et en eaux pluviales sur le territoire métropolitain pour l'année 2020 et de préciser le bordereau des prix unitaires applicable jusqu'au 31 décembre 2020.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération C_19_12_16_029 du conseil métropolitain en date du 16 décembre 2019 approuvant les tarifs des branchements en eaux usées et en eaux pluviales sur le territoire métropolitain pour l'année 2020,

Vu l'avis du conseil d'exploitation, en date du 28 janvier 2020,

Vu l'avis de la commission politiques environnementales et qualité de vie, en date du 28 janvier 2020,

Vu l'avis du conseil d'exploitation, en date du 28 janvier 2020,

Vu l'avis de la commission des Finances en date du 30 janvier 2020,

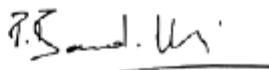
- **APPROUVE** les tarifs des branchements en eaux usées et en eaux pluviales, sur le territoire métropolitain, applicables jusqu'au 31 décembre 2020, selon le bordereau des prix unitaires annexé à la présente délibération,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

- **DIT QUE** ce bordereau des prix annexé annule et remplace celui approuvé au Conseil métropolitain du 16 décembre 2019.

Le Conseil Métropolitain adopte à l'unanimité.

**Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services,**



Frédéric BAUDIN-CULLIERE

N° DE PRIX	DESIGNATION	Accusé certifié Réception par le préfet : 20/02/2020	PRIX UNITAIRE € HT
1	REALISATION D'UN BRANCHEMENT PARTICULIER COMPLET SUR CANALISATION EXISTANTE	Date de publication / notification : 20/02/2020	
	L'ensemble des prix comprend les frais de dossier, études et maîtrise d'oeuvre.		
	Ce prix rémunère à l'unité la réalisation d'un branchement neuf sur la conduite principale et comprend l'étude du projet, la préparation et les démarches administratives réglementaires ainsi que le forfait de raccordement du branchement sur la conduite principale y compris les terrassements et remblais de la tranchée et réfection de la voirie au droit de la conduite principale. Les caractéristiques techniques des éléments qui constituent le branchement seront conformes au règlement du service assainissement de Tours Métropole Val de Loire (TMVL). Ce prix comprend la longueur du branchement à mettre en place entre la partie publique où se situe la conduite et la partie privée où se situera la boîte de branchement, y compris les terrassements et remblais de la tranchée et réfection de la voirie et du trottoir à l'identique. Ce prix comprend également le percement éventuel d'un mur en maçonnerie, l'évacuation des gravats, regamissage du percement ou mortier de ciment et réagrèage de la maçonnerie ou réfection des enduits après passage de la canalisation (les percements et regamissage sur des voiles béton des constructions neuves seront à la charge des pétitionnaires) ainsi que la remise en état des abords, espaces verts en accord avec le pétitionnaire. Il est également inclu la fourniture et pose de la boîte de branchement dont sa nature sera à valider avec l'agent de Tours Métropole Val de Loire (siphon disconnecteur, tabouret à cloison fixe ou passage direct, vanne de sectionnement) en fonction du réajustement du régime d'écoulement (non compris travail de voirie).		
1.1	POUR BRANCHEMENT PVC CR8 OU POLYPROPYLENE DIAMETRE 160 MM JUSQU'A 3 METRES		2 900,00 €
1.2	POUR BRANCHEMENT PVC CR8 OU POLYPROPYLENE DIAMETRE 200 MM JUSQU'A 3 METRES		3 100,00 €
1.3	POUR BRANCHEMENT PVC CR8 OU POLYPROPYLENE DIAMETRE COMPRIS ENTRE 250 ET 315 MM JUSQU'À 3 METRES		3 400,00 €
1.4	POUR BRANCHEMENT FONTE (selon norme NF EN 598) DIAMETRE 150 MM JUSQU'A 3 METRES		4 000,00 €
1.5	POUR BRANCHEMENT FONTE (selon norme NF EN 598) DIAMETRE 200 MM JUSQU'A 3 METRES		4 250,00 €
1.6	POUR BRANCHEMENT EN REFOULEMENT POUR UN DIAMETRE 63 mm PEHD PN 16 JUSQU'À 3 METRES		1 800,00 €
2	LE METRE LINEAIRE COMPLEMENTAIRE DE BRANCHEMENT		
	Ce prix rémunère la longueur de branchement à mettre en place à partir du 4ème mètre de branchement à réaliser.		
2.1	le mètre-linéaire de branchement pour PVC CR8 ou POLYPROPYLENE diamètre 160 mm		150,00 €
2.2	le mètre-linéaire de branchement pour PVC CR8 ou POLYPROPYLENE diamètre 200 mm		165,00 €
2.3	le mètre-linéaire de branchement pour PVC CR8 ou POLYPROPYLENE diamètre 250 à 315 mm		180,00 €
2.4	le mètre-linéaire de branchement pour Fonte diamètre 150 mm		190,00 €
2.5	le mètre-linéaire de branchement pour Fonte diamètre 200 mm		210,00 €
2.6	le mètre-linéaire de branchement en refoulement diamètre 63 mm PEHD PN 16		100,00 €
3	PLUS VALUE AU PRIX 1 à 2 POUR SURLARGEUR DE TRANCHEE		
	Ce prix s'applique dans le cadre de la pose d'un réseau d'eaux pluviales ou d'eaux usées dans la même tranchée. Le forfait s'appliquera au branchement le plus long à réaliser, la plus-value s'appliquera au branchement le plus court.		
	le mètre linéaire de tranchée		55,00 €
4	FOURNITURE ET POSE D'UNE BOITE DE BRANCHEMENT OU D'UN SIPHON DISCONNECTEUR		
	Ce prix rémunère la fourniture et pose d'une boîte de branchement dans le cadre de l'exécution d'un branchement neuf pour la réalisation d'un 2ème branchement en surlargeur. Il comprend le terrassement, la fourniture des pièces et raccords, le positionnement et les réglages, les remblais et réfection de surface à l'identique. Le choix de la boîte de branchement est conditionné au respect du règlement du service assainissement de TMVL.		
4.1	FOURNITURE ET POSE D'UNE BOITE DE BRANCHEMENT DISCONNECTRICE A CLOISON FIXE OU PASSAGE DIRECT Ø 315/160MM DANS LE CADRE D'UN BRANCHEMENT EN SURLARGEUR DE TRANCHEE		200,00 €
4.2	FOURNITURE ET POSE D'UN SIPHON DISCONNECTEUR Ø 160 MM DANS LE CADRE D'UN BRANCHEMENT EN SURLARGEUR DE TRANCHEE		120,00 €

5	REMPLACEMENT D'UN SIPHON DISCONNECTEUR sans terrassement	
	<p>Ce prix rémunère :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la démolition de l'ancien siphon et son remplacement dans un regard visitable et accessible sans terrassement. - le raccordement aux tuyaux de branchement et l'adaptation au diamètre si nécessaire - l'évacuation des déblais s'il y a lieu y compris la démolition de béton - la fourniture, la pose ou le scellement d'une console pour les branchements en sous sol 	500,00 €
6	REMPLACEMENT D'UNE BOITE DE BRANCHEMENT OU D'UN SIPHON DISCONNECTEUR avec terrassement	
	<p>Ce prix rémunère le remplacement d'une boîte de branchement en PVC diamètre 315/160 (hauteur maxi : 1,20m fil d'eau) ou d'un siphon disconnecteur (fourniture et mise en place de regard de visite non compris) et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la démolition de l'ancienne boîte de branchement ou du siphon disconnecteur - les terrassements et l'évacuation des déblais (y compris les frais de décharge) - la fourniture et la pose de la boîte de branchement disconnectrice à cloison fixe ou passage direct selon prescription de la maîtrise d'œuvre y compris la rehausse en PVC - le lit de pose et l'enrobage en gravier du tabouret - le remblaiement autour de la rehausse en sable ciment jusqu'à la dalle de répartition (si nécessaire) - la fourniture et la mise en oeuvre de béton pour constitution de la dalle de répartition (couronnement indépendant de la cheminée PVC) ou la fourniture de la dalle préfabriquée - les raccordements et les pièces spéciales - la découpe éventuelle des tuyaux - la fourniture et la pose du tampon en fonte série C250 et de son entourage béton, y compris sa mise à la cote et les raccords de surface - la remise en état des abords, espaces verts, trottoirs ou voirie - et toutes les sujétions dues à la présence d'étais, d'eau, d'ouvrage, de réseaux divers, y compris toute la signalisation temporaire de protection 	600,00 €
7	PLUS-VALUE AUX PRIX 1, 4 et 6 POUR CONSTRUCTION DE REGARD DE VISITE EN BETON DE DIAMETRE 800 MM ou 1000 MM	
	<p>Ce prix rémunère à l'unité la confection d'un regard de visite circulaire de diamètre 800 mm ou 1000 mm en béton comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture des éléments préfabriqués avec les joints d'étanchéité - la fourniture et le scellement des échelons - le tampon de couverture en fonte <p>Ce prix est appliqué pour une profondeur du fil d'eau jusqu'à 1,50 m</p>	450,00 €
8	FOURNITURE ET POSE D'UN REGARD BETON LIMITEUR DE DEBIT	
	<p>Ce prix rémunère la fourniture et pose d'un regard en béton 50x50 en limite de propriété entre le domaine public et privé permettant de limiter le débit d'eaux pluviales accepté sur le domaine public conformément au règlement de service des eaux pluviales. Il comprend, les terrassements, la fourniture et pose du regard et son raccordement sur le domaine public y compris les pièces spéciales d'adaptation, l'enrobage, les remblais, dispositif de fermeture et remise en état des abords à l'identique</p>	280,00 €
9	SUPPRESSION DE BRANCHEMENT PARTICULIER	
	le forfait	550,00 €

ANNEXE 9 : DELIBERATION DE VOTE DES TARIFS – ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

037-243700754-20191216-C 19 12 16 027-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2019

Date de publication / notification : 21/12/2019



SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 16 DECEMBRE 2019

Convocations adressées le mardi 10 décembre 2019

Nombre de délégués titulaires présents : 47

Nombre de délégués votants : 55

Nombre de délégués titulaires en exercice : 55

Délégués titulaires présents :

Philippe BRIAND, Christophe BOUCHET, Frédéric AUGIS, Marie-France BEAUFILS, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Wilfried SCHWARTZ, Jean-Luc GALLIOT, Alexandre CHAS, Bertrand RITOURET, Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX, Jacques LE TARNEC, Thibault COULON, Alexandra SCHALK-PETITOT, Patrick DELETANG, Bernard PLAT, Bernard LORIDO, Sébastien MARAIS, Bruno FENET, Patrick CHALON, Jean-Marie METAIS, Christian AVENET, Nadine NOWAK, Didier VALLEE, Michèle LAUNAY, Gérard DAVIET, Jean-Paul LAUNAY, Christian BRAULT, Sandrine FOUQUET, Rabia HADJIDJ BOUAKKAZ, Nathalie TOURET, Danielle PLOQUIN, Florence DRABIK, Martine GARRIGUE, Françoise DESROUSSEAUX, Philippe LEBOT, Francine LEMARIE, Michel GILLOT, Jean-Marc PICHON, Martine BELNOUE, Nathalie SAVATON, Sophie AUCONIE, Barbara DARNET MALAQUIN, Christine BEUZELIN, Yves MASSOT, Emmanuel DENIS

Titulaires absents excusés :

Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Christian GATARD, Aude GOBLET a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Jean-Paul LAUNAY, Vincent TISON a donné pouvoir à Philippe LEBOT, Martine POTEL a donné pouvoir à Sébastien MARAIS, Serge BABARY a donné pouvoir à Christophe BOUCHET, Jacques CHEVTCHENKO a donné pouvoir à Christine BEUZELIN, Cécile JONATHAN a donné pouvoir à Emmanuel DENIS

Désignation de Bernard LORIDO, Membre du Bureau en qualité de Secrétaire de séance.

C 19 12 16 027- EAU - ASSAINISSEMENT - FIXATION DES TARIFS 2020 D'UN SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur Bertrand RITOURET, vice-président donne lecture du rapport suivant :

1 – Redevance assainissement, tarif unique

Dans le cadre de la fixation des tarifs de redevance d'assainissement, le Conseil communautaire a adopté, dans sa séance du 20 décembre 2001, un mode de calcul permettant de réduire progressivement les variations de

Page 1 sur 11

tarifs appliqués par les communes de l'agglomération. Ces modalités de calcul ont permis d'atteindre en 2007 un tarif unique de 1,15 euros du m³ sur l'ensemble du territoire de Tour(s)plus devenu Tours Métropole Val de Loire.

Dans le cadre d'une diminution de 3 centimes de la taxe de modernisation des réseaux de collecte de l'agence de l'eau Loire Bretagne au 1^{er} janvier 2019, il a été décidé à cette même date de porter le tarif unique à 1,18 €HT/m³, augmentation qui n'a eu aucun impact pour l'utilisateur toutes taxes comprises.

Il n'existe pas de part fixe ou d'abonnement.

Il est proposé de maintenir les tarifs pour l'année 2020.

Communes	Tarifs 2019 (Euros)	Tarifs 2020 (Euros)
Ballan-Miré	1,1800	1,1800
Chanceaux-sur-Choisille (hors Langennerie)	1,1800	1,1800
Chanceaux-sur-Choisille (secteur Langennerie)	1,1800	1,1800
Berthenay	1,1800	1,1800
Chambray-lès-Tours	1,1800	1,1800
Druye	1,1800	1,1800
Fondettes	1,1800	1,1800
Joué-lès-Tours	1,1800	1,1800
La Membrolle-sur-Choisille	1,1800	1,1800
La Riche	1,1800	1,1800
Luynes	1,1800	1,1800
Mettray	1,1800	1,1800
Notre-Dame-d'Oé	1,1800	1,1800
Parçay-Meslay	1,1800	1,1800
Rochecorbon	1,1800	1,1800
Saint-Avertin	1,1800	1,1800
Saint-Cyr-sur-Loire	1,1800	1,1800
Saint-Etienne-de-Chigny	1,1800	1,1800
Saint-Genouph	1,1800	1,1800
Saint-Pierre-des-Corps	1,1800	1,1800
Savonnières	1,1800	1,1800
Tours	1,1800	1,1800
Villandry	1,1800	1,1800

A titre indicatif, la redevance pour modernisation des réseaux de collecte n'est payée que par les abonnés raccordés au réseau de collecte des eaux usées et son assiette est identique à celle de la redevance assainissement. Cette redevance est de 0,15 €/m³. Les montants perçus au titre de ces redevances sont intégralement reversés à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, qui les redistribue sous forme d'aides financières aux différents acteurs de l'eau, pour des opérations de préservation de la ressource en qualité et en quantité.

2 – Redevance Assainissement : le coefficient de dégressivité est remplacé par le coefficient de charge polluante

Par délibération en date du 20 décembre 2001, le Conseil communautaire avait adopté un barème de dégressivité de redevance qu'il n'apparaît plus opportun de maintenir. Le tableau ci-dessous mettant en œuvre un coefficient de dégressivité est donc abrogé.

Consommations en m ³	Coefficients 2019
De 0 à 6 000	1
De 6 001 à 12 000	0.85
De 12 001 à 50 000	0.65
De 24 001 à 100 000	0.55
De 50 001 à 100 000	0.45
Au-delà de 100 000	0.3

Conformément à l'interdiction d'appliquer un tarif dégressif aux collectivités pour lesquelles le prélèvement en eau se situe dans le périmètre d'une Zone de Répartition des Eaux (ZRE) au sens de l'article L.2224-12-4 du code général des collectivités territoriales et ce, dès que ce prélèvement est supérieur à 30% dans une nappe sensible, seuls les usagers non-domestiques des communes de Mettray, St Cyr sur Loire et Tours pourront bénéficier d'une modulation de la redevance correspondant à une éventuelle dilution des effluents.

Il est donc défini 2 catégories d'usagers :

Les usagers ne pouvant pas bénéficier de la dégressivité, relevant des groupes suivants:

- tous les usagers domestiques (y compris collectifs de grande taille),
- tous les usagers domestiques et non domestiques de l'ensemble des communes dont le prélèvement de l'eau potable est réalisé en ZRE ou dont le prélèvement d'eau dans une nappe sensible (au sens des ZRE) dépasse 30 % des prélèvements totaux,
- tous les usagers domestiques et non domestiques dont la consommation annuelle est inférieure à 20.000 m³/an,
- les usagers des communes de Mettray, Saint Cyr sur Loire et Tours dont les prélèvements pour leurs propres besoins et rejetés dans le réseau d'assainissement collectif sont réalisés dans la nappe du Cénomaniens par leur propre forage.

Pour cette catégorie d'usagers, le tarif appliqué est celui de la redevance unique définie dans le paragraphe 1 de la délibération.

Les usagers pouvant bénéficier du coefficient de charge :

Pour les établissements qui en remplissent les conditions, il est proposé de remplacer le coefficient de dégressivité par un coefficient de charge polluante qui ouvre la possibilité d'une minoration de la redevance à partir du 20.001^e mètre cube.

Le nouveau coefficient de charge polluante (C_{cp}) sera composé d'une part fixe liée à la collecte des eaux usées et d'une part variable liée au traitement et à la qualité du rejet de l'effluent non domestique.

Ce coefficient de charge permettra une meilleure adéquation entre les frais réels de fonctionnement des installations et la qualité de l'effluent rejeté.

Ce coefficient est de 1 lorsque les caractéristiques de l'effluent sont comparables à un effluent urbain classique, il peut être inférieur à 1 lorsqu'il est dilué et supérieur à 1 lorsqu'il est concentré.

Il est donc proposé de calculer le coefficient à partir de la formule suivante :

$$C_{CP} = 0,20 + 0,80 \left(0,4 \frac{DCO_i}{DCO_{Réf.}} + 0,25 \frac{MES_i}{MES_{Réf.}} + 0,25 \frac{NTK_i}{NTK_{Réf.}} + 0,1 \frac{Pt_i}{Pt_{Réf.}} \right)$$

Avec :

- C_{CP} : Coefficient de charge polluante
- DCO_i : Moyenne de la Demande Chimique en Oxygène (DCO) rejeté par l'établissement en mg/L
- $DCO_{Réf.}$: DCO de référence, égale à 875 mg/L*
- MES_i : Moyenne de la concentration en Matières en Suspensions (MeS) rejeté par l'établissement en mg/L
- $MES_{Réf.}$: MES de référence, égale à 375 mg/L*
- NTK_i : Moyenne de l'Azote Kjeldahl (NTK) rejeté par l'établissement en mg/L
- $NTK_{Réf.}$: NTK de référence, égale à 115 mg/L*
- Pt_i : Moyenne Phosphore total (Pt) rejeté par l'établissement en mg/L
- $Pt_{Réf.}$: Pt de référence, égale à 20 mg/L*

* la valeur de référence est la moyenne entre la valeur max autorisée par le règlement du service de l'assainissement collectif en vigueur et la valeur d'une eau résiduaire urbaine "normalement concentrée" (source IRSTEA)

Le coefficient de charge de l'établissement concerné sera calculé à partir de la moyenne des résultats d'auto-surveillance des rejets de l'année N-1.

Ainsi la redevance assainissement des établissements éligibles aux conditions de l'application du coefficient de charge polluante sera facturée par le service de l'assainissement collectif selon la formule suivante :

$$Redevance = 1,18 \times (20\,000 + C_{CP} \times (Volume\ rejeté - 20\,000))$$

Par ailleurs cette disposition ne saurait se substituer à la mise en œuvre de conventions spéciales de déversement, celles-ci ayant pour objet de fixer, conformément au règlement du service de l'assainissement collectif de Tours Métropole, les conditions de rejet par des établissements de leurs eaux usées non domestiques.

3- Redevance Assainissement – Majoration

En cas de raccordement non conforme, d'obstacles mis à l'accomplissement des missions de contrôle des agents de la Métropole et plus généralement de

non –respect des obligations définies aux articles L1331-1 à L1331-7-1 du code de la santé publique, l'usager est astreint au paiement d'une somme au moins équivalente à la redevance qu'il aurait payée au service public de l'assainissement si son immeuble avait été raccordé, majorée de 100%.

4 - Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAQ)

Le Conseil communautaire, dans sa séance en date du 28 juin 2012, a institué, sur le territoire de la Communauté d'agglomération, une Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) ainsi qu'une Participation pour rejet d'eaux usées provenant d'usages assimilables à un usage domestique (PFAC "assimilés domestiques").

Les conditions d'application et les tarifs de la PFAC sont fixés selon les modalités de calcul suivantes :

- PFAC

	Tarifs 2019 HT	Proposition de tarifs pour 2020 HT *
Habitation individuelle et immeuble collectif :		
- si inférieur ou égal à 100 m ² de surface de plancher	600,00 euros	600,00 euros
- par m ² de surface de plancher supplémentaire	6,00 euros du m ²	6,00 euros du m ²
Extension de bâtiment existant supérieure à 40 m² : Cette participation ne s'applique pas aux maisons individuelles non transformées en collectif.	6,00 euros par m ² de surface de plancher de l'extension.	6,00 euros par m ² de surface de plancher de l'extension.

* applicables pour les dossiers de permis de construire instruits à partir du 01/01/2020.

- PFAC "assimilés domestiques"

	Tarifs 2019	Proposition de tarifs pour 2020
si inférieur ou égal à 100 m ² de surface de plancher	600,00 euros	600,00 euros
par m ² de surface de plancher supplémentaire	6,00 euros du m ²	6,00 euros du m ²
Au-delà de 150 m ² un tarif dégressif sera appliqué selon le barème suivant, avec un coefficient :		
- pour une surface comprise entre 150	0,6	0,6

Page 5 sur 11

m2 et 400 m2 :		
- pour une surface supérieure à 400 m2:	0,5	0,5

5 - Contrôle des travaux de raccordement intérieurs

Le Conseil communautaire, dans sa séance du 22 décembre 2010, a décidé la mise en place d'une prestation de contrôle des travaux de raccordement intérieur lors de la vente d'un bien et en a défini les conditions techniques et financières de réalisation. Les prestations ont fait l'objet d'une tarification adoptée par le Conseil communautaire, dans sa séance du 15 décembre 2014.

Les tarifs appliqués en 2019 étant les suivants :

	Tarifs 2019 (Euros)
Prestation pour une réponse accompagnée d'un contrôle de	103,00
Prestation pour une réponse administrative simple sans déplacement	35

Il est proposé, pour l'année 2020 :

- D'étendre la prestation à toute demande de contrôle, hors transaction immobilière
- De reconduire le tarif suivant :

	Tarifs 2020 (Euros HT)
Prestation pour une réponse administrative simple sans déplacement	35

- De décomposer le tarif du contrôle de conformité en fonction du type d'installation à contrôler

Type d'installation à contrôler	Tarifs 2020 (Euros HT)
Maison individuelle	105,00
Immeuble <ul style="list-style-type: none"> - Appartement - Parties communes 	65,00 40,00
Commerce ou activité autre qu'industrielle (surface inférieure à 1 000	140,00
Commerce ou activité autre qu'industrielle (surface supérieure à 1 000 m ²) et Installation industrielle	420,00

6 - Vente d'air comprimé

Tours Métropole Val de Loire fournit ponctuellement au Centre Hospitalier Régional Bretonneau, une quantité d'air comprimé nécessaire au fonctionnement des postes de relèvement de l'établissement.

Il est proposé de maintenir le prix du m³ d'air comprimé pour l'année 2020 :

	Tarif 2019 (Euros HT)	Tarif 2020 (Euros HT)
Prix du m ³ d'air comprimé	0,102	0,102

7 – Traitement des matières de vidange

Le Conseil communautaire, dans sa séance du 19 décembre 2007, a défini les conditions techniques et financières de réception des matières de vidanges à la station d'épuration des eaux usées de la Grange David.

Les prestations ont fait l'objet d'une tarification adoptée par le Conseil communautaire dans sa séance du 16 décembre 2009.

Il est proposé pour l'exercice 2020 la tarification suivante :

	Tarif 2019 (Euros HT)	Tarif 2020 (Euros HT)
Prix de la tonne de matières de vidanges	12,00	12,00

8 – Traitement des graisses

Le Conseil communautaire, dans sa séance du 16 décembre 2009, a fixé pour l'année 2010, le tarif du traitement des graisses à 74,00 euros la tonne. Il est proposé de reconduire cette tarification pour l'exercice 2020.

9 - Interventions en régie

Le Conseil communautaire, dans sa séance du 16 décembre 2009, a adopté une tarification horaire inhérente aux interventions réalisées par les agents du service chez les usagers responsables de dysfonctionnements (obstructions, casses et pollutions accidentelles).

Il est proposé de maintenir pour l'année 2020 les tarifs 2019 :

Prestations	Tarifs 2019 (Euros HT)	Proposition de tarifs pour 2020 (Euros HT)
Intervention d'1 agent	22,50/ heure	22,50 / heure
Intervention de 2 agents avec un hydrocureur	82,00 / heure	82,00 / heure
Tarif en dehors des heures de service	Majoration de 75 %	Majoration de 100 %

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission des Finances en date du 02 décembre 2019,

Vu l'avis du conseil d'exploitation, en date du 12 novembre 2019,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission de l'administration générale en date du 02 décembre 2019,

- **FIXE** à compter du 1^{er} janvier 2020, le prix de base de la redevance assainissement hors taxes sur le territoire des communes de la Métropole, comme ci-après :

Communes	Tarifs 2020 (Euros HT)
Ballan-Miré	1,1800
Chanceaux-sur-Choisille (hors Langennerie)	1,1800
Chanceaux-sur-Choisille (secteur	1,1800
Berthenay	1,1800
Chambray-lès-Tours	1,1800
Druye	1,1800
Fondettes	1,1800
Joué-lès-Tours	1,1800
La Membrolle-sur-Choisille	1,1800
La Riche	1,1800
Luynes	1,1800
Mettray	1,1800
Notre-Dame-d'Oé	1,1800
Parçay-Meslay	1,1800
Rochechouart	1,1800
Saint-Avertin	1,1800
Saint-Cyr-sur-Loire	1,1800
Saint-Etienne-de-Chigny	1,1800
Saint-Genouph	1,1800
Saint-Pierre-des-Corps	1,1800
Savonnières	1,1800
Tours	1,1800
Villandry	1,1800

- **FIXE** comme suit les coefficients de charge polluante applicable aux seuls abonnés / établissements réunissant les conditions cumulatives suivantes :

- rejet non domestique,
- volume rejeté supérieur à 20.000 m3,
- dont la ressource en eau est
 - issue du réseau d'eau potable des communes de Mettray, Saint Cyr sur Loire ou Tours,
 - ou puisée par ses propres moyens, cette ressource ne devant être supérieure à 30% issue d'une Zone de Répartition des Eaux (ZRE)

$$C_{CP} = 0,20 + 0,80 \left(0,4 \frac{DCO_i}{DCO_{Réf.}} + 0,25 \frac{MES_i}{MES_{Réf.}} + 0,25 \frac{NTK_i}{NTK_{Réf.}} + 0,1 \frac{Pt_i}{Pt_{Réf.}} \right)$$

Avec :

- C_{CP} : Coefficient de charge polluante
- DCO_i : Moyenne de la Demande Chimique en Oxygène (DCO) rejeté par l'établissement en mg/L
- $DCO_{Réf.}$: DCO de référence, égale à 875 mg/L*
- MES_i : Moyenne de la concentration en Matières en Suspensions (MeS) rejeté par l'établissement en mg/L
- $MES_{Réf.}$: MES de référence, égale à 375 mg/L*
- NTK_i : Moyenne de l'Azote Kjeldahl (NTK) rejeté par l'établissement en mg/L
- $NTK_{Réf.}$: NTK de référence, égale à 115 mg/L*
- Pt_i : Moyenne Phosphore total (Pt) rejeté par l'établissement en mg/L
- $Pt_{Réf.}$: Pt de référence, égale à 20 mg/L*

Le coefficient de charge de l'établissement concerné sera calculé à partir de la moyenne des résultats d'auto-surveillance des rejets de l'année N-1.

La redevance assainissement des établissements éligibles aux conditions d'application du coefficient de charge polluante sera facturée par le service de l'assainissement collectif selon la formule suivante :

$$Redevance = 1,18 \times (20\,000 + C_{CP} \times (Volume\ rejeté - 20\,000))$$

- **FIXE** à l'encontre de l'utilisateur, une majoration de 100% de la redevance qu'il aurait payé si son immeuble avait été raccordé, en cas d'obstacles mis à l'accomplissement des missions de contrôle des agents de la Métropole, de raccordement non conforme, et plus généralement de non-respect des obligations définies aux articles L1331-1 à L1331-7-1 du code de la santé publique,
- **FIXE** les tarifs de la PFAC et de la PFAC « assimilés domestiques » selon les modalités de calcul suivantes :

PFAC :

	Proposition de tarifs pour 2020 (Euros HT)
Habitation individuelle et immeuble collectif :	
- si inférieur ou égal à 100 m2 de surface de plancher	600,00
- par m2 de surface de plancher supplémentaire	6,00 du m ²
Extension de bâtiment existant supérieure à 40 m² : Cette participation ne s'applique pas aux maisons individuelles non transformées en collectif.	6,00 par m ² de surface de plancher de l'extension.

- PFAC "assimilés domestiques"

	Proposition de tarifs pour 2020 (Euros HT)
si inférieur ou égal à 100 m2 de surface de plancher	600,00
par m ² de surface de plancher supplémentaire	6,00 du m ²
Au-delà de 150 m2 un tarif dégressif sera appliqué selon le barème suivant, avec un coefficient :	
- pour une surface comprise entre 150 m2 et 400 m2 :	0,6
- pour une surface supérieure à 400 m2 :	0,5

- **FIXE** le tarif de la prestation de contrôle des travaux de raccordement des habitations aux réseaux de la manière suivante

Type d'installation à contrôler	Tarifs 2020 (Euros HT)
Prestation pour une réponse administrative simple sans déplacement	35,00
Maison individuelle	105,00
Immeuble	
- Appartement	65,00
- Parties communes	40,00

Page 10 sur 11

Commerce ou activité autre qu'industrielle (surface inférieure à 1 000 m ²)	140,00
Commerce ou activité autre qu'industrielle (surface supérieure à 1 000 m ²) et Installation	420,00

- **FIXE** le tarif du m³ d'air comprimé fourni au Centre Hospitalier Régional Bretonneau à 0.102 Euros

- **FIXE** le tarif du traitement des matières de vidange à 12 Euros la tonne,

- **FIXE** le tarif du traitement des graisses extérieures à 74 Euros la tonne,

- **FIXE** le tarif horaire des interventions effectuées en régie, comme suit :

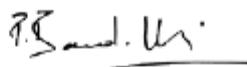
Prestations	Proposition de tarifs pour 2020 (Euros HT)
Intervention d'1 agent	22,50 / heure
Intervention de 2 agents avec un hydrocureur	82,00 / heure
Tarif en dehors des heures de service	Majoration de 100 %

- **DIT QUE** ces tarifs hors taxes, auxquels il convient d'appliquer le taux de TVA en vigueur sont applicables du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Métropolitain adopte à l'unanimité.

**Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services,**



Frédéric BAUDIN-CULLIERE



Tours métropole

Val de Loire